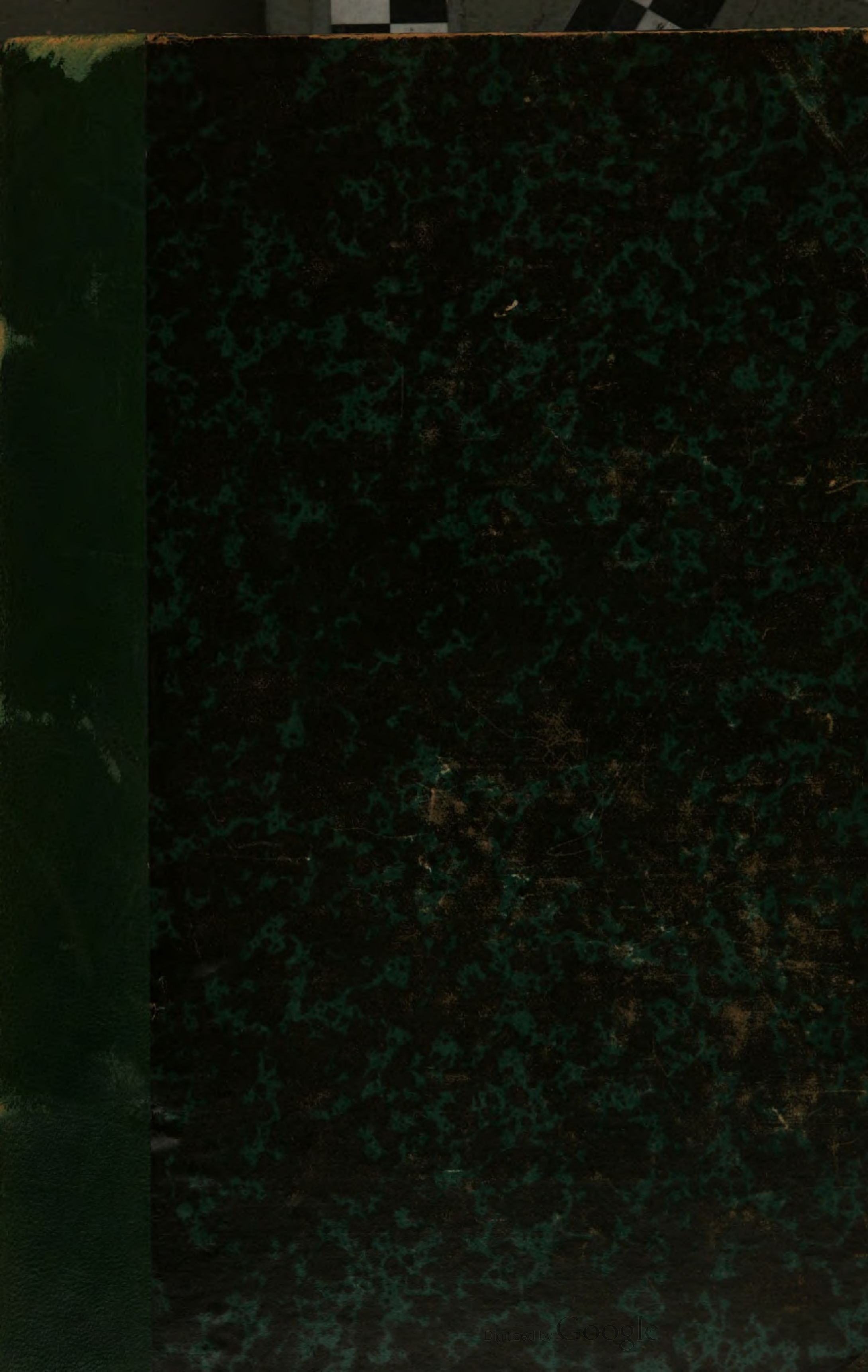
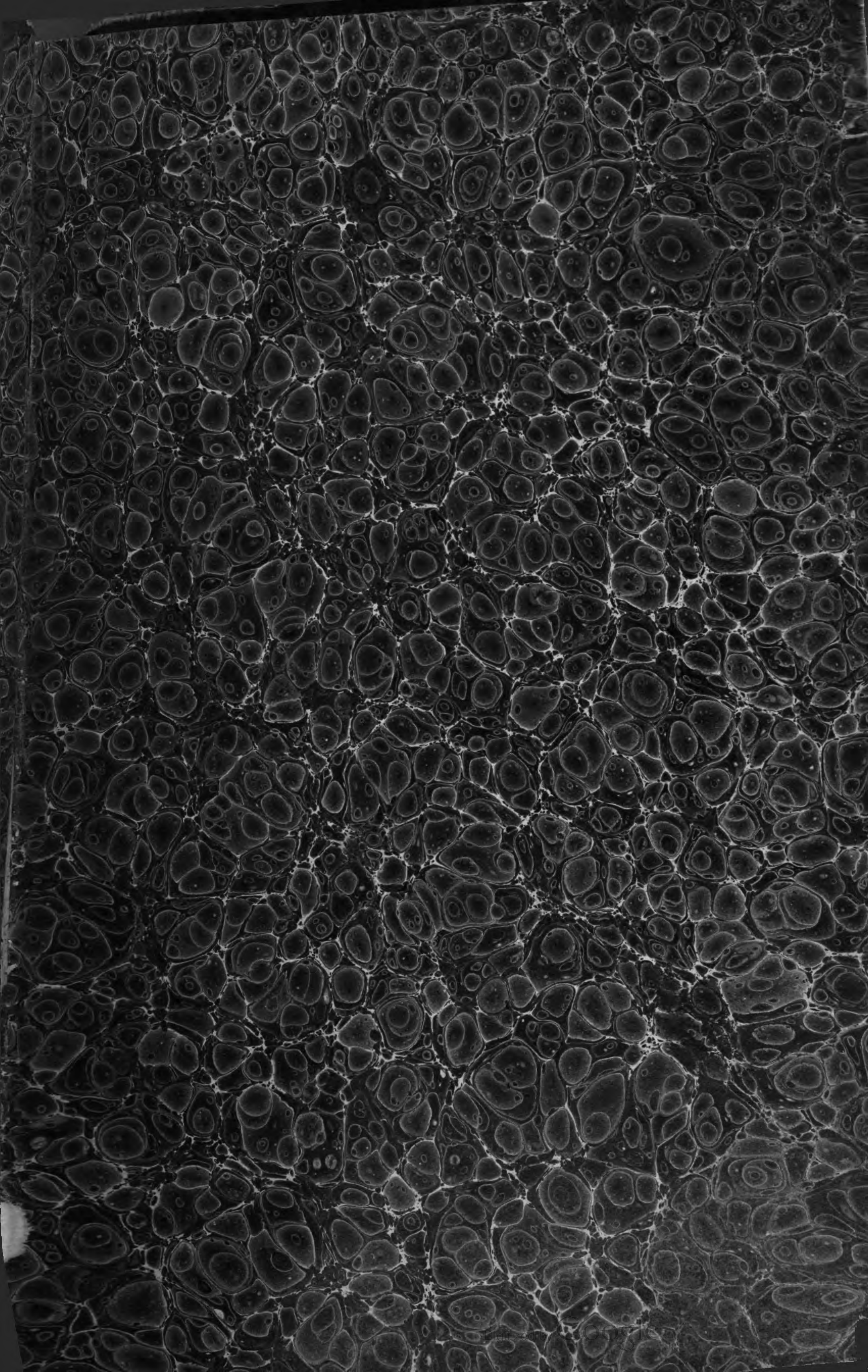






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME VINGT-TROISIÈME.

4e Série des Travaux de la Société. — 54e volume de la collection.

ORLÉANS
IMPRIMERIE DE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9

1882

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1882, 52 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc.; renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 364. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, et dont le second et les suivants portent celui des *Annales de la Société royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818 jusqu'au 3 mars 1837 inclusivement.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volume ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier porte par erreur la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de *Mémoires de la Société royale* etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er janvier 1881, vingt et un volumes : le premier commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853; le dernier porte la date de 1879. Cette série se continue : le vingt-deuxième volume a paru au mois de mars 1882.

Son premier volume contient sept planches ; le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS D'ORLÉANS

ÉTUDE DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

WASHINGTON IRVING

ET

UNE VISITE A L'AUTEUR DE WAVERLEY

Par M. DANIEL BIMBENET,

Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

Séance des 20 mai et 17 juin 1881.

PREMIÈRE PARTIE

WASHINGTON IRVING

L'Amérique a eu le rare bonheur de voir se développer à la fois toutes les forces qui constituent la vie d'un grand peuple. A peine affranchie du joug et mise en possession de son indépendance, alors que son commerce et son industrie prenaient ce développement merveilleux qui devait bientôt rayonner sur le monde entier, son essor intellectuel suivait la même progression, et déjà elle avait une littérature. Il est vrai, et c'est justice de le reconnaître, les maîtres dont la jeune nation venait de secouer la puissance

avaient importé de la vieille Angleterre les œuvres de génie qui jetèrent tant d'éclat sur la fin du XVIIe siècle et sur la première moitié du XVIIIe; mais si cette diffusion exerça une influence sur l'élan littéraire qui se manifesta concurremment avec l'activité générale, loin d'en gêner la spontanéité et l'initiative, elle parut, au contraire, en précipiter l'éclosion et en favoriser l'originalité.

Pendant longtemps ce fut un parti pris, une sorte de mode en Angleterre, de regarder avec dédain les écrivains américains. On aimait à dire que le génie, aux États-Unis, inclinait plutôt vers le côté utile et mécanique que vers le travail intellectuel. Soucieux avant tout de disputer à l'Angleterre la qualité de ses tissus et le brillant de ses aciers, les citoyens de la nouvelle nation se contentaient d'importer chez eux sa poésie, sa philosophie et sa critique. Les circonstances ne se prêtaient pas d'ailleurs au développement du goût littéraire. Dans un pays neuf, la préoccupation des éléments de la vie matérielle doit pour longtemps absorber l'attention et concentrer toutes les puissances de l'intelligence; la marche du temps, la force des choses, la maturité, l'assiette assurée du bien-être seules, ouvrent la carrière à cette classe spéciale d'hommes qui font la réputation littéraire d'une nation.

Voilà ce que répétaient à l'envi les Revues anglaises dans les articles concernant l'Amérique.

Ce langage empreint d'un cachet non équivoque de rivalité jalouse et inquiète ne manquait pas seulement de bonne foi, il était contraire à la vérité. Il suffira de jeter un coup d'œil sur le mouvement qui s'est manifesté dans l'état des esprits au lendemain même de la déclaration de l'Indépendance, pour reconnaître combien la Grande-Bretagne était injuste envers son ancienne colonie. Une rapide esquisse de la physionomie et du genre de ceux qui, les

premiers, se lancèrent dans la carrière, achèvera cette démonstration.

— En 1755 naissait à Reading Joël Barlow, poète et écrivain politique. D'abord aumônier de régiment pendant la guerre de l'Indépendance, il se fit connaître par des chants nationaux. Libraire, puis avocat, agent de la Compagnie de l'Ohio, il vint à Paris et se lia avec les Girondins. Il suivit la carrière diplomatique et mourut en Pologne en 1812. Barlow laissa plusieurs brochures politiques, un poëme en dix chants, la *Colombiade*, un autre poëme, *Hasty-Pudding*, œuvre burlesque, et une traduction anglaise des *Ruines* de Volney.

En même temps, Charles Brockden-Brown débutait aussi par un poëme, *the Sky-Walks* (les *Promenades au ciel*), puis il écrivit des romans qui eurent un grand succès; *Wieland* en 1798, *Ormond*, *Arthur Merwyn*, *Edgar Huntley*, *Clara Howard*, les *Mémoires d'Etienne Calvert;* il mérita le surnom de Godwin américain. A cette époque, en effet, florissait en Angleterre la vogue de l'auteur de *Caleb Williams*. Brockden-Brown donna l'élan aux publications périodiques; il fonda le *Monthley Magazine*, l'*American Review*, le *Literary Magazine*, l'*American Register*, l'*Annual Register;* enfin il mourut en 1810, laissant un manuscrit sur la Géographie universelle.

Le genre historique était brillamment représenté par John Marshall, qui fut à la fois écrivain, savant et homme d'État. D'abord officier pendant la guerre de l'Indépendance, membre de l'Assemblée législative de l'État de Virginie et secrétaire d'État, il mérita à un si haut degré la confiance de Washington, que ce grand homme lui offrit le poste de ministre plénipotentiaire en France. Marshall refusa cette mission, mais il accepta le ministère de la

justice en 1801 qu'il conserva jusqu'en 1835, année de sa mort. On a de lui une *Vie de Washington,* précédée d'un précis de l'histoire des colonies fondées par les Anglais dans l'Amérique septentrionale. John Marshall eut l'honneur d'être membre de l'Institut historique de France.

Citons encore James Paulding (Kirke), littérateur et poète, né au village de Greensburg, sur les rives de l'Hudson, dans l'État de New-York, en 1779, et qui, comme son ami Washington Irving, dont nous allons bientôt parler, fut presque notre contemporain. Issu d'une de ces familles hollandaises qui, les premières, émigrèrent en Amérique, élevé à la campagne, au milieu des splendeurs d'une nature encore primitive, il dirigea son esprit vers le genre humoristique et fonda en 1807, avec Washington Irving, ce recueil intitulé *Salmagundi*, où l'Angleterre fut maltraitée avec tant de verve malicieuse et d'esprit. Publiés sous le voile de pseudonymes bizarres, les articles de cette Revue pleine de finesse eurent le plus grand succès, etl'on n'hésita pas à attribuer à Paulding les passages où la critique décochait ses traits les plus acérés et lançait ses sarcasmes les plus mordants. Le président Madison lui ayant donné un emploi important dans les docks de New-York, Paulding à l'abri des éventualités de la vie littéraire, se lança sans mesure dans la polémique agressive; satires, pamphlets, comédies, romans sortent incessamment de sa plume. Livré plus tard à l'agriculture, il n'en continua pas moins d'écrire. Bientôt paraissent le conte satirique intitulé : *Histoire divertissante de John Bull et de frère Jonathan; the New pilgrim's progress* (le *Nouveau voyage du pèlerin*), dont la forme est empruntée à l'ouvrage mystique de Bunyan, et n'est autre chose qu'une critique amère de certains récits de voyageurs anglais sur l'Amérique; le *Coin du feu d'un Hollandais*, le *Puritain et sa fille*, roman; les *Comédies américaines*, l'*Esclavage dans les États-*

Unis, œuvre qui prépara le célèbre *Oncle Tom* de mistress Beecher-Stowe; enfin, *une Esquisse de la vieille Angleterre, par un homme de la nouvelle.*

Qui de nous n'a lu avec bonheur, pendant ses années de jeunesse, les émouvants récits de Fenimore Cooper, le Walter Scott américain? Qui n'a suivi avec anxiété ses héros à travers les forêts et les prairies du Nouveau-Monde, au milieu des péripéties si dramatiques des combats et des surprises qui font le charme de ses narrations? Nommer Cooper, c'est évoquer tout un monde de souvenirs, c'est passer en revue toutes les scènes pathétiques de la fondation de la grande colonie libre, c'est rappeler ces luttes grandioses de la guerre de l'Indépendance, où le génie d'un magnanime citoyen et le désintéressement du patriotisme accomplirent tant de merveilles. C'est ce qu'attestent ces romans exquis intitulés : les *Pionniers*, le *Dernier des Mohicans*, la *Prairie*, l'*Espion* et tant d'autres, éclos sous cette plume infatigable qui jamais ne blessa les lois sacrées de la morale et ne heurta les règles du bon goût.

Fenimore Cooper appartient encore à cette époque de rénovation qui touche de si près à la nôtre; né à Burlington (New-Jersey) en 1789, il est mort à Cooper'stown, près de New-York, en 1851.

Mais bien au-dessus de Barlow, de Brown, de Marshall et de Paulding, à côté de Cooper, devait se placer un homme dont l'influence et le talent allaient opérer une véritable révolution. Avec lui devait s'effectuer cette alliance avec les lettres anglaises, jusqu'alors considérée comme impossible. C'est lui qui fit tomber cette barrière infranchissable du préjugé, obstacle à la confraternité littéraire des deux nations parlant la même langue. Bientôt disparurent des Revues ces diatribes pleines d'amertume et parfois ridicules qui envenimaient le débat, sans intérêt pour l'amour-propre, sans profit pour l'émulation.

Washington Irving, tel était le nom de ce novateur, naquit le 3 avril 1783 à New-York. Issu d'un père Ecossais et d'une mère Anglaise, orphelin de bonne heure, élevé par des frères beaucoup plus âgés que lui, pleins de tendresse et de sollicitude pour leur puîné, et qui trouvaient malgré leurs préoccupations commerciales le temps de se livrer à la culture des lettres, le jeune Washington fut de bonne heure initié à ce goût pour la lecture et la méditation qui devait décider de sa vocation. Sa tendance naturelle fut encore développée par les soins qu'exigea pendant sa première jeunesse une santé délicate. Il fit sa lecture favorite des meilleurs auteurs anglais ; Chaucer, Spenser, Swift, Addison, Steele, Pope, Johnson, Goldsmith furent ses maîtres ; son esprit puisa dans leurs ouvrages ses plus heureuses inspirations et ces brillants éclats d'humour qui charment dans ses compositions ; son style y gagna cette grâce et cette élégance qui en sont le cachet vraiment original, et font de lui le prosateur anglais le plus accompli. « Ses ouvrages, disent les publications contemporaines (Revues d'Edimbourg et de Londres), ouvrirent une ère nouvelle à la littérature américaine, et ses compatriotes lui doivent cette lucidité, cette plénitude du temps (this fulness of time) jusqu'ici voilée par les ombres de l'avenir. Les critiques anglais donnent enfin libre carrière aux Américains, et se montrent justes envers ceux qui s'aventurent dans la voie périlleuse des lettres. Il est aujourd'hui reconnu, ajoute l'une de ces Revues, qu'un livre d'outre-mer peut être bon par lui-même (of its Kind), rempli d'imagination, revêtu des charmes de la délicatesse et empreint de ce goût exquis et raffiné, qualités qui n'apparaissent pas toujours dans les compositions des écrivains de la Grande-Bretagne et n'en sont pas l'apanage exclusif. »

Il y a un siècle la cité de New-York était loin d'offrir ce

spectacle grandiose de prospérité commerciale homogéne et de progrès industriel qui en font une ville exceptionnelle ; elle présentait le singulier tableau de races distinctes par l'origine, le caractère et le tempérament, luttant entre elles pour la suprématie ; et bien qu'en définitive, cette lutte se soit heureusement terminée par le profond mélange de tous ces éléments divers dont la fusion a donné naissance à un caractère civique uniforme, la crise n'en était pas moins apparente et marquée. Concentrée parfois sur les objets les plus mesquins selon les instincts de la passion ou l'ardeur des intérêts, la lutte devait offrir à un esprit particulièrement accessible au côté humoristique des choses, comme celui de W. Irving, les sujets les plus piquants d'observation.

Au premier rang figuraient les descendants des premiers colons Hollandais de 1614, retenant dans leur milieu privé le langage et les mœurs de leurs ancêtres, conservant la rancune héréditaire d'un peuple conquis envers ses vainqueurs, amertume tempérée néanmoins par une douceur et une bienveillance natives. Ils étaient confondus avec un groupe de Français protestants bannis de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes, qui communiquaient au flegme hollandais cette animation due à la vivacité, à la pétulance de leur caractère. Puis venaient les Anglais de la Gentry, les *cavaliers*, comme on les appelait, avec leur morgue, leur hauteur, leur susceptibilité formaliste (punctilio). Ils avaient émigré quand la colonie néerlandaise fut transformée en province anglaise par la conquête, et dévolue par Charles II à son frère le duc d'York en 1662. On remarquait ensuite les Néo-Anglais (The New-Englanders), branche distinguée par son intelligence et son activité commerciale et entreprenante, destinée à supplanter le Batave, à briser sa résistance désespérée, et à faire disparaître des rues, ces noms patronymiques attestant la puissance mer-

cantile du Hollandais longtemps maître exclusif du trafic dans la colonie. Enfin, moins nombreux alors, mais déjà mis en relief par ses richesses et son influence commerciale, apparaissait le clan écossais, race économe, patiente, laborieuse et réservée, concentrée dans ses calculs et dans ses combinaisons d'affaires, mais de mœurs douces, hospitalières et particulièrement sympathiques.

L'île deManhattan (1) sur laquelle s'élève la cité de New-York, n'était pas encore,au temps de Washington Irving, ce rendez-vous d'immigrants de toutes les contrées du globe qui donnent au pays cette physionomie cosmopolite unique en son genre. Cependant l'accroissement de la ville avait été assez rapide pour inspirer à notre auteur à peine arrivé à l'âge viril, des regrets profonds, à l'aspect de ce développement si fatal à ses souvenirs d'enfance dans ce qu'ils avaient de plus cher et de plus pittoresque. Il faut l'entendre retracer dans des pages charmantes de naïveté, ses promenades d'écolier dans la campagne aux portes de la cité, et les impressions que sa sensibilité avait su conserver avec tant de fidélité. « Pour employer les heures de loisir que nous laissaient nos études, dit-il, les environs de New-York nous offraient les ressources les plus attrayantes. Quelques minutes de marche conduisaient de la ville dans de vastes prairies variées par de frais ombrages et des nappes d'eau limpide. De chaque côté coulaient de majestueuses rivières dont le courant paisible invitait même les plus timides aux nobles exercices de la vigueur et de l'adresse. Quand l'hiver rendait ces récréations impossibles, des miroirs brillants et polis s'étendaient devans nous pour défier les patineurs, et la jeunesse des Manhattoes égalait, si même

(1) La rivière de l'Est se jette dans la baie de New-York au même point que l'Hudson, et les deux cours d'eau entourent cette langue de terre qu'on appelle l'île de Manhattan, sur laquelle New-York est bâtie.

elle ne la surpassait, la gloire de la Hollande, sa mère patrie, par la rapidité et l'agilité avec laquelle elle volait sur la surface glacée des eaux. Ces beautés naturelles ont aujourd'hui disparu. Des rues pavées, de lourds édifices de brique dépourvus de grâce et de goût ont recouvert les pentes verdoyantes et les prairies ; les hautes collines ont servi à combler les lacs du voisinage. Loin de nous plaindre de ces changements, nous ne devrions considérer que la prospérité dont ils sont la preuve, mais nous ne pouvons adhérer à cette convention barbare (that barbarism) qui fait consister la beauté dans la régularité des lignes et des angles divisant l'île entière en carrés oblongs, et considère la conversion d'un sol riant et fertile en désert nu et sablonneux, comme la seule préparation convenable à l'accroissement de la cité. Les jardins odorants de Bayard et de Delancey ont fait place à d'étroites maisons de brique ; les divinités champêtres ont fui les bocages autrefois si paisibles du champ de Saint-Pierre et de la colline Rose ; pourquoi les vallées fleuries du Bloomendahl sont-elles coupées par des allées et de froides avenues ? L'esprit de dévastation ne s'est pas arrêté là ; il a envahi toute la contrée, jusqu'aux grottes et aux rochers du Hoboken qui ont fait place au tracé monotone d'une voie ferrée (1). »

Que dirait l'auteur s'il vivait encore, et s'il était témoin de cette immigration incessante qui amène chaque année dans sa terre natale les Européens par centaines de mille, sans compter les indigènes des nombreuses régions de l'Asie (2) ?

On ne saurait s'étonner maintenant si l'imagination de W. Irving fut profondément frappée par les souvenirs et la

(1) Memoir of Washington Irving. — An account of himself.

(2) 259,000 dans New-York seulement en 1869. Emigration totale aux Etats-Unis en 1872 et 1873, 460,000.

beauté des scènes naturelles de l'île de Manhattan. Ces impressions ont donné naissance à maintes digressions disséminées dans ses écrits et toujours empreintes d'un certain cachet de sentiment mélancolique. Toutefois, désireux de s'épancher sans réserve, et pour sauvegarder sa responsabilité de fils de négociant intéressé au nouvel état de choses, il eut recours au pseudonyme, et dans plusieurs articles du *Morning Chronicle*, il met sur les lèvres d'un certain *Jonathan Oldstyle* l'expression éloquente et parfois mordante de ses regrets qui deviennent, en quelque sorte, l'expansion d'une vertu patriotique. (*Morning Chronicle, 1802.*)

C'est encore à la faveur d'un nom supposé, que W. Irving donna libre cours à sa verve satirique inspirée et alimentée par le spectacle des rivalités et des contrastes qu'il avait sous les yeux. Son histoire humoristique de New-York et des Néo-Pays-Bas, écrite par le prétendu *Dietrich Knickerbocker*, lui fut suggérée, paraît-il, par l'établissement d'une société historique, et l'annonce qu'un de ses membres se disposait à compiler dans ses mémoires un récit des premiers temps de l'existence coloniale de la contrée. S'identifiant par la pensée avec un descendant des anciens Hollandais, il adopta dans son caractère imaginaire tous les étroits préjugés et les originalités que l'on pouvait supposer inhérents à cette race. Il y mêla un ton de gravité et un air de vraisemblance admirablement calculés pour donner le change au lecteur sans défiance contre cette sorte de mystification. Une mise en scène ingénieuse ajoutait encore à l'effet de l'illusion ; elle fut si complète que nombre de lecteurs crurent de bonne foi parcourir les annales d'un petit bourg néerlandais, et ne s'aperçurent de leur méprise, qu'après avoir été entraînés par le charme d'un style tantôt sérieux, tantôt solennellement ironique et mordant, jusqu'aux limites convenables du burlesque.

L'intention de l'auteur dans ce livre, dont le succès fut immense, a été de donner une description comique de la société qui l'entourait, et d'offrir une critique aussi spirituelle qu'exacte et méritée des faiblesses et des travers de sa ville natale. Ses *bourgmestres* et ses *schepens* n'étaient autres que les aldermen et les adjoints de son temps, et à travers les bizarreries poussées jusqu'au ridicule et qu'il se complaît à dépeindre, il est facile de discerner les folies qui se passaient sous ses yeux clairvoyants.

Le but moral et de réforme n'était pas le seul mérite de cette œuvre pétillante d'esprit et de verve du meilleur goût; son histoire de New-York fait époque dans la littérature de son pays. Ecrite dans l'idiôme anglais le plus correct, elle offre un contraste frappant non-seulement avec le style quelque peu barbare des écrivains américains contemporains, mais encore avec les altérations de racines pures commises par les critiques anglais eux-mêmes. C'est dans son *Knickerbocker* que W. Irving a montré le plus d'originalité spontanée (1). Sa gaieté de bon aloi s'épanche avec ce naturel et cette franche liberté qui n'excluent ni l'énergie de la pensée, ni le nerf du style, ni la perfection du langage. Dans ses œuvres, et c'est le caractère que lui reconnaissent les critiques les plus exigeants, se combinent la grâce et la délicatesse d'Addison, l'humour et l'honnête sensibilité de Goldsmith; on y reconnaît la correction de Johnson, moins l'affectation et le pédantisme ; la précision, la netteté, l'exactitude d'observation de Swift, sans l'ironie cruelle et parfois cynique, sans la sécheresse désolante qui

(1) Les colons hollandais bâtirent New-York en 1621, sous le nom de Nieuw-Amsterdam. Leurs descendants existent encore à New-York, à Albany. On les désigne sous le sobriquet populaire de Knickerbockers (porteurs de guêtres et de culottes).

glace et fait frémir dans les compositions positivistes de l'auteur de *Gulliver* et des *Lettres du Drapier*.

Dès avant la publication de son histoire humoristique de New-York, Washington Irving avait fait en Europe un de ces voyages d'excursion qui préludèrent à sa vie diplomatique et contribuèrent si puissamment au développement de son génie littéraire. Une raison de santé fut la cause de ce premier voyage. On lui avait conseillé le séjour des contrées méridionales de l'Europe ; il s'embarqua donc pour l'Italie, et après avoir visité cette terre poétique et admiré ses richesses artistiques, il traversa la Suisse, résida plusieurs mois en France, à Paris, étudia d'une manière toute particulière la Flandre et la Hollande et, de là, fit son entrée dans la grande cité de Londres.

Après deux années d'absence, en 1806, il revint en Amérique. Son retour fut bientôt suivi de l'apparition du premier numéro du *Salmagundi*, publication d'un genre entièrement nouveau, écrite en collaboration avec Verplank et James Paulding, mais lancée sous les pseudonymes les plus étranges. — C'était, à vrai dire, le premier livre de fantaisie de la littérature américaine, et il plut en raison de son originalité. Rempli d'allusions délicates, relevées par la finesse et la gaieté, aux circonstances de l'époque, ce recueil déverse, avec un esprit qui ne se dément pas un instant, le ridicule et la raillerie sur les folies et les préjugés à la mode. Ce qui domine dans le *Salmagundi*, c'est un cachet de bon goût et de bon ton qui permettait presque de tirer vanité de passer pour être l'objet de ses traits satiriques. L'exactitude des tableaux, la vivacité des peintures, le charme des descriptions, la mise en scène de personnages excentriques, notamment l'Anglais touriste *Tom Straddle*, et *l'Oncle John*, ce dernier, portrait piquant d'un oncle de

Paulding, portèrent cette revue au comble de la popularité. Malgré le mystère qui voilait le nom des collaborateurs, le public ne se méprit pas sur leur identité, et si Paulding fut désigné comme responsable des passages où le trait acéré pénétrait le plus profondément, W. Irving recueillit tous les honneurs d'une œuvre où la distinction de l'esprit, le bon goût et la réserve dans la raillerie, la perfection et l'entraînement du style, révélaient hautement le nom de celui qui devait donner plus tard le charmant livre d'esquisses publié sous le titre de *Sketch-book*, et le ravissant tableau de mœurs nationales intitulé *Bracebridge-hall*.

Les heures pendant lesquelles furent composées les feuilles du *Salmagundi* et l'histoire des Néo-Pays-Bas furent dérobées à l'étude aride des lois. W. Irving briguait en effet le titre de licencié. Il l'obtint et ouvrit même un office, mais peu disposé à la pratique des affaires et se défiant de son aptitude pour la procédure, il renvoya, dit-on, à l'un de ses confrères moins érudit que lui, mais plus confiant dans ses moyens, le premier client qui vint lui soumettre sa cause. Il préféra s'intéresser dans une entreprise commerciale dirigée par ses frères aînés, mais fut interrompu bientôt dans sa double carrière de littérateur et de négociant par la guerre qui venait d'éclater avec la Grande-Bretagne. Admis comme aide-de-camp du général Tompkins, commandant l'État de New-York, il paya à son pays menacé par la prise de Washington, le tribut de son courage et de son patriotisme. Les succès de la flotte américaine qui détruisit, par la capture de *la Guerrière*, le prestige de la marine anglaise, portèrent au plus haut point l'enthousiasme surexcité déjà par cette lutte populaire et entretenu par plusieurs victoires. Il ne manquait plus pour les célébrer et les transmettre à la postérité qu'une plume exercée et sympathique. W. Irving fut l'heureux historiographe de cette glorieuse période, et le *Magasin analytique* publia dans

une série d'articles une biographie exacte et remplie d'intéressants détails des capitaines de navires à l'habileté desquels l'Amérique était redevable de son triomphe.

La paix mit un terme à cette phase militaire de la vie de W. Irving. Il revint à ses occupations commerciales; elles lui fournirent l'occasion d'un second voyage en Europe pour surveiller d'importants intérêts. C'est alors qu'il visita de nouveau l'Angleterre et se fixa pour un assez long espace de temps à Birmingham. On était en 1815 ; l'été donnait un charme tout particulier à ce voyage, car, lors de sa première visite faite en hiver, le touriste n'avait pu jouir de la beauté des sites dont la richesse et la magnificence allaient inspirer l'illustre romancier qu'il devait, un an plus tard, compter au nombre de ses amis. Kenilworth et Warwick avec leurs donjons et leur grandeur féodale, Stratford sur Avon, où vit encore la mémoire de Shakespeare, l'église gothique où reposent les cendres de l'auteur d'*Hamlet* et d'*Othello ;* quelle mine de souvenirs, quels matériaux pour le *Sketch-book*, véritable album d'esquisses, mais d'esquisses valant à elles seules des tableaux de maîtres ! Le spectacle offert par cette région paisible couverte de cités épiscopales et de monastères dont les hautes tours abritaient encore des cloîtres, le calme de cette culture des champs pleine de variété, les mœurs patriarcales des fermiers de la Grande-Bretagne, race puissante dans sa force stationnaire, offraient à l'œil observateur du voyageur d'outre-mer, un contraste frappant avec l'impatiente activité et la fièvre dévorante des habitants de la nouvelle Angleterre.

Le voisinage de Birmingham ne devait pas retenir indéfiniment W. Irving; il parcourut successivement les diverses contrées de l'Angleterre, la vallée de la Severn, le Gloucester, le pays de Galles, et la correspondance qu'il entretint avec ses frères et ses amis, dans laquelle il épanche ses

impressions intimes et révèle ses observations, ne serait pas, si elle était publiée, la partie la moins intéressante de ses œuvres.

Une circonstance aussi désastreuse qu'imprévue, la crise fatale qui fondit sur le commerce de New-York et ruina tant de fortunes laborieusement acquises, arrêta aussi les affaires de la maison à laquelle était attaché W. Irwing. Renonçant désormais aux chances d'une carrière qui n'avait été pour lui qu'une triste déception, il se voua définitivement aux lettres, cultivées jusqu'alors à titre de passe-temps et par pure satisfaction de goût. Décidé à vivre de sa plume, il chercha dans ses voyages un vaste champ d'études qu'il exploita largement, et dont son talent tira le plus ingénieux parti. C'est pendant le cours de ses explorations, à la fois littéraires et artistiques, qu'il fit, au mois d'août 1816, cette visite à Walter Scott relatée d'une façon si attrayante dans le récit intitulé *Abbotsford*, et dont nous parlerons ultérieurement. Mais avant de l'accompagner dans la demeure poétique et hospitalière du chantre de Marmion et de l'auteur de Waverley, il n'est pas sans intérêt d'achever cet essai sur le caractère littéraire de W. Irwing, et sur sa vie dont une époque importante nous reste à examiner.

L'apparition du *Sketch-book*, publié à la fois en Angleterre et en Amérique, fut une véritable révélation. Un succès complet accueillit cette œuvre qui valut à son auteur les éloges les plus flatteurs, et le consola bien vite de la perte de ses espérances commerciales. Ses concitoyens saluèrent avec enthousiasme la reprise de ces essais qui les avaient tant charmés, et la nation anglaise ne lui ménagea pas non plus ses applaudissements. Elle ne pouvait qu'être flattée de cette brillante revue des souvenirs de l'aimable voyageur dont les descriptions imagées et pittoresques et les récits pleins de charme rehaussaient son amour-propre na-

tional. Le droit de cité était définitivement acquis à l'heureux Américain, et les cercles les plus aristocratiques de la grande métropole se disputèrent l'honneur de l'accueillir.

Bracebridge-Hall parut après le *Sketch-book*. On peut considérer cette publication comme le développement d'une partie de ce livre d'esquisses consacrée à l'étude des vieilles coutumes et des mœurs primitives de l'Angleterre. Une narration pleine d'intérêt soutient sans effort l'attention du lecteur pendant une longue série de tableaux variés, évoquant ce qu'il y a de plus piquant dans les traditions éparses recueillies par l'auteur. Déjà le *Sketch-book* nous avait initié à cette vie de famille des hôtes du *manoir de Bracebridge*, mais ces tableaux à peine entrevus, sont présentés dans le livre nouveau avec le brillant éclat de leurs couleurs locales. Tous les personnages groupés autour du vénérable châtelain du Yorskhire agissent et parlent avec ce naturel qui justifie cette épigraphe : *Every man in his humour*, (chacun dans son caractère). Les coutumes, les plaisirs de la vieille Angleterre, les usages les plus curieux sont passés en revue et mis en relief à la faveur d'une mise en scène aussi ingénieuse qu'attrayante. Les classiques cérémonies intimes de Noël et de Pâques, les fêtes de village avec leur naïveté champêtre, rude, mais pleine d'honnêteté, se déroulent sous sa plume, et la verve déborde dans ces descriptions que les critiques les plus sévères ont vaillamment défendues contre le reproche immérité d'excès de couleur et d'exagération. Nul mieux que W. Irving n'a su manier l'humour, ce genre, de forme et d'origine exclusivement britanniques qui n'a pas d'équivalent en français, et qu'a si heureusement caractérisé de nos jours une parole éloquente : « L'humour, c'est-à-dire ce tour de plaisanterie un peu froide mais profonde, qui vient spontanément aux lèvres, jaillit du bout de la plume ; où l'ironie se cache sous une sorte de voile mélancolique, et qui pénètre d'autant

plus le lecteur ou l'auditeur qu'il n'a été prévenu par aucun préambule. » (1)

Geoffrey Crayon, tel était le pseudonyme sous lequel W. Irving avait publié ses nouveaux ouvrages; mais la popularité dont jouissait l'œuvre ne devait pas soustraire l'auteur à la loi commune. Déjà la critique jalouse et malveillante s'exerçait sur celui que l'Angleterre acclamait comme l'une de ses illustrations; et de l'aveu même du *Blackwood's Magazine*, l'envie impuissante à mordre sur le passé attendait avec impatience une production nouvelle pour démonétiser l'écrivain. (To cry down the man, like overrated coin.) Les rédacteurs de cette Revue qui, par système, brisaient avec fracas l'idole de la veille, aux yeux desquels le dernier roman de Walter Scott devait être notoirement inférieur aux précédents, et qui proclamaient hautement et par avance, qu'en vieillissant le génie de Byron perdrait inévitablement de son inspiration, se disposaient à traiter W. Irving avec cet injuste parti pris, lorsque l'œuvre nouvelle, les *Contes d'un voyageur* (*Tales of a traveller*), vengea avec éclat celui dont elle devait ensevelir la réputation.

Il fut impossible de méconnaître que le nouveau Recueil possédât à la fois la variété du *Sketch-Book* et la finesse d'observation de *Bracebridge-Hall*. Tous les genres de récits sont abordés avec un égal succès; le fantastique avec ses peintures originales et bizarres, pleines de surprises et d'émotions, y rappelle Hoffmann dans ses meilleurs endroits; on n'y rencontre ni le grotesque ni le vulgaire, et si une situation comique est retracée, elle emprunte un puissant effet à la distintion des personnages et à la discrétion du langage.

(1) Mgr le duc d'Aumale, Discours à l'Académie française. Réception de M. Rousse.

Dans l'épisode de *Buckthorn*, l'*Homme aux grandes espérances* (the Man of great expectations), il s'est montré le rival de Goldsmith, et les mésaventures de son infortuné héros *Dribble* à travers les illusions d'une existence décousue et romanesque, font penser au *Wilhelm Meister* de Gœthe ; avec cette différence, que chez l'auteur américain, la faiblesse est exempte du vice, et que le cachet de la plus stricte moralité porte son empreinte jusqu'à la dernière page du livre.

Pendant l'été de 1822, W. Irving fit une excursion sur les rives du Rhin. Il pénétra en Allemagne, séjourna à Prague et passa l'hiver de 1823 à Dresde ; là, il fut présenté à la cour du roi de Saxe et reçut l'accueil le plus gracieux de la part du vieux souverain et de sa famille. De l'Angleterre où il revint en 1824, il se rendit à Paris au commencement de 1825. La France était bien digne de séduire un pareil voyageur ; aussi, après un séjour de plusieurs mois dans la capitale, se hâta-t-il de profiter de la belle saison pour explorer les riantes contrées de la Touraine et visiter ensuite Bordeaux et ses vignobles, où la description des fêtes de la vendange avait piqué sa curiosité.

Dans le Midi de la France, W. Irving était sur la route d'un pays qui, depuis longtemps, occupait sa pensée et faisait l'objet de ses rêves. C'était l'Espagne, cette terre poétique aux souvenirs chevaleresques et remplie de la gloire de Colomb. Avec quel bonheur il put enfin mettre à exécution ce projet qui résumait toutes ses aspirations ; Colomb avait déjà trouvé dans Joël Barlow le chantre inspiré de ses immortelles découvertes, il devait bientôt avoir son historien américain. C'est dans la patrie de Ferdinand et d'Isabelle, que W. Irving entreprit d'écrire la vie du grand homme qui donna un nouveau monde aux royaumes de Castille et de Léon. Sa biographie de Colomb, complétée

par le récit des voyages et découvertes des compagnons de l'illustre navigateur, devint bientôt un livre classique aux États-Unis; il prit place à côté de Robertson, et soutint avec éclat la comparaison avec l'œuvre de l'éminent écrivain auquel on doit l'histoire de l'Amérique et la vie de Charles-Quint.

On le croira sans peine, si l'on considère qu'indépendamment des documents précieusement recueillis à la bibliothèque royale de Madrid et dans celle des jésuites, l'auteur de la nouvelle vie de Colomb eut le bonheur de recevoir des renseignements intimes de l'un des descendants du héros lui-même, le duc de Veraguas, dont il avait su gagner l'amitié.

Les recherches auxquelles se livra W. Irving pour composer cette importante page de l'histoire nationale de sa patrie, le conduisirent dans une autre voie d'études non moins curieuses et non moins dignes d'intérêt. La croisade contre les Maures de Grenade était contemporaine de la découverte du nouveau continent; Colomb avait suivi la cour pendant plusieurs de ses campagnes dans le pays où régnait Boabdil, il assista aux dernières batailles et fut témoin de la reddition de la capitale de l'empire des Almohades.

En accompagnant Christophe Colomb dans toutes les phases de sa vie, W. Irving avait été amené insensiblement aux détails de cette guerre mémorable, et possesseur de nombreux matériaux, il conçut l'idée d'écrire la chronique de la conquête de Grenade. Il fit dès lors une excursion en Andalousie, visita les ruines des cités mauresques, des châteaux et des forteresses, parcourut les gorges et les défilés des Sierras, théâtre des scènes les plus émouvantes de cette lutte gigantesque, et s'établit enfin dans le palais de l'Alhambra. C'est dans cette résidence des souverains de Grenade, au milieu de cette éblouissante et fraîche vallée du Xenil et du Darro toute resplendissante de verdure,

qu'il puisa ses inspirations, et composa cette narration pittoresque et animée qui revêt parfois l'intérêt et la variété du roman, sans s'écarter de la plus scrupuleuse fidélité historique. Grâce à l'ingénieuse intervention d'un prétendu moine de l'ordre de Saint-Jérôme, *fra Antonio Agapida*, qui lui sert de guide et de révélateur, l'auteur s'empare avec une franche liberté des traditions que lui offrent les vieilles chroniques; et s'il laisse sous la responsabilité de son personnage imaginaire tout ce qui peut inspirer quelque défiance et quelque doute relativement à l'authenticité, il reparaît avec son autorité pour peindre les mœurs du temps, et faire revivre ces scènes chevaleresques qui ajoutent tant de charme à l'action de ses récits.

Un séjour prolongé dans la demeure des rois Maures ne pouvait manquer de surexciter l'imagination d'un écrivain qui, de bonne heure, avait associé à ses rêves poétiques les paysages de l'Andalousie et les merveilles de la grande cité musulmane. « Que de fois dans mon enfance, dit-il, sur les rives de l'Hudson, jetant les yeux sur cette antique histoire des guerres de Grenade, j'ai contemplé par la pensée les nobles sites témoins de tant d'exploits, et parcouru les salles mystérieuses et solitaires de l'Alhambra ! » L'Alhambra ! que de souvenirs fait revivre ce nom qui, à lui seul, résume tout un poëme oriental. *Le Patio* des myrtes et son miroir limpide, la tour de Comarès, la salle des Abencerages, la célèbre cour des Lions avec ses colonnettes de marbre et ses arcades de dentelle, le ravin du Darro, le Généralife avec ses cascades étincelantes et ses bosquets de roses et d'orangers, tous ces lieux qui parlaient de l'Orient et de ses fictions rehaussées par la poésie romantique de l'Espagne, ne pouvaient qu'agir puissamment sur une imagination active, avide du merveilleux et vivement impressionnée par cette splendide décoration. « L'architecture arabe, a dit M. de Lamennais, ressemble à

un rêve brillant, au caprice des génies qui s'est joué dans ces réseaux de pierre, dans ces délicates découpures, ces franges légères, ces lignes volages, dans ces lacis où l'œil se perd à la poursuite d'une symétrie qu'à chaque instant il va saisir, qui lui échappe toujours par un perpétuel et gracieux mouvement. Ces formes variées vous apparaissent comme une puissante végétation, mais une végétation fantastique, ce n'est pas la nature, c'en est le songe. » — Faut-il s'étonner, dès lors, si, pendant sa longue station dans ces lieux enchanteurs dont il donne la plus piquante et la plus pittoresque description, W. Irving mit tout en œuvre pour évoquer un passé si cher à son enthousiasme. Il recueillit une foule de légendes relatives à la fondation de la vieille citadelle mahométane et aux scènes sentimentales, mais trop souvent tragiques, dont elle fut le théâtre. Il leur donna cette couleur orientale dont il sut dérober le secret, et fit pour ces récits de l'Espagne mauresque ce que Galland avait fait pour les gracieuses féeries de l'Arabie. Il ajouta de plus cette verve d'enjouement qui lui était propre, et qui donne tant de cachet à ces contes ravissants publiés sous le titre de l'*Alhambra*, et dont la vogue égale celle du *Sketch-Book* et du *Manoir de Bracebridge*.

Pendant que W. Irving était l'hôte paisible du silencieux palais des rois maures et compilait ses romantiques souvenirs, ses concitoyens reconnaissants lui témoignaient leur estime en lui conférant le poste de secrétaire de la légation à la cour de Londres. Peu soucieux des embarras de la vie publique, il crut néanmoins ne pouvoir décliner une si haute marque de confiance, et conserva cette fonction jusqu'au retour du ministre, M. Mac Lane, en Amérique. Il consentit ensuite à rester comme chargé d'affaires jusqu'à 1831. L'Angleterre ne fut pas non plus indifférente aux brillants succès de l'écrivain qu'elle revendique comme

l'une de ses gloires littéraires, elle combla le nouveau fonctionnaire d'attentions délicates et de faveurs. L'Université d'Oxford lui octroyait le titre de docteur ès lettres aux acclamations bruyantes des gradués et des étudiants, et il obtenait en même temps avec *Hallam*, l'une des deux médailles d'or fondées par le roi Georges IV et décernée à la plus belle composition historique.

Après avoir assisté dans son caractère diplomatique officiel au couronnement de Guillaume IV, W. Irving revint en Amérique; son absence avait duré seize années. Son retour au pays natal pendant le printemps de 1832 fut un véritable triomphe. L'enthousiasme fut à son comble lorsqu'il parut dans une conférence publique présidée par le chancelier *Kent*, l'illustre chef du barreau de New-York. On honorait en lui le citoyen et le patriote non moins que l'éminent écrivain dont la plume répondait si victorieusement à cette question mêlée de sarcasme et de reproche posée par une rivalité mesquine : qui donc s'avise de lire un livre américain? (Who reads an American book?)

Il ne tenait qu'à notre auteur de pousser plus loin la série de ses triomphes, mais sa nature modeste se refusait à ces pompeuses ovations; il préféra se dérober à tant d'éclat, et pour satisfaire sa noble curiosité, il entreprit une longue et pénible suite d'excursions à travers différents États de l'Union. Il commença par ceux de l'Est, visita plusieurs villes, entre autres Boston, traversa les vertes montagnes du Vermont et gravit les sommets escarpés du New-Hampshire. Son second voyage le conduisit jusqu'aux chutes du Niagara. De là, il s'avança par les lacs et l'Ohio jusqu'aux États limitrophes de cette rivière, puis, remontant le Mississipi jusqu'aux régions du Far-West, il rejoignit une mission chargée de traiter avec les Indiens, et dépassant les limites de la civilisation d'alors et les postes militaires, il pénétra dans le désert jusqu'aux Wigwams

des naturels. A la faveur d'une escorte de pionniers semi-Indiens par les mœurs, il put, pendant un mois, partager l'existence de ces tribus guerrières qui parcourent les bois et les prairies, chassant les buffles et les chevaux sauvages. Il visita la région des Pawnies, et après cette rude expérience de la vie de frontière, il revint en descendant le grand fleuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans, puis, s'avançant à travers les États riverains de l'Atlantique, il arriva à Washington. Dans cette ville, il assista pendant l'hiver aux débats d'une intéressante session du Congrès. Silencieux observateur des divergences et des rivalités politiques que lui révéla sa présence aux séances, et que lui confirmèrent ses relations avec les différents hommes d'État réunis à la Métropole et venus de toutes les parties de l'Union, il évita soigneusement de se mêler à aucun parti, et conserva une stricte et prudente neutralité.

Cependant la carrière politique n'était pas fermée pour W. Irving. En 1842, sans qu'il eut sollicité cet honneur, sa patrie le désignait pour la représenter comme ministre près de la cour d'Espagne. Il remplit avec distinction cette importante mission dans un pays qu'il connaissait déjà et qui lui était si sympathique. Au bout de quatre années, il fit sa rentrée à New-York où, retiré dans le calme de la vie privée, il se livra à ses goûts favoris et à ses études de prédilection.

Dans l'intervalle de la reprise de sa vie diplomatique, W. Irving avait écrit la relation de ses voyages en Amérique sous le titre d'*Excursion dans les Prairies* et d'*Astoria*, ou récit d'*Une visite aux Montagnes rocheuses*. Il avait rédigé les souvenirs de ses visites à *Abbotsford* et à l'abbaye de *Newstaed* (1), ce poétique manoir de l'auteur

(1) *Abbotsford and Newstaed abbey*. Édition de 1835. Paris, Baudry's ; european library.

de *Don Juan*, et mis en ordre la série des légendes de la conquête de l'Espagne. Retiré dans sa paisible résidence de *Tennyside*, sur les bords de l'Hudson, à vingt-cinq milles environ de sa ville natale, il procéda à la révision scrupuleuse de toutes ses œuvres et mit au jour ses dernières productions. Il publia une *biographie d'Olivier Goldsmith*, l'auteur dont il s'est assimilé si puissamment le charme sentimental et le gracieux enjouement; une *Histoire de Mahomet et de ses successeurs*, un roman intitulé *Wolfert's-roost*, enfin une *Vie de Washington*, dont il avait été l'admirateur et le contemporain.

La mort le surprit le 28 novembre 1859, dans cette douce retraite où l'environnaient à la fois la vénération de ses concitoyens et l'admiration des étrangers. Washington Irving est l'écrivain américain qui jouit de la renommée la plus grande dans le monde européen et surtout en Angleterre, où il occupe le meilleur rang parmi les auteurs nationaux. Son style pur et coloré, parsemé d'heureux néologismes qui lui donnent un caractère tout particulier, est empreint d'un cachet de grâce et d'harmonie rappelant la langue de Swift, de Goldsmith et d'Addison; devant la vérité, l'originalité de ses peintures et la vivacité de leur éclat, on a pu dire avec raison, de cet auteur, qu'il était le Wouvermans de la littérature anglo-américaine (1).

(1) Washington Irving est devenu un auteur classique; le Sketch-Book figure au nombre des auteurs anglais mentionnés dans le programme officiel de 1880 pour l'examen du baccalauréat.

Voir: Memoir of W. Irving. (Sketch-Boock.) *Biog.* MICHAUD. (W. Irving.)

DEUXIÈME PARTIE

UNE VISITE A L'AUTEUR DE WAVERLEY

Ce fut une brillante période pour sir Walter Scott que l'intervalle écoulé entre 1804 et 1820. Gloire littéraire, fortune, joies de la famille, tout lui souriait. L'immense succès de ses œuvres poétiques, notamment de *Marmion*, du *Lai du dernier Ménestrel* et de *Rokeby*, lui avaient produit des sommes énormes qui, jointes aux larges émoluments de la place de greffier en chef de la Cour des sessions, due à la munificence de Pitt, lui permettaient de créer et d'embellir la somptueuse résidence si célèbre par la vie seigneuriale qu'on y menait (1).

Déjà le poète avait fait place au romancier.

Commencé dès 1802 mais abandonné à la suite d'une critique émanée d'un ami trop sévère auquel le plan avait été communiqué, le récit de *Waverley* repris dix années plus tard, était terminé depuis 1814 sous le titre de *Waverley novels*, et répandu au nombre de 12,000 exemplaires. Grâce à la discrétion de l'imprimeur Ballantyne, le secret de l'anonyme semblait voiler rigoureusement aux yeux du public le nom de l'auteur que le désastre financier du

(1) La vente du *Lai du dernier Ménestrel* produisit 200,000 francs. *Rokeby* fut tiré à 8,000 exemplaires et fournit en trois mois à son auteur 240,000 francs.

libraire Constable (1) devait révéler au grand jour; mais dans le monde des lettrés et des connaisseurs, dans ce monde où l'œil observe et où l'esprit pénètre et devine, on ne pouvait ignorer que le mystérieux narrateur qui retraçait avec tant d'exactitude les mœurs de cette zône anglo-écossaise, théâtre de la lutte du Prétendant, et qui faisait le tableau si vrai et si dramatique des haines et des querelles des clans, de la fidélité jacobite et de la bravoure chevaleresque, était le même qui avait chanté le *Lord des Iles, la Dame du Lac* et *le Héros de la bataille de Flodden-field.*

Cette prospérité croissante permettait enfin à Walter Scott de s'abandonner sans réserve à sa passion pour l'archéologie romantique, illusion constante de sa jeunesse et que les années avaient si puissamment développée. Pendant longtemps, alors que ses fonctions de shérif du comté de Selkirk lui avaient fait choisir pour résidence le manoir d'Ashesteil, près du confluent du Yarrow, de la Tweed et de l'Ettick, il jeta des regards avides sur la rive opposée, et concentra sa pensée sur les vestiges d'un château délabré situé au centre de ce qu'il aimait à nommer ses *pauvres domaines* (*mea paupera regna*). La grandeur féodale avec ses usages chevaleresques et sa magnificence, le désir immodéré d'être reconnu lui-même membre d'une famille historique, hantaient son esprit ; et quand il put réaliser ce rêve, son imagination et sa profusion ne connurent plus de bornes. Alors s'éleva au milieu des terres de Cartley-hole sur les bords de la Tweed, achetées à grands frais du docteur Douglas de Galashiel, cette somptueuse résidence qu'il qualifia du nom d'Abbotsford ou *gué de l'Abbé,* en souve-

(1) L'inventaire dressé après la faillite de Constable, qui fut si désastreuse pour W. Scott, fit découvrir les manuscrits des romans anonymes, tous écrits de sa main, ou de celle de Laidlaw son secrétaire.

nir de l'abbaye de Melrose, dont les ruines splendides se dressaient majestueusement sous ses yeux, tableau dont il a si heureusement glissé le souvenir dans le *Monastère.* Bientôt s'élancèrent tours et tourelles copiées chacune d'après quelque vieux manoir écossais, avec leurs toits aigus et leurs fenêtres blasonnées portant les lions rampants sur gueules et les insignes des clans. A l'intérieur, s'ouvrirent de vastes appartements remplis de hauts dressoirs et de bahuts chargés de sculptures, décorés de targes, de plaids et de grandes épées de Highlanders, de hallebardes, d'armures et de trophées de chasse et de guerre. C'est sous les voûtes de cette demeure aristocratique que pendant de longues années le généreux châtelain exerça cette somptueuse hospitalité délicatement promise par l'inscription mise en relief sur la façade : *Utinam veris hanc amicis impleam !* (1).

« Ballades et pibrochs s'entremêlent aux joyeux récits de l'hôte infatigable qui tient table à tout venant, mais surtout aux parents, aux amis et aux voisins, et qui, au milieu même de ses convives conduits avec bonheur à travers ses vastes possessions, pense avec un sourire intime de poète aux générations lointaines qui reconnaîtront pour ancêtre sir Walter Scott premier baronnet d'Abbostford (2). »

L'illustre romancier était donc au comble de ses vœux à cette époque où la publication de *l'Antiquaire*, suivie bientôt de celle de *Rob-Roy*, mettait le dernier sceau à sa renommée littéraire. Son nom était retentissant de popularité et l'objet de toutes les préoccupations ; d'Edimbourg à

(1) Phèdre. Fab. ix, lib. iii. (*Socra tes ad amicos.*) La Fontaine a imité Phèdre dans la fable 17 du livre IV, intitulée : *Parole de Socrate :*

Plût à Dieu que de vrais amis,
Telle qu'elle est, dit-il, elle put être pleine !

(2) Taine. *Litter. angl.*, t. IV, p. 299.

Londres, l'auteur de *Waverley* était acclamé avec enthousiasme, et lui-même, plein de la conscience de son talent, ne dédaignait pas de laisser entrevoir que l'anonyme couvrant en apparence ses récentes productions n'était pas un mystère impénétrable (1).

C'est à la fin du mois d'août 1816, que Washington Irving, parcourant l'Europe pour la seconde fois, rendit visite à sir Walter Scott. Le publiciste américain se trouvait alors à Edimbourg, il descendit vers la frontière jusqu'à l'antique ville de Selkirk ; son but était d'explorer les ruines de Melrose et les environs de cette célèbre abbaye ; mais il venait surtout, comme il le dit lui-même, voir celui qu'il appelle le *puissant barde du Nord*. Muni d'une lettre d'introduction du poète Thomas Campbell, il comptait sur cette recommandation pour être accueilli avec bienveillance par l'illustre écrivain qui avait dû lire ses premiers essais, et auquel son nom n'était pas inconnu. W. Irving ne s'était pas trompé, la plus franche hospitalité l'attendait. Pendant que son messager prévenait de son arrivée le châtelain d'Abbotsford, il put contempler le tableau qu'il avait sous les yeux. Le manoir était en pleine construction, de hardis échafaudages entouraient encore murs et tourelles qui s'élevaient déjà majestueusement, et la cour d'honneur était couverte de pierres de taille et jonchée de fragments de sculpture. A côté se dressait une habitation rustique mais confortable, séjour temporaire du maître. Le porche

(1) Un jour qu'il dînait à la cour, le prince régent ordonna de présenter une corbeille de fruits à l'auteur de *Waverley*, et W. Scott prit une grappe.

Un soir qu'il était au théâtre d'Edimbourg avec lord Erskine, un hourra dans la salle fut poussé pour le noble lord d'abord, et un autre pour l'auteur de *Waverley*, Scott s'avança jusqu'au bord de la loge comme s'il acceptait le compliment et remerciait le public.

entouré de feuillage et surmonté de cornes d'élan d'une structure gigantesque, annonçait la résidence d'un intrépide chasseur. Le tout se détachait sur les flancs d'une colline verdoyante au bas de laquelle la Tweed roulait tranquillement ses eaux transparentes. Le bruit de la chaise du visiteur ameuta les gardiens du logis, c'est-à-dire une légion de chiens de toute race dont le chef de file, un vigoureux lévrier noir, sautant légèrement sur un bloc de pierre, fit retentir l'air de ses furieux aboiements.

A peine averti de l'arrivée de son hôte, sir Walter vint au-devant de lui. W. Irving le reconnut sans peine d'après le portrait bien connu de sa personne si populaire. C'était bien là cette tête haute, cette poitrine large et bombée, ces longues jambes dont l'une, boiteuse, semblait nuire à l'équilibre du corps sans ralentir la fermeté de la marche. Le poète écossais portait un costume rustique, sorte de vêtement de chasse de couleur verte, un sifflet pendait à sa boutonnière, ses pieds étaient chaussés de gros souliers attachés aux chevilles, enfin un antique chapeau blanc couvrait sa forte tête. Il s'appuyait sur un bâton noueux et le gravier criait sous ses pas pesants. Malgré son extérieur dépourvu, au premier abord, de grâce et de distinction, le visage de sir Walter était empreint d'un caractère si particulier et original, son œil recouvert par de longs et épais sourcils était si vif et si pénétrant, qu'on ne pouvait oublier cette physionomie quand on l'avait attentivement observée.

Pendant qu'il s'avançait, un énorme lévrier gris jappait autour de lui; c'était sans doute le favori, celui qui figure dans le fameux portrait de *Chantrey*, il croyait, sans doute, de sa dignité de ne point se mêler aux clameurs de la meute et de s'associer à la courtoisie du maître du château.

Dès qu'il eut rejoint son visiteur, sir Walter lui souhaita la bienvenue, lui prit la main avec affabilité et lui demanda

des nouvelles de Campbell. « Hâtez-vous de descendre, lui dit-il, vous arrivez juste à l'heure du repas, vous visiterez ensuite les merveilles de l'abbaye; rien n'ouvre l'appétit comme une promenade matinale au milieu de l'air vif de nos collines d'Écosse. » Peu d'instants après, W. Irving s'asseyait à la table de son nouvel ami. Il n'y avait en ce moment à Abbotsford que la famille du châtelain ; mistress Scott; sa fille aînée Sophie, belle jeune fille de dix-sept ans, qui, plus tard, épousa sir Hugh Lockhart ; miss Ann, plus jeune de deux ou trois ans ; Walter, beau et vigoureux garçon qui s'unit, en 1825, à la riche miss Jobson et mourut major-général; enfin Charles, enfant de onze ou douze ans, plein de naturel et de vivacité, et qui devait, après avoir travaillé à Foreign-Office, être attaché à la légation de Naples.

On sait que mistress Scott était d'origine française ; c'était une demoiselle Charpentier (Carpenter), dont le père, Lyonnais émigré, était mort à Gilsland, dans le Cumberland, la laissant sous la tutelle de Lord Downshire. Walter Scott l'avait épousée à Carlisle le 24 décembre 1797 ; elle mourut en 1826, juste une année après ce désastre de Constable qui engloba la fortune de son mari pour près de trois millions, et le riva, pour ainsi dire, pendant tout le reste de sa vie, à cette lourde chaîne qui, près d'un demi-siècle plus tard, devait peser si durement sur le grand poète auquel nous devons les *Harmonies* et les *Méditations*.

La familiarité la plus touchante s'établit bientôt entre ces deux hommes si bien faits pour se comprendre. L'auteur américain voulait seulement faire une visite de déférence, puis continuer ses excursions après avoir salué le poète dont la renommée était si retentissante, mais celui-ci n'y put consentir. « Notre contrée n'est pas un journal qu'on lit dans sa matinée, dit-il gracieusement, il faut plusieurs jours pour l'explorer au touriste observateur et amateur

de vieux souvenirs. Après déjeuner, vous irez voir Melrose; j'aurai le regret de ne pouvoir vous accompagner, plusieurs affaires me retiennent à la maison, mais vous aurez pour guide mon fils Charles; il connaît par cœur sa vieille ruine et tout ce qui l'environne. Lui et mon ami Johnnie Bower vous révèleront la vérité, ils vous raconteront même beaucoup de choses que vous n'êtes pas tenu de croire, à moins que vous n'ayez la foi aveugle de l'antiquaire! — A votre retour, nous ferons ensemble une excursion dans le voisinage; demain, nous irons jeter un coup d'œil sur le Yarrow, puis le jour suivant, nous parcourerons les restes de l'abbaye de Dryburg bien dignes de fixer votre attention. »

Tel était le séduisant programme qui retint pour quelque temps W. Irving au manoir d'Abbotsford, et lui permit de goûter cette vie de famille pleine de cordialité et de charme, plus douce et plus attrayante que la pompeuse et bruyante hospitalité des grands jours. C'est dans ce calme de la vie intime et privée qu'il put étudier le caractère de son hôte, jouir de sa conversation, et recevoir les confidences qui lui révélèrent les impressions de sa jeunesse et l'initièrent aux illusions de son existence romantique.

Le repas terminé, W. Irving se mit en marche accompagné de Charles Scott, dont la vivacité et l'entrain le charmèrent à ce point, qu'au bout de quelques instants il l'appelait déjà son *jeune ami*. Charles avait la mémoire remplie d'anecdotes et de légendes, il les racontait avec une verve juvénile rehaussée par un accent écossais qui rappelait à son compagnon son origine maternelle et des souvenirs chers à son cœur. Le jeune homme lui parla beaucoup de ce Johnnie Bower auquel son père avait fait allusion. C'était le sacristain de la paroisse, le gardien des ruines et le cicérone des étrangers; un digne homme et

quelque peu ambitieux dans son humble sphère ; la mort de son prédécesseur avait été mentionnée dans les journaux, son nom imprimé et révélé à toute la contrée ; quand Johnnie fut promu à son importante fonction, il stipula le même honneur posthume avec cette condition que le sceau de sa gloire serait apposé par la plume de sir Walter. Le poète s'engagea gravement à acquitter cette dette, et le bon Johnnie vivait paisiblement, fier par anticipation de cette brillante immortalité.

Johnnie Bower était un petit homme vif et alerte, presque coquet dans son habit bleu et et son gilet rouge. L'enjouement espiègle de Charles semblait le transporter ; c'était le guide par excellence ; pénétré de sa mission, il montrait avec une religieuse exactitude toutes les merveilles décrites par Scott dans le *Lai du dernier ménestrel*, et récitait consciencieusement dans son langage pittoresque chaque passage du poëme qui s'y référait.

Publié en 1805, le *Lai du dernier ménestrel* fut composé pour plaire à la comtesse de Dalkeith, depuis duchesse de Buccleugh, et l'initier aux coutumes et aux traditions de l'Écosse. On sait que les Scott se glorifiaient d'être issus des Buccleugh. Encouragé par Pitt et Fox, ce poëme fut répandu à plus de 30,000 exemplaires. Le merveilleux y domine, on y voit se dérouler les légendes du Border (1), parmi lesquelles se détache en relief l'aventure de Gilpin-Horner. La scène se passe au milieu du XVIe siècle, dans le manoir de Branksome, sur les bords du Teviot. C'est de là que part le chevalier William Deloraine qui se rend mystérieusement la nuit dans l'abbaye de Melrose, sous la conduite d'un moine, pour découvrir la tombe du magicien Michel Scott qu'un reflet projeté à travers le vitrail d'une

(1) Border, frontière.

ogive va lui indiquer, et s'emparer du livre enchanté qu'elle renferme (1).

Ce magicien populaire dans les traditions du Border, vivait au XIIIe siècle. C'est à lui que fait allusion le Dante dans son XXe chant (2). On lui attribue une foule d'œuvres merveilleuses et fantastiques. Le diable travaillait, dit-on, sous ses ordres. Obligé de donner sans cesse de l'occupation à l'esprit infernal, il lui fit construire le pont pittoresque de Kelso dans l'espace d'une nuit; une autre fois, il le contraignit de diviser en trois pics le cône de la montagne d'Eildon; enfin, il ne put se débarrasser de son obsession qu'en lui ordonnant une chose impossible, celle de dresser des câbles avec le sable de la mer (3).

C'est Melrose que W. Scott a décrite dans le *Monastère* sous le nom de l'abbaye de Kennaquhair. Si les alentours de ce site ont moins de beauté que certaines contrées de l'Écosse, ils sont liés à tant de faits romantiques qu'il n'est point surprenant que l'auteur de tous ces récits nationaux se soit complu à en faire la scène de plusieurs de ses compositions. C'est là, près du courant large et profond de la Tweed circulant au pied des rives escarpées, sous des arbres touffus, au milieu de ce cimetière de Bolside hanté

(1) Lo, Warrior ! now the cross of red,
Points to the grave of the mighty dead;
Slow moved the monk to the broad flag-stone,
Which the bloody cross was traced upon;
Etc., etc.

(2) DANTE. *Inferno*, C. XX.
Quell' altro, che ne fianchi e cosi poco,
Michele Scotto fu, che veramente
Delle magiche frode seppe il giucco.

(3) On trouve cette tâche impossible de faire un câble avec le sable de la mer, mentionnée dans COLUMELLE. X, *Præf. Ex incomprehensibili parvitate arenæ funis effici non possit.*

par les fées, que la superstition écossaise réunit les Esprits aériens, croit voir les follets des eaux, et évoque les poétiques souvenirs de la reine Mab et d'Obéron.

Le spectacle des ruines de cette abbaye si belle et si riche dans sa spendeur gothique, aujourd'hui si tristement dévastée depuis la guerre des Presbytériens, mais si grandiose encore (1), devait rappeler à la mémoire du visiteur cette description que son vieux cicérone, fidèle écho du poëme, ne manqua pas de lui déclamer dans son jargon pittoresque : « Veux-tu voir le beau Melrose? Étranger! va le visiter à la lueur pâle de la lune, les joyeux rayons du soleil semblent ne dorer que par raillerie ces sombres et antiques débris. Quand l'astre de la nuit règne sur ses arceaux brisés, quand le disque d'argent éclaire ses ogives sculptées, quand sa lumière froide et incertaine flotte sur les vestiges de la grande tour, quand chaque arcade et chaque faisceau de colonnettes semblent alternativement d'ivoire et d'ébène, quand une auréole argentée cerne le relief de ses figures et fait ressortir les pieux versets qui vous exhortent à bien vivre et à bien mourir, quand le hibou solitaire murmure sa plainte lugubre sur la dalle funèbre; alors va, va seul, admirer le temple en ruines de Saint-David, et conviens au retour, que nulle part il n'existe un spectacle à la fois plus mélancolique et plus beau ! (2). »

En passant sous les cloîtres, Johnnie eut soin de faire

(1) L'abbaye de Melrose fut fondée par David Ier, roi d'Écosse, vers 1136. Sa construction dura dix années. Elle fut dédiée à la Vierge et habitée par les moines de Citeaux. C'est un des plus beaux spécimens de l'architecture gothique.

(2) If thou wouldst view fair Melrose aright,
Go, visit it by the pale moonlight;
For the gay beams of lightsome day,
Gild but to flout the ruins gray, etc,

remarquer les feuilles et les fleurs taillées dans la pierre dont la délicatesse a défié les siècles et qui paraissent fraîchement écloses sous le ciseau de l'artiste, rivalisant de vie, comme l'a si bien dit Walter Scott, avec les objets qu'elles représentent :

Nor herb nor floweret glisten'd there,
But was carved in the cloister arches, as fair (1).

Dans l'intérieur de l'abbaye, le vieux guide conduisit sans se tromper W. Irving sur la pierre même où le vaillant William Deloraine et le moine qui l'accompagnait, se reposèrent dans cette nuit mémorable où le livre de magie fut exhumé du tombeau du sorcièr. Bien plus, le bon Johnnie avait dépassé l'auteur du poëme dans la minutie de ses recherches d'antiquaire, car il avait découvert le sépulcre lui-même, sur l'emplacement duquel le poète n'avait pu se défendre d'émettre quelque doute. Il se vantait hautement de l'avoir trouvé, grâce à la position d'une certaine fenêtre et à la direction que suivaient, à la tombée de la nuit, les rayons de la lune à travers les vitraux de l'ogive projetant l'ombre de la croix rouge sur le lieu mystérieux, exactement comme l'avait décrit l'auteur du *Lai du dernier ménestrel.* « Je l'ai montré plus d'une fois au shérif (2), disait-il, et il n'a pu disconvenir de la réalité du fait. »

(1) Du côté de l'Est, la lune versait sa clarté à travers un treillis de pierre travaillé avec tant de délicatesse qu'on eût dit la main d'une fée tressant deux brins de saule entre des peupliers, et pétrifiant par un charme magique les nœuds fantastiques de ces vertes guirlandes.

The moon on the East oriel shone,
Through slender shafts of shapely stone,
By foliaged tracery combined;
Thou would'st have thought some fairy's hand, etc.

(2) C'était le titre que dans le pays on donnait à Walter Scott. On sait qu'il en exerçait les fonctions.

J'ai su plus tard, raconte W. Irving, que Scott aimait à s'amuser de la simplicité du brave homme et du zèle avec lequel il vérifiait chaque passage imaginaire du poëme, absolument comme s'il s'agissait d'un récit authentique; et que toujours il adhérait à ses conclusions pour lui être agréable. Chacune des fictions du poète était devenue un fait véridique pour Johnnie; à force de vivre au milieu des ruines et d'en signaler les beautés aux étrangers, les scènes du poëme étaient devenues partie intégrante de son existence, on aurait pu croire que de temps à autre il allait jusqu'à s'identifier avec les héros du récit. Il ne pouvait supporter qu'on préférât une œuvre quelconque au *Lai du dernier ménestrel;* « sur ma foi, disait-il, c'est la meilleure chose que M. Scott ait jamais faite, et s'il était là, je ne craindrais pas de le lui dire encore, et il en serait content. »

Il fallait l'entendre parler de la bonté et de la familiarité que lui témoignait sir Walter; son cœur simple s'épanouissait au souvenir des attentions dont il le comblait; on ne saurait pousser plus loin la naïveté dans l'admiration et l'honnêteté dans le dévouement.

Pauvre Johnnie, bien des années se sont écoulées depuis le jour où tu m'as servi de guide dans les ruines de Melrose, dit W. Irving; il est probable que tu reposes sous ces voûtes, objet de ton admiration passionnée; puisse ton rêve d'ambition s'être réalisé, puisse ton nom avoir été transmis à la postérité par la plume de l'homme illustre que tu entourais d'une si pieuse vénération!

Au retour de son excursion à Melrose, Washington Irving trouva Walter Scott qui l'attendait pour lui faire visiter les environs. Ils partirent escortés par les lévriers favoris qui gambadaient autour du maître et se disputaient ses caresses. Pendant que Scott entretenait son hôte des

qualités de *Maida*, de *Finette* et d'*Hamlet*, de leur agilité à la course et de la finesse de leur instinct pour la chasse, les promeneurs arrivèrent près d'une carrière d'où plusieurs ouvriers tiraient de la pierre pour l'édifice en construction. A la vue de Scott et de l'étranger, tous ces hommes se levèrent dans une attitude respectueuse, impatients d'engager avec le *laird* (seigneur) cette causerie familière qui les flattait en le réjouissant (1).

Au milieu d'eux se trouvait un petit bourgeois de Selkirk avec lequel Scott aimait à plaisanter ; il y avait aussi le maître chantre de la paroisse qui, non content de diriger la psalmodie du dimanche, conduisait les danses du village pendant les fêtes de la saison d'hiver. Un robuste manœuvre, frais et solide, malgré ses cheveux argentés, se détacha du groupe. Bien que pesamment chargé d'une hotte de maçon, il s'arrêta devant le *laird,* son œil vif et anxieux semblait attendre la faveur d'une parole amicale. Sir Walter l'aborda avec affabilité et lui demanda une prise de tabac. Le vieillard tira de sa poche une tabatière de corne; « — allons donc! dit Scott, avec vivacité, ce n'est pas cela ; où donc est la fameuse boîte française que je vous ai apportée de Paris ? » — « Sur ma foi, répartit l'ouvrier, votre Honneur a raison ; la boîte que je vous offre n'est pas celle des jours de fête. »

En laissant la carrière, sir Walter apprit à son compagnon que, pendant son voyage à Paris, il avait acheté nombre d'objets de ce genre pour les habitants du pays, et notamment la tabatière que ce vétéran du travail réservait pour les dimanches. Ce qui leur plaisait surtout, disait-il, ce n'était pas tant la valeur du cadeau que le souvenir dont il était le témoignage. Le brave homme était en grande estime auprès du maître; il avait été militaire dans

(1) To have a pleasant crack with the laird.

sa jeunesse, sa stature élevée et droite, son allure correcte et quelque peu raide, sa chevelure blanche et l'éclat de son œil bleu méritaient d'arrêter l'attention d'un artiste, aussi le peintre Wilkie le glissa-t-il parmi les personnages qu'il groupa dans son tableau si connu, représentant la famille du poète écossais et son entourage d'élite.

Ce détail familier sans importance intéresse néanmoins la vie intime de l'homme célèbre, il montre combien il était aimé dans la contrée où son exquise bonté et sa générosité le popularisaient encore plus que les œuvres de son génie.

Laissons maintenant parler un instant W. Irving ; il nous fera part des impressions produites sur son esprit par cette excursion dans un pays dont l'aspect évoquait chez lui tant de souvenirs maternels. « Nous parcourûmes ces lieux si souvent célébrés dans les chants de l'Écosse, et que la Muse pastorale a rendus classiques bien avant que Scott les ait revêtus du riche manteau de sa poésie. Quel frémissement de bonheur je ressentis en voyant pour la première fois les cîmes couvertes de genêts du Cowden-Knowes surgir au-dessus des collines grisâtres de la Tweed ; quel cortège de souvenirs y joignit le spectacle du vallon d'Ettrick, de Gala-Water et des pentes du Yarrow. Chaque pas me rappelait un refrain de famille, une chanson à demi-oubliée dont la mélodie somnolente avait bercé mon enfance ; il me semblait entendre la voix tendre et sympathique de celle qui modulait ces doux sons et qui maintenant n'existe plus. Les chants de l'Écosse ont en général quelque chose de mélancolique emprunté à la vie pastorale et solitaire de ceux qui les composent ; beaucoup de ces bardes rustiques ont passé sans laisser de nom à la postérité, il ne reste d'eux que ces refrains qui, semblables à des échos, animent encore les vallons et le versant des collines où paissaient leurs troupeaux. Laissez-moi, ajoute encore W. Irving, devancer un peu les événements, et vous dire combien je

fus sensible à ces airs tendres et naïfs lorsque je fis une visite au pays natal de Robert Burns. Je passai toute une matinée sur les rives inclinées de Bonnie-Doon, murmurant les vers touchants de la ballade si populaire du poète écossais (1) ; là, je rencontrai un pauvre charpentier travaillant au milieu des ruines de la romantique église d'Alloway (2) transformée en maison d'école. Comprenant le sujet de ma visite, il vint s'asseoir auprès de moi sur un tertre funèbre dont l'herbe recouvrait la dépouille mortelle du père de Burns ; il me parla du poète qu'il avait bien connu ; ses vers, me disait-il, sont connus de tous, le pauvre et le riche, le savant et l'ignorant les possèdent par cœur : il me semble, ajoutait-il, que la campagne est embellie depuis que Robert Burns l'a célébrée dans ses joyeux refrains. »

Walter Scott ne le cédait en rien à son hôte du côté de l'enthousiasme et de la passion pour les chants de son pays natal. La sensibilité de W. Irving le toucha profondément, et il s'abandonna à cette expansion qui se traduisit par d'abondantes citations poétiques. « Les chants de l'Écosse, dit-il, après avoir récité les vers gracieux de son pauvre ami Leyden à la Muse de sa patrie, font partie de notre patrimoine national, et nous pouvons les revendiquer comme une chose qui nous est propre. Ils n'ont subi aucune atteinte profane, ils respirent le plus pur parfum de la bruyère et la brise de la montagne. Toutes les races descendues en ligne droite des Bretons, comme les Écossais, les Gallois et les Irlandais, ont leurs airs nationaux. Les

(1) Ye banks and braes O'Bonnie-Doon,
How can you bloom sae fresh and fair ;
How can ye chant, ye little birds,
And I sae weary,fu' o' care !
Etc., etc.

(2) Kirk Alloway, église en ruines hantée par les esprits, immortalisée par Burns dans son charmant poème, Tam o' Shanter.

Anglais n'en ont pas, parce que leur race n'est pas originaire du sol et qu'elle est mélangée. Leur musique est un composé de motifs étrangers et ressemble à une mosaïque. En Écosse même, dans la partie orientale où l'immigration a été fréquente, on compte peu de chants originaux. Une vieille chanson écossaise est une pierre précieuse de nos montagnes, ou plutôt c'est un bijou sacré des temps antiques, véritable relique portant l'empreinte du cachet national et revêtant la physionomie de la race immaculée des premiers temps. »

Puis Scott s'étendit avec complaisance sur sa jeunesse et sur des souvenirs bien chers à son cœur. Il parla de sa mère qui, au bon sens et à la sagesse, joignait l'instinct poétique et le goût artistique le plus exquis. Elle ne faisait point de vers, mais elle les aimait et les comprenait. Elle avait été l'amie de cet Allan Ramsay, vivant répertoire des légendes et des ballades du Border dont elle avait inspiré la passion à son fils. Plus d'une fois, elle avait ouvert sa maison au pauvre Robert Burns, et la ferme de Sandiknow, séjour de la première enfance de sir Walter, avait retenti des accents sublimes du chantre de *Tam o' Shanter* et de *John Barley corn.* (Jean-grain-d'orge.)

Parvenus au sommet d'une colline, Scott fit contempler à son nouvel ami le vaste horizon qui se déployait sous leurs yeux. « Nous voici maintenant, dit-il, comme dans le *Voyage du Pèlerin*, sur le sommet des *montagnes délectables* (1); voyez les régions qui nous entourent : là-bas Lammermuir et Smailholme; ici, Galashiels et Torwoodlie; de ce côté, regardez la vallée de Teviot, les versants de Yarrow et le ruisseau de l'Ettrick qui serpente comme un filet d'argent et va se jeter dans la Tweed. » Et il énuméra

(1) Allusion au *Voyage du Pèlerin*, *Pilgrim's progress*, de Bunyan; écrit mystique et allégorique.

tous ces lieux illustrés par sa muse et qui devaient recevoir encore tant de célébrité, grâce à ces descriptions qui ajoutent un si grand charme à ses récits.

Une muette surprise, raconte W. Irving, arrêta mes regards sur cette scène si poétiquement décrite, et, dois-je le dire, elle ne fut pas sans mélange de désappointement. Je n'apercevais qu'une ligne sévère de collines grisâtres dont les ondulations se succédaient aussi loin que ma vue pouvait s'étendre. Leur aspect était tellement uniforme et dénudé, qu'on aurait pu discerner une grosse mouche marchant sur leur profil. La Tweed si vantée, m'apparaissait comme un maigre courant, passant entre deux rives arides dépourvues d'arbres et de verdure; et cependant, tel était le charme magique de cette trame ourdie dans les poëmes et les romans, que ce spectacle devint bientôt pour moi plus séduisant que les somptueux paysages de l'Angleterre. Habitué aux scènes grandioses d'une nature vierge et luxuriante où les forêts inexplorées sont traversées par des rivières immenses, je ne pus dissimuler mon impression, et j'exprimai ma pensée sans réserve. Aussitôt Scott devint pensif, il ne concevait pas l'idée d'un compliment fait à son génie aux dépens de la splendeur de ses collines natales. « C'est peut-être de l'obstination chez moi, dit-il, mais à mes yeux, ces montagnes sévères et monotones, toute cette frontière sauvage, ont des beautés qui n'appartiennent qu'à elles. J'aime cette nudité de la terre, elle a quelque chose de rude, d'austère et de solitaire qui me plaît. Quand j'ai contemplé un certain temps ce beau panorama qui environne Édimbourg et ressemble à un jardin, je commence à regretter mes humbles collines, et si je ne voyais mes bruyères au moins une fois chaque année, je crois que j'en mourrais. Quant à la Tweed, c'est une belle rivière, ajouta-t-il, elle est dépourvue d'arbres sur ses bords, j'en conviens, mais je ne m'en plains pas.

J'ai beaucoup aimé la pêche, et l'amateur de ce genre d'exercice n'aime pas les cours d'eau ombragés, car les branches nuisent au mouvement de la baguette et au déploiement de la ligne. »

La conversation tomba ensuite sur Campbell et sur son poëme de *Gertrude de Wioming;* Scott en parla avec cette liberté d'allure qui lui était propre quand il était question des œuvres de ses contemporains; et il en cita quelques passages avec une véritable satisfaction. « Quel malheur, s'écria-t-il, que Campbell n'écrive pas davantage et plus souvent! Il a des ailes qui le porteraient au ciel; de temps en temps il les déploie dans toute leur étendue, puis il les replie, et revient sur son perchoir comme s'il avait peur de reprendre son essor. Il ignore sa propre force, ou il s'en défie. Le fait est que Campbell est une sorte d'épouvantail pour lui-même; l'éclat de ses premiers succès est un malheur pour ses efforts à venir, il est effrayé de l'ombre que sa renommée projette devant lui. »

Un coup de feu retentissant dans les collines interrompit cet entretien. « C'est Walter à coup sûr, s'écria Scott, il a fini ses devoirs du matin et il est sorti avec son fusil. Il a sans doute vu quelque coq de bruyère, tant mieux, ce sera un supplément de réserve, car Walter est un fin tireur. »

« Sur ma foi, répondit-il à son hôte qui l'interrompit sur la nature des études de son fils, je ne saurais vous en dire long sur ce chapitre; je ne me préoccupe guère de faire des prodiges de mes enfants; quant à Walter, je lui ai appris de bonne heure à monter à cheval, à viser juste et à dire la vérité; le reste regarde un digne garçon, fils de notre clergyman, auquel j'ai confié la direction et l'éducation de cette jeunesse. »

En ce moment, les promeneurs furent rejoints par les deux miss Scott qui venaient au-devant d'eux. Les exercices du matin terminés, elles vinrent en sautant comme

de jeunes gazelles, et le souffle de la brise d'été faisait voler leurs vêtements légers. A leur approche, les chiens jappèrent joyeusement autour d'elles; elles étaient chargées de bruyères roses cueillies dans la montagne. Sophie, l'aînée, était la plus alerte, elle tenait de son père cette vivacité dans la conversation qui le distinguait, et s'encourageait de ses regards et de ses paroles; Ann, plus jeune, paraissait plus calme, plus silencieuse et plus réservée.

Telle fut cette première promenade pendant laquelle les deux écrivains échangèrent leurs impressions et cimentèrent cette intimité trop courte, mais qui laissa dans le cœur de W. Irving les plus touchants et les plus durables souvenirs.

Au dîner, sir Walter avait quitté son vêtement rustique et se montra correctement habillé de noir. Ses filles avaient aussi fait leur toilette, leur chevelure était parée de bruyères, et leur excursion champêtre du matin avait rehaussé la fraîcheur et l'éclat de leur teint. Il n'y avait que la famille, W. Irving était le seul convive étranger. Autour de la table, deux ou trois chiens étaient en observation; Maida, le vieux lévrier, vint se placer à la gauche du maître, l'œil fixé sur son regard; Finette, épagneul de petite espèce, se mit auprès de mistress Scott qui la gâtait par excellence; enfin le chat favori vint sauter sur le fauteuil de sir Walter Scott et compléta cette scène domestique pleine de naturel et d'originalité.

Pendant le repas, la conversation fut cordiale et variée; Scott y mêla de nombreuses anecdotes concernant ses chiens, la chasse et ses promenades; il s'étendit ensuite sur le caractère et les mœurs des habitants de la contrée. Les vieilles rancunes de clans sommeillaient depuis longtemps, il est vrai, mais le moindre choc pouvait les réveiller. Son intervention, sa qualité de shérif, avaient été

pour beaucoup dans cet apaisement, mais l'humeur orgueilleuse et jalouse des Highlanders tenait encore à distance les gens de la plaine considérés par eux comme de race inférieure. Les Lowlanders avaient parfois à souffrir de cette arrogance, et des querelles terribles menaçaient de s'élever sous le moindre prétexte. On reconnaissait dans le langage du narrateur cette profonde expérience des hommes et des mœurs, si finement accentuée dans ses gracieux romans.

Après le dîner, la famille se retira dans une vaste salle servant à la fois de cabinet d'étude et de bibliothèque. Au-dessus d'une longue table de travail garnie de nombreux tiroirs, se dressait un petit meuble de bois verni fermé par deux battants et rehaussé d'élégants ornements en métal poli. C'était le réceptacle des manuscrits et des papiers de valeur. Dans une sorte de niche, brillait une armure complète d'acier étincelant, un casque à visière surmontait cette panoplie flanquée de gantelets et de haches de combat. Autour se groupaient des trophées de diverses sortes, un cimeterre de Tippoo-Saïb, une large claymore de highlander, provenant de la bataille de Floddenfield, une paire d'éperons ramassés sur le champ de carnage de Bannockburn, et un mousquet portant les initiales de Rob-Roy-Mac'Gregor auquel il avait appartenu ; objet d'autant plus intéressant qu'on n'ignorait pas que Scott allait mettre au jour l'émouvante histoire de ce fameux proscrit. De chaque côté étaient des rayons garnis de romans en diverses langues ; plusieurs de ces livres étaient rares et précieux par leur antiquité. Ce n'était là que la bibliothèque de campagne, la riche collection de Scott était à Édimbourg, elle ne devait être transportée à Abbotsford que lorsque le manoir fut terminé et devint un splendide musée d'archéologue et de bibliophile.

Sir Walter tira de son petit meuble un manuscrit re-

cueilli sur le champ de bataille de Waterloo ; sur ce papier maculé de sang étaient copiés des chants populaires de France ; — « peut-être, dit-il avec émotion, le pauvre garçon qui tomba dans la mêlée avait-il chanté ces refrains dans sa tente la veille de sa mort ; peut-être en les chantant rêvait-il la victoire et le retour glorieux auprès de ceux qu'il aimait ! »

La soirée se continua par une lecture poétique dans laquelle la voix sonore de sir Walter déclama les hauts faits du roi Arthur, et fut terminée par une ballade en dialecte écossais que Sophie chanta sans se faire prier. C'était un vieux chant jacobite qu'elle modula avec la plus saisissante expression. Scott, malgré son attachement à la maison de Hanovre, goûtait avec passion ces poésies populaires ; l'infortuné descendant des Stuarts était un héros à ses yeux, et le roman de Waverley atteste hautement l'intérêt qu'il portait au chevaleresque vaincu de Culloden.

Le lendemain, dès l'aube du jour, Scott était déjà au milieu de ses ouvriers, assis sur une pierre et surveillant leurs travaux ; il contemplait avec bonheur la somptueuse résidence qui s'élevait à grands frais. Plût à Dieu qu'il se fût contenté de la simple et rustique demeure où W. Irving fut si cordialement accueilli ; cet immense manoir d'Abbotsford avec son luxe seigneurial et ses réceptions ruineuses n'aurait point épuisé sa bourse, et fait peser sur son esprit cette écrasante servitude qui finit par l'accabler au milieu de ses illusions. Autour de lui gisaient de nombreux débris de l'abbaye de Melrose qui devaient trouver leur place dans le nouvel édifice. Déjà il s'en était servi pour orner une fontaine abritée par un léger monument gothique du meilleur goût.

Melrose était le thème constant de ses rêves romantiques. « On ignore, disait-il à son hôte qui ne tarda pas à le rejoindre, quels trésors renferme cette antique abbaye, quelle

mine pour l'archéologue, pour l'architecte, pour l'historien et le poète ! » puis, faisant un retour sur le passé, il raconta comment le cœur de Robert Bruce, qui devait reposer en Terre-Sainte, avait été rapporté par sir James Douglas dans les murs sacrés du monument.

Cette vie libre et pleine d'indépendance et de distraction n'empêchait pas néanmoins sir Walter de s'occuper activement ; le courrier d'Edimbourg venait de lui apporter des épreuves d'un roman en cours d'impression, c'était probablement *Rob-Roy*. Bien que le mystère planât encore sur le nom de l'auteur de *Waverley*, W. Irving ne put se méprendre sur la réalité. Le silence systématique de Scott, chaque fois qu'on parlait de cette œuvre, rapproché de sa verve, de son expansion et de son enthousiasme quand il s'agissait des faits de l'histoire nationale dont le récit n'était qu'un épisode, ne permettait aucun doute sur ce que son hôte pénétra sans peine. Sa réserve, toutefois, ne se démentit pas en ce qui concernait ses enfants auxquels il se gardait de communiquer ses productions littéraires ; il semblait rougir auprès d'eux de ce qu'il appelait ses folies ; « j'ai toujours évité, disait-il, de mettre mes écrits sous leurs yeux. » On assure même que Walter, son fils aîné, mourut sans avoir lu aucun des ouvrages de son illustre père.

Walter Scott avait promis à W. Irving de le conduire aux ruines de l'abbaye de Dryburg. On se mit en route un matin, et toute la famille fut de la partie. Le voyage s'effectua au milieu des sites qui réveillaient encore des souvenirs bien chers au châtelain d'Abbotsford. C'était d'abord la vieille tour de Smailholme, forteresse du Border, perchée sur une crête aride surplombant les rochers escarpés de Sandiknow. C'était là qu'il avait passé son enfance, dans la ferme de son aïeul, on l'y avait envoyé pour soigner sa

jambe malade, et le grand air et les soins empressés de la famille avaient créé ce tempérament robuste que n'altéraient ni le travail ni les exercices violents. C'est là que s'était développé ce goût pour les légendes, les ballades et les traditions fantastiques puisé dans les récits et les chansons du foyer paternel, tableau si poétiquement retracé dans l'introduction à l'un des chants du poème de Marmion (1).

De ces hauteurs de Sandiknow, Scott paraissait planer sur les domaines de son imagination. Sa vue embrassait ces lieux immortalisés par ses écrits; il semble qu'il ait voulu acquitter une dette de reconnaissance dans la description pleine de sentiment qui précède sa *Veillée de la Saint-Jean, the eve of Saint-John.* Non loin de Sandiknow se dressait la tour de Bemerside, antique résidence de la noble famille de Hagas, qui avait survécu aux redoutables collisions des clans dont la rage insensée dévasta les frontières.

Enfin on aperçut l'abbaye de Dryburg dont les débris couvrent les terres du comté de Buchan; c'était un édifice religieux tout en ruines, riche en antiquités gothiques, il était surtout plein d'intérêt pour les Scott, car il contient le tombeau et la sépulture de leurs ancêtres, c'est là que devait reposer seize années plus tard l'hôte de W. Irving.

Chaque journée, pendant la durée du séjour de W. Irving à Abbotsford, fut marquée par une de ces excursions pleines d'intérêt, en compagnie de l'homme aimable dont la gaîté et la mémoire étaient intarissables. Une fois, il le conduisit dans cette vallée d'Eildon, remplie de souvenirs

(1) Still, with vain fondness could I trace,
A new each kind familier face,
That brighten'd at our evening fire!
Etc., etc.

fantastiques, qui lui inspira le poëme de *Thomas le Rimeur* (Thomas the Rhymer). Tout entier à son sujet, il récitait d'une voix sonore des passages de ce vieux monument de la poésie écossaise (*sir Tristrem de Thomars d'Ercildoune*) qu'il avait ingénieusement rajeuni. Il signalait le chêne légendaire, le ruisseau des fées, enfin tous ces lieux que son imagination vagabonde peuplait d'êtres imaginaires qu'elle rencontrait à chaque pas.

Nor hill, nor brook, we passed along
But had its legend or its song.

Une autre fois ils s'arrêtèrent près des vestiges d'un camp romain. Ce fut l'occasion pour Scott de donner libre carrière à sa passion pour l'archéologie; il était passé maître dans l'art de la castramétation et de la poliorcétique; il personnifia pleinement cet admirable type de Monkbarns, l'*Antiquaire*, qui semble calqué sur sa propre physionomie, et dont les aventures paraissent empruntées aux scènes qui l'entouraient. C'est là qu'ils rencontrèrent cet Andrew Gemmels, espèce de Nestor des mendiants qui parcourait la vallée de Galashiels, chantant des ballades et racontant des légendes, et qui lui servit de modèle pour peindre cet inimitable *Edie Ochiltree*, qui donne un si puissant relief à son roman.

Parmi ces promenades pittoresques, W. Irving aime à citer celle dans laquelle ils furent accompagnés par William Laidlaw, intendant du domaine d'Abbotsford, homme aimable, d'une rare distinction, que Scott affectionnait et dont il avait fait son secrétaire et son ami. Laidlaw était initié à tous les projets du Laird, il connaissait ses goûts et les partageait. Sir Walter s'épanchait volontiers en sa présence, et W. Irving comprit bientôt combien cette société était précieuse pour lui. La matinée était fraîche et la journée devait être pluvieuse; tous les trois, suivis de

Georges, l'une des physionomies les plus originales des serviteurs du poète, celui que miss Sophie appelait son *Grand-Vizir,* et qui jouissait du franc parler avec le maître, se dirigèrent du côté de la vallée du *Rimeur* (*Rhymer's glen*), là où une chute d'eau précipite sa nappe argentée entre des bouleaux et des frênes pleureurs. Le soleil du matin dorait les bruyères qui couvrent les montagnes et les teintait des nuances les plus douces et les plus variées. En gravissant les hauteurs, les promeneurs pouvaient voir à leurs pieds Melrose et ses pinacles, plus loin les collines d'Eildon, le Cowden-Knowes, la Tweed, Gala-Water et tout ce pays historique étincelant de lumière d'une part et, de l'autre, assombri par des nuages annonçant une averse.

Selon sa coutume, Scott marchait le premier, devançant ses compagnons malgré sa boiterie. Sa verve était inépuisable, citations, anecdotes piquantes se succédaient sans relâche. Deux ou trois fois des ondées firent croire à W. Irving que la promenade allait être interrompue ; loin de là, son hôte n'en marchait que plus vite comme si le temps était splendide. — « N'allons-nous pas chercher un abri ? » demanda timidement W. Irving. — « Vous avez raison, répondit sir Walter, j'avais oublié que vous n'êtes pas habitué à nos brumes d'Écosse. Nous autres enfants des brouillards, nous nous soucions peu de la maussaderie des nuages ; mais puisque vous redoutez la pluie, nous allons nous mettre à couvert. » Demandant son tartan à Georges, il s'assit aussitôt au pied d'un buisson touffu, « venez, dit-il, et mettez-vous sous mon aile, comme dit la vieille chanson. » Tandis que nous étions blottis comme dans un nid, ajoute le narrateur, il me montrait sur le versant opposé un trou béant et profond ; « c'est la demeure d'un vieux blaireau qui, sans doute, y défie le mauvais temps. Parfois, dit-il, je l'ai vu à l'entrée de sa tanière comme un ermite

recueilli sur le seuil de sa cellule défilant son rosaire ou méditant une homélie. Je professe le plus grand respect pour cet anachorète et ne voudrais le troubler pour rien au monde. C'est sans doute un successeur de Thomas le Rimeur ; qui sait, c'est peut-être lui-même, revenu du pays des fées et maintenu sous l'empire d'un enchantement? »

L'entretien tomba sur le poète Hogg, ancien berger du père de Laidlaw et sur lequel l'intendant donna les plus curieux détails. Hogg était le véritable inspiré de la nature, il avait commencé par adresser ses vers rustiques aux étoiles qu'il contemplait pendant ses longues nuits, et le lendemain, au retour, il les récitait à la ferme à ses compagnons. Sa poésie cependant, tout en restant nuageuse, s'était adoucie, la rudesse avait fait place à la correction, aussi son poëme de *Kilmeny* et ses *Pèlerins du Soleil* (Pilgrims of the Sun) avaient eu l'honneur de l'impression, et Walter Scott en faisait grand cas.

La pluie ayant cessé, on se remit en marche. On atteignit le petit lac de Cauldshiel que Scott appelait sa petite Méditerranée; une barque amarrée sur la rive par les soins de Somerville leur permit de faire le tour et de contempler un vaste horizon. Ce lac que la tradition représente comme hanté par les Esprits des eaux, remit Walter Scott sur la voie qu'il parcourait avec tant de complaisance, celle du merveilleux et des légendes. Il s'étendit sur les superstitions de la contrée ; « la solitude de nos montagnes, la rudesse du climat, les mœurs pastorales, la violence des passions, les haines dérivant d'implacables rivalités, tous ces éléments, dit-il, ont contribué à développer cette poésie rustique et sauvage dont le surnaturel est un des aliments les plus actifs. Ces croyances sont inaltérables, le peuple en fait ses délices, elles font partie du sol natal, elles sont rivées aux ruisseaux, aux collines et constituent cette histoire des ancêtres dont l'Écossais est si fier. Je

voudrais vous voir, dit-il encore à son hôte, assister à l'une de ces veillées d'hiver où la famille du montagnard groupée dans l'âtre de la cheminée, quand la bise siffle au dehors, écoute avec ébahissement les récits d'un vieux mendiant recueilli pendant la tourmente; c'est là que se redisent toutes ces légendes de follets et d'esprits aériens, là que l'imagination voyage dans cette terre des fées si riche en merveilles, là aussi que se chantent ces ballades héroïques transmises par les ancêtres rappelant aux générations les brillants combats du Border, souvenirs qui font bouillir le sang de l'Écossais et l'animent comme les sons de la cornemuse ou de la trompette. »

Telles étaient les distractions dont Washington Irving nous a transmis le gracieux souvenir. Ces conversations peignent au naturel le caractère de Walter Scott dans ces jours de bonheur et de simplicité; elles attestent cet enjouement, cette gaîté, cette verve que devaient altérer plus tard des malheurs et des revers. Les heures passèrent rapidement dans cette demeure où la prospérité semblait s'être fixée, aussi le moment de la séparation ne tarda-t-il pas à venir. L'auteur américain dut enfin quitter le poète aimable qui l'avait initié à sa vie intime et à ses joies de famille. La séparation fut pénible et l'on promit de se revoir; ces entrevues furent malheureusement rares, mais la correspondance entretint l'intimité. Scott reconduisit son ami jusqu'aux limites de ses domaines. Tout en marchant, W. Irving lui exprimait combien le spectacle de son bonheur domestique l'avait touché, et lui parlait de ses enfants qu'il regrettait de quitter; « leur cœur est bon, répondit le père tout ému, et c'est la clé du bonheur en ce bas-monde. Ils s'aiment entre eux, et c'est tout dans la vie de famille. Le meilleur souhait que je puisse former pour vous, mon cher hôte, ajouta-t-il en frappant sur l'épaule de son ami, c'est

de vous marier dès que vous serez de retour dans votre pays, afin de voir de nombreux enfants autour de vous. Si la fortune vous sourit, ils partageront votre bonheur; si l'adversité vous éprouve, ils vous la feront supporter vaillamment. »

Parvenus à l'extrémité de l'enclos, W. Scott prit la main de Washington Irving et lui dit en la lui pressant affectueusement : « Je ne vous dis pas adieu, c'est un mot triste et pénible, mais au revoir; après votre excursion dans les Higlands, revenez encore passer quelques jours auprès de nous; au surplus, revenez quand bon vous semblera, vous trouverez toujours la porte d'Abbotsford toute grande ouverte et des cœurs chaleureux pour vous accueillir. »

Un éminent publiciste dont l'Académie française a récemment revendiqué la juste renommée, M. Taine, dans son *Histoire de la littérature anglaise*, a tracé de Walter Scott un portrait qui dénote une étude profonde de l'homme et de l'écrivain. On ne saurait plus fidèlement peindre un caractère, ni plus scrupuleusement analyser une œuvre. Malgré sa sincérité, le jugement porté est quelque peu sévère; la part faite à l'imagination de l'auteur comparée à celle de l'exactitude historique est plutôt une critique qu'un éloge, et le savant écrivain, tout en rendant hommage à la noble nature et au génie de l'homme qui a répandu un si vif éclat sur son temps, lui reproche de ne s'être attaché qu'à la surface, abandonnant au jeu de sa fantaisie les peintures du passé lointain qu'il a la prétention de faire revivre. « Il est dans l'histoire, a dit spirituellement M. Taine, comme dans son château d'Abbotsford, occupé à disposer des points de vue et à orner des salles gothiques.— Il s'arrête sur le seuil de l'âme et dans le vestibule de l'histoire; il ne choisit dans le Moyen-Age et dans la Renaissance que le convenable et l'agréable, effa-

çant tout ce qui est naïf, rude et grossier (1). » Il y a trop de vérité dans cette sentence émanée d'un pareil juge pour qu'on puisse élever une protestation contre son imposante autorité, mais il est permis de se placer à un autre point de vue, et d'emprunter au témoin de cette vie privée si douce et si pleine de charme, et au littérateur qui assista aux triomphes de son immense popularité, à Washington Irving, en un mot, une appréciation qui a bien sa valeur et qu'on ne saurait récuser : « Ses écrits, dit l'auteur américain, se sont inféodés aux sentiments et aux intérêts de tout un monde civilisé, et pendant un quart de siècle ils ont exercé sur leur temps une influence sans précédent. Quelle œuvre de l'esprit humain a produit un effet plus salutaire et plus bienfaisant? où est l'homme de goût qui, jetant les yeux sur sa vie passée, n'a pas trouvé dans le génie de Walter Scott une source pure de jouissances, une consolation dans ses heures de tristesse, un adoucissement dans ses chagrins? Qui ne conserve ses œuvres comme un trésor de joies pures, comme un arsenal devant fournir, à l'occasion, une arme pour combattre les misères et les peines de la vie? Pour ma part, dans les jours de découragement, alors que tout autour de moi était morne et sans joie, j'ai salué chaque nouvelle production de sa plume comme une réserve de jouissance pour l'avenir, et j'ai jeté mes regards vers lui, comme le voyageur aperçoit dans le désert l'oasis où il trouvera la fraîcheur et le repos. Quand je considère les heures passées à lire ses œuvres charmantes et la douce indépendance qu'elles ont fait naître dans mon âme, je bénis le Ciel de m'avoir fait vivre en son temps pour jouir librement des émanations de son génie.

« Je considère comme un des rares et purs bienfaits de ma vie littéraire d'avoir pu entrer dans une communauté

(1) M Taine, *Hist. de la Littér. angl.*, t. IV, p. 300-301.

d'idées fécondes avec cet esprit d'élite, et à titre de tribut de gratitude pour son amitié et de vénération pour sa mémoire, je dépose cette humble pierre sur sa tombe où s'élèvera bientôt, je l'espère, un monument érigé par des mains plus dignes et plus autorisées (1). »

Quel plus véridique éloge, quel plus touchant témoignage d'affection pouvait donner une plume amie à l'illustre écrivain, à l'homme probe et courageux dont l'âme et le cœur se révèlent si pleinement dans ces dernières paroles adressées sur son lit de mort à son gendre Lockhart : « Mon ami, soyez honnête homme, soyez vertueux, soyez religieux, oui, soyez un homme de bien ! c'est la seule consolation qui vous soit réservée quand vous serez à l'heure où je suis arrivé en ce moment (2) ! »

(1) Abbotsford by Washington Irwing. Éd. 1835. p. 105-106.

(2) Paroles citées par M. Taine. (*Hist. de la Litter. angl.*), t. IV, p. 306;

Voir *Biographie* Michaud. (W. Scott.)

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. Louis JARRY.

Séance du 4 novembre 1881.

Notre nouveau confrère, M. Daniel Bimbenet, a voulu payer de suite sa bienvenue ; la bonne grâce qu'il y met fait d'autant plus regretter qu'il ait si longtemps retardé son admission dans votre section des Lettres.

Il vous présente, Messieurs, une étude de littérature étrangère divisée en deux parties : la première est consacrée à la biographie et à la revue critique des œuvres de Washington Irving, la seconde donne le récit de la visite faite à Walter Scott par l'écrivain américain.

I.

L'analyse raisonnée du premier chapitre de ce travail revenait de droit à une plume autorisée, celle par exemple d'un savant dont le nom, inconnu de la plupart des membres actuels de la Société, rappelle aux autres un érudit d'un commerce aimable et à M. Daniel Bimbenet un maître dont, après l'avoir été d'abord de M. Bimbenet son père, il fut, je pense, le meilleur disciple ; c'est un privilège assez rare pour qu'on le signale. M. Watson, en effet, dont je parle et dont j'honore la mémoire, enseigna longtemps, au Lycée

d'Orléans, la langue anglaise et il s'y faisait écouter, tâche toujours difficile pour les professeurs de littérature étrangère, à ce que j'entends dire encore aujourd'hui. Il est vrai qu'il séduisait nos jeunes imaginations non pas tant par les charmes des auteurs anglais, même ceux de Thomas Moore, son poète favori, que par de brillantes fugues sur le terrain de la grammaire générale et par des remarques pleines d'intérêt sur les origines de notre langue qu'il possédait à fond, comme la sienne propre.

Je commence donc par déclarer mon insuffisance pour le rôle qui m'a été imposé et auquel l'amitié seule me défend de me soustraire.

Comment d'ailleurs analyser une étude où la concision et l'élégance du style s'allient si entièrement avec un goût si éprouvé et un jugement toujours sûr ?

Il suffira, je crois, de rappeler à votre mémoire les tableaux que M. Bimbenet a successivement fait passer sous vos yeux.

Il vous a retracé l'émancipation de la littérature américaine commencée par Joël Barlow, poète et écrivain politique ; Charles Brockden-Brown, romancier et poète ; John Marshall, historien et homme d'État ; James Paulding, satirique et polygraphe; continuée par Fenimore Cooper, le romancier si estimé des lecteurs français et définitivement achevée par Washington Irving, qui emprunte, dans son style original, leurs qualités maîtresses aux meilleurs écrivains de l'Angleterre.

Ensuite vous vous êtes intéressés à l'augmentation de la population de New-York, à l'accroissement du territoire de cette ville et, par suite, à la modification de l'aspect de ses vieux quartiers. Vous avez assisté au mélange et à la fusion des races primitivement fixées en ce pays : Hollandais, Français, Anglais, Néo-Anglais, fusion due, pour une bonne part, aux satires dont Washington Irving poursui-

vit les travers particuliers aux diverses nations dont ces anciens colons étaient originaires, tout en écrivant une très-belle histoire de New-York.

Puis M. Bimbenet vous fait lier intimement connaissance avec son héros ; il vous le montre tour à tour étudiant en lois, officier, commerçant, voyageur, diplomate ; il vous engage, à sa suite, en de nombreux voyages sur le vieux continent. On passe successivement en Angleterre, en Allemagne, en France, en Espagne, où les honneurs viennent chercher Washington Irving et où il retourna une seconde fois comme représentant de son pays.

Après vingt ans d'absence il revient en Amérique ; mais son humeur voyageuse l'entraîne encore à visiter différents États de l'Union. Il goûte enfin un laborieux repos dans sa calme retraite des bords de l'Hudson. C'est là qu'il met au jour ses dernières productions, qu'il revoit à loisir son œuvre toute entière.

En effet, chaque voyage avait été l'objet de nombreux travaux concernant l'histoire, les mœurs, les légendes des pays traversés. M. Bimbenet les analyse rapidement et sème une agréable variété au travers de cette odyssée, dont il marque parfois les étapes par des « esquisses valant à elles seules des tableaux de maîtres ». L'auteur voudra bien nous permettre de lui emprunter et de lui appliquer à lui-même cette citation.

II.

Pendant son deuxième séjour en Angleterre, Washington Irving alla saluer Walter Scott dans sa résidence d'Abbotsford ; ces deux grands esprits étaient dignes de se comprendre, de se connaître et de s'estimer. M. Bimbenet consacre au récit de cet important épisode la seconde partie de son étude.

On y rencontre les mêmes qualités et les mêmes procédés de style que dans la première partie. Habilement mêlés au récit, les résumés des meilleurs romans de Walter Scott, les crayons de ses principaux personnages s'y alternent avec la description des paysages écossais. Si l'on trouve ici moins de variété, puisque le coup d'œil se concentre sur une seule contrée ; en échange, le travail du tableau n'en est que plus serré.

L'auteur, du reste, s'est placé dans un milieu qui lui convient. Sur cette terre classique du rêve et avec la compagnie charmante qu'il s'est choisie, il abandonne un peu la bride à son imagination et se plaît à embellir de couleurs plus riantes une nature certainement belle, mais empreinte de mélancolie et, somme toute, un peu grise de ton.

En effet, toute réserve gardée pour ses admirables lacs et ses hautes collines, l'Écosse, par ses landes couvertes de genêts et de bruyères, présente bien des points communs avec notre Sologne et avec la Bretagne. A ce double titre, elle se recommande au peintre orléanais notre confrère, dont le pinceau interprète si bien l'une et l'autre de ces contrées.

Nous ne suivrons pas Washington Irving et son hôte, bientôt son ami, dans leurs courses à travers ce curieux pays que M. Bimbenet décrit si poétiquement, ni à Dryburgh, le berceau et la tombe du grand écrivain, ni dans la visite aux carrières ou au camp romain, ni même à Melrose, la belle abbaye cistercienne du XIV[e] siècle, si charmante avec ses dentelles de pierre et ses curieuses statues. Nous serions, particulièrement en ce dernier lieu, trop embarrassés de savoir quoi le plus admirer ou les merveilles de l'art ou celles de la création. Tant est vigoureuse la végétation qui encadre et protège ces superbes ruines, fait renaître la vie dans le vieux *monastère* et permet de lui

appliquer ce vers rencontré dans une inscription de la cathédrale d'York :

Ut rosa flos florum, sic est domus ista domorum.

Cette nature si féconde proteste énergiquement contre cette autre inscription, si bien à sa place sur l'une des tombes de l'abbaye :

Fugit hora, disce mori.

Non, malgré ses blessures et les ruines accumulées par la main des hommes et du temps, il semble que jamais Melrose ne doive périr, non plus que le monde de souvenirs qu'elle évoque.

Il faut cependant pénétrer dans le castel d'Abbotsford, où sir Walter Scott, entouré d'une aimable famille, pratique une large hospitalité. Il accueille tous ses visiteurs avec un empressement et une cordialité rares, leur montrant les curiosités du pays; bientôt il les introduit dans son sanctuaire même, au milieu d'une vaste bibliothèque disposée en musée. Il se plaît alors à expliquer l'origine de mille objets renfermés dans les vitrines et se laisse volontiers entraîner, à cette occasion, au récit des vieilles légendes de la contrée ou à des observations piquantes sur les mœurs des anciens habitants de l'Écosse. Un seul point reste en dehors de la conversation, même avec les plus intimes amis; c'est celui qui concerne ses romans publiés sous le voile de l'anonyme, voile bien transparent en vérité ; mais qu'il ne daigna soulever que très-rarement, avant ses malheurs.

Ce détail, rapporté par M. de Loménie, l'un des biographes de Walter Scott, paraît contredire l'opinion personnelle de M. Bimbenet. Selon lui, le grand écrivain communiquait volontiers ses manuscrits dans le cercle de ses relations les plus proches et n'hésitait pas à parler de ses romans. Sans

vouloir trancher le débat, nous croyons que l'assertion de M. de Loménie semble assez conforme aux traditions locales; de plus, on montre à Abbotsford, dans la bibliothèque restée ce qu'elle était le jour de la mort du poète, un vaste pupitre quadrangulaire qui renfermait les manuscrits de ses romans. On raconte qu'il en conservait toujours la clé sur lui. Du reste, le pupitre porte cette devise significative :

Clausus tutus ero.

Quel serait donc le motif du mystère dans lequel Walter Scott tenait à cacher sa paternité littéraire ?

C'est que tous les hommes de génie ont leurs travers. Fils d'une Française, Walter Scott présente, dans son existence, bien des points de contact avec nos romanciers nationaux. Il partage, du moins, leurs qualités et les défauts qui en sont la contre-partie.

Prodigue, ami du luxe et de la grande vie, comme Chateaubriand et Lamartine, il a la générosité d'Alexandre Dumas; entiché de noblesse comme Balzac, il sut, ainsi que lui, travailler jusqu'au dernier jour, pour faire face à ses engagements.

Or, ce labeur des plus honorables lui semblait une déchéance pour le descendant, prétendait-il, d'une très-noble race ; et sa passion aristocratique l'inclinait à dissimuler, aux yeux de tous, la source de sa fortune, jusqu'au jour où des revers le contraignirent à signer de son nom ses œuvres, afin d'en tirer le meilleur parti.

C'est pourtant sa plume qui le rendit illustre entre tous, qui lui valut le titre de *baronet*, qui lui permit de réaliser toutes les chimères de son imagination, en créant le domaine et en construisant le manoir d'Abbotsford.

Si des souvenirs de vingt ans, contrôlés et précisés par quelques notes, sont exacts, cette masse de constructions

porte l'empreinte d'un assez mauvais goût. L'édifice, dans le genre du château de Monte-Cristo, comporte un entassement de tourelles, de créneaux, de cheminées, de balcons, de poternes ; un spécimen de toutes les époques et de tous les styles. C'est un rêve de romantique peu fait pour séduire un archéologue et qui nous rangerait aisément à l'opinion de M. Taine, en ce qui concerne la question d'esthétique.

Quant aux autres qualités de l'écrivain, quant à l'honnêteté et à la dignité de l'homme privé, on ne peut que joindre un éloge à ceux de Washington Irving et de M. Daniel Bimbenet.

Votre section des Belles-Lettres, Messieurs, a été heureuse et fière d'ouvrir de nouveau ses rangs à l'un de ces magistrats orléanais qui, en tout temps, depuis le XVI[e] siècle, ont eu pour tradition d'allier le culte des lettres avec celui du droit.

Elle vous propose l'impression dans vos Mémoires de la belle étude de littérature étrangère de M. Daniel Bimbenet.



VIEUX SOUVENIRS

ET

VIEUX TYPES

ORLÉANAIS

Par M. l'abbé DESNOYERS.

Séance du 4 novembre 1881.

Je ne voudrais pas encourir le reproche adressé par Horace aux vieux voyageurs dans la vie : ils ferment les yeux, nous dit le poète, sur les qualités des jours nouveaux et réservent tous leurs éloges pour les jours anciens, *laudatores temporis acti :* je crois qu'il est possible d'aimer les deux âges de sa vie et que, sans abaisser l'un, on peut garder bon souvenir de l'autre. Je voudrais donc, Messieurs, donner à ceux d'entre nous qui n'ont pas connu les jours passés des rues d'Orléans, un petit tableau dont le seul mérite sera la vérité. Mon pinceau n'aura pas la sotte ambition d'être celui de Girodet, il voudrait seulement être exact comme celui de Meissonnier.

Dans nos rues aujourd'hui si spacieuses et impitoyablement tracées au cordeau, vous apercevez souvent un magasin aux larges vitres qui l'inondent de lumière ; la peinture en couvre les murailles, les tapisseries en décorent l'intérieur, l'or s'y étale avec profusion ; des pyramides de

flacons ciselés, enrubannés, dorés, s'y amoncèlent, et sur une plaque de marbre vous lisez en lettres d'or : *Salon de coiffure :* et le coiffeur est là, habit noir, cravate irréprochable, cheveux travaillés, chaussure élégante : on dirait un marquis attendant ses invités.

Il y a soixante ans, Messieurs, il n'en était pas ainsi. Ce coiffeur était un *barbier-perruquier*, ce salon était une boutique, et je vais les peindre tous les deux dans leur premier état.

Voyez-vous, suspendus à une longue tige de fer, deux petits plats de cuivre flottant au vent? La tige est attachée à une devanture en bois peint en gros bleu : entrez, sur une chaise de paille est assis un personnage, serviette sous le menton et tenant un plat à barbe en faïence dont l'échancrure suit la forme du cou : auprès de lui se tient le barbier en costume de couleur blanchâtre : il agite sa main dans le plat de faïence pour y faire mousser le savon, et de la même main il promène la mousse sur le visage du patient, oui, de la même main, car au commencement du XIXe siècle le pinceau était encore chose inconnue; la barbe rasée, il s'empare de la chevelure. Une partie s'étale sur les tempes en forme d'une aile d'oiseau, l'autre est tantôt enrubannée dans une queue longue et légère, tantôt emprisonnée dans une bourse large et ornée de nœuds et cocardes en soie, puis il fait tomber sur la tête une pluie de poudre blanche et parfumée.

La triple opération s'est faite devant les regards du public, porte ouverte et les pieds sur le carreau. N'oublions pas de jeter un coup d'œil sur les murailles, elles sont peintes à la chaux, portent des casiers en bois qui renferment la serviette à barbe des clients délicats, ayant répugnance pour la serviette commune, elles portent surtout des images gravées sur bois où la plaisanterie populaire se donne pleine liberté.

Je vais maintenant évoquer votre ombre, ô vous qui avez été à Orléans le dernier rejeton de la célèbre race du *barbier-perruquier*, un de ses types les plus purs, et qui avez laissé dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de vous connaître une trace ineffaçable ; vous avez emporté avec vous dans la tombe la gloire de votre état, je veux vous la rendre durant quelques moments.

Labatut était son nom : il exerçait sa profession rue Bourgogne, en face de la venelle Saint-Germain, non loin de la maison qui m'a vu naître. Quel homme, Messieurs, quel barbier modèle ! Je le vois encore sortant chaque matin de sa boutique, vers huit heures, pour aller raser et coiffer les clients aristocratiques. De figure réjouie, de taille moyenne, droite, svelte, il ne marchait pas, il glissait en cadence comme le zéphyr, tenant dans sa main droite les glorieux instruments de sa profession, un peigne, dont plusieurs autres ornaient les poches de son vêtement, et un rasoir. Sa tête blanche de poudre ne portait aucune coiffure, afin de laisser voir librement les deux ailes en cheveux qui couronnaient ses oreilles ; un habit d'étoffe blanche flottant au gré du vent, une culotte de couleur nankin, courte, serrant une fine jambe et d'élégants mollets, complétaient le *barbier* d'Orléans, digne rival du barbier de Séville. Aussi quand les enfants, cette engeance moqueuse, voyaient passer *Labatut* et ses confrères moins habiles et élégants que lui, mais tout aussi poudrés et blancs comme neige, chantaient-ils en chœur :

Otez vot' chapeau, enfants,
V'là l' merlan qui passe !

A la même heure cheminait régulièrement un vendeur d'aiguilles. Nos ménagères, Messieurs, se procurent aujourd'hui avec facilité leurs instruments de couture, mais il y a soixante ans l'achat dans une boutique était un événe-

ment de la journée ; vendeurs et acheteurs ne se voyaient souvent que dans la rue et chaque ville avait ses cris de marchand-promeneur. Le nôtre vendait donc des *aiguilles et lunettes fines*, et ce dernier mot était lancé dans les airs avec une élévation de note que le calme du premier rendait encore plus perçante ; cet homme d'âge très-mûr était boiteux comme Vulcain, couvert d'un chapeau plus que modeste, et notre *Labatut* n'avait pas soigné sa tête. Suspendue à son cou, la marchandise ambulante n'en était pas moins la joie des ménagères, et les quartiers éveillés par le cri du vendeur bénissaient le passage journalier du marchand d'*aiguilles et lunettes fines !*

Mais voici un autre marchand, un autre cri ; ce cri est simple et majestueux, son auteur est grave et marche avec dignité ; une large écharpe de cuir tient suspendue à ses reins un barillet dont le couvercle laisse passer la tige d'une longue cuillère de bois. Ecoutez-le jeter son cri : *moutarde fine...*; aussitôt les ménagères sortent de leur maison pour acheter le stimulant de l'appétit. Voyez-le ramener solennellement sur sa poitrine le tonnelet bienfaiteur et remplir à l'aide de sa vaste cuillère les vases nombreux qu'on lui présente : oui nombreux, car à cette époque, Messieurs, la moutarde n'était pas chose commune, le vinaigrier seul fabriquait ce produit piquant et on ne voyait pas, comme aujourd'hui, les épiciers étaler à leurs vitres de jolis petits tonnelets en verre, ornés de séduisantes étiquettes annonçant une moutarde digne de la bouche de Jupiter. Le vinaigrier seul triomphait, jusqu'au jour où un ambitieux rival, le cruel épicier, est venu lui disputer et lui arracher son tonnelet et son cri !

Mais quel est cet autre marchand et cet autre cri ? Le personnage est vêtu avec simplicité, mais propreté ; un tablier fort blanc est attaché à ses reins ; deux courroies, garnies de timbales d'argent, suspendent à ses épaules une

haute fontaine en fer-blanc ; la fontaine se termine par un double tuyau circulaire que ferme une double cannelle ; une sonnette couronne l'édifice et s'agite en cadence à chacun des pas du marchand ; il porte même quelquefois sur son chapeau une pyramide de jolies petites sonnettes formant un concert ; mais il va parler, écoutons :

A la fraîche, qui veut boire ?

dit-il avec un ton convaincu et tranquille. Aussitôt les enfants courent à lui, les boutiquiers l'appellent, et de son double tuyau il fait sortir bruyamment deux jets dont l'un blanc, l'autre doré, remplissent une timbale d'argent couronnée bientôt d'une mousse légère, et, moyennant un sou, enfants, boutiquiers, promeneurs, se désaltèrent sainement, grâce à notre vendeur de tisane, à notre *marchand de coco*.

Hélas ! lui aussi n'existe plus... L'ambitieux cafetier l'a détrôné ; à l'aide de sa bière rivale, il a détruit la joie de notre enfance, Messieurs, et nous ne verrons plus que dans les musées la fontaine légendaire du *marchand de coco*, et nous n'entendrons plus que dans ces pages le cri séduisant de : *à la fraîche, qui veut boire ?*

Aujourd'hui, Messieurs, nos rues en janvier, mars, avril et octobre ont chaque semaine la même ressemblance et aucune chanson ne vient interrompre la monotonie de ces époques ; le bruit des pas, des voitures, des conversations, voilà ce qu'on y entend sans aucune variété. Il n'en était pas de même dans nos jeunes années : chaque époque avait sa marchandise, son cri et sa chanson ; écoutez-les bien.

Voilà janvier avec sa fête séculaire dite *des Rois*. Ne vous effrayez pas, Messieurs, de ce mot, il n'a rien de politique, car il ne s'agit pas de Rois européens, mais de ceux de l'Arabie. A cette époque, donc, une femme d'âge respectable, à la figure honnête et rondelette, aux larges épaules,

portant le bonnet rond et le fichu de couleur de nos aïeules, parcourait les rues avec un long panier sous le bras, et d'une voix cadencée annonçait se croustillante marchandise :

> Des galettes à la fève, à la fève,

chantait-elle, au grand plaisir de nous tous dont les mères et les sœurs s'empressaient d'acheter une galette; le soir, elle figurait triomphalement au dîner et donnait lieu aux naïves joyeusetés du: *Phœbe, domine;* et du *Roi boit.*

Voilà Mars avec l'époque pénitentielle du Carême; notre femme reprend son chemin et son panier, mais avec une autre pâtisserie : elle est plate, carrée, de couleur pâle, de goût médiocre, la farine, l'eau et le sel en forment le composé, le beurre en a été soigneusement exclu, car alors le Carême régnait dans toute son austérité expiatrice et chassait le beurre impitoyablement, ne laissant que la consolation d'une pâtisserie timide. Écoutez notre femme crier sa marchandise avec un certain ton mélancolique et dévotieux qui n'était pas sans charme :

> Les bonbla, les bonbla, tout chaud, blaa,
> Les bonbla a, les es bonbla.

Le chant donnait aux paroles une âme, une vie en rapport avec le retour du carême et du printemps.

Mais voici Pâques venu avec ses allégresses ! Plus d'austérités et de transactions pénitentielles. Notre femme réapparaît avec une marche plus légère et une autre chanson plus joyeuse ; le panier est le même, mais cette fois un linge blanc le recouvre pour protéger la délicatesse de la marchandise. Ecoutez la gaie chanson :

> Les bons pâtés pour déjeuner,
> Pour boire un coup à la santé du pâtissier !

et le panier ne tardait pas à faire le vide, à la grande joie des ouvriers, des enfants, des boutiquiers et surtout de la marchande.

L'Eté a disparu avec ses ardentes chaleurs qui n'eussent pas permis à la pâtisserie de se produire impunément devant le soleil ; l'Automne arrive avec sa douce fraîcheur, notre légendaire marchande revient encore pour saluer les derniers beaux jours, et, cette fois, c'est avec une provision plus variée de pâtisseries populaires ; dans son même panier, couvert du même linge blanc, s'étalent de séduisantes marchandises que sa voix, devenue plus puissante, annonce avec une certaine fierté ; écoutons :

Des gâteaux, des brioches,
Des pains au beurre tout chauds.

et elle ne chantait pas inutilement, car la marchandise était si appétissante que le milieu du jour ne voyait plus un seul de ces délicieux produits.

L'excellente femme eut un rival qui voulut partager avec elle sa prospérité, à l'aide du même cri légèrement varié, pour éviter sans doute le reproche de contrefaçon. Alerte, tête nue, figure joyeuse, ceint d'un tablier blanc comme neige, notre vendeur tient une corbeille élégamment tressée et couverte d'un linge éclatant de blancheur ; il vend, lui également, des petits pâtés. Écoutez bien sa chanson preste et jaillissant avec vivacité de ses lèvres joviales ; il a par prudence varié quelque peu les paroles et le ton de son prédécesseur :

Des bons pâtés pour déjeuner, pour croustiller,
Pour boire un coup à la santé du pâtissier.

Comme sa paisible rivale, il voyait sa jolie corbeille se vider rapidement. Vendeur et acheteur étaient enchantés l'un de l'autre et se donnaient rendez-vous pour le lendemain.

Hélas ! ce lendemain n'aura plus lieu et la gaie chanson ne charmera plus nos oreilles. Les pâtissiers modernes des rues Royale et Bannier ont livré la guerre à l'infortuné chanteur ; il a combattu ainsi que la chanteuse, mais

> Que vouliez-vous qu'il fît contre trois pâtissiers ?
> Qu'il mourut !

Et il est mort, emportant avec lui pour toujours les séductions de son panier et les joyeusetés de sa chanson !

Pâtissiers vulgaires de nos deux grandes rues, vous avez également fait taire notre chanteuse, et, perfides que vous êtes, pour mieux attirer la confiance et séduire les acheteurs, vous avez conservé à vos petites pâtisseries la forme insidieuse et le nom trompeur de l'ancien *bonbla.* Mais votre déloyale habileté, Messieurs Niggli, Mengotti et Renard, ne parviendra jamais à chasser de nos souvenirs l'ancienne pâtisserie populaire, car vous mettez sournoisement du beurre dans la vôtre et vous ne faites pas chanter cette douce chanson :

> Les bon bla, les bon bla, tout chauds bla a,
> Les bon bla a, les es bon bla.

C'est en vain qu'un marchand de gauffres a voulu renouer la chaîne détruite et, lançant dans nos rues le cri sonore de

> V'là l' marchand de gauffres !

faire appel aux yeux et à la bouche des Orléanais. Il a succombé, lui, à son tour, dans une lutte inégale, mais non sans gloire, car je les vois encore dans une charmante corbeille, ces gauffres délicieuses. Ah ! qu'elles étaient jolies à voir, légères, dorées, sucrées à pleines mains ! Il n'y avait pas un seul enfant qui ne fût captivé par leur séduction et les passants eux-mêmes partageaient cette faiblesse.

Une troisième victime succomba avec les deux premiers : elle avait eu des heures de gloire et son cri perçant

A un iard les bons suqs d'Hollande, à un iard.

Et elles étaient vraiment excellentes, ces longues tresses de sucre doré, qu'on ne pouvait voir sans une tentation irrésistible, que plusieurs d'entre nous ont bien connue, et goûter sans un bonheur parfait, lorsqu'ils allaient chaque matin recevoir les leçons du Collège.

Une quatrième victime fut immolée avec les trois autres. Mais celle-là surtout ne méritait-elle point qu'on épargnât son industrie et sa chanson? Son industrie était toute orléanaise, elle était née dans cette ville et ne connaissait de rivale dans aucune ville de France : c'était l'industrie des *cartes de sirop*. Vous savez, Messieurs, que notre ville était renommée pour ses fabrications de sucre et que la France était tributaire de ses manufactures. Mais il y a un demi-siècle, le sucre était réservé aux bouches opulentes ; on n'en mangeait pas, on l'employait à l'aide d'une poudrière dont vous trouverez plusieurs modèles dans notre Musée. Heureusement, il n'y a pas de sucre sans sirop ; l'industrie populaire s'empara donc de ce produit à bon marché, on lui donna une cuisson nouvelle pour rehausser son goût, on y mêla de nombreux fragments de noix et on l'enferma dans un petit carton à bord relevé, oblong ; et on promena dans les rues ce petit trésor qui obtint bientôt toutes les faveurs du peuple, les vôtres surtout, Messieurs, quand, livres et cahiers sous le bras, vous alliez soit à l'école, soit au collège bâtir les fondements de votre science. Vous est-il souvenance de cette femme qui parcourait nos rues en laissant voir sa délicieuse marchandise que votre bouche savourait avec délices, malgré les luttes de vos dents contre l'opiniâtreté du sirop ? Vous souvient-il

également du cri joyeux appellant votre attention et votre sou :

Les cartes de sirop, les dames ?

La pauvre femme n'a pas trouvé grâce devant ses impitoyables persécuteurs, le pâtissier a été sans entrailles pour le représentant de nos manufactures et de nos grandes familles ! Elle a été, comme les autres, condamnée au silence et paniers et cris ont disparu pour toujours !

Entendez-vous, maintenant, le son d'une cloche portative ? Son porteur ne parle pas, mais il fait mieux encore, il agite avec dignité et cadence sa bruyante clochette ; et quand il a groupé autour de lui un auditoire attentif, il annonce gravement le but de sa mission, il fait connaître les objets perdus, les ventes, les réunions, les fêtes. On l'écoute en silence ; et qui n'écouterait pas ce remarquable personnage chargé depuis trente ans de la confiance de ses concitoyens; interprète de leurs désirs, organe de leurs demandes, confident de leurs pensées ? Qui n'écouterait pas *Drapier*, l'échelette titré, l'afficheur officiel de la cité ? Son apparence, d'ailleurs, ne commande-t-elle pas l'attention ? Taille sévère, visage sérieux, marche réfléchie, chevelure ornée d'une queue appelée par les gamins *salsifi*, coiffé d'un chapeau cerclé en fer pour éviter les insolences du vent ; tout formait en *Drapier* un ensemble saisissant. Il était beau de le voir comme sonneur, mais plus beau encore lorsque, portant sur son épaule gauche une légère échelle et dans sa main droite un ample vase de colle, revêtu d'un surtout protecteur de toile blanchâtre, il montait gravement à l'assaut d'une muraille pour y placarder les volontés administratives ou les communications de ses concitoyens ! On l'eût pris pour Dunois montant à l'assaut des Tourelles et plantant son guidon vainqueur sur la muraille redevenue française !

Immortel Drapier, vous n'avez eu pour rival qu'un seul homme et je ne sais s'il est monté jusqu'à vous : le célèbre Bellier, concierge du Palais-de-Justice. A vous l'action, à lui la parole ; à vous la confiance des concitoyens, à lui celle des magistrats ; à vous la science de l'affichage, à lui celle des habitudes du palais ; à vous la cité, à lui la magistrature: elle était son élément, sa vie, la toge seule lui manquait, car, dans son naïf amour de la magistrature, on l'entend dire : *Nous avons rendu hier un arrêt bien pensé*, et une autre fois: *De l'ancienne magistrature, il ne reste plus que Perrot et moi.*

Salut, Drapier ! salut, Bellier ! Que vos deux noms, comme ceux de *Nisus* et d'*Euriale*, restent à tout jamais unis dans la mémoire des Orléanais et se redisent dans toutes les générations !

Mais voici que j'entends encore un cri dans la rue. Un homme à la taille élancée, à la figure mâle, à la barbe noire et épaisse, roule sur une longue brouette des nattes, des paillassons, des tapis artistement tressés avec de la paille de couleur variée ; cet homme, on le voit, est fier de sa marchandise, il entonne l'annonce de son commerce d'abord d'une voix lente, grave, puis il jette rapidement une dernière note vibrante comme une trompette et qui s'élance jusqu'aux derniers étages des maisons :

Ah ! les bons paillassons, marchand de tapis. .

Quelle puissance de voix ! quelle sonorité de clairon !.. Les magasins devront au moins respecter ce magnifique vendeur des rues ; n'est-ce pas l'avant-dernier débris de cette charmante légion de crieurs que nous aimions tant à écouter, car nous avons vu disparaître tour à tour :

Et le chanteur boiteux comme Vulcain, criant d'une voix inégale et mourante :

Vieil drap, vieille feraille,
Vieux chapeaux à vende.

Et cette femme au pied léger qui portait sur son dos une longue boîte peinte de vives couleurs, pleine de pâtes sucrées, jaunes comme de l'or, croquantes à plaisir, roulées en forme de cornet, nommées *oublis*, et qui se gagnaient en faisant tourner sur le couvercle de la boîte une aiguille s'arrêtant au numéro gagnant ; son cri était fort simple, mais bien accentué et légèrement triomphal :

Oblis!

Et le chanteur, à marche compassée, criant d'une voix sourde et traînante :

Peau de lapin, peau !

Et le jeune garçon qui, comme le philosophe Bias, portait toutes ses richesses avec lui dans un panier suspendu à l'épaule, par une courroie, renfermant des cuillères et fourchettes, des fragments de poterie et de porcelaine ; il jetait avec l'assurance d'un artiste convaincu ce cri fier et cadencé :

Voilà le fondeur, l'étameur,
La faïence, la porcelaine,
Voilà l'étameur.

Mais l'heure est arrivée !... Barbiers, aiguilles et lunettes, moutarde fine, petits pâtés, gauffres, paillassons et tapis, afficheur, ont dû subir la tyrannie meurtrière des ventes au magasin et, comme les empires, tomber et faire place à des nouveautés dépourvues de charme et de poésie. Adieu, institutions ravissantes de nos pères, adieu ! Puissiez-vous un jour renaître dans un monde plus naïf et plus délicat !

Mais Orléans, Messieurs, n'était pas seulement remarquable par ses cris, ses cantilènes, ses personnages des rues ; il possédait encore d'autres trésors, plus cachés sans

doute, mais que je ne résiste pas à l'envie de mettre en plein jour.

Voici devant moi un amateur de tableaux, M. Deloynes ; l'amour des arts lui faisait quelque peu oublier qu'il vivait au XIX[e] siècle. Redingote bleue battant ses talons et n'ayant que rarement, bien rarement, un successeur ; gilet de couleur et de coupe antiques, chapeau négligé, cravate sœur du chapeau, tout annonçait que M. Deloynes ne vivait que pour ses chers tableaux : il en vivait, il en eût mangé ! Il fallait le voir dans le moment, dans un de ces heureux moments que les natures artistiques savourent si bien, le moment où il découvrait un bon tableau ; son regard s'illuminait, sa voix tremblait. Ah ! Monsieur, disait-il en élevant ses deux bras et les plongeant devant lui dans l'espace, *comme cela fuit ! c'est culbutant !...* Son chagrin unique était de penser que sa chère collection de tableaux passerait entre les mains d'un neveu étranger à la peinture. Ah ! disait-il d'une voix émue et pleine de larmes en jetant un profond soupir, *penser que le fruit de ma vie entière, que tant de beautés seront méconnues et que c'est Eugène qui les possédera !*

Ce profond chagrin l'a suivi jusqu'à son dernier jour et je ne sais même s'il ne l'a pas avancé.

Célèbre bibliophile, comme M. Deloynes, M. Constant Leber ne vivait que d'une vie, celle de ses livres : figure sèche, encadrée dans une barbe rebelle, cheveux hérissés, nez ambitieux portant des lunettes robustes d'argent, il avait quelque ressemblance à un long volume in-folio de reliure antique et sévère. Quelle jouissance pour lui de montrer à ses visiteurs les raretés qu'il possédait dans la rue des Pensées ! Mais malheur à celui qui, poussé par une curiosité légitime, venait, dans sa candeur, consulter M. Leber et se livrer à son savoir ! L'infortuné était pour de longues heures enlacé par les mille liens de son iné-

puisable parole ; en vain le visiteur recourait-il aux ruses des prétextes, aux ressources même du mensonge, il fallait subir le supplice de Laocoon par les commentaires, les explications, les voyages au passé, dans un langage lent, entremêlé de cent redites, et enfin la victime sortait étourdie,

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Un poëte, aurefois notre collègue, a chanté malicieusement notre bibliophile : une des strophes a été consacrée à sa chevelure qui, de hérissée, était devenue très-rare, comme les beaux jours en décembre :

Constant Leber a trois cheveux
Qui portent voile sur ses yeux,
Mais il n'en voit pas moins bien clair,
Que direz-vous d' Constant Leber ?
Ah ! oui vraiment,
Constant Leber est bon enfant.

La littérature de M. Leber me donne le souvenir d'un autre littérateur qui, sans être son rival de bibliophilie, en possédait les goûts et les piquantes habitudes. Petit, sa calotte penchée sur l'oreille, cheveux négligés, barbe toujours en rébellion contre le rasoir et à moitié vaincue par lui, le corps flottant dans un vêtement que les brosses ne connaissaient pas, M. Nutein, d'abord vicaire de la cathédrale, puis curé de Saint-Pierre-le-Puellier, aimait beaucoup les livres et leur avait dressé, non dans sa chambre, mais dans sa tête, un ordre que lui seul connaissait. La chambre où gisaient ses livres entassés, heureux, trois fois heureux qui pouvait y pénétrer ! Il en tenait obstinément la porte fermée, lui-même n'y entrait pas, il y glissait en l'entrebaillant, et quand on y jetait alors un furtif regard, on apercevait des petites montagnes séparées par des sentiers étroits à travers lesquels M. Nutein cheminait lentement.

Il savait beaucoup, avait beaucoup retenu les événements orléanais, mais sa tête seule les avait enregistrés, et c'est elle seule qu'il consultait quand nous allions, jeunes encore, l'interroger sur l'histoire du pays; car son cabinet était comme l'antre de la Sybille, mille petits papiers écrits de sa main voltigeaient çà et là et ressemblaient au désordre de sa barbe.

Voici un autre littérateur, mais celui-là est un poète populaire qui demeurait rue Royale, et chanta surtout en 1815 les événements royalistes de cette époque. La garde nationale, cette garde que nous avons vue naître, que nous avons vue mourir, était alors dans tout son éclat. Ah ! Messieurs, quels sapeurs, quels lanciers, quels grenadiers, surtout avec leurs magnifiques bonnets à poil !... Garnier en était le poète et le chansonnier ; aucune fête ne réunissait les héros de la cité sans que Garnier ne célébrât dans sa poésie les beautés des cordiales réunions où les rivaux des vainqueurs d'Austerlitz fêtaient leurs jours de gloire qui devaient, comme pour leurs frères d'armes, aboutir au deuil de Waterloo !... Il était perruquier, il est vrai, mais déjà la simplicité de Labatut et autres avait disparu ; un certain luxe était entré dans le séjour de la barberie, l'intelligence des barbiers s'était élevée au niveau de ce luxe. Garnier est mort fidèle à ses inspirations poétiques, tenant d'une main le rasoir du barbier et de l'autre la lyre d'Apollon.

Je vous ai parlé des arts, Messieurs, cela doit me conduire, si vous me le permettez, à ceux de nos compatriotes qui en avaient favorisé l'étude par leur commerce.

Ne craignez pas, Messieurs, que je vous entretienne des brocanteurs, ceux-là ne méritent pas l'estime du savant : le savant daigne quelquefois visiter leur désordre, mais il réserve ses goûts et ses faveurs pour le marchand sérieux,

intelligent, probe et aimant les objets qu'il livre à son acheteur. Orléans en a possédé trois : Diot, Bataille et la mère Rousseau.

Diot était un maître de dessin qui demeurait dans l'ancienne rue des Eperonniers : jeune, bien jeune encore et ne prévoyant guère l'avenir de mes études, je voyais sa boutique garnie d'un grand nombre d'objets d'art qui, déjà, plaisaient à mon ignorance; les collectionneurs orléanais s'y rendaient avec plaisir, et j'entendais souvent parler de notre marchand comme d'un artiste instruit et s'élevant au-dessus de son commerce par le goût et l'intelligence.

Vous avez tous, Messieurs, connu Bataille, que la mort nous a enlevé il y a quelques mois : chez lui, l'orfèvre disparaissait devant l'homme de goût délicat; d'un sentiment des arts fin et délié; son coup d'œil était sûr, son appréciation juste, sa loyauté entière, il aimait vivement les arts et regrettait avec candeur de ne pouvoir se soustraire au commerce pour les cultiver. Les grands cabinets de notre ville lui ont dû bon nombre de leurs richesses. A cette connaissance remarquable du beau, Bataille joignait un esprit observateur et quelquefois un peu malin; sa conversation était intéressante par les fines plaisanteries dont il l'assaisonnait abondamment : c'est un type disparu au milieu de tous nos regrets.

Je vous ai nommé une marchande dite *la mère Rousseau*. Je ne sais, Messieurs, si notre ville retrouvera jamais cette femme qui méritait bien le nom que les visiteurs de sa boutique lui avaient donné : figure épanouie, parole bienveillante, elle ne tendait pas à ses acheteurs les pièges de la finasserie qui ressemble fort au mensonge, elle était habile, mais honnête, intelligente, mais droite. C'était jouissance de visiter cette boutique de la rue de la Cerche, petite, basse, remplie des dépouilles de tout pays et de tout âge; elle était le rendez-vous de tous les collectionneurs

vieux ou jeunes d'Orléans, et c'est là qu'ils causaient entre eux de leur bonne ou mauvaise fortune, de leurs succès ou de leurs déceptions, et cette petite boutique du n° 5 a fondé et agrandi plusieurs collections de notre ville. Quel plaisir était-ce d'entendre cette honnête femme raconter ses premières ventes, l'accroissement de son commerce, sa joie d'avoir formé nos cabinets qu'elle appelait *ses enfants :* le titre de *mère Rousseau* lui appartenait donc, et bien que créé par nous comme joyeuseté, il peignait bien cette excellente créature à la mort de laquelle nous dîmes en gémissant :

On ne retrouvera plus la mère Rousseau !

Ai-je été peintre, Messieurs, ou badigeonneur? Je ne le sais, mais j'ai voulu laisser au moins quelques notes sur un passé piquant et aimable et le crayonner tant bien que mal : vous en serez les juges.

Soyez indulgents néanmoins, car l'un de nos collègues, M. Lemoine, maître de chapelle de la Cathédrale, a bien voulu employer son talent musical à noter les cris dont j'ai parlé (1), son savoir leur assurera, mieux encore que ma plume, les honneurs d'un avenir que nous saluons déjà; car un pays ne vit pas seulement par ses grands hommes, il est une autre vie, moins forte sans doute, mais tout aussi réelle et qui complète la première; elle est moins brillante, mais sa douce intimité fait, peut-être plus encore que l'autre, connaître et aimer le berceau de notre enfance et nous le rend plus cher que la gloire.

Ce berceau, j'en ai dit quelques charmes : que d'autres, et j'en serais heureux, en viennent dire les beautés!

(1) Voir à la fin du Mémoire.



No. 1

Des gallett' à la fèv' à la fèv'

No. 2

V'la l' marchand d' gauf'

No. 3

Les cart' de si-rop les dam'

No. 4

O - bli

No. 5

PP

Elle arriv' l'écré-vis' Elle arriv' elle arriv' elle arriv'

No. 6

Voila l' fondeur l' étameur la fayence la porce-lain'

voila l' éta-meur

No. 7

O-tez vot' chapeau enfants v'la merlan qui pass'

No. 8

A la fraîch' qui veut boir'

No. 9

Aiguill' et lunett' fin'

No 10

Moutarde fin'

No 11

Les bons pâtés pour déjeuner pour croustiller pour

Boire un coup à la santé du patissier des gateaux

des brioch' des pains au beur' tout chaud

No. 12

Les bons blas, les bons blas tout chaud blas, les bons blas

les bons blas.

No. 13

Un yard les beaux suc d'holland' un yard

No. 14

Ah les bons paillaissons marchand d'tapis les bons lits

d'plum'

No. 15

Eh peau d'lapin peau

No. 16

Viel drap viel ferrail vieu ché-peau à vend'

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. DANIEL BIMBENET

Conseiller à la Cour d'Appel.

Séance du 18 novembre 1881.

Deux écrivains modernes, tous deux hommes d'esprit et de talent, MM. Champfleury et Charles Yriarte, conçurent l'ingénieuse idée de transmettre à la postérité le souvenir de plusieurs de ces types étranges qui disparaissent avec l'époque dont ils sont les contemporains.

L'histoire, en effet, ne vit pas que de faits héroïques; elle ne se borne pas à enregistrer les succès et les revers des peuples, à retracer la biographie des souverains, à signaler les institutions politiques; son domaine est plus vaste, elle s'occupe aussi des mœurs publiques et privées des nations; et depuis Monteil, qui a opposé à *l'histoire bataille,* l'histoire civile et domestique des Français, jusqu'aux auteurs que nous venons de nommer, que de remarques et d'observations ont été recueillies, dans lesquelles les chroniqueurs de l'avenir puiseront avec bonheur pour faire revivre de curieux souvenirs !

Dans le livre des *Excentriques*, et dans l'opuscule intitulé les *Célébrités de la rue*, MM. Champfleury et Yriarte ont passé en revue, l'un une série d'originaux, fruits secs de l'art et de la science, victimes en quelque sorte des exagérations du courant romantique, mais empreints d'un ca-

chet portant le sceau d'une époque de fiévreuse rénovation; l'autre, un groupe d'individus dont l'extérieur bizarre et l'industrie parfois burlesque, attestaient une sorte de génie populaire ou une profonde intelligence utilitaire du milieu dans lequel se mouvait leur existence précaire de *Bohêmes.* Il nous suffira de citer comme exemple ce curieux personnage connu sous le nom de *Mangin,* l'homme au casque légendaire, et qui, à l'ombre du panache et de la visière des preux, vendait d'incomparables crayons. Je pourrais rappeler aussi cette interminable nomenclature des cris de Paris illustrée par l'imagerie d'Epinal, et dont les types renouvelés du XVIIIe siècle sont devenus presque classiques.

Paris n'a pas eu le monopole exclusif de ces grandeurs méconnues, et la province ne lui cède en rien de ce côté. Notre ville d'Orléans a eu ses excentriques et ses célébrités de la rue ; il appartenait à l'un de ses enfants de jeter un regard rétrospectif et d'exhumer de l'oubli ces physionomies variées, les unes dignes et élevées malgré leur originalité, les autres honnêtes malgré leur vulgarité, et de dérouler devant une génération plus jeune, ces tableaux d'un autre âge qui reflètent les mœurs simples et modestes de nos pères.

Notre savant collègue, M. l'abbé Desnoyers, était, mieux que personne, à même de nous transmettre ces souvenirs, vivants encore pour ceux d'entre nous qui peuvent sans frémir regarder un demi-siècle en arrière. Sa plume pleine de verve, secondée par une merveilleuse mémoire, a reproduit jusque dans ses moindres détails les portraits, les costumes et le langage de ces personnages à jamais disparus. Il les a connus, observés, étudiés physiquement et psychologiquement ; leur souvenir est inséparable de celui du vieil Orléans ; il fait partie de l'archéologie locale, et l'on comprend facilement que le collectionneur érudit qui, par ses découvertes, a su restaurer la physionomie de nos vieux

quartiers, ait eu l'idée de les animer en les peuplant autrement que de passants de fantaisie.

C'est d'abord l'échoppe du perruquier *Labatut* que nous voyons revivre dans la rue Bourgogne, non loin de l'ancien couvent des Bénédictins, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture, en face de l'antique boucherie Saint-Germain. Dernier rejeton d'une race éteinte, le vénérable disciple d'*Eutrapèle* n'étalait dans l'*oculifère* de sa *tonstrine* ni le *dropax* ni le *lomentum* qui lustraient les joues et parfumaient la chevelure des matrones, mais on trouvait dans ce modeste réduit, derrière cette devanture *bleu de roi,* l'artiste qui savait, à coup sûr, exécuter à la satisfaction de ses clients les sept opérations capillaires énumérées par le poète Lucilius (1). On pouvait au moins affirmer de lui qu'il méritait l'éloge donné jadis par Martial à l'un de ses confrères :

Vix tangente vagos ferro resecare capillos
Doctus... (MARTIAL, VI, 52, 3.)

Vient ensuite l'honnête et placide *Drapier*, cet homme indispensable, universel, dont le nom se rattacha si longtemps aux joies et aux tristesses de la population orléanaise. Drapier, dont la voix sonore publiait les avis officiels, réclamait les épaves et promettait récompense. Drapier qui, d'un pied agile, arpentait nos vieilles rues, annonçant les naissances, les mariages et les décès. Drapier enfin, l'échelette de la ville, titre dont il se faisait honneur et dont il portait le pittoresque uniforme.

Dès avant M. Desnoyers, l'un de nos collègues vénérés, dont l'esprit n'avait d'égal que le cœur, M. le conseiller Dupuis, s'était complu à tracer la monographie de cette illustration, et dans un feuilleton publié en 1831, il avait, du vivant de son héros, célébré ses vertus et sa gloire. Le di-

(1). *Rador, subvellor, desquamor, pumicor, ornor, epolior, pingor.*

ai-je aussi, l'image de Drapier revêtu de ses insignes, orna la collection d'un *Curtius* forain qui, pendant près d'un mois, lui dut la vogue de son musée de cire. Enfin, l'art du statuaire devait s'emparer de ce type unique en son genre, et mon condisciple et ami Louis Roguet préluda à ses brillants succès de concours, en reproduisant la figure du célèbre échelette.

Vivum duxit de marmore vultum.
(Virg. *Eneid.* VI.)

Où sont aujourd'hui tous ces types pleins d'originalité que l'auteur évoque en quelque sorte pour nous les faire passer en revue comme une vision fantastique? Que sont devenus ces trafiquants d'un ordre innommé qui sillonnaient la voie publique, faisant retentir l'air de leur cantilène plaintive ou joyeuse, ou de leurs intonations sonores et parfois solennelles? Tous ont disparu sans esprit de retour;

Sicut umbra declinaverunt! (Ps. 101.)

Depuis longtemps les passants ont cessé d'entendre ce marchand d'aiguilles et de lunettes *fines*, dont le chant délicatement modulé ne manquait pas d'une certaine prétention. La voix quelque peu enrouée de la pâtissière ambulante n'avertit plus de l'ouverture de la saison de la pénitence, et ne donne plus le signal du retour de la liberté culinaire.

Déjà l'écolier considère le débitant de gauffres et son confrère le marchand de coco comme des êtres préhistoriques, et l'homme à la brouette chargée de tapis de jonc, n'interpelle plus l'acheteur pour lui offrir ces tissus soyeux dignes à ses yeux des produits de la Perse et de Trébizonde.

Autres temps, autres mœurs, tout change et tout se renouvelle. C'est une loi à laquelle tout obéit, la grande illustration aussi bien que la célébrité grotesque et vulgaire:

Sicut vestimentum veterascent! (Ps. 101.)

Un demi-siècle suffit pour modifier la physionomie d'une cité. On se souvient à peine de ce dédale de ruelles étroites et tortueuses qui étreignaient notre majestueuse cathédrale aux flancs de laquelle se pressaient les noirs bâtiments de l'Hôtel-Dieu ; cependant cet état de choses date d'hier, et la jeune génération orléanaise, celle qui est dans la force de l'âge, ne peut concevoir aucune idée de cette cité où vécurent nos pères et qu'animèrent ces personnages exhumés de l'oubli.

A ces célébrités de la rue, M. l'abbé Desnoyers consacre un bienveillant souvenir; et ceux qui, comme lui, ont conservé les impressions si durables de la jeunesse, lui sauront gré d'avoir buriné ces types dont les traits et la physionomie revivent sous sa description aussi vraie que pittoresque.

Mais ce n'est pas tout. L'auteur n'a pas voulu laisser le voile sur d'autres personnages dont le rôle a été moins éphémère, detont plusieurs, malgré leur allure excentrique, ont marqué leur place dans une sphère toute différente.

Sans parler du poète *Garnier*, le *Béranger* de la garde nationale orléanaise, jetons les yeux sur des portraits dont la ressemblance est plus vivante encore. Peut-on décrire plus exactement *M. Constant Leber*, ce savant bibliophile qui vint terminer ses jours dans sa ville natale et dont on croit voir encore apparaître la silhouette bizarre et échevelée? Qui ne reconnaîtrait le vénérable abbé *Nutein*, cet érudit d'un autre âge, à cette esquisse pleine d'exactitude, étonnante seulement pour ceux qui ne savent pas que sa science et sa charité étaient en raison inverse du soin qu'il prenait de sa personne, et de ses livres. Le digne ecclésiastique se souciait peu, à coup sûr, de cette maxime que M. Leber lui-même n'eût pas désavouée :

Tel est le sort fâcheux de tout livre prêté;
Souvent il est perdu, toujours il est gâté !

Comment croire que l'auteur ait pu, un instant, perdre de vue une de ces individualités qui, à elles seules, valent tout un poëme! Le grand roi avait failli attendre, M. Desnoyers a failli oublier *Bellier*. *Bellier* qui, pendant quarante ans, personnifia le Palais-de-Justice dont il était le fidèle et incorruptible gardien, *Bellier*, jurisprudence vivante, Mécène des jeunes débutants, *Bellier*, le familier des illustrations du barreau ! Et pourtant M. Desnoyers avait vu maintes fois ce petit corps maigre et fluet perdu dans une redingote traînante, surmonté d'une petite tête d'oiseau anguleuse et ciselée dans un atelier de Nüremberg, couronnée par une casquette vissée sur un crâne dénudé. Heureusement que la mémoire infatigable de notre digne collègue l'a servi à temps, et grâce à cet heureux retour, la galerie s'est enrichie du portrait de *Bellier*.

Un souvenir à l'excellent *Bataille*, la Providence des collectionneurs, n'était pas de trop, M. Desnoyers le lui devait bien. Mais une dette qu'il était de son devoir d'acquitter, et il s'est bien gardé d'y manquer, c'est une visite rétrospective dans l'échoppe de la *mère Rousseau*, réceptacle mystérieux de richesses inépuisables, véritable trésor d'Atrée, Pactole où l'amateur puisait à pleines mains. C'est dans cet *emporium* du bric-à-brac que se réunissait ce cénacle d'adeptes (*quorum pars magna fui*, pourrait dire notre spirituel collègue), arbitres souverains de l'authenticité d'un émail, de la patine d'nne faïence ou de la délicatesse d'une nielle. Quel livre de science pratique on écrirait, s'il était permis de recueillir ces entretiens où les interlocuteurs se nommaient; M. le procureur général *Le Sérurier*, M. le conseiller *Martin, M. de Nourrit, M. Desnoyers* enfin; quelles répliques leur donnait cette *mère Rousseau* dont l'expérience pleine de finesse, sous les dehors d'une naïveté populaire, leur révélait les arcanes d'un commerce qui a ouvert un si vaste champ à la jurispru-

dence sur les contrefaçons ! — Mais je m'arrête sur le seuil de ce sanctuaire de la docte science, l'avertissement d'Horace me fait une loi de ne pas insister, et je me hâte de quitter ce terrain brûlant :

Periculosæ plenum opus aleæ
Tractas...

Loin de notre pensée, Messieurs, d'adresser à l'auteur dont nous passons l'œuvre en revue, le reproche qu'il semble redouter au début. L'éloge du passé, *temporis acti*, n'a point à nos yeux ce caractère de défaveur que lui donne le poète latin ; il n'a rien de commun avec ce retour de la vieillesse grondeuse et chagrine vers un temps qui n'est plus ; il porte sans doute en lui l'empreinte inévitable d'un sentiment de regret, mais ce regret étranger à la tristesse n'est point dépourvu de charme ; il évoque une ère de jeunesse et de gaîté, il fait revivre ces tableaux dont l'enfance admirait les vives et riantes couleurs, il ranime les scènes de cet âge où tout était espérance et douce illusion. La vieillesse se retrempe dans le souvenir de ces jours de force où les jouissances et les impressions étaient si simples et si pures, et plus d'un, peut-être, disposé à la critique sévère, cherchera-t-il un jour une consolation dans ces réminiscences qu'il dédaigne aujourd'hui, comme trop naïves et surannées :

Forsân et hæc olim meminisse juvabit !

Votre section des Lettres conclut, Messieurs, à l'impression du travail de M. l'abbé Desnoyers.



STATISTIQUE MÉDICALE

DE

LA VILLE D'ORLÉANS POUR 1880

Par M. le docteur PATAY.

Séance du 2 décembre 1881.

Dans le but de rendre nos statistiques plus complètes et plus intéressantes, nous avons l'intention d'y apporter, chaque année, quelques améliorations. C'est ainsi que celle-ci contiendra des chiffres nouveaux qui viendront expliquer les résultats inscrits à chaque classe, dans le tableau général. Nous espérons faire mieux encore en 1881.

Pour nous aider dans notre tâche, nous venons nous adresser à nos confrères, en les priant de ne pas omettre dans leurs billets les mentions de l'âge et de la demeure. Nous leur serions aussi très-obligé de vouloir bien relater le genre d'alimentation pour les enfants nouveau-nés. C'est là un élément statistique de premier ordre, dont nous ne pouvons tenir compte sans leur coopération.

Tous ces renseignements et d'autres encore, d'une utilité incontestable, seraient singulièrement facilités, si l'administration municipale adoptait et rendait obligatoire le projet de bulletin mortuaire qui lui sera proposé prochainement

par un de nos confrères. Établi sur le modèle de celui de la ville de Paris, ce nouveau bulletin, qui serait remis sous enveloppe fermée à la famille du défunt, aurait l'avantage de sauvegarder le secret professionnel et de permettre au médecin de mentionner la cause véritable du décès.

La gravité et la fréquence des maladies zymotiques ont considérablement diminué en 1880. Nous ne comptons, en effet, que six victimes pour la diphtérie, vingt-neuf pour la fièvre typhoïde et dix pour la variole. Seule, la rougeole a augmenté d'intensité et déterminé vingt-deux décès.

VILLE D'ORLÉANS

Statistique médicale pour l'année 1880

Population totale : **52,187** habitants.

opulation normale ou municipale **46,971.** — Population comptée à part, **5,366.**

Canton Est, **18,944** habitants. — Canton Ouest, **13,923.**

Canton Sud, **5,286** habitants.

Canton Nord-Est, **5,488** habitants. — Canton Nord-Ouest, **8,319.**

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TOTAUX.
Total	163	154	129	95	147	101	134	149	100	108	108	96	1484
Hommes	48	53	48	36	45	28	39	23	28	46	30	36	460
Femmes	81	71	46	31	41	39	34	47	31	37	47	38	543
Enfants	27	28	30	24	60	33	61	78	39	20	25	17	442
Morts-nés	7	2	5	4	1	1	»	1	2	5	6	5	39
Maladies des centres nerveux	35	37	25	17	34	10	16	29	17	21	21	18	280
Aliénation mentale	2	1	1	»	4	1	2	»	»	»	1	1	13
Maladies des organes respiratoires	42	40	25	20	35	21	10	13	9	13	15	15	258
Phthisie pulmonaire	16	15	15	10	9	8	14	13	12	15	17	6	150
Croup	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	3
Angine couenneuse	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	3
Maladies des organes de la circulation	18	12	9	10	6	8	9	7	7	11	11	13	121
Maladies des organes abdominaux	8	14	12	6	7	12	48	46	22	15	8	15	213
Fièvre typhoïde	»	2	5	3	»	1	1	3	2	8	3	1	29
Puerpuéralité	»	»	»	1	2	2	»	»	»	»	1	»	6
Affections cancéreuses	8	7	5	6	5	7	3	11	6	5	6	8	77
Maladies diverses	18	15	23	7	24	16	16	16	11	12	14	7	179
Affections chirurgicales	6	8	1	6	7	3	9	2	7	2	1	5	57
Variole	»	»	»	»	»	1	3	5	1	»	»	»	10
Rougeole	»	»	1	3	9	7	2	»	»	»	»	»	22
Accidents	1	1	1	1	3	2	»	2	1	1	2	»	15
Suicides	1	»	1	»	»	1	»	1	3	»	1	1	9
Décès en ville	119	109	96	74	111	85	115	133	74	77	82	70	1145
Décès des hôpitaux. — Hôtel-Dieu	23	27	19	15	19	9	12	11	16	18	20	19	208
Décès des hôpitaux. — Hôpital général	13	11	8	4	13	5	1	3	5	9	2	4	78
Décès des hôpitaux. — Aliénés	8	7	6		4	2	6	2	5	4	4	3	53
Morts avant un an	21	17	17	16	30	18	44	54	30	14	15	10	286
Morts après 80 ans	21	15	11	13	18	9	15	9	5	8	5	7	136

Première Classe.

Maladies des centres nerveux. — Aliénation mentale.

Le total des décès est de 280, non compris 13 aliénés.

Le minimum « 10 » s'est rencontré en juin ; le maximum « 37 » en février.

Les convulsions et la méningite ont causé la mort de 71 enfants âgés de moins de 2 ans ; le ramollissement du cerveau, l'hémorrhagie cérébrale, la congestion ont entraîné 84 personnes ayant atteint ou dépassé 70 ans.

Deuxième Classe.

Maladies des organes respiratoires, phthisie, croup, angine couenneuse.

Les maladies des organes respiratoires sont toujours les plus meurtrières, 408 décès en y comprenant la phthisie qui compte 150 morts. C'est plus du quart de la mortalité de l'année.

C'est en janvier « 42 », février « 40 », mai « 35 » que se rencontrent les *maxima;* en juillet « 10 » et septembre « 9 » qu'on trouve les *minima.*

La bronchite capillaire et les autres affections respiratoires ont enlevé 25 enfants âgés de moins d'un an ; la pneumonie sénile et la bronchite ont causé la mort de 88 vieillards ayant dépassé 70 ans.

Dans notre prochaine statistique, nous donnerons les chiffres des décès afférents aux maladies les plus communes : pneumonie, bronchite, pleurésie.

Pour la phthisie, les résultats mensuels varient chaque année. Nous trouvons 17 décès en novembre, 16 en janvier, 15 en février, mars et octobre, 14 en juillet, 13 en août, 12 en septembre, 10 en avril, 8 en juin et 6 en décembre.

Relativement au sexe, on compte 61 hommes contre 89 femmes.

Le croup et l'angine couenneuse réunis comptent six victimes seulement.

DATE.	SEXE.	AGE	DEMEURE.
		CROUP.	
10 Avril.	Masculin.	4 ans.	Rue de l'Ange, 12.
1er Juillet.	id.	9 mois.	Route d'Olivet, 14.
27 Novembre.	id.	17 mois.	Faub. St-Vincent, 87
		ANGINE COUENNEUSE.	
11 Janvier.	Féminin.	3 ans.	Quai St-Laurent, 30.
12 Mai.	Masculin.	13 mois.	Rue de la Cholerie, 8.
10 Décembre.	Féminin.	63 ans.	?

D'après ce tableau, on voit que ces six décès sont répartis sur des mois différents et qu'ils ont eu lieu dans des quartiers très-opposés. Nous n'en relevons qu'un seul pour le faubourg Saint-Marceau, ordinairement si éprouvé.

Troisième Classe.

Maladies des organes de la circulation.

121 décès dont 58 pour le sexe masculin et 63 pour le féminin. La plupart sont dus, sans doute, aux maladies du cœur. Les billets de décès sont très-laconiques à cet égard, et il serait à désirer que les médecins voulussent bien inscrire un diagnostic complet au lieu de se borner à la simple mention : « Maladie du cœur. »

Le maximum « 18 » se trouve en janvier, le minimum « 6 » en juin.

Quatrième Classe.

Maladies des organes abdominaux. — Fièvre typhoïde. — Puerpuéralité.

Sur un total de 247 morts, 29 seulement sont dues à la fièvre typhoïde et 6 à l'infection perpuérale.

La mortalité s'est augmentée de 25 décès sur le chiffre de 1879 et elle s'est surtout appesantie sur les enfants du premier âge.

Tandis que les mois d'avril et de mai ne fournissent chacun que 6 décès, on voit ce nombre s'élever à 48 en juillet, 46 en août et 22 en septembre. Ces trois mois de chaleur donnent à eux seuls plus de la moitié des décès de leur classe. Les enfants nouveau-nés entrent pour 109 dans cette hécatombe.

Encore une fois, on ne saurait trop réprouver l'allaitement artificiel, qui, malgré tous les soins qu'on y apporte, donne toujours de mauvais résultats en prédisposant aux diarrhées.

La fièvre typhoïde, endémique à Orléans, n'a pas eu, en réalité, de caractère épidémique, puisque les 29 décès sont répartis sur dix mois.

C'est le mois d'octobre qui accuse la plus grande mortalité « 8 », puis viennent : mars « 5 »; avril, août et novembre « 3 »; septembre et février « 2 »; juin, juillet et décembre « 1 ».

Nous enregistrons avec plaisir cette diminution notable dans la gravité et la fréquence de cette terrible maladie, sans rechercher les causes auxquelles elles sont dues. Nous croyons cependant devoir encore recommander l'usage exclusif des eaux de la ville pour l'alimentation.

Tableau des décès dus à la fièvre typhoïde en 1880 (1).

DATE.		SEXE.	AGE.	DEMEURE.
Février	20	Masculin.	30 ans.	Rue Tudelle, 41.
—	29.	id.	21 —	Hôtel-Dieu (militaire).
Mars	7.	Féminin.	20 —	Rue d'Escures, 7.
—	11.	id.	17 —	id.
—	16.	id.	15 —	id.
—	20	id.	10 —	id.
—	26.	id.	21 —	Asile des Aliénés.
Avril	1er.	Masculin.	22 —	Hôtel-Dieu (militaire).
—	3.	id.	42 —	Rue du Bourdon-Blanc, 7.
—	25.	id.	22 —	Hôtel-Dieu (militaire).
Juin	1er.	Féminin.	30 —	Asile des Aliénés.
Juillet	27.	id.	52 —	Rue Porte-Madeleine, 18.
Août	10.	id.	24 —	Rue d'Angleterre, 23*.
—	19.	id.	17 —	Marché Saint-Etienne, 7.
—	29.	id.	18 —	Marché Saint-Etienne, 7*.
Septembre	29.	id.	19 —	Hôtel-Dieu.
—	30.	id.	21 —	Rue des Grands-Ciseaux, 2*.
Octobre	1er.	Masculin.	29 —	Rue de l'Ecu-d'Or, 11*.
—	4.	Féminin.	23 —	Rue des Grands-Ciseaux, 25*.
—	6.	Masculin.	52 —	Evêché.
—	8.	Féminin.	38 —	Rue Bannier, 5.
—	11.	Masculin.	19 —	Rue Muzaine, 8.
—	18.	Féminin.	18 —	Rue du Lièvre-d'Or.
—	24.	Masculin.	59 —	Rue Tudelle, 66.
—	25.	id.	53 —	Rue des Charretiers, 37.
Novembre	6.	Féminin.	17 —	Rue Muzaine, 8.
—	9.	Masculin.	7 —	Rue de la Bourie-Blanche.
—	12.	id.	21 —	Hôtel-Dieu (militaire).
Décembre	2.	Féminin.	20 —	Rue Muzaine, 8*.

La mortalité pour les trois principaux cantons se divise ainsi :

Canton Est « 10 », canton Ouest « 10 », canton Sud « 3 ».

Dans le tableau ci-dessus, on remarquera qu'il y a 17 décès du sexe féminin pour 12 du sexe masculin, et que, dans vingt cas, les malades étaient âgés de 17 à 30 ans.

(1) Les astériques indiquent que les malades ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Quatre jeunes soldats ont succombé dans les premiers mois de leur arrivée au corps.

Enfin, la contagion a déterminé trois petites épidémies locales : la première, la plus importante, a eu lieu à la Sainte-Enfance, où nous enregistrons 4 décès en 14 jours; la seconde, rue Muzaine, n° 8, où l'on compte 3 morts, séparées par un plus long intervalle (11 octobre, 6 novembre, 2 décembre); la troisième, Marché-Saint-Étienne, où l'on trouve 2 décès à 10 jours de distance.

Les accidents dus à la puerpuéralité ont causé la mort de 6 jeunes accouchées, sur lesquelles 4 ont succombé à l'Hôtel-Dieu. Les décès se répartissent ainsi : 1 en avril, 2 en mai et juin et 1 en novembre.

Cinquième Classe.

Affections cancéreuses.

Le chiffre des morts est de 77, sur lesquels on trouve 31 hommes et 46 femmes. Le minimum « 3 » se montre en juillet, le maximum « 11 » a eu lieu en août.

Les tumeurs du sein et de l'utérus chez la femme, les dégénérescences de l'estomac chez l'homme, sont les affections qu'on voit le plus souvent mentionnées.

Sixième Classe.

Affections diverses.

La faiblesse congénitale et l'athrepsie au début de la vie, la sénilité et la misère à son déclin, telles sont les causes les plus fréquentes de mortalité dans cette classe. Sur un total de 179 décès, nous en trouvons en effet 79 chez les enfants au-dessous d'un an et 52 chez les vieillards au-dessus de 80 ans. Parmi ces derniers, un certain nombre avait dépassé 90 ans.

Septième Classe.

Affections chirurgicales.

Parmi les affections chirurgicales qui, dans 57 cas, ont entraîné la mort, nous relevons dix hernies étranglées, un œdème malin des paupières, un phlegmon du bras, etc.

Huitième Classe.

Variole, Rougeole, Scarlatine.

La variole n'a apparu qu'au milieu de l'année, pendant la saison d'été. Le premier décès est du 14 juin, le dixième et dernier du 1er septembre. Les malades envoyés à l'Hôtel-Dieu ont été, comme l'année dernière, dirigés sur le Baron.

Cette courte épidémie qui n'a frappé que dix personnes, dont huit du sexe masculin, s'est pour ainsi dire concentrée dans un quartier du canton Est qui compte, à lui seul, huit décès.

Tableau des décès dus à la variole en 1880 (1).

DATE.		SEXE.	AGE.	DEMEURE.
Juin	14.	Masculin.	27 ans.	Hôtel-Dieu (militaire).
Juillet	3.	id.	62 —	Hôtel-Dieu.
—	4.	Féminin.	2 —	Rue des Trois-Maries, 12.
—	6.	Masculin.	21 —	Rue des Trois-Clés, 4*.
Août	13.	Féminin.	70 —	Rue des Grands-Ciseaux, 22.
—	13.	Masculin.	25 —	Rue du Châtelet, 6*.
—	17.	id.	19 —	Rue de l'Empereur, 33.
—	22.	id.	62 —	Rue des Petits-Souliers, 16.
—	28.	id.	37 —	Rue des Trois-Maries, 7.
Septembre	1er.	id. n. vacciné	1 mois 1/2	Rue des Pastoureaux, 5.

(1) Les astériques indiquent les malades transportés au Baron.

La rougeole, plus meurtrière que les années précédentes, a sévi surtout sur les enfants et a été suivie de mort dans 22 cas. Le plus âgé avait 5 ans, le plus jeune 6 mois. Relativement au sexe, nous trouvons 11 garçons et 11 filles.

La scarlatine ne nous donne aucun décès à enregistrer.

Neuvième Classe.

Accidents.

Les 15 accidents suivis de mort ont été causés quatre fois par des brûlures, quatre fois par des chutes ayant déterminé des fractures multiples. Puis nous trouvons trois écrasements ayant produit une compression des principaux organes; enfin, deux cas d'asphyxie (l'un par submersion involontaire, l'autre par l'introduction d'un morceau de fer dans l'arrière-bouche) et une hémorrhagie, résultat d'une chute d'un lieu élevé.

Dixième Classe

Suicides.

Neuf suicides pendant l'année 1880, dont quatre par pendaison, deux par submersion et trois par blessures d'armes à feu.

Le nombre total des décès a été de 1,484, se divisant en 1,003 adultes, 442 enfants et 39 morts-nés.

Les 1,003 adultes donnent 460 morts du sexe masculin et 543 du sexe féminin. Sur ce nombre, 136 sont décédés après 80 ans.

Pour les 442 enfants, 286 sont morts dans leur première année.

Sur les 1,484 décès, 1,145 ont eu lieu en ville et 339 dans les Hôpitaux.

Les décès hospitaliers se subdivisent ainsi :

Hôtel-Dieu d'Orléans 208	Orléans................	120	hommes.	42
			femmes..	46
			enfants..	12
			militaires	20
	Arrondissement d'Orléans..	66	hommes.	36
			femmes..	24
			enfants..	6
	Arrondissement de Gien....	3	hommes.	2
			femme..	1
	Arrondissement de Pithiviers	1	homme.	
	Arrondissement de Montargis	1	femme.	
	Etrangers au département.	17	hommes.	16
			femme..	1
Hôpital général......................		78	hommes.	22
			femmes.	42
			enfants.	14
Asile des aliénés. 53	Orléans..............	12	hommes.	3
			femmes.	9
	Département du Loiret...	26	hommes.	8
			femmes.	18
	Autres départements.....	15	hommes.	7
			femmes.	8



RECHERCHES EXPÉRIMENTALES

sur les influences exercées par les différents éléments des terres arables sur l'évaporation de l'eau qu'elles contiennent.

Par M. MASURE.

Séances des 4 mars et 1er juillet 1881.

CHAPITRE PREMIER

Installation des observations.

SECTION PREMIÈRE

Résumé des observations antérieures sur l'influence de la terre dans le phénomène de l'évaporation de l'eau.

Dans la série d'observations météorologiques faites dans le courant de l'année 1879, résumées dans un Mémoire soumis à l'examen de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans, nous avons constaté, par de nombreux résultats, les influences multiples exercées par la terre arable sur l'évaporation de l'eau qu'elle renferme. Nous avions indiqué dans ce travail que ces influences étaient dues aux éléments constitutifs de la terre, au sable, au calcaire, à l'argile, aux matières organiques et aux sels minéraux et organiques dont elle est formée.

Les observations que nous avons faites en 1880 ont eu

pour objet de rechercher la part spéciale qui appartient à chacun des éléments des terres arables dans leur influence sur l'évaporation de l'eau.

Avant d'exposer les résultats de ces noûvelles recherches, il est utile, sinon nécessaire, de rappeler en quelques mots les conclusions principales de nos premières observations sur l'influence de la terre dans l'évaporation de l'eau.

Pendant cent jours d'observations, du 5 août au 15 novembre 1879, il s'est évaporé d'un vase contenant de l'eau

pure une hauteur de..........................	185^{mm}
du vase contenant de la terre mouillée..........	137
L'influence de la terre a donc eu pour résultat de retenir....................................	48^{mm}

c'est une proportion de $\frac{48}{185}$ ou $\frac{1}{4}$ environ de l'eau de pluie que la terre a conservée au profit de la végétation.

En outre, nous avons eu l'idée de déterminer à part les effets de l'évaporation pendant les matinées, les soirées et les nuits; pendant les matinées, la terre a plus évaporé

que l'eau ; l'excès a été en totalité de..........	2^{mm}	3
au contraire, pendant les soirées et pendant les nuits, la terre a beaucoup moins évaporé que l'eau. Elle a retenu en totalité pour les soirées...	25	6
— et pour les nuits....	24	4

Ces résultats inattendus semblaient inexplicables au premier abord. Comment se fait-il, en effet, que la terre évapore plus que l'eau pendant les matinées, tandis que le soir elle évapore beaucoup moins ? Comment se fait-il surtout que la terre s'enrichisse d'eau pendant la nuit ?

Voici en quelques mots ce que l'examen attentif des faits observés en 1879 et pendant l'année 1880 nous a permis de reconnaître.

La terre agit à la fois physiquement, mécaniquement et chimiquement.

Influences physiques. — Physiquement la terre agit de trois manières : 1° par la porosité de sa couche supérieure ; 2° par l'absorption et la concentration de la chaleur solaire pendant le jour ; 3° par le rayonnement de la chaleur pendant la nuit.

1° *Influence de l'état meuble de la surface.* — La couche supérieure de la terre, toujours plus ou moins meuble, offre une surface plus grande à l'évaporation et, par suite, en augmente les effets. Cette influence ne peut évidemment prédominer que quand la couche supérieure est mouillée.

2° *Influence de la concentration de la chaleur solaire.* — La chaleur solaire absorbée par la terre échauffe la masse et favorise l'évaporation de l'eau qui s'y trouve en lui fournissant la chaleur latente nécessaire à sa vaporisation.

3° Le rayonnement nocturne de la terre a pour effet de la refroidir plus que l'air ambiant ; et souvent ce refroidissement a pour conséquence la condensation à la surface du sol de la vapeur de l'air dont la rosée est l'effet visible. Ce rayonnement dépend du pouvoir émissif du sol.

4° *Influence mécanique.* — La terre offre une résistance mécanique au dégagement de la vapeur de l'eau qui tend à se former jusque dans les couches profondes. Il en résulte que la surface se dessèche plus vite que les couches inférieures. Cette résistance, toujours défavorable à l'évaporation de l'eau, est d'autant plus grande que la terre est plus compacte ou artificiellement plus tassée.

Chimiquement la terre agit par les *matières hygroscopiques* qu'elle renferme (le terreau et les sels alcalins) de deux manières :

5° L'influence hygroscopique a pour premier effet de retenir une partie de l'eau dans le sol par suite de l'affinité chimique que les matières hygroscopiques ont pour elle ; la

présence de ces matières dans la terre diminue donc l'évaporation. Cette influence s'exerce constamment, quel que soit l'état sec ou humide de la terre.

6° De plus, quand l'air environnant s'approche de la saturation et surtout quand la terre est sensiblement plus froide que l'air ambiant, les matières hygroscopiques ont pour effet de faire condenser sur elles une partie de la vapeur atmosphérique ; cette condensation précède, accompagne et suit les dépôts de rosée dus au refroidissement du sol.

Ces diverses influences permettent d'expliquer : 1° les effets généraux de la terre sur l'évaporation ; 2° les résultats spéciaux qu'on observe pendant les matinées, les soirées et les nuits.

1° La terre est en général défavorable à l'évaporation de l'eau qu'elle renferme. En effet, toutes les fois qu'elle est assez sèche, et c'est le cas le plus fréquent, les influences mécanique et chimique réunies prédominent sur les influences physiques, si bien que la terre retient en conséquence d'autant plus d'eau qu'elle est desséchée plus profondément.

2° La terre n'est favorable à l'évaporation que dans les cas assez rares où sa surface est complètement mouillée, car alors seulement l'influence mécanique est nulle, puisque l'eau de la couche supérieure peut s'évaporer librement ; de plus, l'influence chimique est très-faible, car la terre contenant assez d'eau ne l'attire plus. Les influences physiques dues à l'état meuble de la surface ou à l'échauffement de la masse prédominent donc, de sorte que la terre évapore plus que l'eau elle-même.

Les résultats singuliers obtenus pour l'évaporation des terres pendant les matinées, les soirées et les nuits s'expliquent aussi facilement.

1° *Pendant les matinées* la terre évapore davantage parce qu'elle *a été mouillée* par l'eau provenant de la va-

peur atmosphérique qui s'est condensée à sa surface pendant la nuit (nous venons d'indiquer pourquoi et nous l'expliquerons ci-après en détail), et qu'alors l'influence de l'état de la surface prédomine le plus souvent; de plus, l'échauffement direct de la surface par la radiation solaire, ordinairement très-intense le matin, fait évaporer rapidement l'eau qui la mouille.

2° *Pendant les soirées*, la terre s'étant desséchée à la surface dans la matinée, les influences mécanique et chimique prédominent et ont pour effet de retenir une partie de l'eau, et d'en retenir d'autant plus que la masse est plus sèche.

3° Enfin, *pendant les nuits*, les phénomènes changent; la terre de plus en plus refroidie par le rayonnement nocturne devient bientôt plus froide que l'air et cesse d'évaporer, souvent même, vers l'aurore, ses éléments hygroscopiques attirant pour ainsi dire la vapeur de l'air devenu très-humide, condensent cette vapeur à la surface de la terre; quelquefois même c'est une véritable rosée qui s'y dépose. De sorte que, qu'on le comprenne bien, ce n'est pas seulement parce qu'elle retient l'eau que la terre évapore moins que l'eau pendant les nuits, c'est aussi parce que, vers la fin de la nuit, elle s'enrichit de la vapeur d'eau atmosphérique.

Si nous avons rappelé avec quelques détails ces principes physiques, c'est parce qu'ils vont nous servir de base dans l'étude des influences particulières des éléments des terres arables dans le phénomène de l'évaporation. Le but de nos observations nouvelles était de reconnaître par l'expérience comment chacun de ces éléments agit sur l'évaporation physiquement, mécaniquement et chimiquement.

Les principaux éléments des terres arables sont le sable, le calcaire, l'argile, les engrais organiques et les sels qu'ils renferment; en conséquence, nous avons soumis compara-

tivement aux observations chacun de ces cinq éléments, et nous y avons ajouté de la terre de notre jardin et de l'eau ordinaire pour comparer leur évaporation à celle des éléments.

SECTION DEUXIÈME.

Installation des expériences et mode d'observations.

Nous avons pris pour évaporomètres sept vases cylindriques en faïence exactement semblables, d'une section d'environ 80 centimètres carrés, et nous y avons mis un volume d'environ 400 centimètres cubes des matières soumises à l'expérience ; la surface était pour tous à 2 centimètres des bords et la profondeur de 5 centimètres. Les conditions physiques de l'évaporation étaient donc les mêmes pour chaque matière.

Les poids étaient différents, suivant la densité et la compacité des différents éléments. Nous avions :

1° 600 gr. de sable de Loire, préalablement lavé ;

2° 400 gr. de blanc d'Espagne, représentant le calcaire pulvérulent des terres arables ;

3° 300 gr. de terre à foulon, argile presque pure, représentant l'argile des terres ;

4° 120 gr. de vieux fumier de cheval, bien consommé, représentant le terreau ;

5° 400 gr. de terre de jardin bien fumée ;

6° Une dissolution de 63 gr. 5c de sel blanc de cuisine dans 360 gr. d'eau (15 °/₀) ;

7° De l'eau ordinaire qu'on renouvelait pour maintenir son niveau à la hauteur des matières solides dans les autres vases.

Tous ces poids étaient déterminés avec précision et étaient pris dans des matières *desséchées à 100° par* un

séjour suffisamment prolongé dans une étuve à eau bouillante de Gay-Lussac.

Les vases remplis de ces matières étaient tarés à l'avance.

La mise en expérience a consisté à délayer avec soin chaque matière dans un excès d'eau ; le vase recevait d'abord l'eau, puis on y déversait peu à peu la matière, et en agitant l'eau avec une baguette de verre on y délayait cette matière, de manière à ne former aucun amas capable d'échapper à l'action de l'eau, ce qui pour l'argile surtout était une opération délicate et longue. L'eau étant en excès, on obtenait une bouillie parfaite ; on l'abandonnait au repos ; la matière se déposait et l'excès d'eau surnageait ; au bout d'une semaine on décantait cet excès d'eau; les matières alors saturées d'eau étaient mises en expérience.

Tous les vases ainsi préparés étaient déposés côte à côte sur une plate-forme élevée de 1m 50 au-dessus du sol, et exposés à ciel ouvert. Les vases avaient été pesés à moins d'un gramme près, et les poids notés sur un registre ouvert pour ces observations.

Ce registre contenait également des colonnes destinées à l'inscription de la température et de l'état hygrométrique, de la direction et de la force du vent, de l'état du ciel, des hauteurs de pluie tombées quand il y avait lieu, et des autres conditions météorologiques remarquables qui pouvaient se présenter, telles que brouillard, rosée, orage, etc.

Les observations particulières aux évaporomètres étaient faites trois fois par jour au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil, elles consistaient essentiellement à peser très-exactement chacun des sept vases et à en déduire par conséquent la *perte* ou *l'excès* de poids depuis la dernière pesée ; ces pertes ou ces gains étaient les résultats de l'évaporation de l'eau ou de la condensation de la vapeur atmosphérique pendant la période précédente, c'est-à-dire :

pendant la nuit, pour l'observation du lever du soleil ;
— la matinée, — de midi ;
— la soirée, — du coucher du soleil.

On notait aussi quand il y avait lieu l'état des différentes matières, tels que le desséchement du sable, du fumier et de la terre ; le fendillement de l'argile et du calcaire, indice de leur desséchement ; l'état de la croûte de sel qui pouvait se former, et sa sublimation sur les vases voisins ; les effets de la pluie sur les diverses matières ; en un mot les particularités remarquables que pouvaient présenter les matières mises en expérience.

Les observations commencées le 20 mai ont été continuées sans interruption jusqu'au 20 septembre, mais dans les tableaux que nous présenterons dans ce mémoire, nous ne pourrions reproduire tous ces nombres et toutes ces observations sans fatiguer l'attention ; nous avons dû nous borner à reproduire les chiffres les plus propres à représenter les influences diverses qui étaient l'objet de notre étude.

Nous avons comparé dans chaque cas les pertes ou gains des différentes matières aux pertes et aux gains de l'eau dans la même période, ce sont ces différences exprimées en grammes que nous inscrirons dans les tableaux pour le *sable*, le *calcaire*, l'*argile*, le *fumier*, l'*eau salée*, et la *terre;* pour l'eau nous mettrons les *pertes absolues* dues à l'évaporation, ou les gains dûs à la pluie ou à la rosée, afin que, si on voulait avoir l'évaporation totale pour chaque matière, il suffise d'ajouter au nombre placé dans la colonne de l'eau, les chiffres de la colonne spéciale à la matière, pris avec leur signe ; car on a mis avec le signe + les pertes plus grandes que celle de l'eau, ou les gains moins grands ; avec le signe — les pertes moindres que celles de l'eau, ou les gains plus grands.

CHAPITRE II

Analyse des Observations faites dans la période du 20 au 27 mai.

Cette période fut remarquable par la continuité du beau temps et de la sécheresse, interrompus ou plutôt *modérés* dans la journée du 23 seulement.

Le vent soufflant de l'Est les 20 et 21 avait tourné au Sud-Ouest dans l'après-midi du 22 et le ciel s'était couvert pendant cet après-midi. Le vent souffla du Sud pendant la journée du 23 et le ciel se maintint couvert mais sans donner de pluie. Le 24 le vent passé au Sud-Est fit découvrir le ciel vers midi, et s'étant maintenu vers le Sud-Est jusqu'au 27, il a donné un ciel très-pur et fait naître pendant les 24, 25, 26 et la matinée du 27 des chaleurs excessives qui ont achevé le dessèchement de la plupart des matières soumises aux observations.

Il n'était pas possible de rencontrer des circonstances plus favorables à l'étude du *dessèchement progressif des différents éléments des terres ;* c'est pourquoi les résultats obtenus dans cette période doivent être considérés comme les plus importants de toute la série de nos observations. Ils méritent en conséquence d'être étudiés dans tous leurs détails. Nous y consacrerons ce chapitre tout entier.

I

DEGRÉS DE SATURATION D'EAU DES ÉLÉMENTS DES TERRES ARABLES.

En retranchant du poids total des vases remplis des matières saturées d'eau le poids de ces vases remplis de ma-

tière sèche on obtenait la quantité d'eau de saturation des différentes matières mises en expérience.

On a obtenu ainsi :

Sable.	*Calcaire.*	*Argile.*	*Fumier.*	*Terre de jardin*
131 gr.	186 gr.	283 gr.	279 gr.	183 gr.

Ces différentes matières occupaient un volume d'environ 400 centimètres cubes.

Le sable contenait	131[cc]	pour 400[cc]	ou 0,327	ou 1/3	environ du volume.
Le calcaire	— 186	—	0,485	— 1/2	—
L'argile	— 283	—	0,697	— 2/3	—
Le fumier	— 289	—	0,704	— 2/3	—

Mais pour juger les influences des éléments des terres arables qui ont des densités et des compacités spéciales et caractéristiques, c'est surtout par rapport aux poids qu'il faut connaître les proportions d'eau gardées à saturation par chaque élément.

On reconnaît par le tableau que ce sont :

	Quantités d'eau de saturation.		
Pour le sable,	$\frac{131}{600}$	ou 0,22 de son poids, environ	1/4
Pour le calcaire,	$\frac{186}{400}$	ou 0,45, un peu moins de	1/2
Pour l'argile,	$\frac{283}{300}$	ou 0,94, presque son poids,	1
Pour le fumier,	$\frac{279}{120}$	ou 2,32 plus de 2 fois son poids,	2,32

Nous pouvons donner à ces nombres caractéristiques le nom de quantité de saturation d'eau, car ils représentent les plus grands poids d'eau que les éléments peuvent retenir sans en laisser surnager.

La terre de notre jardin, sablo-argileuse, composée de quatre éléments, mais où le sable dominait, a eu pour caractère des coëfficients très-rapprochés de ceux du calcaire pulvérulent, en volume de 183, et en poids $\frac{183}{400}$ ou 0,46.

II

DESSÉCHEMENT DES ÉLÉMENTS A LA FIN DE LA PÉRIODE. MESURE DE LEUR HYGROSCOPICITÉ.

Après huit jours d'un temps beau et sec, les diverses matières étaient presque entièrement desséchées dans toutes leurs parties ; déjà, depuis plus de 3 jours, le sable ne perdait plus rien, malgré la chaleur et la sécheresse excessives de l'air ; la terre elle-même ainsi que le calcaire ne perdirent presque rien dans la matinée du 27 bien que l'eau pure eût perdu un poids relativement considérable, 18 grammes. Le fumier, l'argile et la dissolution saline n'avaient pas encore atteint leur limite de desséchement à l'air, mais après de faibles pluies du Sud, les 27 et 28 mai, le vent étant revenu à l'Est, le beau temps persista jusqu'au 1er juin sans interruption ; le sable, le calcaire et la terre reprirent leur degré de desséchement, tandis que le fumier et l'argile continuèrent à se dessécher ; cependant le 1er juin ils avaient atteint leur plus grand degré de desséchement et le sel lui-même était entièrement sec et n'évaporait plus.

Le 1er juin, au coucher du soleil, on pouvait donc considérer les poids d'eau que les différentes matières retenaient encore, comme unis à elles entièrement par l'effet de leur hygroscopicité. Une chaleur de 100° par un séjour prolongé dans l'étuve à eau bouillante dans des conditions semblables à celles que nous avions employées avant de mettre les matières en expérience, eût seule pu faire partir cette eau d'hygroscopicité.

Les nombres obtenus représentaient donc les pouvoirs hygroscopiques des diverses matières soumises à l'expérience.

Voici le résultat de ces expériences :

					Pouvoirs hygroscopiques.	
Les 600 gr. de sable	retenaient	13 gr.	d'eau,	soit	0,021	du poids.
Les 400 gr. du calcaire	—	14 gr.	—		0,035	—
Les 300 gr. d'argile	—	21 gr.	—		0,070	—
Les 120 gr. de fumier	—	70 gr.	—		0,580	—
Les 65 gr. 5 de sel	—	54 gr.	—		0,860	—
Les 400 g. de terre	—	22 gr.	—		0,056	—

La terre arable de notre jardin, qui était très-sableuse, avait donc un pouvoir hygroscopique bien supérieur à celui du sable et du calcaire : 22 gr. pour 400 cent. ou 0,056.

C'est évidemment à sa richesse en terreau que cette terre devait son importante propriété d'en retenir la 12e partie en se desséchant.

Ce résultat nous donne occasion de faire de suite une importante observation. Ce n'est pas seulement par les engrais organiques et minéraux qu'il fournit aux plantes cultivées que le fumier est nécessaire en agriculture ; il est utile encore par son action sur les eaux pluviales, par son influence prédominante sur l'évaporation. Grâce au pouvoir absorbant du terreau qu'elle renferme, une terre riche en fumier absorbera toujours beaucoup plus d'eau pluviale qu'un sol appauvri, et ce qui est plus important encore, en retiendra beaucoup plus longtemps des proportions suffisantes pour les besoins de la végétation. Que les cultivateurs s'appliquent donc à produire le plus possible du fumier, ils n'auront rien à y perdre et toujours leurs récoltes en profiteront, car indépendamment des engrais qu'ils fourniront aux plantes cultivées, leurs fumiers contribueront à maintenir dans le sol l'humidité indispensable à la végétation.

III

RECHERCHE DES INFLUENCES SUBIES PAR L'ÉVAPORATION, PAR L'EXAMEN DES EFFETS GÉNÉRAUX DES MATINÉES, DES SOIRÉES ET DES NUITS PENDANT LA PÉRIODE DU 20 AU 27 MAI.

Après avoir dans les sections précédentes examiné les résultats généraux de la saturation et de l'épuisement de l'eau sur les divers éléments des terres et en avoir déduit les nombres qui représentent la *quantité de saturation* de chacun d'eux et leur *pouvoir hygroscopique*, nous étudierons à part les résultats de l'évaporation des matinées, des soirées et des nuits pendant cette même période, afin d'y reconnaître pour chaque élément des terres les différentes influences mécaniques, physiques et chimiques, que nous avions signalées pour la terre elle-même dans les premières pages de ce Mémoire.

Considérons d'abord les résultats généraux de toute la période du 20 au 27 mai.

	Poids d'eau de saturation.	Pertes totales pendant les Matinées.	Soirées.	Nuits.
Eau renouvelée........	» gr.	122	135	34
Sable................	131	54	49	15
Calcaire..............	186	74	77	21
Argile................	283	113	109	21
Fumier	279	90	84	13
Terre................	183	74	62	15

1re *Remarque.* — Tous les éléments évaporent moins que l'eau, donc leurs matières offrent toutes une résistance *mécanique* à l'évaporation, car il est bien évident que si l'eau était libre elle se vaporiserait en égale proportion dans tous les vases.

2e *Remarque.* — Pour l'eau et pour tous les éléments,

l'évaporation est beaucoup plus faible pendant la nuit que pendant le jour. Cette différence est évidemment due à la chaleur solaire, car c'est la radiation solaire qui fournit la chaleur nécessaire pour vaporiser l'eau; pendant le jour, elle agit directement; pendant la nuit, le peu de chaleur concentrée dans la masse ne peut que continuer faiblement pendant la première partie de la nuit.

Dans la deuxième partie, la condensation des vapeurs remplace l'évaporation.

D'après cela, plus un élément concentrera de chaleur pendant le jour, plus il évaporera d'eau pendant la première partie de la nuit, c'est donc par l'*évaporation qui a lieu du coucher du soleil à minuit environ*, qu'on pourrait juger de l'*influence calorifique* des différents éléments des terres.

3° *Remarques sur les quantités comparatives d'eau évaporées le matin et le soir :*

1° L'eau évapore moins d'eau le matin que le soir, malgré l'égalité de l'insolation. Cet effet est dû aux variations des températures de l'eau et de l'air. Nous avons constaté par l'expérience qu'au lever du soleil et pendant les heures suivantes l'eau est plus froide que l'air; or, d'après une théorie basée sur les faits, l'évaporation est proportionnelle à (Ft' — U Ft); elle est d'autant plus grande que la température de l'eau dépasse celle de l'air, tellement que, quand l'eau est plus froide, l'évaporation peut être nulle et même remplacée par une condensation de la vapeur de l'air, comme l'expérience nous l'a maintes fois montré. En conséquence, l'eau évaporera très-peu tant qu'elle sera plus froide que l'air, c'est le cas de la première moitié de la matinée. La chaleur absorbée par l'eau contribue pendant ce temps à l'échauffer peu à peu.

Aussi, à partir de neuf ou dix heures, en été, l'eau de-

vient plus chaude que l'air et reste plus chaude pendant toute l'après-midi; c'est pourquoi, pendant la soirée, l'évaporation est plus grande que pendant l'après-midi.

2° Cependant des variations de température tout à fait semblables ont lieu aussi bien pour les matières du sol que pour l'eau. Le matin, la terre est plus froide que l'air, tandis que le soir elle est plus chaude; comment se fait-il donc qu'elle évapore plus le matin que le soir, comme le tableau des observations nous l'apprend?

C'est qu'à l'*effet calorifique* s'ajoute dans les matinées l'*influence physique* de l'état meuble de la surface. Voici comment :

Vers la fin des nuits, par suite du rayonnement nocturne et par l'effet de l'hygroscopicité de la terre, la vapeur de l'air s'est condensée sur la surface et a mouillé la couche supérieure de la terre. La terre ainsi mouillée, offrant à l'évaporation une surface plus grande, s'est vaporisée en plus grandes proportions, comme nous l'avons indiqué aux premières pages de ce Mémoire.

C'est donc par l'*évaporation des matinées* qu'il nous faudra comparer l'influence physique de l'état meuble de la surface pour les différents éléments des terres.

Pendant *les soirées, au contraire*, la couche supérieure sera généralement desséchée par l'évaporation du matin, l'*influence physique* sera nulle, il ne restera plus en présence que l'influence mécanique, l'influence hygroscopique et l'influence calorifique, et quand la masse est assez desséchée, l'*influence mécanique* sera assez prédominante pour qu'on puisse l'étudier à part, nous verrons plus loin comment.

4° Une dernière observation ressort de l'examen du tableau précédent.

Si on place les diverses matières par ordre des quantités évaporées matin et soir, on trouve :

		Soir.	Matin.
Après	l'eau qui a évaporé..........	122	135
—	l'argile....................	113	109
—	le fumier..................	90	84
—	le calcaire.................	74	77
—	le sable...................	54	49

Ces différences proviennent d'abord des quantités d'eau que contenaient ces matières; le sable, par exemple, ne contenant que 131 grammes d'eau, ne pouvait en évaporer autant que le calcaire qui en contenait 186 grammes.

Mais l'*influence hygroscopique* s'y exerce également; ainsi le fumier contenait autant d'eau que l'argile, de plus sa porosité est plus grande et, par suite, son *influence mécanique* plus faible; cependant le fumier a moins évaporé que l'argile. Ce fait prouve donc que l'influence hygroscopique n'a pas seulement pour effet de condenser la vapeur d'eau atmosphérique; elle a pour second rôle de retenir dans le sol une partie de l'eau qui s'y trouve renfermée.

Ce deuxième effet est considérable dans le fumier dont le pouvoir hygroscopique est 0,56 ; il est naturellement plus faible dans l'argile et surtout dans le calcaire, et dans le sable dont l'hygroscopicité est beaucoup moindre; mais il n'en existe pas moins et il faut en tenir compte dans l'explication de l'évaporation des terres arables.

C'est, nous l'avons dit plus haut et nous ne saurions trop le répéter, au terreau qu'il contient que le sol arable doit de conserver plus longtemps l'eau nécessaire aux besoins des plantes.

5° Enfin nous ferons observer que si, comme l'eau libre, les éléments des terres évaporent beaucoup moins la nuit

que le jour, ils ont à un plus haut degré qu'elle la propriété de condenser la vapeur d'eau atmosphérique; car ce n'est pas seulement au refroidissement nocturne qu'est due pour eux cette condensation qui a lieu vers le lever du soleil; elle est soumise, en outre, à l'influence directe de leur hygroscopicité.

C'est cette propriété qui nous servira à comparer les effets de l'*hygroscopicité des différents éléments terreux*, comme nous l'expliquerons ci-après :

IV

ÉTUDE COMPARATIVE DU DESSÈCHEMENT PROGRESSIF DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DES TERRES ARABLES.

Nous venons de reconnaître par l'examen des résultats de l'évaporation dans les matinées, les soirées et les nuits, pendant la période entière du 20 au 27 mai, comment s'exercent en général les influences mécanique, physiques et chimiques; nous découvrirons mieux comment chacune de ces influences agit dans chacun des éléments des terres, en suivant jour par jour le progrès de leur dessèchement.

Nous avons, dans ce but, dressé les trois tableaux suivants où nous indiquons pour les matinées, les soirées et les nuits :

1° Le poids d'eau évaporée;

2° Les poids évaporés en moins (—) ou en plus (+) pour chacun des éléments.

EFFETS DES MATINÉES. (*Observations de Midi.*)

DATES	VENT.		OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.	T°	U	Eau.	Sable	Calcaire	Argile.	Fumier.	Terre	Eau salée
	Direction	Force.										
20 mai	E.	Fort.	Ciel pur	18	0,62	13	+ 2	— 2	+ 1	+ 7	+ 4	— 2
21 —	E.	Faible.	Id.	19	0,46	13	0	— 1	— 1	+ 7	+ 3	— 6
22 —	S.-S.-O.	Faible.	Ciel nuageux	22,5	0,40	18	— 4	— 1	0	— 4	+ 4	— 5
23 —	S.-O.	ass. fort	Couvert, pluie menaçante.	15,5	0,74	5	+ 1	— 1	+ 3	+ 1	+ 1	1
24 —	S.-S.-E.	V. faible	Ciel nuageux	24	0,60	20	—17	— 4	+ 3	— 7	—14	0
25 —	S.-S.-E.	Id.	Ciel pur	28	0,39	18	—16	— 9	— 3	— 9	—13	—10
26 —	S.-S.-E.	Id.	Id.	29,5	0,37	17	—16	—13	— 4	—10	—15	— 3
27 —	S.-O.	Ass.fort	Ciel couvert	22,5	0,63	18	—18	—17	— 8	—15	—18	— 9

EFFETS DES SOIRÉES. (*Observations au coucher du Soleil.*)

DATES	VENT.		OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.	T°	U	Eau.	Sable	Calcaire	Argile.	Fumier.	Terre	Eau salée
	Direction	Force.										
20 mai	E.	Fort.	Ciel pur	15	0,78	15	— 1	— 1	— 1	+ 3	— 1	
21 —	E.	Faible.	Ciel pur, sécheresse	18	0,74	18	— 5	— 2	— 1	— 2	+ 1	
22 —	S.-S.-O.	Fort.	Ciel couvert	16	0,59	19	— 7	— 4	— 1	— 4	— 5	
23 —	S.-O.	Ass.fort	Ciel couvert, pluie menaç	16	0,69	10	— 6	— 3	— 0	— 3	— 6	
24 —	S.-S.-E.	Faible.	Ciel découv., chaleur exc.	18,5	0,67	19	—15	— 4	+ 1	— 8	—14	
25 —	S.-S.-E.	Faible.	Ciel pur, chaleur excessive	22,5	0,58	26	—24	—19	—11	—17	—22	
26 —	S.-S.-E.	Faible.	Id. id.	28	0,44	28	—28	—25	—13	—20	—26	
27 —	S.-O.	Ass.fort	Pluie tout l'après-midi	19	0,81	Pluie continue.						

EFFETS DES NUITS. (*Observations du lever du Soleil.*)

DATES	VENT.		OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.	T°	U	Eau.	Sable	Calcaire	Argile.	Fumier.	Terre	Eau salée
	Direction	Force.										
20 mai	E.	Fort.	Ciel pur	9,5	0,93	Mise en expérience.						
21 —	E.	Faible.	Id.	10	1,00	1	+ 1	+ 2	+ 1	0	+ 2	— 1
22 —	S.-S.-O.	Faible.	Ciel nuageux	13,5	0,81	4	+ 2	— 2	— 1	— 1	— 1	— 3
23 —	S.-O.	Ass.fort	Ciel couvert	11	0,94	6	— 3	— 1	— 1	— 3	— 3	— 4
24 —	S.-S.-E.	Faible.	Ciel nuageux	9,5	1,00	8	— 5	— 2	— 1	— 4	— 5	— 4
25 —	Var.	Du Sud.	Ciel pur	12	1,00	0	+ 1	+ 1	0	0	0	0
26 —	Var.	Du Sud.	Id.	18,5	0,80	6	— 6	— 3	— 3	— 4	— 5	— 4
27 —	S.-O.	Ass.fort	Ciel couvert	18	0,74	9	— 9	— 8	— 8	— 9	— 7	+ 2

1° Influences exercées dans le sable.

Matinées. — D'après ce qui précède, l'influence physique de la porosité de la surface prédomine quand la masse de la terre est assez humide et surtout quand la couche supérieure est mouillée; au contraire, l'influence mécanique prédomine quand la terre est desséchée.

Nous voyons que, le 20 mai, le sable saturé d'eau a évaporé plus que l'eau elle-même; son influence physique était donc prédominante. Le lendemain 21, la différence 0 avec l'eau indiquait l'équilibre de l'influence physique et de l'influence mécanique; le 22, l'influence mécanique l'emporta, parce que la masse était assez sèche; mais le sable, ayant condensé de la vapeur d'eau pendant la nuit du 22 au 23 mai, s'est trouvé de nouveau assez mouillé pour que l'influence physique ait été dominante dans la matinée du 23; à partir du 24, la masse étant sèche de plus en plus, l'influence mécanique l'emporta toujours.

Soirées. — Le sable ayant évaporé pendant les matinées, eut toujours sa couche supérieure assez sèche; toujours, en conséquence, il perdit moins que l'eau, et les quantités retenues chaque jour, 1, 5, 7, 6, 15, 24, 28, allèrent en croissant avec le dessèchement de plus en plus grand de la masse; il y eut cependant une sorte de minimum (6) le 23 mai, mais cette diminution n'était pas due au degré de sécheresse du sable, elle provenait évidemment de l'état du ciel qui resta couvert pendant toute la journée. Ainsi donc, pendant les soirées, ce fut toujours l'influence mécanique qui fut prédominante dans le sable, et d'autant plus marquée que la matière était plus sèche.

Remarquons surtout que l'influence mécanique du sable est assez faible, car il ne fallut que quatre jours pour que sa masse fût presque entièrement desséchée.

Nuits. — A la suite des deux premières nuits (20 et

21 mai), le sable avait perdu plus que l'eau ; ce résultat est un effet du rayonnement solaire ; l'observation prouve, en effet, qu'au coucher du soleil le sable est plus chaud que l'eau, contrairement à ce qui a lieu pendant le milieu du jour; lors donc que le sable est assez mouillé, cet excès de chaleur doit produire une évaporation plus grande dans le sable que dans l'eau. Mais pendant les journées des 22 et 23, le ciel resta couvert, le sable s'échauffa moins et les nuits furent plus humides; aussi le sable, quoique assez humide encore, évapora moins que l'eau. Mais après la chaude journée du 24, l'*influence calorifique* l'emporta de nouveau. Enfin, la masse de sable étant de plus en plus desséchée, l'influence mécanique régna souverainement même pendant la nuit.

Remarquons, en terminant, que l'*influence hygroscopique* existe dans le sable, mais qu'elle est très-faible, puisque la masse ne conserve que 2 pour cent de son poids d'eau. Cependant elle suffit, nous le verrons dans le chapitre suivant, pour condenser la vapeur d'eau atmosphérique vers la fin des nuits, au point de mouiller sa surface.

2° Calcaire.

Matinées. — Nous voyons, par le tableau, que chaque jour le calcaire évapore moins que l'eau ordinaire; donc les *influences physiques* qui, nous le savons, agissent surtout le matin, sont faibles dans la masse du calcaire pulvérulent; sa surface est en effet presque aussi polie que celle de l'eau libre.

L'*influence mécanique* l'emporte toujours pendant les matinées; elle diminue très-peu l'évaporation quand la masse est encore très-humide, mais elle devient bientôt assez influente quand la masse est desséchée.

Remarquons surtout que l'*influence mécanique* est

faible dans le calcaire, puisque dès le sixième jour la masse est desséchée presque entièrement.

Soirées. — Les mêmes faits se remarquent pendant les après-midi, ils sont un peu plus marqués, parce que l'eau avec laquelle on les compare avait évaporé davantage.

A l'influence mécanique s'ajoute l'*influence hygroscopique* qui retient une partie de l'eau pour sa part, mais cette hygroscopicité du calcaire est très-faible, puisqu'il ne retient que 3 pour 100 de son poids d'eau.

Nuits. — L'influence calorifique se révèle pour le calcaire comme pour le sable dans les effets des nuits. Nous voyons que le calcaire a perdu plus que l'eau pendant les nuits qui ont suivi les journées chaudes des 20 et 24 mai; les rayons solaires ont échauffé sa masse beaucoup plus que celle de l'eau, de là un excès d'évaporation.

3° Argile.

Matinées. — L'argile a toujours évaporé plus que le sable et le calcaire. La raison principale est qu'à poids égal elle contient plus d'eau que ces éléments; quelquefois même, comme le 20 mai et surtout les 23 et 24, l'argile a évaporé plus que l'eau; cet effet tient au retrait de l'argile provenant du dessèchement; les fendillements de la masse ont pour résultat d'ouvrir une voie facile à l'évaporation des couches inférieures.

Soirées. — L'argile évapore presque autant que l'eau; car son dessèchement ne se fait que lentement; il ne fut complet que le 1er juin, au bout de douze jours de sécheresse, ce qui montre que l'*influence mécanique* est beaucoup plus grande dans l'argile que dans le calcaire.

Nuits. — L'argile évapore très-rarement plus que l'eau au commencement de la nuit; l'*influence calorifique* est donc très-faible dans les masses argileuses. Nous verrons

dans le chapitre suivant que la condensation des vapeurs atmosphériques est fréquente sur l'argile, ce qui s'explique par l'*hygroscopicité* de cet élément qui est supérieure à celle du sable et du calcaire.

4° Fumier.

Matinées. — Le fumier évapore plus que l'eau, avec des excès qui vont jusqu'à 6 ou 7 grammes dans les matinées des 20 et 21 mai; il en est ainsi toutes les fois qu'il est mouillé à l'excès. Cela tient d'abord à sa grande porosité, à l'état spongieux de sa surface qui favorise au plus haut degré l'évaporation. Cet effet provient aussi de ce que le fumier a un *pouvoir calorifique* très-grand pour la chaleur d'où résulte un échauffement considérable de ses couches supérieures. C'est pourquoi les deux influences physiques sont prédominantes le matin, malgré la grande hygroscopicité du fumier.

Soirées. — Quand le fumier est très-mouillé (exemple le 20 mai), il évapore plus que l'eau, même dans la soirée ; ce n'est que quand il est très-sec qu'il retient de l'eau en quantité notable, mais il le doit à sa *grande hygroscopicité* (0, 56) et non à l'*obstacle mécanique* qu'il oppose à l'évaporation.

Nuits. — Le fumier perd moins que l'eau au commencement des nuits, malgré son influence calorifique très-grande, cela est dû à sa grande hygroscopicité ; c'est aussi cette hygroscopicité qui lui fait attirer et condenser la vapeur atmosphérique vers la fin des nuits en grandes proportions.

5° Terre du jardin.

Matinées. — La terre évapore plus que l'eau quand elle est mouillée, nous l'avons montré dans notre premier Mémoire, nous retrouvons ici ces mêmes effets.

Elle agit presque autant que le fumier; c'est au fumier qu'elle doit l'état meuble de sa surface et au terreau le pouvoir calorifique qui favorisent l'évaporation dans les matinées.

Soirées. — Pendant les soirées, au contraire, c'est l'*influence mécanique* qui l'emporte, mais moins rapidement que pour le sable. C'est à son terreau et à son argile surtout que la terre doit de se dessécher un peu moins rapidement que le sable et le calcaire.

Nuits. — Enfin, pendant les nuits, la terre perd moins dans la première moitié et gagne plus vers l'aurore que le sable et le calcaire; c'est à l'*hygroscopicité* de son terreau qu'elle doit ces deux importantes propriétés.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DU CHAPITRE.

Les explications que nous avons données dans ce chapitre conduisent aux conclusions résumées dans le tableau synoptique suivant :

NATURE des ÉLÉMENTS.	Influence physique de la surface.	Influence calorifique.	Influence mécanique.	Influence hygroscopique pour retenir l'eau et condenser la vapeur.
Sable....	Sensible.	Assez grande.	Faible.	Sensible.
Calcaire.	Faible.	Assez grande.	Sensible.	Faible.
Argile...	Sensible.	Faible.	Grande.	Assez grande.
Fumier..	Très-grande.	Grande.	Presque nulle	Très-grande.

Ces conclusions sont confirmées par l'étude spéciale que nous allons faire dans le chapitre suivant des effets de chacune de ces influences dans les conditions où elles se sont manifestées le plus nettement.

Mais, auparavant, nous devons consacrer la dernière section de ce chapitre à l'examen de l'évaporation des dissolutions salines.

6e Annexe. — Évaporation de la dissolution du sel marin.

Les dissolutions salines, celles du sel marin, par exemple, ne peuvent être assimilées aux éléments solides et insolubles des terres arables dans leur influence sur l'évaporation. La dissolution saline, quelle que soit la proportion du sel dissous, se comporte comme un liquide différent de l'eau pure, comme on l'a constaté dans les expériences de Gay-Lussac faites pour établir la table de correction des indications de l'hygromètre à cheveu de Saussure.

C'est pourquoi nous n'avions pas à comparer avec l'évaporation des éléments des terres arables, celle de l'eau salée; nous devions l'examiner à part, et cet examen était utile pour reconnaître la part d'influence qui revient aux sels minéraux dissous dans les sols arables, dans le phénomène de l'évaporation des eaux renfermées dans les sols cultivés.

Les nombres des septièmes colonnes qui représentent les différences des poids évaporés par l'eau salée et par l'eau pure pendant les matinées, les soirées et les nuits sont négatifs; cela montre que l'eau salée évapore moins que l'eau pure. Il est évident ici que le sel agit par son hygroscopicité ; l'influence de cette hygroscopicité est différente suivant les cas: 1° quand l'air est assez sec pour que sa tension soit plus petite que la tension maxima de la vapeur d'eau salée, celle-ci s'évapore, mais son évaporation est moindre que celle de l'eau ordinaire; 2° quand l'air est suffisamment humide pour que la tension maxima de la vapeur de l'eau salée soit égale à la tension de la vapeur dans l'air, l'évaporation de l'eau salée s'arrête tandis que celle de l'eau ordinaire continue; 3° enfin quand l'air est assez humide pour que la tension de sa vapeur soit plus grande que celle de l'eau salée, une partie de la vapeur atmosphérique se condense dans cette eau.

Dans chacun des deux premiers cas, le vase à eau salée perd moins que le vase à eau ; dans le troisième cas, il augmente de poids plus que le vase à eau. En fait, le résultat est le même, c'est-à-dire que la présence d'un sel en dissolution dans l'eau a pour effet d'en diminner l'évaporation.

Nous en avons dans notre premier Mémoire formulé les lois dans une expression algébrique à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Cependant des faits exceptionnels et tout à fait inattendus se sont révélés dans nos observations sur l'évaporation de l'eau salée.

Pour la soirée du 22 mai, pour la matinée du 26 et enfin pour la nuit du 26 au 27, nous avons trouvé que le vase à eau salée avait perdu plus par évaporation que le vase à eau ordinaire lui-même, et cela ne provenait pas de la condensation de la vapeur atmosphérique sur le sel, puisqu'au contraire le sel avait perdu de son poids plus que l'eau.

Ces faits, qui depuis se sont répétés un grand nombre de fois, ont attiré notre attention. Il est incontestable qu'il y a des cas où l'eau salée évapore plus que l'eau ordinaire ; mais alors pourquoi cette évaporation en excès qui semble contraire aux principes de Gay-Lussac ?

La cause de cette anomalie s'est révélée d'elle-même ; nous avons reconnu d'abord que l'évaporation excessive de l'eau salée avait lieu surtout quand, par suite d'une insolation vive, l'évaporation était rapide. Dans ce cas nous avons reconnu sur les vases voisins des houppes soyeuses de sel marin. Il n'y avait aucun doute à conserver : la vapeur d'eau s'était formée, entraînant mécaniquement avec elle une partie de l'eau salée, au point que, cette eau s'évaporant dans l'air, le sel rendu libre se déposait dans le voisinage comme s'il s'était sublimé directement. On pouvait comprendre dès lors que le vase d'eau salée ait plus

perdu que celui d'eau ordinaire ; cet excès était dû au sel entraîné par la vapeur (1).

Hâtons-nous de dire que le phénomène de la sublimation du sel par la vaporisation de l'eau n'est pas nouveau, car chacun sait que l'air qu'on respire sur les bords de la mer est salé; mais nous ne pensions pas que le poids de sel ainsi entraîné fût assez considérable pour déposer du sel en aussi grande quantité que celles que nous avons observées.

Cependant, malgré sa sublimation, l'eau salée au bout de la période du 20 au 27 mai avait perdu en totalité :

220 grammes, tandis que l'eau ordinaire en avait perdu
291 — . La présence du sel en avait donc retenu
71 — , c'est-à-dire $\frac{71}{291}$ ou $\frac{1}{4}$ environ.

Il est donc incontestable que la présence des sels hygroscopiques (azotates, chlorures et sulfates de soude et de potasse) dans l'eau qui mouille les terres arables contribue notablement à y retenir une partie de l'eau au profit de la végétation. Les engrais chimiques ont donc l'avantage, comme le fumier des fermes, de retenir les eaux qui mouillent les terres arables.

(1) Nous avons reconnu par des observations faites ultérieurement que l'eau salée s'échauffe plus au soleil que l'eau ordinaire ; cet échauffement plus grand est la cause principale de l'excès *d'évaporation* de l'eau salée.

CHAPITRE III

Variations, dans les divers éléments des terres arables, des influences physiques, mécaniques et chimiques que subit l'évaporation de l'eau.

Dans le chapitre précédent, l'examen détaillé des résultats des observations de la période du 20 au 27 mai nous a fait reconnaître dans chacun des éléments des terres six influences distinctes :

L'influence physique de l'état meuble de la surface ;

L'influence calorifique due à l'absorption de la chaleur solaire ;

L'influence du refroidissement nocturne ;

L'influence mécanique des couches supérieures desséchées ;

Et les influences chimiques de l'hygroscopicité des matières qui ont pour :

1er Effet de retenir une partie de l'eau, et pour

2e Effet de condenser la vapeur d'eau atmosphérique.

Pour étudier en détail l'influence calorifique due à l'échauffement du sol et l'influence du refroidissement nocturne, il nous eût fallu un actinomètre et les moyens de déterminer les pouvoirs absorbants diffusifs et émissifs de chacun des éléments de la terre ; cet instrument et ces moyens nous ayant manqué, ces deux points importants feront l'objet de recherches ultérieures ; mais, du moins, nous avons, dans la série des observations du 20 mai au 20 septembre, recueilli des résultats numériques qui nous permettent de reconnaître comment varient dans les éléments des terres l'influence physique de l'état meuble de

la surface, l'influence mécanique de la masse et l'influence hygroscopique des différents éléments des terres.

Nous avons signalé dans le chapitre précédent les circonstances particulières où chacune de ces trois influences prédomine assez sur les autres pour qu'on puisse en étudier les effets particuliers. Ce sont nécessairement ces circonstances qu'il faut choisir pour reconnaître les variations de chacune d'elles dans les différents éléments des terres. Quelques lignes sont donc utiles ici pour rappeler et surtout pour préciser davantage les conditions qu'il faut remplir dans chaque cas.

1° Influence physique de l'état meuble de la surface.

Pour que cette influence prédomine sur toutes les autres, deux conditions sont nécessaires :

1° Il faut *que la masse entière soit assez humide*, parce qu'alors l'influence mécanique est très-faible, puisque l'eau s'évapore principalement de la surface, et l'influence hygroscopique est nulle puisque, la masse étant mouillée, l'hygroscopicité des éléments est satisfaite ;

2° Il faut surtout *que la couche supérieure soit mouillée,* parce qu'alors c'est surtout cette couche qui évapore ; par conséquent l'état meuble de la surface exerce directement son influence.

Nous considérerons la première condition comme satisfaite quand les matières contiennent plus des deux tiers de leur eau de saturation. Quant à la deuxième, l'expérience nous a montré qu'elle est remplie spécialement pendant les matinées, parce que, pendant la fin des nuits, la surface des terres s'est mouillée par l'effet de la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique.

Conclusion. — En conséquence, pour étudier l'influence physique de l'état meuble de la surface, nous choi-

sirons dans les observations des matinées du 20 mai au 20 septembre les jours où les diverses matières contenaient plus des deux tiers de leur eau de saturation.

2° Influence mécanique de la masse desséchée.

Pour que l'influence mécanique de la masse prédomine sur les influences hygroscopiques et sur l'influence physique, deux conditions principales sont nécessaires :

1° Il faut que *la masse soit desséchée assez profondément;* car, dans ce cas, l'hygroscopicité retiendra l'eau des couches supérieures déjà séchées, mais aura très-peu d'influence sur l'eau qui mouille encore suffisamment les couches inférieures; c'est cette eau qui s'évaporera par l'effet de la chaleur concentrée dans la masse, et pour cela elle devra vaincre la résistance mécanique des couches supérieures qu'il lui faudra traverser; c'est donc l'influence mécanique qui influera le plus sur l'évaporation;

2° Il faut surtout que *la couche supérieure soit sèche*, car si elle était mouillée, l'influence physique de l'état meuble de la surface serait alors considérable et, par suite, empêcherait de distinguer l'influence mécanique.

Nous considérerons la première condition comme remplie quand les matières contiennent environ le tiers de leur poids d'eau. Quant à la deuxième condition, elle est, par les beaux temps, toujours remplie pendant les soirées, car l'évaporation des matinées suffit toujours pour dessécher la surface.

Conclusion. — En conséquence, pour étudier l'influence mécanique, nous choisirons parmi les observations des soirées les jours de beau temps où les matières contenaient environ le tiers de leur eau de saturation.

3° Influence de l'hygroscopicité.

L'influence chimique de l'hygroscopicité s'exerce de deux manières : 1° en retenant l'eau de la terre; 2° en contribuant à condenser la vapeur d'eau de l'atmosphère.

L'influence de l'hygroscopicité pour retenir l'eau a lieu en tout temps, mais elle s'exerce rarement seule; le matin, l'influence physique prédomine sur elle; le soir, c'est l'influence mécanique qui l'emporte; il serait donc difficile, sinon impossible, de l'étudier dans des observations continues d'après sa propriété de retenir l'eau. L'hygroscopicité n'agit seule que quand la masse a été desséchée au maximum, c'est elle alors et elle seule qui retient l'eau. C'est d'après ce principe que nous avons déterminé (chap. II, page 112) les *pouvoirs hygroscopiques* des éléments des terres :

Sable 0,021, calcaire 0,035, argile 0,070, fumier 0,580, sel 0,860.

La condensation de la vapeur d'eau de l'air sous l'influence de l'hygroscopicité est, au contraire, favorable à l'étude que nous poursuivons dans ce chapitre; en effet, lorsque, par suite du refroidissement nocturne, la vapeur atmosphérique est dans les conditions favorables à sa condensation, c'est l'hygroscopicité des matières qui, seule, a de l'influence sur ce phénomène, les influences mécanique et physique sont évidemment nulles.

Conclusion. — En conséquence, nous choisirons pour étudier l'hygroscopicité les résultats des observations des nuits.

De plus, pour être bien sûr que l'hygroscopicité a prédominé, nous choisirons les nuits où le dépôt de vapeur atmosphérique était certain, où il s'était manifesté par une *augmentation de poids* dans un ou plusieurs des évaporomètres.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Il faut évidemment ne comparer les observations que pendant les jours où les éléments sont tous dans les mêmes conditions favorables à l'influence qu'on examine, car les conditions générales de l'état du ciel, de la direction et de la force du vent, de la température et de l'état hygrométrique de l'air qui ont tant d'influence sur l'évaporation, doivent être nécessairement les mêmes sur tous les éléments des terres. Il ne faut pas oublier que c'est par *comparaison* qu'on étudiait les influences particulières de chaque élément. Il fallait donc que ces éléments fussent dans les mêmes conditions extérieures.

Enfin il importe de remarquer que dans le choix à faire des observations les plus favorables à l'étude des trois influences signalées ci-dessus, il ne faut jamais prendre des périodes (matinées, soirées ou nuits) pendant lesquelles il aurait plu fortement, car les vases à expériences étaient alors trop petits et surtout trop remplis pour conserver toute la pluie qui tombe; nous avons observé maintes fois, dans les fortes pluies surtout, que l'eau jaillissait en partie hors des vases et même faisait jaillir avec elle une partie des matières solides.

II

INFLUENCE PHYSIQUE DE L'ÉTAT MEUBLE DE LA SURFACE.

Nous avons inscrit la quantité évaporée par l'eau, puis, pour chaque matière, les quantités évaporées plus (+) ou moins (—) que l'eau.

Résultats de l'évaporation des matinées où les matières avaient plus des 2/3 du poids de leur eau de saturation.

	EAU.	SABLE.	CALCAIRR.	ARGILE.	FUMIER.	TERRE.	SEL.
21 mai..................	13	+ 2	— 2	+ 1	+ 7	+ 4	— 2
22 —	13	0	— 1	— 1	+ 7	+ 3	— 6
23 —	18	— 4 (1)	— 1	0	— 4 (2)	+ 4	— 5
3 juin	— 3	+ 3	— 1	+ 2	+ 3	+ 2	— 1
4 —	4	0	+ 2	+ 2	+ 3	+ 4	— 1
5 —	9	0	— 1	0	1	— 4	— 3
6 —	4	— 1	+ 3	+ 2 (3)	1	3	— 4
9 —	10	0	— 1	— 1	1	1	— 2
10 —	10	— 2	0	— 1	— 2	1	0
11 —	7	0	— 1	1	1	1	— 1
13 —	8	2	— 1	0	2	3	0
15 —	9	— 3 (1)	1 (3)	1 (3)	— 5 (2)	— 5	+ 1
19 —	3	1	0	1	3	0,5	— 1
20 —	10	0	— 1	0	4	3	— 1
22 —	9	1	0	1	1	2	— 2
23 —	5	0	— 1	0	1	3	— 1
27 —	9	1	— 2	— 1	3	3	— 1
28 —	1	— 1	— 1	0	0	— 1	0
29 —	13	— 2 (1)	— 3	— 1	4	— 1	+ 2 sel sublimé.
2 juillet..................	10	0	— 1	1	— 1	3	— 2
3 août..................	14	— 1	— 4	— 4	2	1	— 3
4 —	10	1	0	— 3	4	2,5	— 1
5 —	10	0	— 2	— 2	1	3	— 2
6 —	4	2	— 1	— 1	1	0	— 2
7 —	11	— 4 (1)	— 2	0 (3)	3	0	— 1
8 —	7	— 2 (1)	— 3 (3)	1 (3)	5	2	— 2
17 —	8	2	2	2	6	6	0
18 —	11	— 1 (1)	— 1	3 (3)	2,5	1	+ 3 sel sublimé.
19 —	10	— 2 (1)	— 1,5	0	2	1,5	— 2
7 septembre..................	8	0	— 3	— 3	— 1	— 1	— 3
8 —	7	— 1	— 2	3 (3)	0	— 3	— 3
9 —	13	0	— 4	— 4	1	— 2	— 3
10 —	9	1	— 1	1	2	1	— 2
11 —	7	3	0	0	3	4	0
12 —	4	— 1	— 3	2	— 1	— 1	— 1
13 —	4	2	— 2	2	— 1	— 1	— 2
	301 g.						

Dans ces 36 matinées, la quantité d'eau évaporée du vase à eau ordinaire a été de 301 grammes, soit en hauteur 37^{mm} 6, en moyenne un peu plus de 1^{mm} par matinée.

Pendant 25 matinées, la terre a évaporé plus que l'eau, en totalité .... 62 gr. de plus.

Pendant 19 matinées, la terre a évaporé moins que l'eau .... 19 gr.

Pendant 2 matinées, la terre a évaporé en égale quantité.............. 0 gr.

43 gr.

Donc, pendant les 36 matinées, la terre a évaporé plus que l'eau, en totalité 43 gr. environ 1/7, ce qui confirme les expériences que nous avons faites dans le courant de 1879.

Mais auxquels de ses éléments la terre doit-elle cette influence? c'est ce que l'examen particulier va nous apprendre.

1° Sable.

Pendant 12 matinées, le sable a évaporé plus que l'eau, en tout.................................... 21 gr.

Pendant 13 matinées, le sable a évaporé moins que l'eau.................................... 25 gr.

Pendant 11 matinées, le sable a évaporé la même quantité........................... 0 gr.

Résultat général, 4 gr. en moins, ci.......... 4 gr.

Ainsi le sable, en somme, n'a ni plus ni moins évaporé que l'eau ordinaire. Ce n'est donc pas lui dont l'influence physique est en *somme* la plus considérable, cependant l'*observation* du phénomène suivie pas à pas nous a révélé que son influence est notable encore. Nous avons reconnu que toutes les fois que la surface du sable était très-mouil-

lée, *près de la saturation*, le sable évaporait plus que l'eau et d'une manière très-sensible ; mais dès que la surface était un peu séchée (ce qui, pour le sable, arrive au bout d'un ou deux jours après la pluie), il évaporait moins que l'eau, bien que la masse sous-jacente fût encore suffisamment mouillée; ce fait montre que le dessèchement rapide du sable a pour effet de faire prédominer le plus souvent l'influence mécanique sur l'influence physique, mais cette dernière n'en existe pas moins.

Conclusion. — Le sable contribue à favoriser dans les terres arables l'influence physique de l'état meuble de la surface, mais il n'agit dans ce sens que quand sa surface est très-mouillée ; par conséquent cette influence dure peu de temps.

2° Calcaire pulvérulent.

Pendant 5 matinées, le calcaire a évaporé plus que l'eau en tout..................................	11 gr.
Pendant 26 matinées, le calcaire a évaporé moins que l'eau en tout......................	44 gr.
Pendant 5 matinées, le calcaire a évaporé la même quantité que l'eau....................	0 gr.
Il a donc, en 36 matinées, évaporé en moins.	33 gr.

Les observations suivies de près nous ont montré que ce n'est pas quand il est tout à fait saturé que le calcaire pulvérulent évapore plus que l'eau, car alors sa surface est plane et très-unie ; c'est quand la surface commence à se dessécher un peu, quand elle devient meuble et qu'alors l'influence physique peut l'emporter. Cette circonstance favorable dure peu, dès que le dessèchement s'accroît sensiblement, l'influence mécanique l'emporte sur l'influence physique, la masse calcaire se tasse et offre un obstacle mécanique à l'évaporation.

Conclusion. — Le calcaire pulvérulent ne contribue pas

notablement à favoriser dans les terres arables l'évaporation de la surface; il lui est au contraire défavorable dans le plus grand nombre des cas.

3° Argile.

Pendant 16 matinées, l'argile a évaporé plus que l'eau, en tout....................................	26 gr.
Pendant 11 matinées, l'argile a évaporé moins que l'eau, en tout..........................	22 gr.
Pendant 9 matinées, l'argile a évaporé la même quantité que l'eau.........................	0 gr.
Résultat général des 36 matinées, évaporation en plus....................................	4 gr.

Ainsi en moyenne, bien que sa masse contienne plus des deux tiers de son eau de saturation, l'argile pendant les matinées n'a pas sensiblement évaporé plus que l'eau.

Cependant en suivant de près le phénomène, on arrive pour l'argile comme pour le sable à des résultats remarquables. Nous venons de voir que le sable ne favorise l'évaporation que quand sa masse est très-mouillée. Au contraire, quand la surface de l'argile est saturée, elle évapore moins que l'eau elle-même, sans doute parce que son hygroscopicité retient l'eau en partie, mais quand elle est desséchée à un certain degré, elle se fendille par l'effet du retrait, et sa surface d'évaporation ainsi augmentée dégage plus de vapeur que l'eau ordinaire; enfin quand le desséchement est plus profond, l'influence mécanique l'emporte à son tour. Nous avons remarqué que c'est à peu près au degré de desséchement où le sable cesse de favoriser l'influence physique que l'argile commence à la favoriser à son tour; de sorte que jusqu'à un certain degré de desséchement (environ 4/5 d'eau) le sable et l'argile intimement mélangés dans les terres arables favorisent tour à tour l'évaporation de la

surface, le sable d'abord, puis l'argile à son tour, si bien que la terre formée de ces deux éléments évaporera plus d'eau que chacun des deux élements à part, ce que d'ailleurs l'expérience confirme ; cependant dès que le dessèchement augmente, dès que la terre a moins des 4/5 de son eau de saturation, l'influence mécanique l'emporte pour chacun de ces éléments et par conséquent pour leur mélange, c'est-à-dire pour la terre elle-même qui dès lors évapore moins que l'eau.

Conclusion. — Le sable d'abord, l'argile ensuite et surtout les deux éléments réunis contribuent sensiblement à favoriser *l'influence physique* qui fait évaporer la surface mouillée des terres arables plus que l'eau libre.

4° Fumier.

Pendant 27 matinées, le fumier a évaporé plus que l'eau, en tout..................................	74 gr.
Pendant 7 matinées, le fumier a vaporéé moins que l'eau, en tout..........................	15 gr.
Pendant 2 matinées, le fumier a évaporé la même quantité que l'eau....................	0 gr.
Résultat général des 36 matinées, évaporation en plus..................................	59 gr.

Presque 2 gr. de plus par jour.

L'observation attentive et suivie du phénomène nous a montré que dès que le fumier est très-mouillé, il évapore davantage et d'autant plus qu'il est plus mouillé, ce n'est que quand le dessèchement de la masse atteint environ les trois quarts de la saturation que le fumier n'évapore pas plus que l'eau pendant les matinées.

Cependant le fumier en décomposition est très-hygroscopique et retient en conséquence une fraction notable de

l'eau qui pourrait s'en évaporer ; l'influence physique de la porosité de sa surface est donc ***très-marquée***, cela est incontestable. Cette propriété s'explique aisément, car la masse des fumiers est très-meuble, au point d'être le plus souvent boursoufflée.

Conclusion. — *L'influence physique* de l'état meuble de la surface favorable à l'évaporation est très-marquée dans les fumiers, et on peut dire sans conteste que c'est surtout au fumier qui soulève et boursouffle leur surface que les terres arables doivent leur propriété d'évaporer plus que l'eau ordinaire quand leur masse est très-mouillée.

5° Sels alcalins.

La dissolution de sel marin, nous le voyons par le tableau, a presque toujours évaporé moins que l'eau ordinaire pendant les matinées. C'est un effet de l'hygroscopicité de cette dissolution, car il n'y a pas de porosité dans la surface qui est unie comme celle de l'eau ordinaire.

On remarquera avec surprise peut-être que dans 5 matinées l'eau salée a évaporé autant que l'eau et que même dans 3 matinées elle a évaporé davantage, 1 gramme de plus le 15 juin, 2 grammes de plus le 29 juin, 3 grammes de plus le 18 août !

Ce fait anormal au premier abord s'explique très-bien ; dabord l'eau salée s'échauffe au soleil plus que l'eau ordinaire, puis ce n'est pas seulement de l'eau qui s'évapore de la dissolution saline, c'est aussi du sel entraîné mécaniquement quand l'évaporation est rapide, quand l'insolation est considérable; en effet on en retrouve sublimé dans le voisinage, nous ne saurions trop rappeler ce fait important déjà signalé plus haut.

III

INFLUENCE MÉCANIQUE DANS LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DES TERRES ARABLES.

Nous avons expliqué plus haut qu'il importe de comparer ces influences dans le cas où les matières contiennent environ le tiers de leur poids d'eau de saturation et pendant les soirées, parce que c'est dans ces conditions où l'influence mécanique est au plus haut degré prédominante et caractérisée.

Nous avons choisi en conséquence 38 soirées où les terres avaient environ le tiers de leur poids d'eau et pendant lesquelles il n'avait pas plu. Voici le tableau résumé des observations faites sur chacun des éléments; nous y avons représenté avec le signe moins (—) les poids d'eau évaporés en moins. Ces poids sont les quantités d'eau retenues sous l'influence mécanique de la masse.

EFFETS MÉCANIQUES.

Observations des soirées dans le cas des terres sèches, quand les éléments ont moins de 1/3 de leur poids de saturation.

	EAU.	SABLE. < 922	CALCAIRE < 753	ARGILE. < 653	FUMIER. < 465	TERRE.	SEL.	
25 mai	26	— 24	— 19	— 11	— 17	— 22	— 1	Terres excessivement sèches.
26 —	28	— 28	— 25	— 13	— 20	— 26	— 5	Id.
28 —	15	— 13	— 13	— 7	— 14	— 13	— 4	Id.
29 —	19	— 17	— 18	— 15	— 17	— 19	— 13	Sel lui-même desséché.
30 —	29	— 29	— 28	— 24	— 27	— 28	— 13	Id.
1er juin	6	— 3	— 4	— 6	— 5	— 5	— 4	
16 —	17	— 9	— 9	— 11	— 4	— 7	— 1	Terres assez mouillées.
7 juillet	16	— 8	— 11	— 14	— 13	— 15	— 5	
8 —	23	— 16	— 19	— 17	— 20	— 22	— 6	
9 —	9	— 8	— 7	— 8	— 0	— 8	+ 1	
10 —	14	— 11	— 6	— 12	— 9	— 12	— 5	
11 —	26	— 19	— 22	— 21	— 16	— 22	— 6	
13 —	35	— 35	— 32	— 30	— 33	— 34	— 12	Matières très-sèches.
14 —	27	— 24	— 26	— 24	— 24	— 23	— 9	Id.
15 —	26	— 22	— 18	— 17	— 19	— 20	— 2	Id.
17 —	26	— 10	— 8	— 14	— 17	— 19	— 8	Terres plus mouillées.
18 —	31	— 22	— 25	— 21	— 25	— 28	— 22	Masse et sel très-secs.
20 —	23	— 22	— 21	— 19	— 19	— 21	— 17	Id.
21 —	26	— 24	— 23	— 22	— 22	— 22	— 22	Id.
22 —	20	— 19	— 20	— 15	— 18	— 19	— 19	Id.
23 —	16	— 14	— 12	— 12	— 15	— 12	— 12	Id.
24 —	35	— 34	— 32	— 30	— 31	— 33	— 32	Id.
25 —	19	— 17	— 17	— 17	— 16	— 17	— 17	
27 —	15	— 5	— 4	— 10	— 12	— 9	— 6	Terres et sel plus mouillés.
28 —	30	— 17	— 25	— 23	— 26	— 27	— 6	
29 —	25	— 22	— 23	— 22	— 21	— 25	— 21	Terre et sel très-secs.
11 août	30	— 24	— 22	— 11	— 21	— 23	— 10	— moins secs.
12 —	21	— 21	— 11	— 12	— 18	— 18	— 8	Sel id.
13 —	11	— 8	— 6	— 5	— 7	— 8	— 2	
14 —	19	— 16	— 10	— 10	— 15	— 16	— 0	
27 —	12	— 7	— 10	—	— 8	— 10	— 4	
28 —	8	— 7	— 7	— 6	— 5	— 7	— 5	
30 —	14	— 5	— 6	— 9	— 11	— 5	— 9	
1er septembre	24	— 21	— 22	— 18	— 19	— 21	— 3	Terre et sel secs.
2 —	20	— 17	— 20	— 15	— 18	— 17	— 7	Id.
3 —	21	— 19	— 20	— 15	— 18	— 20	— 17	Id.
4 —	15	— 13	— 11	— 11	— 10	— 11	— 13	Id.
5 —	25	— 23	— 24	— 17	— 21	— 24	— 24	Id.
	802	— 653	— 636	— 573	— 619	— 688	— 374	

1° Influence mécanique dans la terre.

La perte de poids de l'évaporomètre à eau libre pendant ces 38 soirées a été en totalité de 802 gr., la surface étant de 80 centimètres carrés, c'est un total de 100^{mm} de hauteur d'eau évaporée, soit une moyenne de 2^{mm} 6 par soirée. Cette quantité relativement considérable nous permettra de juger nettement la question de l'influence mécanique des divers éléments des terres sur l'évaporation de l'eau.

La terre du jardin, très-sèche le plus souvent, n'a évaporé en totalité que 114 gr.; elle a retenu 688 gr. les 6/7.

2° Comparaison de l'influence mécanique des différents éléments.

Le tableau nous montre qu'en totalité, pour les 38 après-midi :

Le sable a évaporé moins que l'eau.......	653 gr.
Le calcaire..........................	639
L'argile.............................	573
Le fumier............................	619
La terre du jardin....................	688 gr.

Ce tableau montre que dans tous les éléments comme dans la terre qui en est formée, l'influence mécanique est considérable quand la masse est desséchée. Mais ces nombres ne manifestent pas directement les divers degrés de cette influence dans chacune de ces matières.

En effet, ce n'est pas de l'influence mécanique seule que dépend la quantité d'eau évaporée en moins; elle dépend plus encore de la proportion d'eau qui reste.

Or, le sable contenant pour le même poids beaucoup moins d'eau de saturation que les autres éléments.. 0,22
tandis que le calcaire en contient................ 0,45
l'argile... 0,94
et la terre du jardin............................ 0,46
la masse de sable se dessèchera plus tôt; l'influence mécanique exercera plus promptement ses effets qui seront ainsi plus considérables.

Il convient donc de prendre, sinon comme mesure exacte, au moins comme indication des différents degrés de l'influence mécanique dans le sable, le calcaire et l'argile, le produit de la quantité retenue par la proportion d'eau de saturation. Cela nous donne :

Pour la terre	688 × 0,46	ou 316
Pour le sable	653 × 0,22	ou 143
Pour le calcaire	639 × 0,45	ou 287
Pour l'argile	573 × 0,94	ou 538

Conclusions. — C'est donc l'argile qui, à dessèchement égal, offre la plus grande résistance mécanique à l'évaporation de l'eau, puis le calcaire et enfin le sable chez lequel cette résistance est la plus faible. La terre du jardin tient le milieu entre le calcaire et l'argile.

Ces conclusions sont conformes à celles que nous avons, dans le 2e chapitre, tirées des observations de la période dn 20 au 27 mai.

Le sable était desséché entièrement au bout de	4	jours,
Le calcaire	6	—
La terre	8	—
L'argile	10	—
Le fumier	12	—

ce qui montre bien que le sable est l'élément qui offre le moins de résistance mécanique à l'évaporation de l'eau, tandis que l'argile plus compacte a naturellement l'influence mécanique la plus considérable.

Quant au fumier, le résultat obtenu dépasse celui de l'argile elle-même, mais il est dû à une autre cause que le tassement. Le fumier, en effet, reste boursoufflé sous l'influence de la sécheresse et n'offre à l'évaporation qu'un obstacle mécanique très-faible; c'est la grande *hygroscopicité du terreau* qui retient dans la masse une aussi grande quantité d'eau. Nous verrons d'ailleurs dans la section suivante que l'hygroscopicité du terreau des terres arables contribue, concurremment avec l'obstacle mécanique

du tassement, à conserver dans les sols cultivés les proportions considérables d'eau que nous avons signalées.

DISSOLUTION SALINE.

Il était intéressant aussi de savoir comment se comportaient les dissolutions salines pendant les soirées de beau temps ; leur hygroscopicité est évidemment seule en jeu, elle a pour effet de diminuer les quantités de vapeur formées ; elle a, en totalité, retenu 374 gr. d'eau, c'est-à-dire près de la moitié.

Le phénomène suivi de près montre que, quand la dissolution n'est pas saturée, son hygroscopicité est faible ; elle retient très-peu d'eau, à peine la dixième partie, mais quand il y a saturation indiquée par un commencement de cristallisation du sel, la dissolution saline n'évapore plus que très-peu, comme le montrent les observations des 28 et 29 mai, et celles du 18 au 25 juillet ; elle n'est pas nulle cependant, car pendant ces neuf jours, bien que la masse du sel fût presque entièrement solidifiée, elle a encore perdu 46 gr., plus de 5 gr. par soirée.

IV

INFLUENCE COMPARÉE DE L'HYGROSCOPICITÉ DANS LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DES TERRES ARABLES.

Nous avons au 2e chapitre, page 112, déterminé les coëfficients d'hygroscopicité par les poids d'eau que retiennent les matières après un dessèchement excessif. Nous avons trouvé :

Pour le sable..........	0,021	de son poids.
Pour le calcaire	0,035	—
Pour l'argile..........	0,070	—
Pour le fumier.........	0,560	—
Pour le sel............	0,850	—
Pour la terre du jardin..	0,056	—

Il s'agit ici de comparer les effets de l'hygroscopicité d'après les poids de vapeur d'eau atmosphérique que les diverses matières peuvent attirer.

Nous avons expliqué (section Ire de ce chapitre) pour quelles raisons nous avons choisi dans cette étude les résultats de l'évaporation des nuits où un ou plusieurs des évaporomètres avaient augmenté de poids à la pesée faite au lever du soleil.

En voici le tableau résumé. Il ne comprend pas moins de 53 observations, ce qui montre de suite que la plupart du temps, même en été, la condensation de la vapeur atmosphérique à la fin des nuits, l'emporte sur l'évaporation du commencement de la nuit. Nous pouvons en donner une preuve plus frappante encore :

Prenons par exemple le 29 juillet, jour où le temps avait été beau; au coucher du soleil la température de l'air était 20° 5, son état hygrométrique était encore 0,62, et le lendemain matin 0,90; l'évaporomètre à eau ordinaire perdit 7 gr. par évaporation pendant la nuit; il n'y eut pas de trace de rosée sur la surface découverte des vases, et cependant on constata un accroissement de poids

de 1 gr.	sur l'évaporomètre	à sable.
de 1 gr.	—	à calcaire.
de 1 gr.	—	à argile.
de 2 gr.	—	à fumier.
de 2 gr.	—	à sel.

Chez tous évidemment il y avait eu perte par évaporation au commencement de la nuit; malgré cela, la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique dans la dernière partie de la nuit avait été si considérable, que les évaporomètres avaient augmenté de poids.

Le phénomène de la condensation de la vapeur de l'air sur la terre à la fin des nuits jouant un grand rôle dans la végétation, nous aurons à en tirer des conclusions pratiques très-importantes.

Influence hygroscopique manifestée par la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique

	Poids évaporé par l'eau.	POIDS DE VAPEUR CONDENSÉE PAR						
		Sable.	Calcaire.	Argile.	Fumier.	Terre.	Sel.	
28 mai.....	1	2·	2·	4·	3·	4·	6·	
29 —	3	4·	4·	6·	3	4·	3	
30 —	2	2	2	3·	3·	3·	2	
31 —	4	4	5·	6·	4	4	—3	Sublimation du sel.
1er juin	4	4	3	6·	5·	4	4	
4 —	1	1	2·	0	0	0	2·	
17 —	4	2	2	5·	2	3	2	
18 —	0	1·	0	0	0	1·	2·	
28 —	4	5·	6·	5·	5·	3	5·	
30 —	2	1	0	0	3·	2	0	Sable mouillé à la surface.
1er juillet...	8	4	5	6	8	8	6	
2 — ...	0	1·	1·	1·	0	1·	2·	
3 — ...	4	2	1	2	2	2	5·	
5 — ...	.0	2·	3·	0	1·	0	0	
8 — ...	0	4·	4·	4·	4·	2·	6·	
11 — ...	1	1	1	0	2·	0	0	
12 — ...	2	3·	2	2	2	2	3·	
14 — ...	2	2	3·	2	1	3·	3·	
18 — ...	2	4·	3·	5·	3·	4·	0	
19 — ...	0	0	1·	3·	2·	1	—1	Sable mouillé à la surface.
20 — ...	3	3·	3·	3·	5·	9·	3	Terre très-sèche.
21 — ...	4	4	5·	5·	5·	4·	10·	Id.
24 — ...	3	4·	4·	5·	3	5·	5·	
25 — ...	4	5·	5·	5·	4	6·	8·	
26 — ...	5	7·	7·	8·	8·	7·	9·	
27 — ...	9	4	4	2	3	5	3·	
28 — ...	0	2·	1·	1·	2·	2·	3·	
29 — ...	1	2·	2·	2·	1	1	2·	Sable mouillé.
30 — ...	7	9·	8·	8·	8·	7	9·	
31 — ...	3	3	3	4·	4·	4·	8·	
4 août....	1	1	1	0	2·	2·	2·	
5 — ...	2	1	1	4·	1	+2	3·	
7 — ...	2	7·	3·	6·	6·	7·	8·	
12 — ...	4	5·	2	5·	5·	6·	6·	
13 — ...	5	5	6·	6·	5	7·	8·	Sable mouillé.
14 — ...	0	4·	1·	1·	2·	3·	5·	
15 — ...	1	4·	3·	3·	3·	3·	8·	
17 — ...	1	1	4·	2·	2·	2	2·	
18 — ...	1	0	1	1	2·	0	2·	
20 — ...	2	4·	2	4·	2	4·	4·	Rosée.
21 — ...	3	4·	2	5·	2	5·	6·	
22 — ...	1	2·	0	2·	2·	0	4·	
23 — ...	1	3·	2·	1	3·	3·	5·	
25 — ...	1	3·	1	1	2·	2	1	
27 — ...	1	2·	2·	2·	2·	0	3·	Rosée.
28 — ...	0	2·	0	1·	1·	1.	3·	Brouillard.
31 — ...	—1·	2·	+1	1·	0·	0.	1·	Rosée abondante.
1er septemb.	2	4·	2	4·	3·	3·	4·	
2 — ...	3	4·	4·	5·	5·	4·	6·	
3 — ...	6	9·	5	8·	7·	8·	11·	
4 — ...	5	6·	4	7·	5·	6·	11·	
5 — ...	7	10·	8·	10·	8·	8·	12·	
6 — ...	0	2·	0	3·	2·	2·	4·	
	128	177	143	185	169	167	236	

On a marqué d'un point (.) toutes les observations où les évaporomètres ont augmenté de poids. Cela eut lieu :

34	fois pour	le sable,
28	—	le calcaire,
39	—	l'argile,
34	—	le fumier,
31	—	la terre du jardin,
40	—	le sel.

Ce qui nous indique déjà que c'est l'argile et le sel qui se montrent les plus hygroscopiques.

Une autre observation plus importante encore est que les nuits où les condensations de vapeur ont été les plus fréquentes sont celles qui ont suivi les beaux jours où le ciel a été le plus pur, où le refroidissement nocturne a été le plus considérable. Au contraire, par les temps pluvieux, malgré l'humidité plus grande de l'air atmosphérique, on ne constate pas ordinairement d'augmentation de poids dans les évaporomètres, ainsi par exemple du 7 au 20 septembre où le temps est resté pluvieux et les matières mouillées à la surface, on n'obtint jamais d'augmentation de poids des vases aux pesées du matin.

Il n'y a donc pas de doute, le refroidissement nocturne joue un rôle considérable pour la condensation de la vapeur atmosphérique sur la terre.

Le tableau des observations des 53 nuits nous donne pour les poids évaporés par l'eau, 128 gr. en totalité. Tous les éléments sans exception ont au contraire augmenté de poids pendant la période considérée.

Le sable, de..............	49 gr.
Le calcaire, de............	15
L'argile, de................	57
Le fumier, de..............	41
La terre du jardin, de.......	39

Il faut bien comprendre en outre que les augmentations effectives de poids portées au tableau précédent ne représentent qu'une fraction du poids de la vapeur condensée; car le plus souvent, pendant la première partie de la nuit, il y avait eu perte par évaporation dans tous les vases comme dans celui de l'eau pure. Tous ces nombres sont donc trop faibles, mais ils représentent comparativement d'une manière assez exacte les divers effets de l'hygroscopicité pour le sable, le calcaire, l'argile et la terre arable dont les masses ont des pouvoirs émissifs à peu près égaux.

Quant au fumier, l'écart est assez grand, car sa masse étant poreuse et plus chaude à la fin de la journée que celle de toutes les autres matières, le fumier doit pendant la première moitié de la nuit évaporer beaucoup plus que les autres éléments. Nous estimons que son coëfficient d'absorption doit être au moins doublé et peut-être même triplé. Nous avons vu (page 112) que son coëfficient d'hygroscopicité est 0,580, tandis que celui de l'argile est 0,070. Un grand nombre d'observations de détails montrent que le fumier est plus hygroscopique que l'argile elle-même.

Conclusion. — L'argile et surtout le terreau sont les plus hygroscopiques; le sable de Loire que nous avons expérimenté est lui-même notablement hygroscopique: le calcaire est l'élément qui l'est le moins.

Quant aux sels alcalins, si nous en jugeons par le sel marin, leur hygroscopicité est plus du double de celle de l'argile même. Ils contribuent dans une forte proportion à augmenter l'hygroscopicité des terres arables.

V

CONCLUSIONS A DÉDUIRE DES PRINCIPES PRÉCÉDENTS POUR LA CULTURE DES TERRES ARABLES.

Il importe que les sols cultivés ne contiennent ni trop, ni trop peu d'eau pour pouvoir favoriser la végétation.

Si un terrain est naturellement *trop sec*, comme les sables de Sologne par exemple, il importe pour le cultiver, de l'amender et de le fumer de manière à le rendre plus humide.

On peut en tasser la surface par des roulages, ce qui augmente la résistance *mécanique* à l'évaporation de l'eau; on peut en augmenter l'hygroscopicité par des apports de fumier de ferme qui contribueront à y retenir les eaux de pluie.

Si au contraire le terrain est trop compacte, il faudra y diminuer l'influence mécanique par des labours profonds, par des binages et des hersages.

Mais c'est surtout la condensation de la vapeur atmosphérique sur le sol arable qu'il importe de favoriser. En effet, les chimistes, M. Boussingault entr'autres, ont, par leurs analyses, montré que la vapeur atmosphérique en se condensant dépose avec elle les gaz alcalins et acides de l'atmosphère, l'ammoniaque et ses sels, les acides du carbone et du soufre; tous ces composés sont des engrais très-actifs. Tout le monde sait aussi que la rosée est l'agent le plus puissant de la rouille du fer et des autres métaux, fait qui prouve que cette eau de condensation est riche en oxygène et en acide carbonique, gaz qui sont les agents essentiels de l'oxidation des métaux.

Or cet oxygène est l'agent de la respiration des plantes, cet acide carbonique est l'aliment aérien des végétaux; donc la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique est un des agents les plus actifs de la végétation.

En conséquence, toutes les opérations mécaniques, tous les engrais et les amendements, tous les procédés de culture qui peuvent augmenter dans les sols cultivés la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique sont éminemment utiles à la végétation.

Les opérations mécaniques les plus favorables aux dépôts

des vapeurs atmosphériques sont les labours, les binages, et les hersages qui facilitent le desséchement de la couche supérieure, augmentent son refroidissement nocturne cause principale du dépôt de la rosée.

Les amendements et engrais qui augmentent les dépôts de vapeurs sont des apports de matières hygroscopiques telles que les sels alcalins et les fumiers consommés.

Enfin, ce qui enrichit encore les sols arables, est la culture des prairies naturelles ou artificielles ; c'est sur les prés, tout le monde le sait, que la rosée est la plus abondante et par suite apporte avec elle le plus d'oxygène pour faire respirer les feuilles et surtout le plus d'acide carbonique pour nourrir la plante.



EXOTIQUES

POÉSIES

Par M. J. LOISELEUR.

Séances des 30 avril 1880, 21 janvier et 4 novembre 1881

J'avais rêvé jadis de transporter dans notre langue, par la traduction ou l'imitation, des morceaux poétiques, soit connus, soit dignes de l'être, et empruntés à diverses littératures étrangères. Je comptais y mêler quelques inspirations personnelles. Des travaux littéraires plus sérieux m'ont fait oublier celui-là : l'âge est venu. C'est l'histoire de beaucoup d'autres :

Il est dans la plupart des hommes
Un poète mort jeune à qui l'homme survit.

Je donne ici quelques extraits de ce recueil qui ne verra jamais le jour.

I

Roderic.

BALLADE DANOISE.

Dans la forêt pleine d'ombres,
La forêt des sapins sombres,
Roderic, seigneur hautain,
Fêtait sa nouvelle épouse,
Femme envieuse et jalouse,
Dans un splendide festin.

Sous des branches enlacées
Fumaient les tables dressées ;
Les deux époux triomphants
Vidaient des hanaps superbes,
Quand au loin du sein des herbes
Surgirent trois beaux enfants.

Ils semblaient morts : leur front blême,
Leurs yeux caves, leur voix même
Les disaient morts en effet.
— « Ton gantelet de bataille,
Dur acier à souple maille,
Roderic, qu'en as-tu fait ?

Ton épée étincelante,
De sang toujours ruisselante
Quand la lutte s'échauffait ;
L'écharpe à rouge bordure
Qui pendait à ta ceinture,
Roderic, qu'en as-tu fait ? »

— « Mon gantelet de bataille,
Dur acier à souple maille,
Il est à mon fils aîné ;
Mon épée étincelante,
De sang toujours ruisselante,
Le second en est orné.

L'écharpe à rouge bordure,
Je l'ai mise à la ceinture
Du plus jeune hier matin. »
— « Où sont donc tes fils, ô père ?
Que ne boivent-ils la bière
Et le vin à ton festin ? »

— « Dans la forêt pleine d'ombres,
La forêt des sapins sombres,
Ils vont essayant tous trois
Mes faucons de bonne race,
Prompts à voler sur la trace,
Et mon beau cheval danois. »

— « Tu mens, Roderic ! prends garde !
Je suis ton aîné ; regarde
Ce gant de rouille couvert.
L'épouse à qui tu fais fête
M'en a frappé sur la tête ;
Et je dors sous ce houx vert. »

— « Je suis le cadet, mon père.
Vois couler sur cette terre
Le sang de mon sein ouvert :
C'est ton épée assassine
Qui m'a percé la poitrine,
Et je dors sous ce houx vert. »

— « Seigneur, je suis le troisième ;
Vois-tu mon visage blême,
Mon cou de taches couvert ?
Ton écharpe, ma nourrice
M'en a fait un dur supplice,
Et je dors sous ce houx vert. »

Alors tous les trois ensemble
Ils lui dirent : « Tremble ! tremble !
Si tous trois, le fils aîné,
Le cadet et le troisième,
Nous sommes morts, c'est toi-même,
Toi, qui l'avais ordonné. »

Et de leurs doigts de squelette
Ils lui frappèrent la tête
De son gantelet d'acier ;
Ils enfoncèrent l'épée
Du sang d'un des fils trempée
Dans le flanc du meurtrier.

Puis, lançant d'une main sûre
L'écharpe à rouge bordure,
Ils l'en serrèrent au cou ;
Alors, avec des cris sombres,
Dans la forêt pleine d'ombres
Ils s'enfuirent tout d'un coup.

Et Roderic tomba pâle,
Rendant l'âme dans un râle,
Sur l'herbe, son vert linceul ;
L'épouse tourna la tête,
Les amis fuirent la fête :
Roderic demeura seul.

Seul ! Et maintenant encore
Les vents du Sund dès l'aurore
Combattent, désordonnés,
Dans la forêt pleine d'ombres,
La forêt des sapins sombres,
Sur ses os abandonnés.

II

La mort d'Ophélie.

(*Hamlet*, acte IV, scène VII.)

Dans la prairie, un saule, aux bords d'une eau profonde,
Mire son blanc feuillage au pur cristal de l'onde :
Elle vint là tresser en festons diaprés
Le bouton d'or, l'ortie, avec l'aster des prés,
Bizarrement unis aux fleurs éblouissantes
A calice pourpré, que les filles décentes
Appellent *doigts de morts*, mais que nos paysans
Désignent, gens grossiers, en termes mal sonnants.
Tandis qu'elle s'efforce, en courbant une branche,
D'attacher sa guirlande au saule qu'elle penche,
La branche se détache ; elle tombe à l'instant,
La guirlande à la main, au gouffre qui l'attend.
Ses robes que l'eau gonfle un moment l'ont portée
Ainsi qu'une naïade, et, des flots respectée,
Elle chantait encore un antique fragment,
Comme un enfant des eaux né pour cet élément,
Ou plutôt insensible et sans comprendre encore
Cet abîme entr'ouvert qui déjà la dévore.
Mais ce calme insensé ne dura qu'un moment ;
Appesanti par l'eau, bientôt son vêtement
Dans la fange et la mort plongea l'infortunée,
Et la triste chanson ne fut pas terminée.

III

Le Vent et la Discorde.

La discorde et le vent de bise
Ensemble faisaient route un jour ;
Soudain devant eux une église
Se dresse avec sa haute tour :
— « Je crois entendre une dispute,
Dit la mégère au fils du Nord,
On argumente, on cite, on lutte
A qui parlera le plus fort.
C'est le Chapitre qui discute :
Reste à la porte une minute ;
Je vais mettre ces gens d'accord. »
Elle entre et s'installe à sa guise,
A chacun soufflant un avis ;
Et depuis des siècles la bise
L'attend aux portes du parvis.

IV

Le Ver luisant.

Sans savoir qu'il renferme un foyer de lumière
Un ver luisant glissait sur le gazon fleuri,
Quand un serpent, sortant de son fangeux abri,
Darde sur le pauvret sa langue meurtrière.
— « Hélas ! dit le mourant par ce coup abattu,
Je ne t'avais rien fait ! » — « Rien ! Pourquoi brillais-tu ? »

V

Messaline.

(Juvénal, satire VI, vers 116 à 132.)

Dès que son vieil époux a fermé la paupière,
Préférant un grabat à la couche princière,
L'auguste courtisane à la hâte s'enfuit,
Les traits dissimulés sous sa cape de nuit.
Une esclave la suit seule en sa route obscure ;
Déguisant avec soin sa noire chevelure
Sous de faux cheveux blonds, elle entre à pas pressés
Dans l'étouffant taudis aux tapis rapiécés.
Sa chambre accoutumée est vacante, elle y monte :
Le nom de Lycisca dissimule sa honte.
Elle étale, un fil d'or relevant ses seins nus,
Ces flancs qui t'ont porté, noble Britannicus !
Pour quiconque survient aimable et caressante,
Elle exige d'abord son salaire et, gisante,
De ses nombreux amants elle épuise l'ardeur.
Mais le logis se clôt aux cris du pourvoyeur,
La dernière à regret elle part, la dernière
Elle a voulu fermer la cellule adultère :
Toute brûlante encore d'un lubrique désir,
Ses amants l'ont lassée et n'ont pu l'assouvir ;
Et d'infâmes baisers la joue encor marbrée,
Par la lampe fumeuse encor défigurée,
Elle ose, se glissant aux côtés de César,
Porter au lit d'un Dieu l'odeur du lupanar.

VI

Ni trop ni trop peu.

LA JEUNE FILLE.

J'ai deux amoureux : guidez-moi, grand'mère.
Le premier est vieux, mais tout cousu d'or ;
L'autre est un beau fils d'humeur cavalière ;
Sa jeunesse en fleur est tout son trésor.

Le vieillard promet bijoux et dentelles
Pour remplir un peu le vide du cœur ;
L'autre gais repas, chants sous les tonnelles
Et chambrette où rit un marmot jaseur.

Mollement bercée en riche équipage,
J'irai, près du vieux, aux bals, aux galas ;
L'autre me fera danser sous l'ombrage
Et, pour me bercer, n'aura que ses bras.

LA GRAND'MÈRE.

De ces deux époux je suis peu ravie ;
Foin du cacochyme et de l'étourneau !
Tu vivrais trop libre ou trop asservie,
Trompeuse ou trompée, enclume ou marteau.

Vois-tu ce garçon d'esprit débonnaire,
Ni laid ni brillant, ni glace ni feu ?
Bonheur tempéré, voilà ton affaire :
Il ne faut aimer ni trop ni trop peu.

VII

La Source.

Source tranquille et solitaire,
Pourquoi toujours pousser tes eaux
Là-bas, vers le fleuve adultère
Grossi de tant d'autres ruisseaux ?

Pourquoi l'homme que l'art entraîne,
Fuyant le paternel foyer,
Court-il vers la gloire, syrène
Qui l'appelle pour le noyer ?

C'est que, sur ce vallon d'épreuves,
Dieu vous fit, dans son unité,
Toi, pour donner ta goutte aux fleuves,
Lui, sa vie à l'humanité.

VIII

L'Art.

Avez-vous vu sur nos rivages
Filer, par un ciel gris et bas,
Ces longs convois d'oiseaux sauvages
Partis pour de meilleurs climats ?

Ils vont : la nue est glaciale,
La mer mugit lugubrement ;
On entend au loin la rafale
Qui se brise au roc écumant.

Ils vont par l'immensité morne,
Points perdus dans l'azur profond
Entre le ciel, voûte sans borne,
Et la mer, abîme sans fond.

Ainsi l'art, voyageur rapide,
Souvent las, jamais abattu,
Vers l'inconnu vole intrépide,
Dédaigneux du sentier battu.

Il vole et jamais ne repasse
Sur le sillon qu'il a quitté ;
Son domaine à lui c'est l'espace :
Il meurt dans l'immobilité.

Quelquefois il hésite et doute
Entre deux chemins dans la nuit ;
Mais bientôt il reprend sa route,
Sachant qu'elle est où le jour luit.

Quand par hasard le chef de file
Tombe du ciel, le flanc blessé,
Un autre aussitôt se faufile
Au poste qu'il a délaissé.

Et malheur alors à qui songe,
Par lassitude ou piété,
A faire escorte au mort qui plonge
Au gouffre de l'éternité.

Pendant qu'en arrière il déplore
La perte des jours révolus,
Ses amis volent vers l'aurore ;
Dans son ombre il ne les voit plus.

— Si l'on vous dit qu'il agonise
Ce grand Art, but des grands efforts,
Que le souffle divin s'épuise,
Que les vrais créateurs sont morts ;

Et qu'au lieu des nobles artistes,
De l'idéal amants jaloux,
Nous n'avons que d'adroits copistes,
Monnoyant leur gloire en gros sous;

Gens habiles, d'esprit pratique,
Amusants, féconds sans effort,
Mais qui du Prométhée antique
N'ont point à redouter le sort ;

Ou des réalistes vulgaires,
Peintres des ignobles milieux,
Qui, flattant les goûts populaires,
Mènent la Muse aux mauvais lieux;

Repoussez ce banal outrage
Qu'au présent jette le passé,
Et qu'en tout temps au nouvel âge
Les beaux esprits ont adressé.

Pareil à Jésus dans la nue
Se transfigurant au Thabor,
L'Art, en sa marche continue,
S'éclipse pour grandir encor.

Notre siècle que l'on insulte
Abonde en talents créateurs,
Jamais le Vrai n'eut pareil culte,
Le Beau pareils adorateurs ;

Et l'humanité qui persiste
A marcher malgré les moqueurs,
N'est pas près de clore la liste
Des grands talents et des grands cœurs.

IX

Sur la Jeanne d'Arc de la princesse Marie.

Te voilà calme et grave ainsi qu'au jour sacré
Où le cri du pays émut ton cœur navré,
Pauvre fille du peuple, âme simple et sublime,
Du salut de la France instrument et victime !
Le Ciel t'a confié pour ton mâle dessein
Ce fer qu'avec transport tu presses sur ton sein.
Ton beau front incliné que la candeur décore,
Moins timide déjà, n'est pas terrible encore,
Et ton cœur, étonné de battre sous l'acier,
Sent périr la bergère et naître le guerrier.
Celle dont le ciseau sculpta ce front si tendre
Se fit peuple un moment afin de te mieux rendre :
Il faut l'âme du peuple et sa douce fierté
Pour mêler tant de grâce à tant de fermeté,
Pour faire palpiter dans un marbre immobile
La Vierge dont un Dieu remplit le sein débile,
Qu'un noir pressentiment déjà semble avertir,
Qui n'est qu'une humble femme et doit être un martyr.

X

Envoi à M. l'abbé G...

Auteur des *Heures de Loisir*, poésies.

C'est à Cuissy que je voudrais
De ces vers vous donner lecture,
Oasis où le cœur s'épure
Et qui vous livre ses secrets.

Si vos hymnes ont des forêts
La sérénité grave et pure,
Si la véridique nature
Parle dans vos chants sans apprêts,

C'est qu'à l'abri de nos orages
Vous vous sentez sous ces ombrages
Loin des hommes et près de Dieu.

Un plus grand maître que Virgile
Vous accompagne en ce beau lieu ;
Son poëme a nom : l'Évangile.



ÉTUDE

SUR LA

COLONIE AGRICOLE PÉNITENTIAIRE DE SAINT-MAURICE

A LA MOTTE-BEUVRON

Par M. ALBERT GAULTIER.

Séance du 18 novembre 1881.

J'ai l'intention de vous entretenir, aujourd'hui, de la colonie de Saint-Maurice, à La Motte-Beuvron. J'ai pensé que j'y trouverais l'occasion de passer en revue, avec vous, non-seulement quelques questions agricoles, mais encore que je pourrais appeler votre intention sur notre régime pénitentiaire, qui préoccupe, à bon droit, les philosophes, les magistrats et je puis ajouter tous les bons citoyens, soucieux d'apporter une solution équitable à l'un des plus grands problèmes sociaux.

Le fondement du droit de punir repose incontestablement sur le droit de légitime défense et de conservation, qui appartient à tous, à la société comme à chacun de nous. De plus, l'individu ne pouvant se faire justice à lui-même, dans une société bien organisée, le grand intérêt de la sécurité sociale se trouve dévolu à l'autorité publique et spécialement au pouvoir judiciaire.

Aussi, le premier principe qui a régi et qui régit encore la pénalité et la régira toujours, c'est l'idée de répression et d'intimidation. Réprimer le mal, quand il se produit, intimider le malfaiteur et l'empêcher de mal faire, par

crainte du châtiment, telle est la première pensée qui s'est présentée à l'esprit des législateurs de tous les temps et de tous les peuples.

Aux époques de barbarie, on emploie des moyens barbares. Dent pour dent, œil pour œil, voilà le dernier mot de la législation pénale ; et comme l'intérêt privé l'emporte sur l'intérêt public, il est loisible de racheter le châtiment par une sorte de transaction avec la victime ou sa famille : c'est le *Wehrgeld*, rachat du droit de guerre. Chaque crime se trouve pour ainsi dire tarifé suivant sa gravité et suivant le rang que la victime occupe dans l'État.

Mais dans les législations où l'intérêt social prime l'intérêt privé, dans la législation romaine, sous l'Empire et dans les lois de l'ancienne Monarchie française, l'idée de répression et d'intimidation subsiste seule et l'on invente les châtiments les plus cruels, les pénalités les plus atroces, les tortures les plus épouvantables pour agir sur l'esprit du criminel.

Dès le XVIe siècle, des idées plus humaines se font jour. Montaigne proteste contre les raffinements de barbarie : « Tout ce qui est au-delà de la mort simple, dit-il, me semble pure cruauté ; notre justice ne peut espérer que celui que la crainte de mourir et d'être décapité ou pendu ne gardera de faillir, en soit empêché par l'imagination d'un feu languissant ou des tenailles ou de la roue. »

Mais il a fallu de longs siècles, suivant l'expression de M. Alfred Maury, *pour dépouiller la justice pénale de ses rigueurs inexorables et de ses implacables vengeances*. Ce ne fut que sous l'impulsion puissante de la philosophie du XVIIIe siècle, que le régime pénitentiaire s'adoucit. En France, Montesquieu, les philosophes, Louis XVI, qui abolit la question préalable ; en Allemagne, Joseph II ; en Angleterre, Blachstone, Bentham, Howard, mort victime de son dévouement aux prisonniers ; en

Amérique, Francklin, le fondateur de la Société de Philadelphie, pour l'amélioration des prisons; Beccaria, enfin, en Italie, tous réprouvent et répudient le vieux système de droit pénal, les châtiments contraires à l'humanité et qui deviennent injustes à force d'atrocités.

Mais bientôt, à côté de la pensée d'intimidation apparaît, surtout depuis l'introduction de l'emprisonnement temporaire, dans la loi pénale, le principe de l'amendement du condamné. Il est bon de réprimer un fait coupable et d'intimider le malfaiteur, mais il est nécessaire de faire davantage et de l'empêcher, autant qu'on le peut, de retomber dans ses premières fautes. Dès la fin du siècle dernier, Lepelletier de Saint-Fargeau voulait que tout en punissant le coupable, le châtiment le rendît meilleur. Dans ce but, il proposait de le consoler, de le moraliser, en le rendant laborieux par l'espérance de voir un jour la fin de ses maux.

« Appelons, disait-il, par nos institutions, le repentir dans le cœur du coupable ; qu'il puisse revivre à la vertu en lui laissant l'espérance de revivre à l'honneur; qu'il puisse cesser d'être méchant, par l'intérêt que vous lui offrez d'être bon : Après qu'une longue partie de sa vie passée dans les peines aura acquitté le tribut qu'il doit à la société, qu'il puisse encore recouvrer son estime par l'épreuve d'une conduite sans reproche, et mériter, un jour, que la société elle-même efface, de dessus son front, jusqu'à la tache d'un crime qu'il aura suffisamment expié. »

On a dit que le principe de l'amendement n'était autre chose qu'une généreuse utopie, et qu'on avait complètement échoué dans les efforts tentés pour corriger le coupable. Je conviens que le principe de l'amendement des condamnés, par la peine, n'a pas donné tous les fruits qu'on en attendait et que les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants qu'on aurait pu le désirer, mais est-ce une raison

pour désespérer ? Ne vaut-il pas mieux, au contraire, rechercher si l'échec ne vient pas des moyens employés et tâcher, en faisant mieux, de réussir à l'avenir ?

D'ailleurs, de grandes améliorations ont déjà été réalisées ; les prisons d'autrefois étaient des sortes de repaires où les condamnés étaient abandonnés à leurs vices et à leur désespoir. A la confusion des âges et des sexes, à l'oisiveté, à l'immoralité et au désordre, ont déjà succédé la séparation des hommes, des femmes et des enfants, le travail, l'ordre et la discipline, ces puissants agents de moralisation ; les salles de nuit communes, dans lesquelles les prisonniers couchaient pêle-mêle, sans distinction d'âge, ont été remplacées par les cellules de nuit, où chaque détenu trouve à s'isoler.

Il ne faut donc pas se hâter d'inscrire au seuil de nos prisons, la parole désespérante que Dante plaçait aux portes de son Enfer. Il n'y a pas lieu d'abandonner toute espérance. L'amendement des condamnés, par le châtiment, reste donc un grand devoir social et un grand problème philosophique, dont la solution s'impose à nos recherches, au nom de la sécurité publique et privée.

Mais les esprits les plus chagrins, ceux qui doutent le plus qu'on puisse arriver à résoudre le problème, ne disconviennent pas que le principe de l'amendement par la peine est surtout à sa place, quand il s'agit de jeunes délinquants, victimes, le plus souvent, d'exemples déplorables. Le devoir de la société, dans un but de préservation et dans un intérêt de justice, est de se charger de leur éducation, de les amender par de sages leçons et de bons exemples, de les moraliser par le travail et de rendre, s'il se peut, à la société, des citoyens utiles, à la place de malfaiteurs en guerre contre toutes les lois.

Dès la Restauration, on avait commencé à entrer dans cette voie, en séparant, partout, les jeunes détenus des

autres prisonniers. On fit plus, on chercha à les isoler complètement et on les soumit au régime cellulaire. La Petite-Roquette a été organisée, à Paris, d'après cette idée. L'enfant était absolument seul ; il n'avait de communication qu'avec le gardien, les aumôniers ou quelques membres d'une Société de patronage. On espérait empêcher, de la sorte, que les détenus ne se corrompissent les uns les autres. Mais, cet isolement presque absolu, qui est à peine supportable pour des hommes faits et pour une détention de courte durée, était impossible pour de jeunes enfants, qui devaient rester prisonniers pendant de longues années.

On arrivait donc à une pénalité d'une rigueur effroyable et appliquée précisément à des malfaiteurs que la loi réputait innocents. La santé et l'état moral des jeunes délinquants souffraient cruellement d'un état de choses vraiment barbare. Dans une bonne intention, on avait évidemment dépassé le but et pour empêcher la corruption, par le contact et rendre, par l'isolement, l'âme de l'enfant plus accessible aux bons exemples et aux salutaires leçons, on lui avait imposé une véritable torture.

Une société de patronage composée, en grande partie, de jeunes avocats du barreau de Paris et dont je m'honore d'avoir fait partie, à mes débuts dans la vie judiciaire, s'était donné pour mission d'adoucir, autant que possible, un état de chose si rigoureux. Les membres de cette société allaient visiter et entretenir les jeunes détenus de la Petite-Roquette ; ils tâchaient de réveiller dans leur âme l'idée du bien et quand ils croyaient y être parvenus, ils demandaient et obtenaient le plus souvent, la libération provisoire. L'enfant était placé, par leurs soins, chez un patron, qui devait le surveiller, le nourrir et lui apprendre son état. L'emprisonnement cellulaire n'en subsistait pas moins, pour le plus grand nombre et c'est avec raison qu'on a donné la préférence aux colonies pénitentiaires

agricoles, dont quelques-unes, celle de Mettray, par exemple, fonctionnaient depuis longtemps, avec un succès au-dessus de tout éloge, Mais ces colonies étaient fort rares, jusqu'à la loi de 1850.

J'aurai l'occasion, dans le cours de cette lecture, de parler plus longuement de cette loi de 1850. Quelques critiques de détail ne peuvent empêcher de louer son principe, qui est excellent. M. Lucas, l'éminent inspecteur des établissements pénitentiaires, l'a formulé d'une manière heureuse : « *Amélioration de la terre, par l'enfant, et de l'enfant, par la culture de la terre.* » On peut se demander si cette formule n'est pas trop générale et si la loi de 1850 n'a pas besoin d'être améliorée et complétée, dans certaines parties. Mais j'ai hâte d'arriver à la colonie pénitentiaire.

Le château de Lamotte où se trouve, aujourd'hui, établie la colonie de Saint-Maurice est à une courte distance de la gare du chemin de fer. La ligne de Vierzon limite le domaine, au nord. Une allée qui traverse le Beuvron, sur une élégante passerelle, conduit de la gare au château.

Sauf du côté du nord, où le talus du chemin de fer coupe complétement la vue, la vallée du Beuvron est charmante. La rivière coule dans une vaste prairie semée de grands arbres et coupée de beaux bois comme un véritable parc anglais. Dans le lointain, à quelques centaines de mètres, on aperçoit les bâtiments de la ferme et un ruisseau, qui avant de se jeter dans le Beuvron, fait mouvoir une roue hydraulique.

Le château de Lamotte est fort ancien; Polluche nous apprend qu'il fut commencé par les dauphins d'Auvergne de la branche de Salligny, qui en étaient les seigneurs, à la fin du XIV[e] siècle et au commencement du XV[e]. Il fut continué par les comtes de Ventadour, et enfin, réparé et achevé, dès 1670, par messire Anne de Lévis Venta-

dour, archevêque de Bourges, seigneur de Lamotte et de Vouzon. La terre appartint ensuite à la famille de Duras. Puis elle passa dans la maison d'Harcourt, pour arriver aux mains d'une famille orléanaise, qui compte plusieurs membres parmi nous, la famille de Laage, qui revendit ce domaine, vers 1805.

En 1852, les châteaux de Lamotte et de la Grillaire, avec plus de 3.000 hectares, devinrent propriété de la liste civile. On y pratiqua de grandes améliorations agricoles. Enfin, depuis 1870, on eut la pensée d'utiliser le château, devenu propriété de l'État, en y établissant la colonie agricole de Saint-Maurice.

Les bâtiments seigneuriaux et les communs ont été appropriés à leur nouvelle destination. Sur certains points, ils laissent à désirer, mais, en somme, ils sont vastes, bien aérés et loin d'être défectueux. Au point de vue pittoresque, il y a lieu de remarquer le vieux château, gracieuse construction de la fin du xve siècle. Une chapelle moderne, d'un aspect fort élégant, complète les installations de la colonie.

C'est la loi de 1850, je l'ai déjà dit, qui a organisé, en France, l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

Le principe dominant de cette loi est posé, dans l'art. Ier :

« Les mineurs détenus, soit par voie de correction paternelle, soit préventivement, soit pour contravention aux lois, reçoivent, pendant leur séjour, dans la colonie, une éducation morale, religieuse et professionnelle. »

Ainsi, il y a quatre catégories de mineurs détenus :

1° Ceux qui sont détenus préventivement ;

2° Ceux qui sont détenus par voie de correction paternelle (art. 376 du Code civil) ;

3° Ceux qui sont acquittés comme ayant agi sans discernement (art. 66 du Code pénal) ;

4° Les mineurs de 16 ans qui sont condamnés, comme ayant agi avec discernement (art. 67 Code pénal).

Ces derniers se divisent, eux-mêmes, en deux catégories : ceux qui doivent subir moins de deux ans de détention et ceux qui ont encouru une peine plus forte.

La loi assigne, dans toutes les maisons d'arrêt et de justice, un quartier spécial, pour les jeunes détenus de toute catégorie. Puis, s'occupant, surtout, de la plus nombreuse et la plus intéressante, de ceux qui sont détenus, en vertu de l'art. 66 du Code pénal, comme ayant agi sans discernement, elle décide qu'ils seront envoyés dans une colonie pénitentiaire (art. 22) pour être appliqués, sous une discipline sévère, aux travaux de l'agriculture et aux principales industries qui s'y rattachent.

Quant aux mineurs de 16 ans, condamnés en vertu de l'art. 67, les colonies pénitentiaires les reçoivent également, s'ils ont à subir moins de deux ans de détention, mais pour ceux qui ont encouru plus de deux ans, ou pour les jeunes gens enfermés en vertu de l'art. 66 et qui sont considérés comme incorrigibles, ils sont renvoyés, sur la proposition du Directeur et par décision du Conseil de surveillance, dans des établissements spéciaux et plus rigoureux.

La loi fait ensuite appel aux associations et au sentiment privé pour établir des colonies ; elle ne compte qu'accessoirement sur les fondations directes de l'État. « A plus d'un titre, disait le rapporteur, M. Corne, aujourd'hui Sénateur, il a paru désirable à la Commission que l'État fît d'abord appel au zèle des citoyens que de généreux sentiments portent à prendre soin de l'éducation et de l'avenir des jeunes détenus. Le but essentiel, celui que la société a le plus grand intérêt à atteindre, c'est de rendre à la vie honnête et laborieuse des enfants que l'oisiveté et une mauvaise éducation de famille avaient placés sur une pente

déplorable. C'est par le cœur, c'est par le dévouement puisé dans les sentiments les plus nobles, qu'on est soutenu et qu'on marche utilement dans une pareille voie. L'administration publique peut introduire dans les établissements fondés par elle un ordre régulier, une discipline exacte; elle ne peut commander à ses fonctionnaires la chaleur d'âme, le zèle religieux qui font tout le succès des œuvres morales.

« D'ailleurs, ajoute le rapporteur, c'est avec une extrême mesure qu'on doit engager l'État à se faire agriculteur. »

Les colonies privées sont placées sous la direction d'un Conseil de surveillance. Le Procureur général (art. 14) doit les visiter chaque année, et un Inspecteur général, délégué du Ministère de l'Intérieur, exerce sur elles un contrôle tout spécial. Enfin, en terminant, la loi de 1850 organise, pour les jeunes détenus libérés, des Sociétés de patronage.

Ainsi, la réforme pénitentiaire, commencée sous la Restauration pour l'enfance, se trouve définitivement réglée. On abandonne le système cellulaire de la Petite-Roquette, si dur quand il est appliqué à des enfants. On s'inspire des exemples de MM. de Metz et Bretignères de Courteilles qui, en 1839, avaient fondé Mettray, et c'est du travail au grand air, de la vie rurale, qu'on attend une amélioration morale pour le jeune délinquant.

De nombreuses colonies ont été créées depuis 1850. Colonies privées ou colonies publiques, subventionnées par l'État ou tout à fait organisées et administrées par lui. Saint-Maurice appartient à la catégorie des établissements organisés et administrés par l'État. Il contient environ 250 enfants et ne pourrait en recevoir plus de 300. Comme dans toutes les colonies pénitentiaires, le travail de l'enfant n'est pas rémunéré. C'est un fait regrettable, mais on

cherche à y remédier en donnant quelques récompenses en argent à ceux des détenus dont la conduite ou le travail sont jugés satisfaisants.

Le costume se compose de souliers et de sabots, d'un pantalon de toile, d'une vareuse de laine, d'un béret de toile et d'un chapeau de paille pour le travail des champs. Les enfants font l'exercice militaire et les mouvements sont dirigés par les tambours et les clairons. La santé est parfaite ; le Directeur semble traiter son petit monde avec une affectueuse et paternelle bonté. Les enfants appartiennent surtout à la Sologne et aux départements voisins. Cependant il y a aussi de jeunes Parisiens. Quelques détenus portent sur leur blouse certains insignes, récompense de leur bonne conduite. A 18 ans, ils peuvent s'engager dans l'armée française.

La loi de 1850 a décidé que les jeunes détenus seraient employés à des travaux agricoles. Il y a là une idée salutaire que le législateur a eu le tort, seulement, de trop généraliser. Pour les jeunes délinquants appartenant aux campagnes, on a raison de leur apprendre la culture et de les préparer à la vie agricole. Assez d'autres, sans eux, iront encombrer les grandes villes et déserteront, non sans dommage pour la société et pour eux-mêmes, le foyer paternel. Mais cette éducation, exclusivement agricole, n'est pas sans inconvénients pour les jeunes détenus originaires des grandes villes. Le jour de leur libération, ils retourneront dans leur pays natal, et ce qu'ils auront appris dans la colonie ne leur sera pas d'une grande utilité. On peut donc craindre qu'ils ne retombent dans leur faute première, par l'oisiveté et le vagabondage. On obvie à cette lacune de la loi en faisant apprendre à quelques enfants certains métiers considérés comme accessoires à l'agriculture. A Saint-Maurice, il y a des ouvriers boulangers qui font le pain avec le blé récolté dans la

colonie. Quelques-uns sont employés encore comme charrons, bourreliers, maréchaux, charpentiers ou maçons. On pourrait faire un pas de plus et apprendre d'autres métiers encore, susceptibles d'être utilisés à la ville comme à la campagne. Il faut que le jeune homme, sortant de la colonie, puisse vivre partout de son travail. Sa régénération morale est à ce prix. Les punitions sont prononcées, au prétoire, par le Directeur, assisté de quelques employés de la colonie. Elles sont assez douces; le pain sec, le piquet, la mise en cellule. Les tentatives d'évasion sont très-rares. Cependant il n'y a pas de murailles à escalader. Mais cette vie de demi-liberté est plus facilement acceptée par les jeunes colons que l'emprisonnement avec toutes ses rigueurs. Quand un évadé est repris, ce qui arrive presque toujours, on lui rase la moitié de la tête.

Les dortoirs sont bien ventilés, aussi la colonie ne compte-t-elle que très-peu de malades. La fièvre de Sologne, cette vieille ennemie aujourd'hui à demi-vaincue, ne s'y était pas montrée depuis la fondation. Cependant, on en a constaté quelques cas, cette année. Pour la première fois, en 1881, des gardiens et des enfants ont été malades. A quoi cela tient-il? Est-ce à la destruction, par la gelée, des pins maritimes, dont les odeurs balsamiques chassaient le mauvais air? C'est une question que je ne puis que poser sans avoir la prétention de la résoudre. L'été, les détenus font quatre repas, et trois seulement pendant l'hiver. L'alimentation est bonne : de la viande, deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, mais on ne boit jamais de vin. J'admets cette privation absolue de vin, dans les prisons. Il faut que la vie y soit rigoureuse pour que le châtiment soit exemplaire, mais dans une colonie pénitentiaire, peuplée d'enfants que la loi considère comme non coupables, cette boisson pourrait avoir sa place. Le tempérament des colons, souvent affaibli par des vices

précoces ou des infirmités héréditaires, s'en trouverait bien. La dépense ne serait pas très-grande pour l'Etat; on pourrait planter une vigne et récolter le vin nécessaire à la consommation. A La Motte, la main-d'œuvre ne coûte rien. On a les bras de 250 jeunes gens qu'on est obligé, parfois, d'employer à des travaux moins utiles.

La journée se partage entre le travail des champs, les exercices gymnastiques et l'enseignement primaire. On fait la classe de une heure à deux heures, pendant les chaleurs de l'été, et en hiver le soir et le matin. On exige des soins minutieux de propreté; des lavabos sont installés à cet effet à la porte des dortoirs. Les enfants se lèvent à cinq heures et demie en été, à six heures en hiver. On se couche à huit heures un quart. Le dimanche, jour de repos, est occupé par les exercices religieux et des promenades militaires.

On estime la dépense occasionnée à l'Etat, par chaque enfant, à 1 fr. par jour. Il faut y ajouter le revenu du capital engagé. Cependant, malgré ces lourds sacrifices, le personnel est insuffisant; il faudrait des maîtres plus nombreux, aussi bien pour l'enseignement primaire que pour l'instruction agricole. M. Corne aurait-il eu raison de dire que ce n'était qu'avec une extrême réserve qu'on devait engager l'Etat à se faire agriculteur?

Les terres en culture sont situées au sud du château. Le sol est celui de la Sologne, sablonneux et argileux, reposant sur cette épaisse couche de marne, qui n'affleure qu'au périmètre de la région et qu'il faut aller chercher à grands frais. Le domaine compte aujourd'hui 426 hectares, dont 197 en bois. Le reste en terres et prés. Les cultures, que nous avons vues, au mois de juin dernier, nous ont paru fort belles. Les prairies naturelles y sont bien traitées, ce qui n'empêche pas d'avoir de nombreuses prairies artificielles et une grande quantité de racines et de plantes

fourragères. On est arrivé, à la colonie, à une récolte de 24 hectolitres de froment à l'hectare et de 28 à 30 hectolitres pour l'avoine. Le poids du froment a atteint 81 kilogrammes. C'est là un résultat très-favorable pour le pays. Le rendement moyen, pour toute la France, est d'environ 15 hectolitres à l'hectare. Dans la Sologne et le Berry, on dépasse rarement 20 hectolitres.

Les bois de la colonie ont été créés, pour la plupart, par les employés de la liste civile du dernier règne. Ils sont bien peuplés, en chênes, pins sylvestres, bouleaux et châtaigniers. Le pin maritime, qui y tenait sa place, a complétement disparu depuis la gelée de 1880. Les colons exploitent eux-mêmes les bois de la colonie et s'habituent ainsi aux travaux des forêts, bûcherons, fendeurs et charbonniers. Ils travaillent aussi le bois qui est employé aux constructions. En même temps que quelques-uns s'exercent de cette façon aux travaux de menuiserie et de charpenterie, d'autres apprennent à devenir de bons jardiniers, dans les potagers de la colonie. Il y a deux jardins ; un ancien, au bord du Beuvron, mais qui est inondable. Un autre, de création nouvelle, dans un ancien étang desséché.

La ferme est bien entendue, si l'on prend chaque corps de bâtiment isolément ; mais ils sont trop éloignés les uns des autres. Cela n'a pas d'importance, à La Motte, où la main-d'œuvre est abondante ; ailleurs, cet éloignement présenterait de sérieux inconvénients. Il est bon que les bâtiments soient isolés, pour éviter la propagation de l'incendie, mais il n'est pas indispensable qu'ils soient placés à une distance aussi considérable les uns des autres. La grange de la colonie a brûlé en 1873. Elle a été reconstruite, et la machine à battre le grain est mise en mouvement par une roue hydraulique, que fait tourner le ruisseau. Cette même roue peut faire mouvoir également

tous les autres instruments agricoles, les coupe-racines, les hache-pailles, les concasseurs, les barattes et même les pressoirs; mais l'éloignement des bâtiments force à porter à bras jusqu'aux étables les produits obtenus de la sorte.

La vacherie et la bouverie sont bien installées : les bêtes sont disposées sur une double rangée et mangent au collet, suivant la méthode flamande. Les auges sont en ciment et peuvent être facilement nettoyées. L'aire est également en ciment, ainsi que les rigoles d'écoulement, qui alimente la fosse à purin. Les planchers des greniers sont en bois de pin, passé à l'huile bouillante. On compte environ 60 vaches et 8 bœufs de travail. Les races sont trop mêlées. Il y a des normandes pures, des normandes croisées, des parthenaises et enfin quelques têtes de la race d'Ayr, ces jolies bêtes écossaises, si élégantes, qui rappellent nos bonnes petites bretonnes. Pour les bœufs de travail, des charolais, la meilleure de nos races du Centre, pour l'engraissement, mais dont la vache est mauvaise laitière.

Au point de vue agricole, on ne peut approuver tous ces mélanges de race. Il me semble qu'il serait meilleur d'étudier quelle est celle qui convient le mieux au pays, de s'y attacher et de l'améliorer par la sélection. En Sologne, la vache mancelle qui, avec un peu plus de taille, possède une partie de l'élégance de la bretonne, paraît avoir parfaitement réussi. Elle n'est pas aussi bonne laitière que les flamandes ou les normandes, mais elle s'accommode mieux de nos pauvres pâturages.

L'écurie est bétonnée avec une couche de ciment Vicat. Elle contient cinq stalles doubles, un box et une chambre à fourrages. J'y remarque une dizaine de juments et de très-beaux poulains, mais on a recours, pour ceux-ci, à la méthode défectueuse de l'entrave. Voilà où se montre l'inconvénient de la destruction des clôtures. Impossibilité de laisser les jeunes poulains en liberté.

On ne peut imaginer le mal que l'exemple de la Beauce a fait à la Sologne. La Beauce, pays de grandes cultures et de céréales, ne veut pas des haies qui nuisent à la manœuvre des charrues. La Sologne, au contraire, pays d'herbe et d'élevage, avait tout intérêt à conserver ses clôtures. Avec des champs clos, il lui serait plus facile de se livrer à l'industrie pastorale, qui peut la régénérer et lui apporter l'aisance. La culture des céréales est peu avantageuse partout, aujourd'hui elle est plus désavantageuse encore dans un pays à récoltes médiocres. Olivier de Serres l'a dit avant moi :

« Toutes les propriétés conviennent que l'on les ferme et soit terres à grains, prairies, paturages et bois rapportent plus de revenus closes qu'ouvertes. »

Dans tous les pays d'élevage, le Perche, la Normandie, on a conservé les clôtures. Il en est de même dans les pays où l'on engraisse. La Sologne ne peut élever ses prétentions jusqu'à songer à devenir un pays d'engraissement ; les herbes n'y sont ni assez drues, ni assez succulentes, mais elle peut être un bon pays d'élevage, et pour cela il y aurait tout intérêt à respecter les clôtures qui restent et à rétablir celles qui ont été si malheureusement détruites.

La porcherie est construite avec un véritable luxe. Les mères truies sont isolées et une petite cour est attenante à chaque loge. Les animaux appartiennent aux races anglaises ; ce sont, en effet, les meilleures et pour les porcs, qui sont soumis à la stabulation, il est inutile de se préoccuper de les acclimater. Il faut rechercher l'espèce, qui, pour une quantité donnée de nourriture, doit, dans le moins de temps, fournir la quantité la plus considérable de viande. Les races anglaises sont parfaites à ce point de vue et destinées à remplacer les françaises, la craonnaise notamment, fort répandue dans le pays, mais dont le squelette est trop lourd pour la viande produite. Elle n'est

plus à sa place que dans les pauvres métairies de la Sologne, où le porc va chercher sa vie, dans les champs.

La bergerie compte 700 bêtes. Elle est pourvue de blocs de sel, pour éveiller l'appétit des animaux, mais là, comme dans la vacherie, nous trouvons les espèces les plus diverses : des Solognots, des Dishley et des moutons de la Charmoise. Ceux-ci n'ont plus d'éloges à recevoir. Le regretté M. Malingié a réussi à faire une race parfaitement fixée et qui peut rivaliser avec les meilleures créations anglaises. Elle donne de bons produits dans notre pays, à la condition, cependant, d'être installée sur une terre déjà améliorée et cultivée avec soin. Son croisement avec les Solognots a parfaitement réussi également et peut servir de transition. Au reste, j'entreprendrais, volontiers, si c'était le lieu, la réhabilitation de la race solognote : ces petits moutons, si fins, si rustiques, si délicats, à la tête rousse et aux jambes de chevreuil.

A La Motte, on est loin de la proscrire et je crois que partout, en Sologne, il y a intérêt à la conserver. La sélection appliquée à la race locale donnerait des résultats merveilleux ; et c'est surtout dans une colonie agricole, comme Saint-Maurice, que l'essai devrait être tenté. Le dishley, qui a sa place dans la bergerie, est un bel animal, mais c'est le mouton des riches cultures et il ne me paraît pas destiné aux maigres paturages de Sologne. La race anglaise, qui convient le mieux à notre pays, c'est le southdown habitué à vivre sur des dunes sablonneuses et qui a donné des bons résultats, principalement croisé avec les Solognots.

Tous les animaux vont aux champs, sauf les porcs, cela n'empêche pas de leur donner, au toit, surtout dans la mauvaise saison, des balles d'avoine et de blé, des topinambours, des betteraves, des navets, enfin des fourrages et du maïs, que l'on conserve en silos.

En résumé, avec quelques points défectueux, l'établissement de Saint-Maurice, à La Motte-Beuvron, est une belle colonie agricole, qui fait honneur à son Directeur. Le sol est amélioré par une culture bien entendue et l'enfant, soumis à un travail salutaire, ne peut que s'amender dans un séjour riant et sain. Le pays doit y gagner également. Il trouve, dans cette colonie, véritable ferme-école, l'exemple de bonnes pratiques agricoles. Il en sortira quelques ouvriers intelligents et qui porteront, dans le pays, les enseignements qu'ils auront reçus.

A ce point de vue, la Société de patronage que la loi de 1850 a pris le soin d'établir, rendrait de grands services au pays et aux enfants en plaçant les plus méritants chez les cultivateurs des environs, à titre de mise en liberté provisoire. Les enfants s'habitueraient ainsi à la vie libre. Ils trouveraient chez d'honnêtes cultivateurs d'excellents exemples et des leçons salutaires; en échange, ils propageraient les bonnes méthodes agricoles. La mise en liberté provisoire et le placement comme apprentis des jeunes détenus de la Petite-Roquette, a donné à Paris les meilleurs résultats, malgré les entraînements de la vie parisienne. Pourquoi en donneraient-ils de moins bons dans les fermes de la Sologne?

Cette demi-libération, avec la surveillance de la Société de patronage, est un des moyens les plus efficaces de préparer les jeunes détenus aux périls de la pleine liberté. Cette mesure préparatoire est, à mes yeux, un des meilleurs stimulants pour ramener les criminels au bien. Aussi je voudrais, comme bon nombre de criminalistes, la voir appliquée non-seulement aux jeunes détenus, mais encore aux adultes. Elle me paraît bien plus efficace que la grâce collective dont bénéficient presque tous les condamnés à de longues détentions qui manifestent, par leur bonne conduite, quelques sentiments de repentir.

La grâce est définitive; le bénéfice n'en peut être enlevé au prisonnier libéré qui se conduit mal et s'en montre indigne après l'avoir obtenue. La libération provisoire, au contraire, est un droit conféré à l'administration, sur l'avis de l'autorité judiciaire, de mettre en liberté, à titre d'essai, les détenus qui paraissent amendés. Après un temps suffisant d'expiation et moyennant certaines garanties, le condamné serait laissé en liberté, sauf à être réintégré en prison à la moindre plainte.

Ainsi définie, la mise en liberté provisoire, en outre qu'elle constitue une chose juste et rationnelle en soi, serait un puissant moyen d'excitation à l'amendement. Elle permettrait d'éprouver, à l'air libre, la conduite des libérés et faciliterait leur réhabilitation morale et leur reclassement dans la société.

Les colonies agricoles ont-elles produit tout le bien qu'on en attendait? On a fait remarquer qu'il y avait encore bien des récidivistes parmi les enfants qui en sortent. Mais il est certain, cependant, que le nombre en est infiniment moindre qu'il n'était avec l'ancienne organisation. Le bien a donc une large part dans ce système, et je crois qu'il est sage d'y persévérer et de chercher à l'améliorer.

Je crois même que le principe de l'application des détenus, aux travaux agricoles, pourrait être plus généralisé et appliqué, notamment aux jeunes délinquants. C'est aussi le sentiment de M. le sénateur Corne. En terminant son remarquable rapport sur la loi de 1850, il émettait un vœu auquel nous ne saurions trop nous associer :

« Les hommes, disait-il, qui ont passé leur vie à diriger ou à inspecter les maisons de force de l'État, et ceux qui, sous l'inspiration la plus généreuse, se sont voués à l'éducation pénitentiaire, sont éminemment convaincus que le régime des colonies agricoles peut être appliqué, comme

aux jeunes détenus, à plus du tiers des prisonniers adultes, utilement pour leur amélioration et sans danger pour la sécurité publique. En effet, il existe dans les maisons centrales six mille condamnés au moins, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 25 ans, qui l'ont été pour des actes répréhensibles, mais qui n'entraînent pas l'idée d'une perversité profonde. Ces détenus conservent encore de bons sentiments, des dispositions au repentir, et le désir d'effacer une première faute par une conduite désormais irréprochable. Ces dispositions se remarquent surtout chez les jeunes villageois qui composent en grand nombre la catégorie de détenus dont nous nous occupons. Au lieu de laisser ces jeunes gens se corrompre sans retour dans l'effroyable milieu où la maison centrale les retient, combien il serait désirable qu'on les formât en colonies agricoles, où il leur serait permis de redevenir d'honnêtes et laborieux ouvriers, et où leurs forces physiques appliquées à toute espèce d'amélioration du sol tourneraient au profit de la richesse territoriale du pays. »

Je ne veux rien ajouter à ces paroles, mais je suis d'avis, comme l'éminent rapporteur, que peut-être il y a là un moyen de diminuer le nombre de récidives dont l'accroissement préoccupe, à bon droit, le Gouvernement et le pays.

J'en ai fini avec cette trop longue lecture. J'ai touché à bien des questions, les effleurant le plus souvent sans les creuser. Je serais heureux si, sans avoir fatigué votre attention, j'avais pu susciter chez plusieurs d'entre vous la pensée d'approfondir quelques-uns des problèmes que je me suis contenté d'indiquer.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. DANIEL BIMBENET

Séance du 2 décembre 1881.

Les théories sur la légitimité du droit de punir ont fait leur temps. Le pouvoir social ne se voit plus contester cette prérogative dont les limites seules font encore l'objet d'un débat.

A quelque point de vue qu'on se place ; soit que l'on envisage le système humanitaire de Beccaria, donnant pour base au droit de punir celui de la légitime défense qu'exerce le corps social ; soit qu'on adopte la théorie purement utilitaire de Bentham appliquant à la société en général le principe de l'intérêt personnel ; soit enfin que l'on cherche avec M. Rossi dans la loi morale révélée par la conscience, le principe et la raison de la justice pénale ; ce n'est point à l'aide de données absolues plus ou moins exactes, en tous cas spéculatives, qu'on peut formuler la légitimité de ce droit universellement reconnu. Une vérité qui domine toutes ces théories, c'est que la punition est justifiée par l'immoralité intrinsèque du fait, et par la criminalité de l'agent qui l'accomplit.

Sans examiner quelles ont été à travers les siècles les différentes phases de la pénalité, signe non équivoque du degré de civilisation auquel une nation est parvenue, et de la tendance morale de son gouvernement, arrêtons-nous

sur une maxime profonde de Montesquieu qu'on est heureux de rencontrer à une époque où sévissait encore la rigueur inutile des derniers vestiges de la barbarie. « *Dans les Etats modérés, dit l'auteur de* l'Esprit des Lois, *un bon législateur s'attachera moins à punir les crimes qu'à les prévenir ; il s'appliquera plus à donner des mœurs qu'à infliger des supplices.* » (*Esp. des Lois*, liv. VI., ch. 9).

C'est cette pensée consolante que notre savant collègue, M. l'avocat général Gaultier, semble avoir eu à cœur de développer dans son étude sur la colonie pénitentiaire agricole de Saint-Maurice établie à Lamotte-Beuvron, dont vous avez entendu l'intéressante lecture dans la séance du 18 novembre dernier, et qui fait l'objet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Criminaliste expérimenté M. Gaultier a nettement abordé cette thèse de l'amendement, problème humanitaire objet de la sollicitude de tant de bons esprits, et dont le germe est tout entier dans ces nobles paroles que nous avons citées ; donner des mœurs, c'est-à-dire réformer, corriger, améliorer, ramener dans la bonne voie ceux qui s'en sont écartés.

Cette théorie n'est point en contradiction avec celle du droit de punir, droit qui demeure intact, imprescriptible quant à son essence et à sa raison d'être ; elle en est le complément et le corollaire, elle atteste le progrès de la civilisation, elle présage cette modération dont Montesquieu faisait le point de départ de l'œuvre qu'il souhaitait voir accomplir.

Imprimer à la peine le double caractère de l'expiation et de la réforme, telle a été dès longtemps la préoccupation des anciens auteurs qui ont écrit sur le droit pénal. *Le premier objet des Lois*, disait Jousse, et après lui Muyart de Vouglans, *est de corriger les coupables qu'on punit.*

Faut-il s'étonner si, à la faveur de l'adoucissement des mœurs et d'une législation progressivement humanitaire, la réforme du condamné est devenue le but principal du système pénitentiaire? Rossi écrivait que *les effets de la Justice pénale sont l'instruction, l'intimidation, l'amendement. Plus l'entreprise est difficile*, ajoute-t-il, *plus il importe de multiplier et de perfectionner les moyens de la réaliser, puisqu'elle est un bien moral et politique à la fois.*

Si ce but salutaire de l'amendement intéresse les condamnés appelés à rentrer dans la société après l'expiation de leur faute, combien n'est-il pas désirable de le poursuivre et de l'atteindre pour ceux que leur âge protège contre les rigueurs de la peine, et qu'il importe de soustraire aux influences désastreuses d'un milieu corrompu en rectifiant par une éducation morale les tendances vicieuses, et réparant le mal occasionné par l'ignorance, le mauvais exemple et l'abandon.

On a pu justement reprocher au Code pénal de 1810 d'avoir été rédigé sous l'empire du système utilitaire qui a influé sur l'exagération des peines, mais il ne faut pas néanmoins méconnaître qu'un sentiment réel d'humanité a présidé à plusieurs de ses dispositions. Ainsi, avant même que la marche progessive des idées libérales secondées par l'adoucissement des mœurs et la lumière des données philosophiques eût amené la loi de révision du 28 avril 1832, le législateur avait cru devoir se départir de sa sévérité à l'égard d'une certaine catégorie de délinquants dignes à la fois de sa sollicitude et de sa pitié; nous voulons parler de ceux dont les facultés morales et intellectuelles insuffisamment développées en raison de la jeunesse, créaient une présomption d'irresponsabilité en leur faveur.

L'âge de 16 ans a été adopté comme limite de cette période d'incertitude sur l'imputabilité édictée en faveur

de l'enfant ; et pour prévoir toutes les hypothèses, celle du développement du sens moral, aussi bien que celle de son absence, les articles 66 et 67 du Code pénal contiennent des formules qui assistent puissamment la conscience du juge.

Confiés à la tutelle de l'administration en cas d'acquittement rendu sur la réponse négative à la question du discernement, ou frappés d'une peine mitigée en vertu du principe permettant d'alléger le châtiment par commisération pour l'âge du délinquant, les mineurs de 16 ans devaient attirer tout particulièrement l'attention du gouvernement soucieux de rendre à la société des citoyens probes et laborieux.

C'est cette idée féconde et philanthropique qui a inspiré la fondation de ces asiles nommés colonies pénitentiaires agriooles, où l'on travaille à cette œuvre de régénération dont les résultats sont aussi consolants pour la morale que satisfaisants pour la bonne politique.

M. Gaultier nous introduit dans l'une de ces colonies visitée par lui en observateur et en philosophe.

Jurisconsulte éclairé, il en étudie le côté légal et expiatoire; agronome compétent, il en a suivi les développements au point de vue pratique et vraiment utilitaire. Certes, si le rêve du salut moral peut se réaliser, n'est-ce pas à la campagne, au milieu des travaux champêtres, en présence de cette nature toujours renaissante, qu'on doit faire l'épreuve et chercher la solution du problème ? L'agriculture n'est-elle pas l'œuvre pure par excellence, la source des richesses les plus chères au cœur de l'homme, celles qu'il tient directement d'un Dieu juste et rémunérateur ? Cicéron l'avait bien compris quand il disait en parlant de la culture des champs : « *Omnium rerum nil est agriculturâ meliùs, nihil uberiùs, nihil dulciùs, nihil homine libero digniùs* » (1).

(1) Cicéron, *De Officius*, I., 42.

Remercions donc, avec notre collègue, ces hommes généreux et profondément convaincus, dont les noms devenus populaires personnifient le dévouement à cette noble entreprise, si vaillamment conduite à la faveur de l'agriculture et de ses bienfaits.

La loi du 5 août 1850, rappelée par M. Gaultier, a compris l'effet salutaire de ce régime agricole, en encourageant et autorisant les associations privées qui voudront fonder des colonies pénitentiaires pour les jeunes détenus. N'est-ce pas dépouiller l'institution de tout caractère irritant et la ramener aux principes d'une véritable tutelle morale et protectrice ; la faculté de placer le jeune colon, à titre d'épreuve, en dehors de l'établissement, n'est-elle pas le signe le plus manifeste de cette touchante sollicitude qui préside à cette législation prévoyante et paternelle, dont le seul but est la régénération et l'amendement?

Suivons donc notre honorable collègue dans cette intéressante excursion sur les domaines de la colonnie pénitentiaire de Saint-Maurice, et contemplons avec lui ce site pittoresque où se déploient les horizons de la Sologne avec ses bois et ses plaines arrosés par une eau courante et limpide. Le château de la Motte évoque des souvenirs historiques; aujourd'hui, ses vastes bâtiments devenus propriété de l'État sont disposés et adaptés à leur nouvelle destination; ils ont conservé, néanmoins, leur cachet féodal, et M. Gaultier nous en fait la gracieuse et piquante description.

Abordant l'étude du régime de la colonie, l'auteur nous initie à tous les détails intimes de son intérieur; catégorie de détenus divisés conformément au système de la loi de 1850 et aux prescriptions des articles 66 et 67 du Code pénal, mesures paternelles mises en œuvre pour conduire au but que l'œuvre s'est proposé ; dispositions sanitaires et hygiéniques, organisation de la discipline, tout est scrupu-

leusement passé en revue. L'œil observateur de M. Gaultier n'a rien omis, et le lecteur suit avec un intérêt toujours croissant la marche progressive vers le but moral pour lequel est créé l'établissement. Combien ce système de régénération par la nature est différent de celui préconisé par une théorie, louable sans doute, mais empreinte de ce cachet de rigueur inséparable de l'isolement et de la contrainte ! Ni la sollicitude des membres des comités du patronage, ni les conseils et les consolations de la sagesse et de la religion prodigués dans le silence de la cellule au jeune détenu, ne peuvent suppléer à l'existence en plein air, fécondée par le travail des champs, au milieu des splendeurs vivifiantes de la création.

Ah ! c'est bien à l'enfance, qu'elle soit innocente ou coupable, qu'on peut appliquer cette parole de l'Écriture : *Non est bonum hominem esse solum.* (1)

La compétence de M. Gaultier ne s'arrête pas à ces observations et à ces réflexions de haute portée juridique, son expérience en matière agricole se révèle d'ue manière éclatante, et nos savants collègues de la section dont il fait partie ont pu s'en convaincre à la lecture de son mémoire.

Avec quelle autorité il définit la nature du sol cultivé par les jeunes colons, apprécie la qualité des récoltes, évalue leur rendement en céréales et en fourrages, conseille la plantation de la vigne et traite de l'aménagement des bois.

Rien de ce qui touche à l'économie rurale ne lui est étranger, sa prévoyance a tout entrevu, aucun détail n'échappe à sa clairvoyance ; dispositions des bâtiments de la ferme, mesures de prudence pour obvier aux dangers de l'incendie, examen des machines, distribution des étables,

(1) *Genèse*, ch. II, v. 18.

des écuries, conditions d'hygiène et de salubrité, combinaisons favorables au bien-être et à l'installation des bestiaux, son expérience englobe tout sans rien oublier. Les races d'animaux sont soigneusement décrites, leur utilité, leurs avantages, leurs conditions de développement et de reproduction sont minutieusement étudiés et discutés au point de vue pratique, climatérique et local.

Il ne se borne pas à observer et à décrire, sa sollicitude va plus loin ; aux éloges distribués avec une juste largesse, il sait mêler les plus saines critiques. C'est ainsi qu'il souhaite pour les jeunes travailleurs le stimulant d'un salaire rémunérateur et regrette la privation absolue du vin dans le régime alimentaire. Il voudrait que le travail ne fût pas exclusivement agricole, et qu'indépendamment des métiers inhérents à l'exploitation des fermes, on installât des ateliers pour faciliter aux enfants de la ville l'exercice d'une profession d'artisan. Il souhaiterait encore que le personnel des maîtres de tous genres fût plus nombreux ; enfin, il blâme avec raison la destruction des clôtures si nécessaires dans les pays de pâturage et si favorables à la protection et à la liberté des animaux.

A ces critiques qui sont plutôt des vœux bienveillants, il joint les conseils les plus pratiques et les plus autorisés, tant sur le mode de culture convenant à la Sologne que l'on aurait tort d'assimiler à la Beauce, que sur le croisement des différentes races et sur le système de sélection appliqué à plusieurs d'entre elles.

Les conclusions que tire M. Gaultier de son exploration sont en faveur de la colonie, au point de vue du but humanitaire qu'elle poursuit, et du pays, au point de vue des enseignements qu'il retire de cette école pratique d'agriculture et d'élevage d'animaux utiles. C'est donc un bienfait à signaler, résultat de cette application de la loi de

1850 dans une contrée si digne d'intérêt et dont les avantages ont été trop longtemps méconnus.

Faisant un retour vers le point de départ de son étude, l'honorable auteur du mémoire émet, en terminant son travail, un vœu que, pour notre part, nous formons aussi chaleureusement que lui ; pourquoi, dit-il, ce système d'amendement par la culture des champs, si favorable aux jeunes détenus mineurs de 16 ans, ne serait-il pas appliqué dans une sphère plus large et plus étendue, à cette catégorie d'adultes frappés pour ces fautes n'impliquant pas l'idée d'une perversité profonde, et qui ne peuvent que risquer de se perdre dans les foyers de corruption où les retient le régime de la maison centrale ? M. le rapporteur de la loi de 1850 avait formulé déjà cette pensée pleine de philanthropie issue d'une connaissance approfondie des hommes et des choses. Combinée avec l'épreuve sagement ménagée de la liberté provisoire, tempérée par la tutelle vigilante des comités de patronage, la mise en œuvre de ce système influerait sur la diminution des cas de récidive et conduirait sans doute à la solution du grand problème entrevue dès le XVIIIe siècle par le génie de Montesquieu. Telle est, Messieurs, l'œuvre de M. Gaultier ; vous en avez suivi, comme nous, la lecture avec le plus vif intérêt, et je m'applaudis d'avoir eu la bonne fortune d'être désigné pour en faire ressortir les éminentes qualités. Je saisis avec empressement cette occasion qui me permet de féliciter la Société d'avoir ouvert ses portes au magistrat dont la Cour apprécie chaque jour la science et le talent, et dont je suis heureux d'être deux fois le collègue.

En conséquence, les sections réunies de l'Agriculture et des Lettres ont l'honneur de proposer l'impression du mémoire de M. Gaultier.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

POUR LE MÉMOIRE INTITULÉ

GUILLAUME DE LORRIS

ET LE

TESTAMENT D'ALPHONSE DE POITIERS

Par M. Louis JARRY.

Séance du 3 mars 1882.

Orléans, 20 février 1882.

M. Guillon, auteur d'une notice historique et biographique sur Guillaume de Lorris, publiée il y a environ un mois, me prend violemment à partie durant plusieurs pages.

Il m'accuse carrément :

D'avoir abusé de ma situation de membre de la Commission du troisième concours ouvert par la Société archéologique et historique de l'Orléanais et clos le 8 mai 1880, pour me servir de son manuscrit ;

De m'être emparé de documents par lui découverts aux Archives départementales du Loiret, le 16 juin 1880, postérieurement au concours, et aux Archives nationales, pour en faire la base du travail que j'ai présenté à la So-

ciété d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et qui a été imprimé le premier, malgré le droit de priorité prétendu par M. Guillon.

Toutes ces imputations sont fausses. Je n'ai rien emprunté au manuscrit de M. Guillon, et les documents que j'ai utilisés m'appartenaient bien avant qu'il ne les connût; lui-même en fournit la preuve.

Eloigné des réunions de nos Sociétés savantes par un deuil cruel, j'avais décidé d'abord de négliger une attaque aussi peu juste que peu mesurée. A la réflexion j'ai cru devoir, pour mes collègues des deux Sociétés, entrer en quelques explications qui, je l'espère, ne laisseront aucun doute, pour personne, sur l'inanité de l'attaque.

J'aurais d'ailleurs été bien maladroit et bien sot de choisir, pour me l'approprier, un mémoire classé dans la troisiéme catégorie du concours, alors qu'il y en avait huit sur douze dans les deux premières, un mémoire où « l'on craint que les raisonnements ne soient pas assez forts pour prévaloir sur des faits qui semblent acquis à la critique..., où l'argumentation est plus ingénieuse que solide..., où il y a beaucoup d'érudition, de finesse, de verve et, disons-le d'un mot, beaucoup d'imagination fantaisiste. » Ce n'est pas moi qui apprécie de la sorte l'ouvrage de mon contradicteur ; je cite seulement quelques passages du rapport lu en public.

M. Guillon, qui affirme n'avoir pas trouvé pour son argumentation un seul partisan parmi les dix membres de la Commission du concours, ce qu'il ignore, a pourtant été récompensé d'une mention honorable et d'une médaille de bronze. Il ajoute qu'il n'a pas été *découragé*. Je le crois ; mais il aura la bonne foi de reconnaître que rien ne pouvait *encourager* celui qu'il veut bien appeler, par euphémisme sans doute, un... imitateur.

I

On ne peut avoir la prétention d'interdire aux membres de la Société archéologique le droit de traiter des sujets analogues à ceux qui ont été présentés aux concours. Sans quoi l'on restreindrait énormément, attendu la variété de ces sujets, la base d'action de cette Société qui, avec le temps, finirait par être tout-à-fait immobilisée.

Seulement le bon sens et la loyauté exigent, surtout de la part des membres de la Commission, que les travaux soient écrits à un point de vue absolument différent de celui qui a été adopté par un des concurrents.

Ai-je manqué à ce devoir étroit? J'affirme hautement que non.

Je l'affirme, parce que, depuis longues années, mes documents sont réunis; les plus récents datent de 1877, comme je l'établirai plus loin; et parce que, à cette dernière époque, ma division par chapitres était arrêtée et mon travail assez complet pour être regardé comme terminé, sauf les raccords définitifs et la collation des textes.

Il ne pouvait donc y avoir et il n'y a en effet rien de commun entre le manuscrit de mon contradicteur et mon mémoire. Je ne parle pas seulement du titre, mais de la base, de la thèse et des développements, du style et du fond. Conçus à des époques et à des points de vue absolument distincts, ils sont aussi dissemblables que possible.

On peut s'en rendre compte en lisant ces deux mémoires; mais on devra momentanément distraire de celui de M. Guillon tout ce qui concerne Alphonse de Poitiers et son testament, le legs aux héritiers de Guillaume de Lorris et les pièces sur Courpalet et Lorris qui s'y rattachent; puisque ces documents ne faisaient pas partie du manuscrit

soumis au concours, ayant été découverts après sa clôture par la séance solennelle du 8 mai 1880, à la date du 16 juin suivant, date fournie par M. Guillon. Je reviendrai sur cette question dans la seconde partie de la discussion.

Cette réserve faite, on connaîtra parfaitement le manuscrit original de M. Guillon, en se référant au rapport, si savant et si exact, lu par mon honorable collègue M. Tranchau dans la séance publique et qui vient d'être livré à l'impression.

Il en résulte que le travail de M. Guillon est absolument littéraire et héraldique, fondé sur l'étude de nos vieux auteurs et en particulier du *Roman de la Rose*, qui y tient une place considérable.

M. Guillon s'est attaché à ces deux vers où se trouve détaillé le costume de Déduit qui, pour lui, représente Guillaume le poète :

Son baudrier fut *pourtraict d'oiseaulx*
Qui tout *estoit à or batu.*

De ce texte, M. Guillon fait un document héraldique. Il le rapproche des armes de certains seigneurs de Loury données par Hubert et qui sont : D'or, à la face d'azur accompagnée de trois aiglettes ou alérions de gueules. Voilà l'idée-mère qui appartient en propre à l'auteur, la thèse ou l'hypothèse sur laquelle il fonde tout son travail. Je n'ai pas à l'apprécier, mais je puis bien assurer qu'elle est neuve.

Il en tire cette conclusion, qu'il faut dire : Guillaume de Loury, comme l'a fait Hubert dans un des passages de son manuscrit.

« Le reste du mémoire, d'après le rapport, est consacré à la discussion des dates entre lesquelles s'écoula la vie de Guillaume et de l'époque précise où Jean de Meung se fit

son continuateur. » Enfin le travail se poursuit et, sauf quelques annexes, se termine par la biographie présumée du poète en suivant l'analyse du poème « avec la pensée de tracer la vie inconnue de son héros. » Le rapport donne des éloges à « l'intention archéologique et aux qualités littéraires » de cette étude.

Chose bien remarquable, le rapporteur n'indique aucun fait historique, aucun document nouveau, dans cette biographie écrite toute « de finesse, de verve, d'imagination fantaisiste. » Il n'y mentionne aucune pièce d'archives. L'auteur avait donc négligé complètement le point de vue historique.

C'est au contraire sur le terrain historique que je me suis exclusivement placé pour écrire mon mémoire; et, par ce seul fait, j'étais en droit de le lire où et quand il m'a semblé bon.

J'entrepris, il y a quelque vingt ans, une histoire des châtellenies royales de l'Orléanais; Lorris est du nombre. Déjà le chanoine Hubert avait abordé ce sujet dans son *Histoire du pays Orléanais*. Je fis à cette occasion des extraits considérables de son manuscrit. Mais je comptais donner à mon ouvrage un tout autre développement et y joindre, à titre de pièces justificatives, un grand nombre de chartes tirées de nos dépôts publics, dont je pris copie aux Archives nationales et à celles du Loiret. J'ai donc sur chacune de ces châtellenies, sur Lorris en particulier, un dossier considérable.

Il est difficile d'étudier l'histoire de Lorris sans être attiré par le mystère qui plane sur la vie du poète Guillaume, mystère que n'éclaircissent ni les ouvrages de littérature, ni les biographes, ni même les historiens locaux.

Au contraire, il m'était facile, grâce à mes documents : diplômes, chartes, extraits de comptes, itinéraires, de re-

chercher quels avaient été les rapports des rois de France avec la ville de Lorris, quelle fut la situation de la famille de Lorris dans le pays et à la cour et celle de Guillaume auprès d'Alphonse de Poitiers. Connaissant le legs d'Alphonse, j'eus recours à son testament. Je l'ai pris pour titre et pour base de mon travail. L'exécution du legs donnait la liste des héritiers, liste qui fournit une lumière assez vive pour redresser la confusion commise par Hubert et autres historiens entre Lorris et Loury.

Même dans ce dernier et court chapitre, je n'ai point abordé le sujet héraldique, domaine de mon compétiteur. Presque partout, j'ai laissé de côté le *Roman de la Rose* et la question littéraire.

Voilà le plan et l'analyse de mon mémoire qui a un caractère purement historique. Je n'adopte point de thèse, me contentant de dépouiller des pièces d'archives pour y chercher ce que je crois la vérité.

On a donc lieu de se demander ce qu'il peut y avoir de commun entre le manuscrit primitif de M. Guillon, celui que j'eus sous les yeux ainsi que les neuf autres membres de la Commission, celui qui est analysé dans le rapport public, et le mien ? Et d'où vient l'incroyable attaque dont je suis l'objet ?

Autrement commode serait-il de signaler les points de contact entre mon mémoire achevé d'imprimer à la fin d'avril 1881 et celui que M. Guillon a publié au mois de février 1882.

On retrouve bien, dans ce dernier, le travail littéraire soumis au concours ; mais on y rencontre, par surcroît, quelques pages historiques intercalées de temps en temps et qui rappellent étrangement des passages de mon mémoire et les documents que j'ai cités.

Il est impossible de ne pas rapprocher les deux dates ci-

dessus. On en verra plus loin quelques autres qui ont aussi leur éloquence.

II

Je croyais pouvoir réclamer pour mes recherches au moins le mérite d'éviter, autant que possible, les sentiers battus et de chercher à mettre en vue des documents originaux peu ou point connus. Mon compétiteur m'enlève même cette illusion. Voici dans quels termes il apprécie mon mémoire :

« Cet opuscule de cinquante-deux pages contient un grand nombre d'erreurs et de contradictions. Du reste, il n'y a rien qu'on ne lise ailleurs. »

C'est assez brutal ; mais c'est court. Au fait, si mon travail ne contient rien qu'on ne lise ailleurs, de quoi M. Guillon se plaint-il ? Je n'ai donc rien pris chez lui qui produit une étude tout à fait originale et qu'on ne saurait piller sans que cela saute aux yeux.

Il veut bien ajouter : « La partie la plus importante de son travail est le testament du comte de Poitiers, et si nous le mentionnons ici, ce n'est pas pour le critiquer mais pour revendiquer notre bien. »

La dernière phrase est encore vive ; mais je prends acte de la déclaration La Commission du Concours n'était qu'un prétexte et nous abordons ici le véritable nœud de la question et la fin d'un débat pénible bien que ridicule.

Il est donc parfaitement entendu que j'ai pris le *bien* de M. Guillon.

Ce terme de *bien* est fort élastique dans sa bouche. Le *bien* de M. Guillon, c'est tout ce qu'il voit; car, tout ce qu'il voit, il le *découvre*. Dès qu'il a fait une découverte,

personne n'a pu la faire avant lui ; donc, avant ou après, on lui a pris son *bien*. Voilà le procédé.

Il serait puéril de le battre en brèche.

M. Guillon a *découvert* les manuscrits d'Hubert, on ne sait à quelle époque, et c'est dommage. Il *découvre* l'Inventaire *imprimé* des Archives départementales du Loiret, après le Concours, le 14 juin 1880. Deux jours après, le 16 juin (c'était un mois heureux !) il *découvre* dans cet Inventaire *imprimé* les pièces cotées A 269 et A 282 du chapitre intitulé : Châtellenie de Lorris. Ces pièces n'avaient attiré l'attention de personne, même du rédacteur de l'Inventaire, même de M. Doinel, on ne les a pas signalées dans le rapport du Concours. Par conséquent, elles appartiennent en propre à M. Guillon, à l'exclusion de tout autre. C'est son *bien*.

C'est vraiment par trop fort et mon contradicteur connaît assez peu les habitudes des Archives. Ainsi nous qui, depuis 25 ans, pratiquons ce dépôt, qui avons assisté sous les exercices de MM. de Vassal, Maupré et Doinel, à la gestation de ce premier volume de l'Inventaire enfin terminé au grand profit de chercheurs impatients, nous n'avons pu avoir connaissance des pièces qu'il analyse, ni avant leur classement définitif, ni par la communication de l'Inventaire manuscrit, ni par celle des bonnes feuilles au fur et à mesure de l'impression, ni même par la lecture du volume à son apparition en librairie. Nous tous, nous n'avons su le contexte et l'importance des documents sur Lorris qu'à partir du 16 juin 1880, jour où M. Guillon les met sous les yeux de M. Doinel et en prend officiellement possession.

Il se trompe... complètement.

Mais voyons ce qui me concerne dans son roman : Je suis instruit de sa *découverte*, immédiatement je cours aux Archives, je vois et je copie les pièces, je vais à Paris

prendre communication du testament, je fais et je lis mon travail, dérobant à mon compétiteur tout le mérite du sien.

C'est bien simple ; mais M. Guillon omet de dire par qui je fus instruit et par qui lui-même fut tenu si obligeamment au courant de mes travaux, de mes démarches, de mes projets, de mes pensées les plus intimes. Son espion, du reste, l'a bien mal servi en lui dissimulant le seul fait vrai ; c'est que, mon travail étant complètement achevé depuis trois ans, je ne suis allé aux Archives du Loiret, pendant l'été de 1880, que pour collationner, avant de le publier, des pièces copiées depuis bien longtemps, à une époque où j'avais lieu de me défier davantage de ma science paléographique, car je n'ai pas l'honneur d'être élève de l'Ecole des Chartes.

Voici maintenant les dates de mes recherches, à mettre en regard de celles, d'une étonnante *jeunesse*, on en conviendra, si complaisamment étalées par mon contradicteur.

J'ai parlé plus haut, et l'on en a pu sourire, de mes recherches entreprises, il y a quelque vingt ans, sur la châtellenie de Lorris. Rien n'est plus exact.

En effet, le premier registre de communication de documents au public, sur lequel M. Guillon n'a sans doute pas jeté les yeux, a été ouvert aux Archives du Loiret, en vertu d'une circulaire administrative, le 5 février 1861.

Pendant les mois de mai et juin 1862, durant neuf séances, en regard de mon nom se trouve cette mention : « Pièces sur la châtellenie de Lorris. Supplément à l'Inventaire. » Avant de consulter ce supplément non inventorié, j'avais naturellement dépouillé et analysé toute la partie classée en prenant pour guide l'Inventaire manuscrit ; et cela, lorsque la formalité du registre n'existait pas encore.

Une preuve implicite en est fournie par mon bulletin personnel aux Archives nationales. On m'y donnait communication de « pièces concernant la châtellenie de Lorris, cotées JJ 47, etc. » à la date du 27 août 1861.

Je possédais donc il y a plus de vingt ans, je le répète, un dossier considérable de documents sur Lorris, Courpalet, Chappes, etc., parmi lesquels figurait le legs d'Alphonse de Poitiers « aux hoirs feu Guillaume de Lorris » et les pièces y-annexées. Mais était-ce bien l'auteur du *Roman de la Rose* que mentionnait ce document ?

Je comptai sur le temps pour amener d'autres renseignements et, peut-être, la solution du problème. Puis une longue lacune, tandis que la conviction, fortifiée par bien des petits faits, s'établissait dans mon esprit.

Reçu, au commencement de 1877, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, je lui destinai mon mémoire sur Guillaume de Lorris, détaché de l'histoire des Châtellenies royales de l'Orléanais en préparation. Dans ce but je réunis mes derniers documents et me mis à la rédaction définitive.

La même année, le 15 juin 1877, j'adressai à M. le Directeur général des Archives une demande en communication du testament d'Alphonse de Poitiers, dont j'avais enfin rencontré la cote. Cette communication m'était faite le lendemain aux Archives nationales, où ma lettre est restée annexée à mon bulletin personnel.

Ceci se passait trois ans, jour pour jour, avant que M. Guillon ne *découvrît*, le 16 juin 1880, les documents sur Lorris que je possédais depuis dix-neuf ans. Qnant au testament lui-même, M. Guillon déclare l'avoir consulté le 17 janvier 1881, plus de trois ans après moi, alors que mon mémoire était chez l'imprimeur. Et il appelle cela : « *revendiquer son bien !* »

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'insister davantage.

On peut apprécier, en connaissance de cause, la question de priorité si imprudemment soulevée et juger lequel de nous deux aurait, en bonne conscience, le droit de crier : Au voleur !

J'ai le devoir d'ajouter que, ce qui est toujours un fait blâmable, je l'aurais considéré comme une mauvaise action à l'égard de M. Guillon qui, je le sais depuis longtemps, s'est fait à lui-même son éducation (j'entends par là l'instruction littéraire) et qui, dans une position modeste, a le courage d'occuper ses rares loisirs à des travaux intelligents où son imagination active est servie souvent par un esprit de recherche, d'assimilation et de pénétration remarquable, lorsqu'elle ne l'entraîne pas jusqu'au paradoxe et à se proclamer victime d'un plagiat là où il n'en existe pas... au contraire.

C'est pour cette raison que je suis entré dans des explications, trop longues peut-être et un peu aiguës, mais justifiées par le ton de l'attaque. Ces explications, je les aurais refusées pour tout autre.

La morale de ce débat, toute chose en dégage une, c'est que lorsqu'on trouve des documents curieux il faut se hâter de les publier. J'aurais pu et dû le faire pour Guillaume de Lorris depuis très-longtemps. Mais on désire toujours être plus complet.

S'il arrive cependant qu'une autre personne publie ces documents avant vous, ce qui est fort désagréable quoique se produisant tous les jours ; de deux choses l'une :

Ou vous êtes de bonne foi ; et alors, s'il existe en votre esprit quelque doute, au lieu de céder à d'indignes suggestions et de vous abandonner à des insinuations malveil-

lantes, priez une personne amie d'obtenir ces explications franches et loyales qui ne se refusent jamais;

Ou bien vous êtes de mauvaise foi. Dans ce cas, il serait prudent de méditer le distique du *bon* La Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.

PRIX A DÉCERNER PAR LA SOCIÉTÉ.

La Société décernera, cette année, le prix fondé par M. Alexandre Perrot, pour celui qui aura le plus contribué aux progrès de l'agriculture dans le département du Loiret. Ce prix sera de six cents francs, représentés par une médaille d'or de 400 fr. et par 200 fr. en argent.

Le concours ne s'appliquera cette année qu'aux agriculteurs de l'arrondissement de Gien.

Une Commission nommée par la Société visitera les fermes dans le courant de l'été. Les demandes de visites devront être adressées, avant le 15 mai 1882, soit à M. Baguenault de Viéville, Président de la Société, rue Bretonnerie, 56, soit à M. Loiseleur, Secrétaire général, à la Bibliothèque.

L'année prochaine la Société décernera, dans les mêmes conditions, un prix d'égale valeur provenant d'un legs fait par M. le baron de Morogues, et auquel les agriculteurs de l'arrondissement de Montargis seront seuls admis à concourir. Ce prix sera représenté par une médaille d'or de 100 fr. et par 500 fr. en argent.

LE DIVORCE

DE

LOUIS VII ET D'ÉLÉONORE D'AQUITAINE

Au IIe Concile de Baugency (1152)

Par M. L. GUERRIER.

Séances des 20 janvier, 3 et 17 février 1882.

Le divorce de Louis VII et d'Éléonore, accompli dans notre province, est un des plus graves événements de notre histoire au moyen-âge. Cependant il ne paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment étudié. Les récits que l'on en peut lire sont courts, vagues ou secs, généralement dépourvus de preuves, et trop souvent d'exactitude. C'est ce qui nous a engagé à soumettre le sujet à un nouvel examen.

Malheureusement les documents sont rares. En dehors de ceux qui furent recueillis et publiés aux deux derniers siècles, nous n'avons rien trouvé dans nos dépôts publics. D'autres seront plus heureux peut-être : nous le souhaitons, plus que nous n'osons l'espérer.

Quoi qu'il en soit, il y a, dans l'état présent de nos connaissances historiques, plusieurs points importants qui nous ont semblé pouvoir être éclairés d'un nouveau jour : la date du concile, la véritable cause du divorce, ses conséquences, et la responsabilité de Louis-le-Jeune. Ce sera l'objet de ce modeste essai.

Mais il convient, avant d'entrer dans la discussion, d'établir les faits sur lesquels elle doit s'appuyer. Nous le ferons dans trois chapitres : le Mariage, le Ménage royal, et le Divorce.

CHAPITRE PREMIER

Le Mariage.

I.

Les premiers Capétiens, pour assurer l'avenir de leur dynastie, avaient soin de faire sacrer, de leur vivant, leur fils aîné, et de l'associer au trône. Philippe, fils de Louis-le-Gros, fut donc sacré dès 1129. Il ne régna que deux ans.

Un jour qu'il chevauchait dans Paris, avec sa suite, un diable de porc, c'est le langage des *Grandes Chroniques,* « un deables de pors se ficha entre les jambes de son cheval. » Le cheval se cabra, le cavalier fut jeté à terre, se rompit le col et mourut.

Philippe était un jeune homme d'une remarquable beauté et de grandes espérances. Sa mort fut un deuil public. « Tuit crioient et uloient por lo dolor que il avoient dou tendre damoisel. »

Le roi, quand sa douleur fut un peu calmée, songea à faire couronner Louis, son second fils. Il convoqua donc les barons du royaume et les mena, avec la reine sa femme et le jeune prince, en la ville de Reims, où le pape Innocent II tenait alors un concile. L'assemblée était nombreuse : il y avait treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques, au témoignage d'Orderic Vital. Le jeune prince reçut des mains du Pape l'onction royale et la cou-

ronne. Et il sembla, remarque le chroniqueur, que ses pouvoirs et sa seigneurie ne pouvaient manquer de s'accroître, tant il y avait là d'archevêques et d'évêques, venus de France, d'Angleterre et d'Espagne, pour le bénir.

En ce temps régnait Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Sa vie n'était pas édifiante : il était débauché, violent et cruel. Après la mort du pape Honorius, il prit le parti de l'antipape Anaclet, bannit les évêques, confisqua leurs biens, dépouilla les monastères, et se fit excommunier. Mais, sur la fin de ses jours, il fut converti par saint Bernard ; et, après avoir mal vécu, il voulut bien mourir. Il reconnut donc le pape Innocent, rétablit les évêques, restitua les biens qu'il avait usurpés, puis il entreprit le pèlerinage de Saint-Jacques. Il mourut en chemin selon les uns, à Compostelle suivant les autres (1), après avoir écrit son testament.

Ce testament était ainsi conçu :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, qui est un seul Dieu. Ceci est le testament que moi, Guillaume, par la grâce de Dieu, je fais, avec l'évêque Guillaume, en l'honneur du Sauveur du Monde, des bienheureux martyrs, de tous les Confesseurs et Vierges, et surtout de la Vierge Marie. Songeant aux péchés sans nombre que j'ai commis témérairement, à la suggestion du diable, et craignant le jour du jugement, je me recommande à Dieu, que je veux suivre, en abandonnant tout le reste.

« Je laisse mes filles sous la protection du roi, mon seigneur.

« Mon intention est qu'Éléonore (2) soit mariée à Louis, fils du roi, si mes barons y consentent.

(1) Le vendredi-saint 9 avril 1137 (*Art de vérifier les dates*).

(2) Elle est diversement appelée, dans les textes de l'époque : *Alienor*, *Aanor*, *Alienordis*, *Alienora*, *Leonora*.

« Je lui laisse l'Aquitaine et le Poitou.

« Je laisse à ma fille Pétronille les terres et châteaux que je possède en Bourgogne, comme descendant du duc Gérard (1). »

Ce testament est signé de Guillaume, d'Éléonore et de douze témoins, parents ou barons du duc d'Aquitaine.

II

Louis VI était mourant quand on lui présenta le testament de Guillaume. Sa vie avait été consacrée à réprimer les violences et les brigandages; il poursuivit cette œuvre jusqu'à ses derniers jours.

Il avait dû marcher contre le seigneur de Saint-Brisson-sur-Loire, qui fut fait prisonnier et enfermé dans une des tours d'Orléans, où il mourut. C'est au retour de cette expédition que le roi tomba malade, à Triguères (2). Il fut traité en roi par les *Fisiciens* et les *Mires*, c'est-à-dire par les médecins et les apothicaires de l'époque. Ils lui firent prendre tant de poudres et de breuvages qu'un homme bien portant en fût mort. Louis-le-Gros sembla résister; mais il fut bientôt visible qu'il allait s'affaiblissant tous les jours.

Au milieu de ses douleurs il restait doux et aimable, et faisait bon visage à tous. Et quand il sentit que sa fin était proche, il convoqua les archevêques, les évêques, les abbés du royaume; et, en leur présence, il se dépouilla du pouvoir royal et en revêtit son fils. Puis il lui mit au doigt son anneau, et lui fit jurer que, toute sa vie

(1) *Ex Chronicis comitum Pictaviæ, ducum Aquitaniæ. Ap.* Marten, *Amplissima Collectio*, t. V. — Cf. *Rerum Gallicarum Scriptores*, t. XII, p. 409.

(2) D'autres disent, mais avec moins de vraisemblance, au château de Montrichard.

et de tout son pouvoir, il défendrait la sainte Église, les pauvres gens et les orphelins. Après quoi, il partagea aux églises et aux pauvres son trésor, toute sa vaisselle d'or et d'argent, ses tapis, ses riches manteaux, ses meubles, et se dépouilla de tout pour l'amour de Dieu. Puis, se trouvant un peu mieux, il s'en alla comme il put jusqu'à Melun. Une grande foule de gens venaient à lui des villes, des châteaux et des charrues. Ils accouraient de tous côtés, à travers les champs; ils le suivaient et pleuraient tendrement, pour l'amour qu'ils avaient en lui, et pour la paix qu'il leur avait toujours gardée (1).

De Melun, le Roi s'en alla à Saint-Denis; de Saint-Denis à Bétisi. C'est là qu'il apprit la mort et reçut le testament du duc d'Aquitaine.

III

« Il fut fort marry de la mort de ce bon duc. Toutes fois il fut joyeux dont il avait laissé son duché d'Aquitaine à son fils Loys-le-Jeune, o ce qu'il espouserait sa fille aisnée Aliénor, la quelle pouvoit lors avoir douze ou treize ans, et si estoit l'une des plus belles damoiselles qu'on eust sceu lors voir. Et s'accorda très volontiers au dit mariage, comme aussi fit le dit Loys (2). »

On s'occupa aussitôt du départ. Le Roi réunit autour de lui les plus vaillants seigneurs du royaume : le comte Thibaud de Champagne, le comte Raoul de Vermandois, l'abbé Suger, tous ceux de son conseil en qui il avait le plus de confiance, et cinq cents chevaliers des meilleurs du royaume. Il les pria d'accompagner son fils en Aqui-

(1) *Grandes Chroniques.* *Ap. Rerum Gallic. Scriptores*, t. XII, p. 191.

(2) Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

taine, les embrassa tous, et au moment du départ, il baisa tendrement le jeune prince.

« Beau cher fils, lui dit-il, que Dieu, par qui les rois règnent, vous ait en sa garde ; car si je vous perdais, et ceux qui sont avec vous, je ne priserais rien, ni moi, ni chose qui soit au royaume. »

Puis il lui fit remettre une grosse somme d'argent pour ses dépenses et celles de toute sa chevalerie, voulant que l'on vécût du sien et que « ils n'eussent raison de rien tollir ne rapiner aux bonnes gens, et qu'ils ne faisent de ses amis des ennemis. »

IV

Le jeune Louis et sa suite se mirent en route. Ils passèrent par Bourges, par Limoges ; et quand ils furent arrivés au bord de la Garonne, en face de Bordeaux, ils plantèrent leurs pavillons, puis ils passèrent dans la ville, sur des barques, et y attendirent l'arrivée des barons du Poitou et de l'Aquitaine.

Le dimanche suivant, qui était le 22 juillet 1137 (1), « li jones Louis espousa la damoiselle Aliénor en leur présence, et la fit coroner de la corone dou royaume de France. »

Le mariage fut célébré par Godefroy, archevèque de Bordeaux, assisté de tous les évêques de sa province. Il est impossible de dire ce qui fut dépensé en fêtes et en festins, eût-on, remarque une ancienne chronique, la mémoire de Sénèque et l'éloquence de Cicéron : c'était comme une conspiration générale pour vider le trésor du Roi (2).

Louis prit possession de l'Aquitaine et reçut les hommages des seigneurs. Puis les jeunes époux quittèrent Bor-

(1) *Art de vérifier les dates.*

(2) *Chronic. Mauriniacense ap.* Du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, t. IV, p. 382.

deaux. Ils passèrent par Saintes, où ils mirent à la raison quelques-uns de leurs ennemis, et arrivèrent à Poitiers (1).

On était à la fin de juillet et la chaleur était accablante. La maladie du Roi fit des progrès rapides : au bout de quelques jours il n'y eut plus d'espoir. Louis se confessa, communia et commanda que l'on étendît un tapis par terre, et qu'on y jetât de la cendre en forme de croix. Puis il se fit coucher sur cette cendre, se signa à la poitrine et au front, et mourut (1er août 1137).

A cette nouvelle, Louis-le-Jeune hâta son départ, afin de prévenir les troubles qui survenaient ordinairement à la mort des Rois.

Il accourut à Orléans, « où il apaisa l'orgueil et forsenerie d'aucuns musarz de la cité, qui por la raison de la commune faisoient semblant de soi rebeller et drecier contre la corone; mais mult en i ot qui chier qui paierent (2). »

Une grande joie éclata dans Paris à l'arrivée de Louis VII et d'Éléonore. On ne pouvait se rassasier de voir ce jeune Roi de quinze ans qui semblait promettre de si longues années de paix à la France; on admirait la nouvelle Reine, son esprit et sa beauté, et la riche dot qu'elle apportait à la couronne. C'était le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, l'Aquitaine : vaste pays compris entre la Loire, le Lot, la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, et dont l'étendue surpassait celle du domaine royal.

Enfin, on aimait à se dire que ces jeunes époux ne pouvaient manquer de donner le jour à une postérité nombreuse, qui protégerait les gens de bien et ferait trembler les méchants, à l'exemple de Louis-le-Gros. Pensée d'au-

(1) *Grandes Chroniques de France.* — *Sugerii abbatis S. Dionysii Liber de vita Ludovici Grossi.* — *Gallia Christiana,* t. II. — *Ecclesia Burdigalensis*, p. 812.

(2) *Grandes Chroniques de France.*

tant plus souriante que l'on voyait alors l'Angleterre et l'Empire exposés à déchoir de leur ancienne splendeur, par défaut d'héritiers légitimes.

Jamais, depuis Charlemagne, la royauté ne s'était vue entourée de tant de prestige et d'espérances; jamais on n'avait vu tant de jeux, de tournois, de festins, tant de magnificence et d'allégresse pour célébrer le mariage d'un Roi.

CHAPITRE II.

Le Ménage royal.

I

Tous les écrivains du temps s'accordent à dire qu'Éléonore avait beaucoup d'esprit et une remarquable beauté : *erat perpulchra*. Elle était vive, impérieuse et légère. Ces dispositions faisaient comme le fond de sa nature morale : l'éducation les développa.

La Cour des ducs d'Aquitaine était une assez mauvaise école, à l'époque où Éléonore y vécut. Son grand-père n'y avait pas laissé de chastes souvenirs ; sa mère était morte ; son père vivait dans le libertinage : ce n'est que deux ans avant sa mort qu'il se convertit, à la voix de saint Bernard. Des fêtes brillantes et voluptueuses, des hommes légers, des femmes plus légères encore ; des évêques dépouillés, chassés de leurs sièges, des excommunications impuissantes ; d'un autre côté, d'indécentes plaisanteries, des colères, des blasphèmes, des cruautés, tous les scandales à la fois : voilà le spectacle que l'héritière des ducs

d'Aquitaine eut sous les yeux dans son enfance, et les premières leçons qu'elle reçut (1).

Tout autre avait été l'éducation du jeune Roi. Doué d'un caractère sérieux et doux, il avait pris, à la Cour de Louis-le-Gros, les habitudes d'une vie simple et laborieuse, et les sentiments d'une grande piété. Aussi observait-il de point en point toutes les prescriptions de l'Église, quelque multipliées qu'elles fussent à cette époque, particulièrement en matière d'abstinence : elles s'étendaient à tout. Même il est permis de trouver que sa docilité fut excessive. Ne lui arriva-t-il pas, par exemple, de se faire rogner les cheveux et couper la barbe, sur l'injonction de l'évêque de Paris, Pierre Lombard, qui voyait là une chose expressément commandée par saint Paul ?

Un trait finira de le peindre ; c'est un contemporain, Etienne de Tournai, qui l'a raconté.

Un jour, comme le Roi rentrait à Paris, il fut surpris par la nuit et coucha au village de Créteil, qui appartenait au chapitre de Notre-Dame. Les habitants lui fournirent avec empressement tout ce qu'il lui fallait, ainsi qu'à sa suite. Le lendemain matin, le Roi rentra dans Paris, puis il se rendit à Notre-Dame, pour y assister à la messe. Mais les portes étaient fermées ; et quand il demanda pourquoi, les chanoines lui répondirent qu'il avait, au mépris des libertés de l'Église, soupé la veille à Créteil, non à ses frais, mais aux dépens des habitants du lieu. Le Roi s'excusa : la nuit l'avait surpris en route ; et c'était d'eux-mêmes, au reste, et de bon cœur, que les gens de Créteil avaient fourni à ses besoins. Il s'en remit à la décision du chapitre, et resta devant la porte, récitant ses prières, avec dévotion. Pendant qu'il priait, et qu'on délibérait, vint l'évêque. Il

(1) Cf. *Gallia Christiana*, t. II, p. 1,168. — Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 1644. — Besly, *Histoire des Comtes de Poictou et des ducs de Guienne*, 1647, in-f°.

intercéda pour le Roi : ce fut en vain. Il promit, au nom du Roi, la réparation du préjudice : ce fut en vain encore. Il donna en gage deux candélabres d'argent : on ouvrit les portes. Le Roi dut restituer à l'Église la dépense qu'il avait faite à Créteil, et il vint déposer solennellement, sur l'autel de Notre-Dame, un bâton où l'on avait gravé le récit du délit qu'il avait commis, et la réparation qu'il en avait faite. Ce bâton fut déposé aux archives du chapitre, pour y être précieusement conservé. Tout cela déplaisait à Éléonore : « C'est un moine, qu'on m'a fait épouser, disait-elle ; ce n'est pas un roi. » Parole assez juste, peut-être ; mais souverainement légère et imprévoyante ; pleine de menaces, autant que de mépris.

II

Il ne paraît pas cependant que, dans les premières années du moins, la paix ait été sérieusement troublée dans le ménage royal : Éléonore y commandait. Pleine d'ambition, elle voulait réunir à son riche patrimoine le comté de Toulouse, sur lequel elle se croyait des droits. Le Roi leva donc une armée, et il fit, dans le midi de la France, une expédition, qui n'aboutit pas. Bientôt il se trouva engagé dans une affaire autrement importante, et qui eut des conséquences terribles.

L'archevêché de Bourges était vacant. Le Roi voulut présenter un candidat au chapitre : c'était son droit, prétendait-il. Mais le Pape prit habilement l'avance, et fit élire Pierre de La Châtre, neveu du chancelier de l'Église romaine. Louis VII, transporté de colère, jura que jamais, de son vivant, Pierre de La Châtre ne serait archevêque. On ne reconnaît plus le pénitent de Notre-Dame : les dédains, les sarcasmes d'Éléonore avaient porté leurs fruits.

Quand Pierre se présenta pour entrer dans Bourges, il trouva les portes gardées par les gens du Roi, et se retira dans les terres que possédait en Berri le comte de Champagne.

Thibaud IV, comte palatin de Champagne, de Brie, de Chartres et de Blois, était à cette époque le champion dévoué des droits et des prétentions de l'Église. Les moines ne furent pas ingrats ; ils égalèrent les éloges aux services ; et à les en croire, il serait difficile de trouver dans notre histoire un plus grand homme que Thibaud IV, et un plus grand saint (1).

Quoi qu'il en soit, le pape Innocent II fulmina une bulle contre le Roi de France, et mit en interdit tous les lieux où ce prince viendrait habiter. Une partie du clergé se déclara pour le Roi ; Thibaud naturellement prit le parti de l'archevêque et du Pape. Le Roi résolut de se venger de Thibaud.

Il se trouva que Raoul, comte de Vermandois, avait épousé la sœur du comte de Champagne. Il se trouva aussi que la sœur d'Eléonore, Pétronille, n'était pas encore mariée. Le Roi détermina Raoul à répudier sa femme, sous prétexte de parenté, et à épouser Pétronille d'Aquitaine.

Thibaud eut recours au Pape, son allié ; et un légat fut envoyé en France, pour excommunier les évêques qui avaient prononcé le divorce. C'est alors que Louis VII entra en Champagne et brûla Vitri (1142).

Ces violences n'avaient rien résolu. Il s'agissait toujours de savoir si Pierre de La Châtre serait considéré comme légitime archevêque de Bourges, et Pétronille comme femme légitime du comte de Vermandois.

Saint Bernard arrangea tout. Il fut convenu que Pierre

(1) V. Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, 1726, T. II, p. 810.

resterait sur son siège ; et que le comte Raoul, séparé de sa première femme, ne la reprendrait pas, et garderait Pétronille. Le Pape obtenait satisfaction sur un point ; le Roi sur l'autre. Thibaud fut sacrifié.

Rien n'est commun comme de tels arrangements entre les puissances ; mais on a ici quelque peine à comprendre comment l'accommodement put se faire, au point de vue de l'ordre moral. S'il existait vraiment des liens de parenté entre le comte de Vermandois et la sœur du comte de Champagne, leur mariage était nul ; pourquoi, en ce cas, avoir excommunié Raoul et suspendu les évêques ? Le premier, en se séparant d'une femme qui ne pouvait être la sienne ; les autres, en l'y aidant, avaient fait leur devoir. Il n'y a évidemment qu'une chose à répondre, c'est que la parenté n'existait pas. Mais alors la difficulté se déplace. Si les deux époux n'étaient point parents ; si leur mariage était valide, et par conséquent indissoluble, de quel droit Raoul a-t-il pu, dans la suite, être autorisé à rester séparé de son épouse, pour vivre avec Pétronille, qui ne pouvait le devenir ?

Nous ne voyons qu'un moyen d'expliquer les choses. Il y avait dans les questions de parenté, au sujet du mariage, un point de droit, et un point de fait. Le droit était fort clair, le fait ne l'était pas ; de sorte que, dans la pratique, la décision restait subordonnée à l'ignorance, aux intérêts mobiles et aux passions des hommes.

Le mariage contracté entre parents était, en droit canoque, radicalement frappé de nullité. Quant à la parenté, elle s'étendait, à cette époque, jusqu'au 7e degré inclusivement. Voilà le droit.

Mais avec cette extension donnée à l'empêchement de parenté, à une époque surtout où il n'était tenu aucun registre authentique des naissances, comment prouver, deux personnes étant données, que des liens de parenté existaient entre elles ? Comment prouver surtout qu'il n'en

existait pas ? Qui ne serait dans le plus cruel embarras, aujourd'hui encore, s'il était mis en demeure de prouver, par voie de notoriété publique, qu'il est ou qu'il n'est pas parent de sa femme, au septième degré ; c'est-à-dire qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu un aïeul commun, vivant au temps de Louis XIII ou de Henri IV (1) ?

Les choses étant ainsi, voici ce qui arrivait. Avait-on intérêt à empêcher un mariage, on objectait la parenté. Voulait-on provoquer un divorce ? On alléguait la parenté. Avait-on, dans l'un ou l'autre cas, des intérêts contraires, on contestait la parenté. La parenté existait-elle ? Qui le savait ? On affirmait, on niait, on jurait, on ne prouvait pas. Quelquefois la question demeurait indécise, une perpétuelle menace était suspendue sur le lien conjugal ; d'autres fois elle était tranchée par la force ; ou bien des intérêts étrangers se mêlaient à la cause et la dominaient : on procédait par voie d'accommodement, comme cela se fit pour le comte Raoul. S'agissait-il d'un mariage en projet, on réussissait assez facilement à l'empêcher, ainsi que nous l'allons voir.

III

C'est en 1144 que Thibaud conclut avec le Roi une paix définitive. Il avait songé, l'année précédente, à marier deux de ses enfants. Son fils devait épouser la fille du comte de Flandre ; sa fille était donnée au comte de Soissons. Le Roi s'opposa à cette double alliance, sous prétexte de parenté.

C'est à cette occasion qu'il est parlé, pour la première fois dans l'histoire, d'un lien de consanguinité existant entre Louis VII et la reine Eléonore. Saint Bernard, ami de Thibaud, arrache aux mains du Roi, pour la retourner contre

(1) Sept *degrés*, en droit canonique, sont synonymes de sept *générations*.

lui, l'arme dont il a voulu se servir: « De quel front, écrit-il à Etienne, évêque de Préneste, de quel front, je vous le demande, ose parler de parenté un homme qui, au vu de tout le monde, a pris une femme qui est sa cousine, au troisième degré ! *Qua fronte, obsecro, tantopere aliis præscribere de consanguinitate laborat homo cum sua, quod palam est, tertio ferme consanguinitatis gradu permanens consobrina* (1). »

Quant au mariage des enfants de Thibaud, l'opinion de saint Bernard est que ceux qui s'y opposent n'ont qu'un but: c'est d'enlever toute espérance de trouver un refuge sur les terres des comtes de Flandre et de Soissons, à ceux qui oseront s'opposer au schisme dont on est menacé.

Mais y a-t-il réellement, n'y a-t-il point parenté? Saint Bernard avoue de bonne foi qu'il n'en sait rien. « *Si consanguinitas sit nescio.* » Le Roi pouvait parler de même. Il s'oppose au mariage dans un intérêt politique. Saint Bernard favorise les mariages dans un intérêt opposé. Louis VII allègue un empêchement de parenté, sans pouvoir en apporter la preuve; saint Bernard passe par-dessus l'empêchement de parenté, sans pouvoir prouver qu'il n'existe pas. Ce qu'il demande, c'est le silence; et pour y forcer le Roi, il cherche à lui faire peur : « Et vous, dit-il, *quâ fronte*, etc. ? »

Ainsi, en ce qui concerne le Roi et la Reine, saint Bernard est affirmatif : ils sont cousins ; ils le sont au troisième degré, ou à peu près ; et c'est un fait de notoriété publique.

Ce scandale public, il n'est assurément pas permis à Saint Bernard, ni aux évêques de France, ni au Pape de le tolérer. Eh bien, la réconciliation faite, personne n'en parlera plus: on dirait que saint Bernard a oublié ce qu'il écrivait à l'évêque de Préneste.

(1) *Sancti Bernardi opera*, éd. Mabillon. *Ad ann.* 1143.

Eléonore s'en souviendra.

Il fut question, trois ans plus tard (1146), de marier Marie, fille unique alors de Louis VII et d'Eléonore, avec Henri Plantagenet, fils du comte d'Anjou. Saint Bernard écrivit au Roi pour empêcher le mariage, sous prétexte que Henri Plantagenet et la Reine étaient parents au troisième degré. Le mariage n'eut pas lieu. Six ans après, Henri, n'ayant pas épousé la fille, put épouser la mère. Saint Bernard vivait encore ; il était alors un des conseillers de Louis VII ; le nouveau mariage d'Eléonore causait au Roi le plus vif déplaisir. Saint Bernard se tut : il ne croyait plus à la parenté.

Ce qui vient d'être dit suffit pour mettre en évidence l'abus que l'on faisait de l'empêchement de parenté, à cette époque. Dans l'espace de quatre années (1142-1146), et sans sortir des faits relatifs à la maison royale, voilà un mariage rompu, trois mariages empêchés, et des nuages répandus sur la légitimité de l'union du Roi avec la Reine. Et dans tous ces cas, la parenté n'est qu'un prétexte, mis au service des intérêts et des passions du moment.

L'Église comprit que sa législation réclamait une réforme, et elle eut la sagesse de l'opérer, au quatrième concile de Latran, en 1215.

IV

Cependant le roi Louis VII, tourmenté par ses remords, depuis l'incendie de Vitri, allait partir pour la croisade. Eléonore avait alors vingt-cinq ans ; elle était restée belle et légère. Le Roi avait beaucoup d'amour pour elle, et l'on dit même qu'il en était jaloux. Aussi voulut-il que la jeune reine l'accompagnât dans son expédition lointaine. Eléonore n'y répugna point. Elle assista au Concile de Vézelay, et reçut la croix des mains de saint Bernard.

Un grand nombre de chevaliers, comme il était naturel, se croisèrent à sa suite ; un grand nombre de femmes voulurent accompagner leurs maris, pour les servir ou pour les surveiller. Elles emmenèrent avec elles tant de servantes et de chambrières, qu'il s'en trouva plus qu'il n'en eût fallu pour l'édification de l'armée sainte (1). Nous n'avons à parler que du ménage royal.

Le départ eut lieu à la Pentecôte (1147). La Reine supporta courageusement les ennuis, les fatigues, les dangers de la route. Arrivée à Antioche, elle put se dédommager.

Là régnait Raymond, son oncle, le plus bel homme de son temps. Sa cour était brillante et voluptueuse. On y voyait tout le luxe, toute la magnificence de l'Orient ; et en même temps, les grâces charmantes, l'esprit vif et léger, le doux langage que Raymond avait apportés de la cour des ducs d'Aquitaine, et qui, dans ces lointains pays, rappelaient encore la France.

Eléonore retrouvait les souvenirs de sa jeunesse, et une vie toute différente de celle qu'elle menait, depuis dix ans, à la cour austère et monacale de Louis-le-Jeune.

Raymond donna à sa nièce des fêtes splendides. Eléonore en faisait le plus bel ornement. Elle fut adorée ; elle fut comme enivrée de tant de plaisirs et d'hommages, et elle oublia ses devoirs. Le grave historien de la croisade, Guillaume, archevêque de Tyr, n'hésite point à le dire : C'était une femme imprudente et frivole, qui avait juré fidélité à son mari, mais qui ne s'en souvenait plus. Il ajoute que ce n'était pas sa première aventure, et que ce ne fut pas la dernière ; et que les preuves en sont manifestes : *Erat una de fatuis mulieribus.... Erat, ut præmisimus, sicut et prius et postmodum manifestis edocuit indiciis, mulier imprudens, thori conjugalis fidem oblita* (2).

(1) Guillemi Neubrigensis, *De rebus anglicis.*

(2) Guill. Tyr, *ad ann.* 1147. Cf. *Fragment historic. apud Re-*

Que se passa-t-il à Antioche ? On parla d'un beau captif musulman ; on parla d'un chef turc nommé Saladin ; on parla de Raymond lui-même. Où est la vérité ? Partout à la fois, peut-être : les témoignages que nous aurons bientôt à citer nous autorisent presque à le dire. N'allons pas si loin ; laissons un voile sur ces choses, qu'il ne convient pas d'accueillir à la légère, et qu'il est impossible de contrôler ; sachons nous contenter des simples paroles de Guillaume de Tyr, ou du naïf récit d'un de nos plus vieux historiens : « La royne Léonor, ja tout accoutumée à hanter gens de guerre, se reposant en Antioche entre toutes les voluptés de l'Orient, commença d'avoir bruit d'être par trop libérale de ce qu'elle devait le plus soignement et honnêtement garder. Chacun le voyoit, le cognoissoit. Et le roy son mary, fut le dernier qui s'en apperceut, avec le despit qui ordinairement accompagne les mariz qui s'apperçoivent de telles choses (1). »

Le Roi voulut aussitôt partir. Raymond fit, pour le etenir, tous ses efforts. Eléonore joignit ses prières à celles de son oncle. Mais plus ils insistaient, plus le Roi s'attachait à la résolution qu'il avait prise. La jeune Reine était désolée. Elle ne pouvait s'empêcher de comparer, dans sa pensée, aux fatigues qui l'attendaient, aux dangers qu'elle allait courir, à ce moine qu'on lui avait donné pour époux, le séjour enchanté d'Antioche, ses fêtes enivrantes, toutes pleines de chers et coupables souvenirs.

Elle finit par déclarer qu'elle ne pouvait suivre le roi de France ; que sa conscience s'y opposait ; qu'il ne lui était

rum Gallic. Scriptores, t. XII, p. 286. — *Historia regum francorum ab origine ad. ann.* 1214. Cette histoire, écrite sous Philippe-Auguste, fut traduite en français par ordre d'Alphonse, comte de Toulouse, frère de saint Louis.

(1) Du Haillant, *Histoire générale des rois de France, depuis Pharamond, jusqu'à Charles VII.* Paris, 1576-1584, in-fol.

point permis de vivre, comme elle l'avait fait, avec un homme qui se trouvait être son parent au troisième degré (1). C'était trop de délicatesse : Eléonore n'avait-elle rien autre chose à prendre dans les enseignements et les exemples de saint Bernard !

Le Roi ne se rendit pas à ces scrupules : il fallut se préparer au départ. C'est alors que Raymond imagina d'enlever sa nièce, par ruse, si c'était possible ; violemment, s'il le fallait. Eléonore y consentit : *Uxorem ejus in idipsum consentientem aut violenter, aut occultis machinationibus ab eo rapere proposuit* (2).

Mais le Roi fut averti ; c'est lui qui, pendant la nuit, enleva sa femme, et la mena au camp. Il prit ensuite avec elle le chemin de Jérusalem.

Louis-le-Jeune écrivit tous ses chagrins à Suger, dans une lettre qui n'était pas faite pour nous parvenir. La réponse de Suger nous reste : « A l'égard de la Reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mécontentement qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, rendu dans vos Etats, vous puissiez tranquillement délibérer sur cela et sur d'autres objets (3). »

V

Les deux époux, à partir de cette époque, n'eurent plus, l'un pour l'autre, ni attachement ni égard. C'est en 1149 qu'ils revinrent en France ; et peu de temps après, la Reine mit au monde sa seconde fille, Alix. Cette naissance ne semble pas avoir contribué à rétablir la paix dans le ménage royal.

(1) *Ex Guillelmi Nangii chronico, ap. Rerum Gallic. Script.* t. XIII p. 737.

(2) *Guillelm. Tyr. ad. ann.* 1147.

(3) *Sugerii epist.* 69.

Eléonore était aigrie, malheureuse : son imagination travaillait. Elle s'attachait à la pensée qui semble ne l'avoir pas quittée depuis Antioche, de se séparer du Roi pour raison de parenté. Ce projet resta quelque temps, peut-être, dans la région des idées flottantes ; mais il ne tarda guère à prendre corps et à se fixer, en se complétant. Comme les documents français pourraient ici être suspects, nous préférons nous appuyer, dans ce que nous allons dire, sur le témoignage de deux chroniqueurs anglais contemporains : Gervaise de Cantorbéry et Guillaume de Neubrige, esprit judicieux et sage, dont Baronius loue l'exactitude et la sincérité.

Henri Plantagenet, fils aîné de Geoffroy d'Anjou, était alors duc de Normandie. C'était un beau jeune homme, de taille moyenne, un peu roux, hardi, agile et fort. Dans la colère, son regard était de feu, sa face s'enflammait sous une épaisse chevelure : c'était un lion. Mais dès que sou âme était calme, il avait les yeux doux comme ceux d'une colombe (1) : on ne pouvait le voir sans l'aimer ; *erat gratiosus in conspectu omnium* (2).

Il n'était point inconnu d'Eléonore, dont il avait failli épouser la fille, et tenait, selon toute apparence, une grande place dans ses souvenirs ; et aussi dans ses projets et dans ses espérances. Eléonore avait l'âme agitée ; l'amour du roi de France, désormais sans prestige, ne lui inspirait plus que du dégoût : *Gallicos amplexus jam sibi decrepitos fastidiens* (3). Un mariage avec le duc de Normandie convenait mieux à ses goûts, à son humeur. On dit qu'elle y aspira du temps qu'elle était encore reine de France ; que pour cette raison elle désira un divorce, et qu'elle s'efforça de le provoquer. *Dicitur etiam quod in ipso regis Fran-*

(1) Petri Blesencis *epist. 66*.
(2) Gervasius Dorobern.
(3) *Ex* Gervasii Dorobernensis *chronica*.

corum conjugio, ad Ducis Normannici nuptias, suis magis moribus congruas aspiraverit; atque ideo prœoptaverit procuraveritque dissidium (1).

Gervaise de Cantorbéry s'accorde avec Guillaume de Neubrige : *Dicebatur enim artificiosam repudiationem illam ex ipsius processisse ingenio.*

Or, le divorce, tel que l'entendait la Reine, ne pouvait avoir lieu que d'un commun accord. L'empêchement de parenté, qu'elle se proposait d'alléguer, n'avait qu'une valeur relative. Invoqué par les deux parties à la fois, il amenait, sans difficulté, la dissolution du mariage. Réclamé par la Reine, contesté par le Roi, il restait forcément sans effet. Car la parenté ne pouvait pas être établie sur des documents authentiques. On eût affirmé d'un côté, nié de l'autre, avec serment s'il l'eût fallu ; la question demeurait douteuse. Et l'on ne pouvait point espérer que le Pape et les évêques, dans les termes où ils étaient alors avec le roi de France, consentissent à lui causer, sans motif suffisant, un tel déplaisir.

Faire que le Roi désirât, de son côté, le divorce, voilà donc le but où devaient tendre naturellement les efforts et la politique de laR eine. Déplorable entreprise, pour laquelle une femme est toujours trop armée !

Louis-le-Jeune, pendant la croisade, avait songé à une séparation ; mais Suger, comme nous l'avons vu, l'avait engagé à tout ajourner, jusqu'à son retour en France. Et après son retour, le sage abbé n'avait pas manqué de lui représenter qu'Eléonore était la mère de ses enfants ; qu'il s'agissait, à un autre point de vue, de conserver ou de perdre l'héritage des ducs d'Acquitaine ; que bien des choses pouvaient changer avec le temps ; et qu'en attendant, il fallait savoir souffrir. Aussi, pendant deux ans, tous les artifices,

(1) Guillelmi Neubrigensis, *de rebus Anglicis.*

tout le mauvais vouloir d'Eléonore, toutes ses espérances vinrent échouer contre la patience du Roi.

VI

L'année 1151 fut décisive. Dès le 13 janvier, l'abbé Suger mourut. Louis VII perdait son ami, son guide ; Eléonore, un témoin à la fois sévère et bienveillant. S'est elle, à partir de ce moment, abandonnée sans contrainte à des inclinations indignes d'elle ? On le croirait. Jusqu'à quel point se rendit-elle coupable ? Qui le dira ? « En ces choses, dit malicieusement Mézeray, on en dit quelquefois plus qu'il n'y en a ; mais il y en a aussi quelquefois plus qu'on n'en dit. »

Les contemporains semblent en avoir dit assez. Les passages précédemment cités de Gervaise de Cantorbéry et de Guillaume de Neubrige peuvent sembler déjà suffisamment significatifs. On n'a point oublié les paroles de Guillaume de Tyr, quand, à propos de l'affaire d'Antioche, il dit qu'Eléonore avait déjà donné, et qu'elle donna encore, dans la suite, des preuves éclatantes de son infidélité.

Enfin, voici des témoignages accablants, empreints d'exagération, nous le voulons croire ; car ils feraient d'Eléonore une sorte de Messaline, assise sur le trône de France.

Reginam in multis eum offendentem reliquit (1).

Faut-il un commentaire ? Le voici : *non ut regina se habebat, sed fere se communem exhibebat* (2). Un autre : *Scribit Helynandus in chronicis id factum fuisse prop-*

(1) *Fragmentum vitam Ludovici VII summatim complectens, ap. rerum Gallic. Script.*

(2) CHRONICON JOHANNIS BRANTON, *ap. Historiæ anglicanæ scriptores Lond.* 1652 *p.* 1044.

ter incontinentiam ipsius mulieris, quæ non sicut regina, sed fere sicut meretrix se habebat (1).

C'est assez. La patience humaine a ses bornes ; l'honneur royal a ses droits. Il est une somme d'affronts qu'il ne peut pas subir, et des hontes qu'on ne voudrait pas voir au front qui porte la couronne. Les vœux secrets d'Eléonore allaient s'accomplir. Louis songea sérieusement au divorce ; le Pape, l'évêque de Langres, saint Bernard l'y décidèrent.

VII

En même temps se passaient des évènements qui n'étaient pas de nature à refroidir le goût d'Eléonore pour le jeune duc de Normandie.

Un différend avait éclaté entre les Plantagenets et Louis-le-Jeune, et les deux armées allaient en venir aux mains, quand le Roi tomba malade (août 1151). Au lieu de se battre, on fit la paix ; les Plantagenets vinrent à Paris, et Henri fit hommage au Roi de son duché de Normandie. Qu'il ait, à cette occasion, vu la Reine ; que des pourparlers aient eu lieu, en vue d'un divorce, rien ne l'atteste d'une manière directe et positive ; mais tout porte à le supposer : les dispositions connues d'Eléonore, l'étonnante rapidité imprimée aux évènements, dès que le moment fut venu ; ce regard de convoitise que les Plantagenets jetaient, depuis si longtemps, sur le patrimoine d'Eléonore. Joindre l'Aquitaine et le Poitou à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la Normandie, c'était s'étendre sans interruption des côtes de la Manche aux Pyrénées. De là ce projet autrefois caressé de marier Henri à la fille d'Eléonore. Epouser la princesse Marie, c'était se donner, dans un lointain avenir, de riches espérances; épouser la mère, c'était tout d'un coup

(1) *Chronicon Alberici Trium Fontium.*

les réaliser. On dit pourtant que si Henri n'hésitait pas, le duc d'Anjou, son père, eut des scrupules ; lui-même, paraît-il, avait connu Eléonore, du temps qu'il était sénéchal à la cour du roi de France (1).

Quoi qu'il en soit, les Plantagenets reprirent le chemin de la Noimandie. Geoffroi d'Anjou mourut en chemin à Château-du-Loir (7 décembre 1151) (2).

Henri se trouva dès lors duc de Normandie, duc d'Anjou, de la Touraine et du Maine : c'était le plus puissant vassal du royaume. De plus, il avait, du chef de sa mère, des prétentions à la couronne d'Angleterre. Pour Eléonore, l'épouser, après avoir été reine, ce n'était presque pas déchoir. Ainsi les deux époux aspiraient au dénoûment. Les raisons qu'ils avaient à faire valoir n'étaient pas les mêmes ; quant au but à atteindre, ils étaient d'accord.

Dès le mois de décembre, le divorce était décidé. A cette époque, en effet, ils firent ensemble un voyage dans les domaines d'Eléonore. C'est à Limoges qu'ils passèrent les fêtes de Noël. Puis, ils continuèrent leur marche dans le midi de la France. Au retour, le Roi passant de ville en ville, en retira les garnisons et ramena ses hommes sur la Loire. Puis il se rendit avec la Reine à Baugency, où il avait fait assembler un concile.

(1) *Ex libro Bernardi Guidonis de origine regum francorum. Ap. rerum Gall. script. t. XII.* — Cf. Vincent BELVACENS. *Speculum historiale*. Pars III, lib. 27 cap. 128.

(2) Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans. Son portrait, œuvre curieuse d'un émailleur du XIIe siècle, resta jusqu'à ces derniers temps fixé à un pilier voisin de sa sépulture. Il est aujourd'hui au musée du Mans.

CHAPITRE III

Le Divorce.

I

C'est à cause de sa position, sans doute, et d'un commun accord entre les deux époux, que Baugency avait été choisi pour être le lieu du concile. C'était, en effet, la dernière ville du domaine royal, sur le chemin du Poitou et de l'Aquitaine.

La convocation fut faite par Hugues, archevêque de Sens, dans la province duquel le diocèse d'Orléans se trouvait alors. Hugues se rendit lui-même au concile, avec Samson, archevêque de Reims ; Hugues, archevêque de Rouen ; Geoffroy, archevêque de Bordeaux ; leurs suffragants, plusieurs autres prélats, et une grande partie des barons du royaume. Ils s'assemblèrent dans la belle église, toute neuve alors, de Notre-Dame, le mardi devant Pâques fleuries (1152) (1).

Ce fut l'archevêque de Bordeaux qui présida le concile, en qualité de légat du Saint-Siège. Il était dans cette occasion, comme métropolitain d'Aquitaine, le protecteur naturel d'Eléonore. C'est lui qui, quinze ans auparavant, avait uni les deux époux.

L'évêque de Langres prit le premier la parole, au nom du Roi. « Tous savent, dit-il, qu'encore que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait dit que l'homme ne peut pas séparer ceux que Dieu a unis, il a toutefois excepté le cas d'adultère. Or il est vrai, et je suis chargé de vous en assurer, qu'au voyage d'Outre Mer, ladite dame, sans aucun sujet ni raison, a voulu quitter le Roi, son mari, et épouser Saladin, dont on lui avait fait voir le portrait. Elle trahissait ainsi

(1) *Pâques fleuries* est le dimanche des Rameaux.

lâchement le Roi et son armée, par le conseil de son oncle Raymond. Il est vrai que ce malheureux dessein n'a point été exécuté, parce que le Roi en étant averti s'est tenu sur ses gardes, et s'est retiré. Cependant, quoiqu'il n'en ait rien dit à la Reine, il en a conçu un tel dédain, et avec raison, qu'il ne peut plus se fier aucunement en elle, et voudrait bien en être séparé, si cela se pouvait faire justement, sans offenser Dieu. Il dit qu'il lui serait impossible de considérer comme légitimes les enfants qu'elle pourrait avoir (1). »

II

C'était un procès scandaleux. On allait renverser du même coup toutes les espérances de la Reine ; car le cas d'adultère entraînait une simple séparation, sans briser le lien conjugal.

L'archevêque de Bordeaux déplaça la question, avec beaucoup d'habileté. Il fit voir le déshonneur que de tels débats allaient faire rejaillir sur la Reine, sur ses enfants, et sur la couronne de France. Il remontra surtout que l'adultère n'entraînait pas la dissolution du mariage, et que le Roi, après une séparation prononcée pour ce motif, ne pourrait, du vivant de la Reine, contracter mariage ailleurs, et donner des héritiers à la couronne.

Si le bien public et l'intérêt du royaume, ajouta-t-il, réclament la séparation des deux époux, il y a, pour y parvenir, un moyen bien plus simple et plus honnête : c'est la parenté existant entre eux, qui fait que leur mariage, ayant été contracté contre les saints canons, doit être déclaré nul.

Cette proposition fut favorablement accueillie du Roi ; il la fit examiner par les évêques.

(1) *Summa conciliorum omnium, opera et studio.* L. Bail, *ed. recens*, 1659, t. II, p. 555. — Cf. Harduin. *Acta conciliorum ex typog. regiâ*, 1714, t. VI, part. 2, p. 1319.

Quand la délibération fut terminée, quelques-uns des parents du Roi, accompagnés de plusieurs prélats, vinrent le trouver, lui déclarèrent qu'il y avait parenté entre lui et la Reine, et s'engagèrent à l'affirmer avec serment. Le Roi protesta qu'il ne pouvait pas vivre plus longtemps avec Éléonore, au mépris des lois de l'Eglise.

Les deux époux se trouvaient ainsi d'accord sur les moyens à employer, comme sur le but à atteindre. Le reste se fit sans difficulté.

Les parents du Roi se rendirent au Concile et attestèrent avec serment, comme ils l'avaient promis, la consanguinité des époux.

On décida que le mariage était nul; que le Roi et la Reine pouvaient, par conséquent, contracter, chacun de leur côté, une autre alliance; et que les deux enfants qu'ils avaient eus ensemble, de bonne foi, seraient réputés légitimes.

Les décisions du Concile furent soumises au pape Eugène III qui les approuva (1).

III

Deux évêques et deux barons, députés par le Concile, se rendirent au château (2), où se tenait la Reine, pour lui faire connaître la décision qu'on avait prise. « A cette nouvelle, dit l'auteur des *Annales d'Aquitaine*, elle tomba évanouie, et fut plus de deux heures sans pouvoir parler ni pleurer. » On n'est pas obligé de croire à tant d'étonnement et de douleur.

(1) La Saussaye, *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, — *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1451. — Baronius, *Annales ecclesiastici, ad. an.* 1151. — Pagi, *Critica in annales Baronii, ad an.* 1151. — *Historia gloriosi regis Ludovici VII, ap. Rerum Gallicarum Scriptores*, t. XII. — Guill. Neubr. — Henric. de Heutington, etc.

(2) L'église de N.-D. de Baugency était dans l'enceinte même du château.

Éléonore, en tous cas, ne tarda guère à se consoler. Thibaud IV, dit le Grand, venait de mourir. Ses vastes domaines furent partagés entre ses trois fils. Henri, l'aîné, eut la Champagne ; Thibaud, les comtés de Chartres et de Blois; Etienne, le comté de Sancerre. Éléonore, rendue à sa liberté, prit aussitôt le chemin du Poitou, pour être chez elle. Thibaud, comte de Blois, l'attendit au passage, et demanda sa main. Elle refusa. Thibaud voulut l'enfermer au château de Blois et l'épouser de force. Elle s'échappa de nuit et s'enfuit à Tours. Là se trouvait Geoffroi Plantagenet, frère puîné du duc de Normandie. Il avait dix-huit ans. Comme Thibaud, il brûla d'épouser la riche et belle héritière ; il essuya, comme lui, un refus. Il se mit alors en embuscade, au Port-de-Piles, pour enlever Éléonore au passage. Mais avertie par des amis secrets (1), elle prit une autre route et gagna Poitiers.

Aussitôt, elle dépêcha secrètement au duc de Normandie, pour l'avertir qu'elle était libre, et le presser de se marier avec elle : *Quæ missis clanculo ad ducem nuntiis, liberam et absolutam se nuntiat esse, et ad matrimonium contrahendum, Ducis animum stimulat.* Le duc, sans perdre de temps, prit avec lui quelques chevaliers, parcourut en quelques jours une longue route, et bientôt il put jouir avec Éléonore d'une union qu'ils désiraient depuis longtemps tous les deux. *Et infra tempus modicum, conjugio illius, jam olim concupito, potitus est* (2).

C'est huit jours avant Pâques que fut prononcé le divorce. Deux mois plus tard (3), à la Pentecôte, le mariage était consommé.

Henri avait dix-neuf ans ; Éléonore, au moins trente.

(1) *Angelis suis monita* (*Chronicum Turonense*), Sismondi y a vu des *Anges gardiens.*

(2) Ex Gervasii Dorobern. *Chronico.* — *Cf.* Guillelm. Neubrig. *Porro illa, soluta à lege viri, et habens potestatem nubendi cui vellet, desideratis tandem potita est nuptiis.*

(3) 18 mars. — 18 mai 1152. (*Art de vérifier les dates.*)

IV

Le Roi éprouva à cette nouvelle un étonnement, un chagrin qu'il est difficile d'expliquer. Il songeait apparemment que de ce mariage pouvait sortir un fils, et qu'alors ses deux filles se trouveraient dépossédées du riche héritage de leur mère. Mais n'avait-il pas dû le prévoir? Pouvait-il espérer qu'Eléonore, devenue libre, irait, de l'humeur dont elle était, s'enfermer à trente ans dans un cloître ? Peut-être, au moment où il s'agissait d'obtenir l'agrément du Roi relativement à la procédnre, manifesta-t-elle, avec habileté, l'intention de vivre désormais dans la retraite, et de ne se point exposer à déshériter ses filles. Si cela fut, on n'en sait rien ; et si le Roi le crut, il eut tort. Peut-être aussi se flattait-il de l'espérance que la Reine, décriée comme elle était, ne pourrait jamais trouver un gentilhomme qui consentît à l'épouser. Folles illusions que ces espoirs établis sur la délicatesse ou la dignité des hommes ! Avec une dot comme celle d'Eléonore, les prétendants ne devaient pas manquer. Elle en trouvait à tous les pas ; il s'en fût présenté tous les jours.

Louis VII fit la guerre au duc de Normandie ; mais il la fit mollement, sans habileté et sans succès. Au bout de deux ans, il conclut la paix et se résigna à recevoir l'hommage de Henri, pour le duché d'Aquitaine. Quelques mois plus tard mourut le roi Etienne. Henri réunit alors la couronne d'Angleterre aux vastes domaines qu'il possédait sur le continent. Il était devenu le plus puissant souverain de l'Europe.

V

Eléonore, comme il arrive, ne trouva point le bonheur qu'elle avait rêvé. Les chagrins qu'elle avait causés à

Louis-le-Jeune, elle les éprouva à son tour : elle fut jalouse, elle qui avait si peu droit de l'être. Et comme elle n'avait pas la patience du roi de France, elle éclata ; on la vit exciter ses enfants à la révolte contre leur père. Henri II, de son côté, moins débonnaire que Louis-le-Jeune, fit arrêter sa femme et l'enferma dans une prison. Elle y resta seize ans, jusqu'à la mort de son mari, et à l'avènement de son fils Richard. On la vit alors reprendre une vie pleine d'agitations et d'intrigues. Puis, quand elle sentit sa fin approcher, elle vint s'enfermer au monastère de Fontevrault, y prit le voile, et y mourut (1203).

Elle était âgée de plus de quatre-vingts ans.

Le nécrologe de l'abbaye fait d'Eléonore un éloge pompeux, proportionné, selon l'usage, à son rang et à ses bienfaits. « Elle rehaussa, y est-il dit, la noblesse de sa naissance par la pureté de sa vie ; et par l'éclat incomparable de sa vertu, elle éclipsa presque toutes les reines du monde. »

Ce qu'il faut en croire, nous le savons.

Louis VII, de son côté, répétait souvent qu'il vaut mieux se marier que de brûler des feux de la concupiscence. Il épousa d'abord Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. La nouvelle reine fut couronnée à Orléans, dans la basilique de Sainte-Croix, par Hugues, archevêque de Sens, au grand mécontentement de l'archevêque de Reims, qui considérait comme un privilège de son siège le droit de couronner les Rois et les Reines de France, en quelque lieu que ce fut (1154). « Et quand cele d'Espaigne fu morte, il reprist une autre damoiselle, cointe et belle, qui ot non (eut nom) Aelès (Alix) et fu fille le conte Thiebaut, qui fu du lignage de Kallemaine le Grand, roi de France (1160.) » Alix fut mère de Philippe-Auguste.

Quant aux deux filles que Louis VII avait eues d'Eléonore, elles furent mariées à deux des fils de Thibaud IV. L'aînée,

Marie, épousa Henri I, comte de Champagne ; la seconde, Alix, fut mariée à Thibaud V, comte de Blois.

Que de singularités dans toutes ces alliances ! Louis VII se trouvait être le beau-frère de ses deux gendres. Henri Plantagenet, qui avait failli épouser Marie, fille d'Eléonore, épousa la mère quelques années après. Thibaud de Blois, qui avait tant désiré la mère, eut la fille. Il y trouva, sans doute, plus de jeunesse et de candeur ; il aurait préféré l'Aquitaine.

Après avoir simplement raconté les faits, tels qu'ils nous sont fournis par les documents de l'époque, nous pouvons entrer dans la discussion. Les questions qu'il y a lieu d'examiner ont été formulées au commencement de ce travail : Quelle est la date précise du Concile ? Quelle fut la véritable cause du divorce ? Quelles en ont été les conséquences politiques ? Enfin quel jugement y a-t-il lieu de porter sur le caractère et la conduite de Louis-le-Jeune ?

CHAPITRE IV

La date du Concile.

Sur l'année où se tint le Concile de Baugency, les historiens ne sont pas d'accord. Avant d'aborder cette question, il en est une autre qu'il faut résoudre. En quelle année mourut Suger ?

Quant au jour de sa mort, il n'y a pas de discussion. Ce fut, lisons-nous dans la *Vie* de l'illustre abbé, « le jour de l'octave de l'Epiphanie » ; « le jour des ides de janvier », est-il dit dans un manuscrit de l'Eglise de Saint-Denys, publié par Du Chesne (1). Enfin, Simon, surnommé *Chèvre-d'Or*,

(1) *Transiit idem venerabilis pater, inter verba ortionis et symboli, die idus mensis januari.* Du Chesne, *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 280.

chanoine de Saint-Victor, qui vivait à cette époque, composa une épitaphe de Suger en un distique ainsi conçu :

Cui rapuit lucem lux septima Theophaniæ
Veram vera viro Theophania dedit (*1*).

C'est donc le 13 janvier que mourut Suger : tous les témoignages sont d'accord. Mais en quelle année ? Ici on diffère. Dans une chronique de Saint-Denis, publiée par d'Achéri au tome II de son *Spicilège*, nous lisons, sous l'année 1151 : *Sugerius abbas obiit. Ordinatio domini Odonis abbatis*. D'un autre côté, le manuscrit que nous avons cité plus haut fait mourir Suger l'année suivante, 1152, dans la 70e année de son âge, est-il ajouté, et la 29e de sa prélature (2). De là un désacord entre les historiens. Il n'y avait pas lieu cependant. Le second document contient une erreur, et il fournit de quoi la corriger. Suger mourut, y est-il dit, dans la 29e année de sa prélature ; c'est un point acquis à l'histoire ; d'autres témoignages viennent le confirmer. Mais nous savons, d'ailleurs, que Suger fut élevé à cette dignité le 12 mars 1122. La 29e année de sa prélature commence donc le 12 mars 1150, pour finir le 12 mars 1151. Or c'est le 13 janvier de cette année-là que Suger mourut. Il mourut donc le 13 janvier 1151 : il n'y a pas lieu de contester.

Ce point établi, nous arrivons à la date du concile. La plupart des historiens adoptent l'année 1152. C'est en effet l'époque indiquée par Gervaise de Cantorbéry, Guillaume de Nangis, d'autres encore, et par un fragment de chronique, recueilli par Du Chesne, où il est dit que Louis VII

(1) Chifflet, *S. Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum*, Divione, 1660, in-4°, p. 92.

(2) *Die idus mensis januarii, anno vero Domini, MCLII, LXX ætatis suæ, prætatione vero suæ XXIX.*

répudia Eléonore dans la 21e année de son règne (1). Le point de départ est ici le 25 novembre 1131, jour où Louis-le-Jeune fut couronné par le pape Innocent, au concile de Reims, du vivant de son père : ce qui nous mène à 1152.

Cependant il est vrai de dire qu'un certain nombre d'écrivains croient avoir des raisons pour s'arrêter à l'année précédente 1151. Parmi eux il y a deux parts à faire : les uns ne s'écartent de l'opinion commune qu'en apparence; les autres, en réalité.

C'est, en effet, au jour de l'Incarnation, au 25 mars, que l'on commençait communement l'année, à l'époque où nous sommes. D'autres, cependant, fidèles à la tradition romaine, la faisaient partir du 1er janvier. De là cette conséquence, pour les faits accomplis entre ces deux dates : on les rattachait à l'une ou à l'autre des deux années consécutives, suivant le système qu'on avait adopté. Or, le concile de Baugency s'étant assemblé le 18 mars, les uns l'attribuent à l'an 1152, les autres à l'année précédente : avec une différence apparente, c'est la même date, en réalité.

Mais il y en a qui, fixant le commencement de l'année au 1er janvier, comme nous le faisons aujourd'hui, prétendent néanmoins que le concile de Baugency se tint en 1151 et non en 1152. Ici, le désaccord est réel. Parmi ces écrivains se trouvent Baronius, Labbe, Noel Alexandre ; plusieurs autres les ont suivis (2). Voici sur quoi leur opinion s'appuie.

Dans le livre qui a pour titre : *Gesta Ludovici VII*, on

(1) *Post multos labores et tribulationum sudores, licet ex illa duas filias se suscepisse gauderet, tamen regni sui anno XXI, assensu et auctoritate Eugenii papæ, repudiatam dimisit.*

(2) Baron. *Annal. Ecclesiast.*

Cf. Pagi. *Critica in annales Baronii* t. IV.

Labbe. Concil. t. X.

Natalis Alexander. *Histori Ecclesiastica*, t. IV, Cap. x, Art. 4.

peut lire : « Le Roi épousa la sœur aînée, Eléonore, comme il a été dit plus haut dans l'histoire de son père (1). »

Sur quoi l'on raisonne ainsi : Il est clair, d'après ces paroles, que l'histoire de Louis VI et celle de Louis VII, sont du même auteur. Or, on s'accorde à attribuer à Suger la *Vie de Louis VI* ; il faut, par conséquent, le considérer comme étant aussi l'auteur des *Gestes de Louis-le-Jeune*. Mais dans les *Gestes de Louis-le-Jeune*, il est fait mention du concile de Baugency; donc le concile de Baugency s'est tenu avant la mort de Suger. Et puisque Suger est mort en 1151, le concile de Baugency ne peut pas avoir eu lieu l'année suivante. C'est à l'an 1151 qu'il faut le rapporter.

Il serait trop long d'énumérer tous les points par où cet argument pèche : il suffira d'en signaler deux. Et d'abord, que le concile de Baugency se soit tenu le 18 mars, personne ne le conteste. Que Suger soit mort le 13 janvier 1151, nous l'avons prouvé. Si donc on prétend que Suger vivait encore au temps du concile, il faut admettre que le concile eut lieu au mois de mars qui précède le 13 janvier 1151, c'est-à-dire le 18 mars 1150 ; ce que personne n'oserait soutenir.

Ainsi, à supposer que les *Gestes de Louis-le-Jeune* soient l'œuvre de Suger, les écrivains que nous combattons n'ont pas à s'en prévaloir.

Mais il est évident que ce petit livre est d'un autre. Car, indépendamment du Concile de Baugency, il mentionne plusieurs autres faits, qui n'ont pu arriver, de l'aveu de tous, qu'après la mort de l'illustre abbé.

L'argumentation de Baronius et de ses adhérents s'écroule ainsi, avec sa base. Il n'y a donc plus aucune raison de

(1) *Rex primogenitam sororem Alienordam sibi matrimoniali lege desponsavit, sicut superius est expressum, in historia patris* (*Gesta Lud. VII. Ap.* Duchesne, *t. IV, p.* 391.

n'accepter pas la date de 1152, fournie par les documents de l'époque, et qui s'accorde, du reste, avec toute la suite des faits.

CHAPITRE V

La véritable cause du divorce.

C'est pour cause de parenté que le Concile de Baugency prononça le divorce de Louis VII et d'Eléonore.

L'empêchement de parenté s'étendait alors, ainsi que nous l'avons dit, jusqu'au 7e degré inclusivement. Cet empêchement était *dirimant*, c'est-à-dire que tout mariage contracté au mépris des lois de l'Eglise se trouvait, par le fait même, frappé de nullité.

Quant aux degrés de parenté, ils se comptent, suivant le droit canon, en ligne collatérale, comme en ligne directe : autant de générations, autant de degrés (1). Ainsi, deux frères sont parents au premier degré ; deux cousins germains, au deuxième. Quand les deux termes ne se trouvent pas à la même distance de la souche commune, c'est au terme le plus éloigné que l'on a égard. Soient l'oncle et le neveu ; le premier est, en ligne directe, à un degré ; le second, à deux degrés de la souche commune : on les considère comme étant, entre eux, parents au second degré.

Cela posé, la question est de savoir si Louis VII et Eléo-

(1) Dans le droit civil, voici comme se comptent, en ligne collatérale, les degrés de parenté. On remonte de l'un des termes à l'auteur commun, puis on descend de celui-ci à l'autre terme. Ainsi, deux frères, qui sont parents au premier degré en droit canonique, ne le sont qu'au deuxième degré en droit civil ; entre cousins germains, la parenté est au 4e degré en droit civil, et au second degré en droit canonique.

nore étaient parents ; et s'ils l'étaient à un degré prohibé par l'Eglise.

La généalogie de nos Rois de la 3e race est bien connue ; celle des ducs d'Aquitaine ne l'est pas autant.

On s'accorde généralement à dire qu'à Guillaume III succéda son fils Guillaume IV, puis son petit-fils Guillaume V. Celui-ci eut trois enfants, qui régnèrent l'un après l'autre ; et le dernier d'entre eux, Guillaume VIII, est le bisaïeul d'Eléonore.

Les deux généalogies ainsi déterminées, il s'agit de trouver un lien qui les unisse : c'est Guillaume III d'Aquitaine, surnommé *Tête d'Étoupe*, qui serait cet aïeul commun.

Guillaume eut un fils, de qui descendent les ducs d'Aquitaine, et aussi, dit-on, une fille, nommée Adélaïde, qui épousa Hugues-Capet. De la sorte, le bisaïeul d'Eléonore, Guillaume VIII, et le bisaïeul de Louis VII, Henri 1er, se trouvaient être cousins issus de germains, comme arrière-petits-fils de Guillaume *Tête d'Étoupe*.

Pour ce qui est de Louis-le-Jeune et d'Eléonore, ils étaient parents au 6e degré ; et leur mariage, par conséquent, était nul.

GUILLAUME III, *Tête d'Étoupe*.

Adelaïde, femme de Hugues-Capet.	Guillaume IV.
Robert.	Guillaume V.
Henri Ier.	Guillaume VIII.
Philippe Ier.	Guillaume IX.
Louis VI.	Guillaume X.
Louis VII.	Éléonore.

Sur quoi s'appuie tout cet échafaudage ? Les historiens ne sont point d'accord sur la famille de la femme de Hugues

Capet : il y en a qui la font venir d'Italie. Il est vrai qu'un fragment d'histoire lui donne pour père un comte de Poitiers. Ce fut une bonne fortune pour les généalogistes : ils supposèrent que ce comte de Poitiers était Guillaume *Tête d'Ètoupe*, et crurent avoir ainsi trouvé la parenté de Louis VII et d'Eléonore (1).

Cette parenté au 6e degré suffisait, à la vérité, pour invalider le mariage ; mais n'est-ce pas du 3e degré qu'avait parlé saint Bernard ? Aussi voyons-nous un estimable écrivain (2) se donner des soins méritoires, pour prouver que saint Bernard eut raison. Il y a jusqu'à trois généalogies différentes dans l'*Histoire des comtes de Poictou et des ducs d'Aquitaine*. Dans l'une, Adèle, petite-fille du roi Robert, épouse le bisaïeul d'Eléonore (3). Dans l'autre, c'est un duc de Bourgogne, Otton Guillaume, qui est l'aïeul commun. Sa fille Agnès, épouse le trisaïeul d'Eléonore ; et Adèle, son arrière-petite-fille, se marie à Louis-le-

(1) Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 70.

Du Chesne. *Hist. Franc. Scriptor.*, t. III, p. 344.

(2) Besly, *Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guyenne*, Paris, 1647, p. 489.

(3) ROBERT, roi de France.

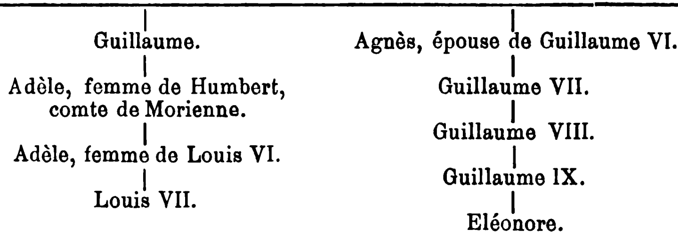
Henri Ier.	Robert, duc de Bourgogne.
Philippe Ier.	Adèle, épouse Guillaume VII.
Louis VII.	Guillaume VIII.
Louis VII.	Guillaume IX.
	Éléonore.

Gros (1). Les deux combinaisons n'aboutissent qu'à une parenté au 5e degré, entre Louis VII et Eléonore.

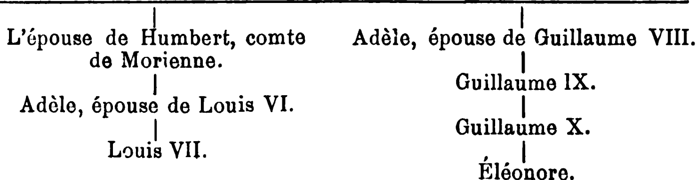
Cela ne suffit pas à Besly. Il cherche mieux, et finit par trouver. La souche commune, ce n'est pas Guillaume de Bourgogne, ni Guillaume *Tête d'Étoupe*, ni le roi Robert; c'est Raymond, comte de Toulouse, ou bien Henri, duc de Bourgogne : l'auteur ne sait pas lequel, mais c'est l'un des deux. Henri de Bourgogne, ou Raymond de Toulouse, se trouve donc être à la fois bisaïeul de Louis-le-Jeune et trisaïeul d'Eléonore (2); c'est-à-dire que les deux époux étaient parents au quatrième degré. Encore faut-il remarquer que, s'il y a quatre degrés entre l'aïeul commun et Eléonore, il n'y en a que trois du côté de Louis VII ; c'est donc une sorte de situation mitoyenne entre le quatrième degré et le troisième ; et c'est à quoi saint Bernard faisait allusion, sans doute, quand il a dit : *Tertio ferme consanguinitatis gradu.*

En avons-nous donc fini avec toutes ces généalogies ? Pas tout à fait, car il en existe encore au moins deux, qu'on

(1) OTTON GUILLAUME, duc de Bourgogne.



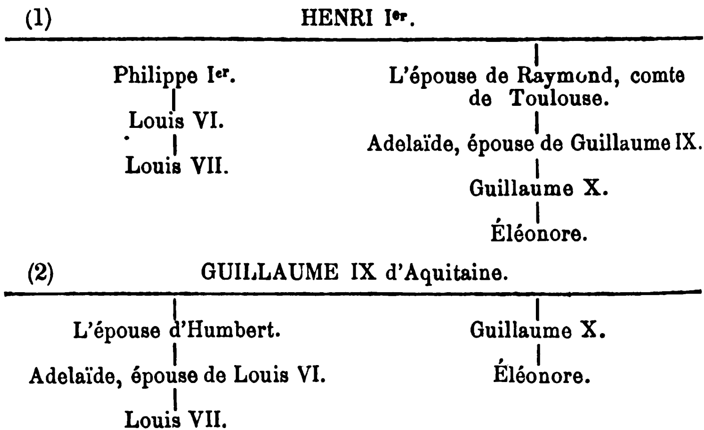
(2) RAYMOND, comte de Toulouse; ou HENRI, duc de Bourgogne.



peut lire aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet. Dans l'une, les deux époux sont parents au quatrième degré (1), dans l'autre, au troisième ; et l'on pourrait presque dire au second : car on y voit que le-grand père d'Eléonore est le bisaïeul de Louis VII (2).

Résumons-nous. La question était de savoir si Louis VII et Eléonore étaient parents : ils ont été trouvés parents de six façons différentes. A quel degré ? Au sixième, au cinquième, au quatrième, au troisième et presque au second ; un demi-pas encore, et on les fait cousins germains.

Vraiment, ce n'est rien prouver, que de prouver à la fois tant de choses. Et en effet, si l'on regarde de près toutes ces généologies, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles se contredisent entre elles (3), et qu'il n'en est pas une qui repose sur des documents certains. Que Louis VII et Eléo-



(3) Eléonore, par ex., est ici fille de Guillaume X, là fille de Guillaume IX. Quant à l'épouse d'Humbert, comte de Morienne, elle se trouve avoir quatre pères différents :

Guillaume, duc de Bourgogne.
Guillaume IX, duc d'Aquitaine.
Raymond, comte de Toulouse.
Henri, duc de Bourgogne.

nore aient été parents, ce n'est point impossible ; mais nous n'en pouvons rien dire ; et on ne le saura jamais.

Ajoutons, pour nous consoler, que personne ne l'a jamais su. Ni Louis-le-Gros, ni le dernier duc d'Aquitaine, qui moururent comme des saints ; ni l'archevêque de Bordeaux, qui célébra le mariage ; ni les évêques de sa province et l'abbé Suger, qui l'assistèrent, n'eussent consenti à transgresser ainsi, solennellement, la loi de l'Eglise. Ni eux, ni Lous-le-Jeune, ni Eléonore, ni leurs parents, ni leurs amis, ni les barons de France et d'Aquitaine, n'eussent voulu d'un mariage radicalement frappé de nullité. Et cela d'autant moins qu'il suffisait, pour faire disparaître à la fois la faute et l'obstacle, d'une dispense du Pape, facile à obtenir.

Il nous semble donc hors de doute que, si des liens de parenté existaient entre les deux époux, personne alors ne s'en est douté.

Est-ce plus tard que la chose aurait été découverte, au moment par exemple où elle fut proclamée par saint Bernard ? Que saint Bernard ait cru à la parenté, dans le feu de sa lutte contre Louis-le-Jeune, nous l'admettons bien volontiers : on croit si aisément une chose que l'on est intéressé à croire ! Mais saint Bernard était-il en mesure de démontrer la parenté ? Non : la paix faite, il n'en parle plus. Or, dans le cas où la parenté eût été certaine, il n'était pas possible de se taire ; il n'était pas possible à saint Bernard, à Suger, aux évêques, de laisser vivre dans une union considérée comme incestueuse, un prince dont ils étaient les conseillers et les amis ; quand il ne fallait qu'une dispense pour tout réparer.

Mais, dira-t-on, il faut bien que la question de parenté ait paru claire au Concile de Baugency, puisque ce fut la raison du divorce. Ce fut la raison apparente ; la véritable cause doit se chercher ailleurs. On la trouvera

dans le dégoût que les deux époux avaient l'un pour l'autre, dans le besoin qu'ils éprouvaient de se séparer; et, pour aller jusqu'au bout, dans l'infidélité d'Eléonore. Louis VII demandait la séparation pour cause d'adultère; on y vit un double inconvénient : un procès scandaleux d'abord ; à la suite, une solution bâtarde, qui séparait les parties, sans rompre le lien conjugal. L'empêchement de parenté fut un expédient. Il devait avoir pour effet de rendre leur liberté au Roi et à la Reine ; on pouvait l'alléguer sans scandale; surtout le serment, en cette matière, dispensait de preuves : immense avantage, quand on n'a pas de preuves à donner. « Si deux ou trois hommes affirment par serment la parenté, ou si les partis en conviennent, on ordonnera la dissolution du mariage (1). »

La proposition fut faite aux deux époux, qui l'acceptèrent; quelques-uns de leurs parents ou de leurs amis se présentèrent au Concile, y remplirent les formalités canoniques, et tout fut dit: « *Jurata consanguinitate, uxorem suam repudiavit* (2). »

Le serment fut-il prêté de bonne foi ? On peut l'admettre sans que cela tire à conséquence; comme nous admettons la bonne foi de saint Bernard. Mais il convient de ne pas dissimuler que ce serment fut taxé par des contemporains de complaisance et de mensonge : *Divortio inter regem*

(1) *Si duo viri vel tres consanguinitatem jurejurando firmaverint, vel ipsi forte confessi fuerint, conjugia dissolvantur.*

..... *Quia juvenes sunt, alia matrimonia contrahere non prohibeantur.* (*Conc. Trojanum, in Apulia* (1093.)

(2) *Chronic. Turon.* — *Divortium celebratum est quibusdam episcopis atque proceribus consanguinitatem illorum sub testificatione jurisjurandi solemniter allegantibus.* (*Guillelm. Neubrig.*) — Cf. HENRICUS DE HUMTINGTON, — *Rodulphi chronic.* — *Hist. gloriosi Regis, Lud. VII.* — Grandes chroniques, — BARONIUS, etc.

Ludovicum et reginam labore multo, et artificioso juramento, in facie Ecclesiæ solemniter celebrato (1).

Ainsi, l'indissolubilité du mariage était maintenue en principe; en fait, on avait la faculté du divorce, du moins quand on était puissant : on échappait, à travers le droit canonique, au joug imposé par le droit divin. L'Eglise voulut mettre fin à des abus que l'on ne connaissait pas à l'origine, mais qui allaient se multipliant tous les jours; et elle eut, au IV[e] Concile de Latran (1215), la sagesse de restreindre à la quatrième génération, l'empêchement de parenté : *Quoniam in ulterioribus gradibus jam non potest absque gravi dispendio hujusmodi prohibitio generaliter observari* (2).

Quelles furent les conséquences politiques du divorce? Quel jugement convient-il de porter sur la conduite et le caractère de Louis VII? Deux questions qu'il nous reste à examiner.

CHAPITRE VI

Conséquences du divorce. — Appréciation de la conduite politique de Louis-le-Jeune.

I

La France perdit de vastes et magnifiques provinces; l'Angleterre les gagna. Le roi d'Angleterre se trouva ainsi, sur

(1) Ex GERVASII DOROBERNENSIS, *de rebus Anglicis. — Postmodum autem Ludovicus, rex Francorum, — zelotypiæ spiritu inflammatus, — jurata consanguinitate uxorem suam repudiat. Tradunt tamen istud fecisse ex certa causa.* (*Ex libro Bernardi Guidonis de origine Regum Francorum.*)

(2) *Conc. IV Lateran., Can.* 50.

le continent, deux fois plus puissant que le roi de France. De là des guerres interminables et terribles qui arrêtèrent, pendant trois siècles, le développement du pays, et mirent en péril l'indépendance nationale de la France. Telles sont les conséquences du divorce : elles furent désastreuses. C'est sur Louis VII que retombe cette accablante responsabilité.

Les appréciations que nous venons d'énoncer se retrouvent, sous des formes différentes, dans la plupart de nos historiens. On les dirait indiscutables. Essayons, cependant, de les discuter. Il semble, en effet, que l'on n'ait envisagé qu'un côté des choses ; ensuite, de ce côté même, des exagérations évidentes ont été mêlées à la vérité.

Que l'Angleterre ait gagné, au divorce, le Poitou et l'Aquitaine, c'est vrai. Mais est-il juste de dire que la France ait perdu ce que l'Angleterre a gagné ? Non. Les domaines d'Eléonore n'étaient point, comme on semble le croire, définitivement incorporés au royaume. C'est par un mariage, et pendant la durée de ce mariage, qu'ils s'y trouvaient accidentellement réunis, Or il était inévitable que cette alliance vint à se dissoudre; au plus tard, et indépendamment du divorce, par la mort de l'un des époux. Et alors l'héritage des ducs d'Aquitaine se détachait naturellement de la couronne pour revenir à Eléonore, ou à ses filles, qui le portaient dans une maison étrangère. Tel était l'état des choses au moment du divorce : on opéra, un peu plus tôt, une séparation qui aurait eu lieu plus tard.

Il est vrai que cette séparation n'était pas inévitable. De Louis VII et d'Eléonore pouvait naître un fils. Héritier de la France, par son père ; et par sa mère, de l'Aquitaine et du Poitou ; il réunissait dans ses mains ce riche patrimoine et le transmettait à ses successeurs : l'annexion était définitive. Sans doute, mais il ne faut pas dire que le divorce ait coûté à la France le Poitou et l'Aquitaine : il ne lui enleva que l'espérance de les réunir.

Or sur quoi pouvait s'appuyer cette espérance? L'union de Louis VII et d'Eléonore ne semble pas avoir reçu la bénédiction donnée aux patriarches : deux enfants, et deux filles, en quinze ans ! Malgré cela, malgré le peu de goût que les deux époux avaient l'un pour l'autre, un fils pouvait naître pourtant. Oui, mais quel avantage ! Au point où en étaient les choses, on n'eût pas cru à la légitimité de sa naissance; le Roi lui-même, ainsi qu'il le fit déclarer au Concile, eût été le premier à la contester. Nous avons dit que la France dut renoncer, dès ce moment, à l'espoir de s'incorporer l'héritage des ducs d'Aquitaine; on voit assez ce que valait cette espérance.

Il est donc vrai que la France ne perdit guère au divorce; examinons ce qu'elle y a gagné. Eléonore, devenue libre, épousa Henri Plantagenet. Plantagenet fut roi d'Angleterre; il eut des fils d'Eléonore; Richard, l'aîné, réunit l'Aquitaine à sa couronne: voilà ce que gagna l'Angleterre.

De son côté, Louis VII, après le divorce, contracta un premier puis un second mariage; il eut un fils, un fils légitime, qui perpétua, sans troubles et sans contradiction, la dynastie si nationale des premiers Capétiens: voilà ce que gagna la France.

Et encore est-il impossible de ne point ajouter que le successeur de Louis VII fut Philippe-Auguste, un grand roi, qui répara tout, par le conseil et par les armes : les Anglais, au bout de quelques années, se trouvèrent n'être pas plus puissants chez nous, qu'ils ne l'eussent été sans le divorce d'Eléonore.

Les conséquences désastreuses avaient disparu; les résultats avantageux continuèrent à se développer. En somme, et quelque idée que l'on se fasse du divorce, la France y a gagné plus qu'elle n'y a perdu.

II

Ce n'est pas une raison pour lever, dès à présent, ou convertir en éloge le blâme qui pèse, depuis si longtemps, sur la mémoire de Louis-le-Jeune. Il y a, en effet, dans les évènements, une part qui vient des hommes : ils en ont la responsabilité ou l'honneur. Mais il y a une autre part, bonne ou mauvaise, qui n'est point leur œuvre, qu'ils n'ont pas voulue, qu'ils n'ont pu prévoir, et sur laquelle il serait injuste de les juger. Que Louis VII ait eu un fils, que ce fils ait été Philippe-Auguste : voilà deux faits, deux résultats du divorce, éminemment avantageux à la France. Est-ce au Roi qu'il faut les attribuer ? Le premier, oui : il l'a prévu, il l'a voulu, on le lui doit ; l'autre, non : il n'y est pour rien. D'un autre côté, Louis VII est-il responsable du second mariage d'Eléonore, qui eut pour résultat de déposséder ses filles, et de rendre le roi d'Angleterre plus puissant, sur le continent, que n'était le roi de France ? Assurément. — Mais il ne semble pas l'avoir prévu ! — Il devait le prévoir : il est responsable.

Les historiens nous semblent avoir eu un double tort à l'égard de Louis-le-Jeune : ils n'ont vu, dans les conséquences du divorce, que le côté défavorable à la France ; et encore ont-ils singulièrement exagéré le dommage que nous avons souffert. En même temps, ils ont jugé le Roi sur les conséquences qu'ils attribuaient au divorce, comme s'il était évident qu'il dût en porter la responsabilité. C'est toujours cette morale du succès qui infecte le monde et l'histoire ; comme si l'on ne savait pas que la fortune se joue des plus sages desseins, et qu'elle réserve trop souvent, à de folles ou criminelles pensées, ses sourires et ses couronnes.

Pour être juste envers un personnage historique, il faut

examiner si sa conduite fut légitime et sage, à raison des circonstances où il se trouvait placé. Il ne s'agit plus simplement de lire dans l'histoire, comme nous avons fait, les résultats accomplis ; il faut se reporter, par la pensée, au moment et dans le milieu où la résolution fut prise ; en calculer, comme on dut le faire alors, les conséquences probables, et tâcher de pénétrer l'avenir.

Remarquons, avant tout, qu'il n'y eut rien de précipité dans la détermination de Louis-le-Jeune. Il ne s'écoula pas moins de quatre ans entre les évènements d'Antioche et le Concile. Le roi s'était rendu aux conseils de Suger : il attendit ; et quand il se détermina, ce fut sur l'avis de conseillers non moins sages, à une époque où le mal était si grand que Suger même, s'il eût vécu, aurait, selon toute apparence, décidé qu'il en fallait finir.

Il est un autre côté des choses que ne semblent point avoir envisagé ceux qui ont blâmé Louis-le-Jeune. S'il se décida au divorce, il ne fut pas seul à le vouloir ; il fut amené à le vouloir ; on l'eût forcé de le vouloir. Nous savons quelles étaient, depuis Antioche, les intentions d'Eléonore ; quels furent, dans la suite, ses rêves et ses projets ; et l'accomplissement de ce mariage, fait en deux mois, malgré les intérêts considérables qui s'y trouvaient engagés et la distance qu'il y a du Poitou à la Normandie, suffisent pour faire voir que tout était depuis longtemps préparé. C'est Eléonore qui poussa le roi au divorce : nous avons pu suffisamment entrevoir ce qu'elle fit pour l'y décider. Résistait-il ? elle s'avançait, elle s'abaissait plus encore, jusqu'où il fallait pour réussir. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le dénoûment était inévitable ; Louis VII eût-il été poussé à quelque résolution malheureuse, qu'il serait juste de le plaindre, plutôt que de le blâmer.

Ces réflexions faites, examinons en elle-même la détermination que prit le roi de répudier Eléonore.

L'honneur de la couronne, l'avenir de la dynastie, l'accroissement du territoire national, les intérêts de sa famille : tels sont les grands objets qui durent, ce nous semble, préoccuper la pensée de Louis-le-Jeune.

Rester avec Eléonore, en supposant que ce fût possible, c'était, selon toute apparence, assurer à ses deux filles l'héritage des ducs d'Aquitaine : tout le reste était compromis. Le Roi demeurait exposé à tous les outrages. Qu'un fils naquît, c'était peu probable ; s'il en venait un, c'était pis : le Roi n'eût pas cru, personne n'aurait cru à la légitimité de sa naissance. Dans les deux cas, la dynastie s'éteignait, et la France se voyait ravir la dot apportée par Eléonore.

Avec le divorce, ces riches provinces échappaient également à la couronne ; de plus, elles pouvaient, comme cela eut lieu, être perdues pour les filles du Roi. Mais, en même temps, la couronne de France reprenait son éclat ; le Roi, son repos, son honneur et sa liberté ; il pouvait légitimement espérer d'avoir un héritier et de perpétuer sa race ; en s'exposant, pour ce grand résultat, à voir ses filles dépouillées un jour de l'héritage de leur mère, il sacrifiait les intérêts de sa famille à l'intérêt supérieur du pays. Et s'il nous est permis, en terminant ce travail, de dire en deux mots notre pensée : le Roi fit ce qu'il dut ; Dieu, qui protège la France, fit le reste.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. DANIEL BIMBENET

Séance du 31 mars 1882.

L'étude de l'histoire a subi de nos jours une révolution complète. Aux narrations classiques et conventionnelles, aux traditions entretenues et perpétuées par les auteurs en vogue aux siècles derniers et au commencement du nôtre, a succédé la méthode qui restitue aux faits leur exactitude et aux personnages leur physionomie et leur caractère.

Déjà Voltaire avait commencé cette œuvre de rénovation, et M. Nisard ne craint pas de qualifier l'histoire de Charles XII, un ouvrage de génie, où l'esprit français rentre dans son naturel. On y voit, dit-il, l'*histoire telle que la veut l'esprit moderne, avec la vérité prouvée par des pièces, et au défaut de la vérité, la vraisemblance* (1).

Au XVII[e] siècle, on faisait passer l'art avant la matière et la vraisemblance avant la vérité ; c'était la manière antique. C'est cet ordre que renversa Voltaire. A lui, revient l'honneur d'avoir frayé la voie où devaient entrer, près d'un siècle plus tard, les véritables créateurs de la critique historique ; Sismondi inimitable pour la science des faits ; M. Guizot, pour l'étendue et la finesse des aperçus ; M. de

(1) M. NISARD, *Histoire de la Littérature en France*, tome. 4.

Barante, pour la sincérité du récit; Augustin Thierry, enfin, qui devait rompre ouvertement avec toutes les traditions et qui, laissant, nous dit-il, *les livres modernes pour les chroniques, y entrevit la vérité étouffée sous les formules de convention et le style pompeux des écrivains en crédit (1).*

Raconter et peindre, tel est le secret d'Augustin Thierry; à l'ingénieuse reproduction des chroniques, il mêle une discussion sévère et approfondie des témoignages ; son récit n'est qu'un exposé lumineux des preuves surprises aux sources mêmes, rehaussé par ce charme du style qui, seul, préserve les ouvrages d'histoire de la fortune passagère du roman.

C'est à cette école que se rattache notre collègue M. Guerrier. Son récit du divorce de Louis VII et d'Eléonore de Guienne dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, atteste l'étude la plus consciencieuse des textes originaux. Sa méthode d'exposition y a puisé l'assurance et la fermeté ; sa narration se dégage des préjugés et des abstractions, lieux communs de la prétendue science historique. L'expérience de la vie politique, si développée à notre époque, le guide dans ses recherches et dans la solution de questions objet d'une longue controverse, et sur lesquelles a cessé, dès lors, de régner le mystère.

Le divorce de Louis VII et d'Eléonore de Guienne est un des événements les plus graves de notre histoire. Ses causes véritables, ses conséquences politiques et la responsabilité encourue par le roi de France, ont fourni à M. Guerrier un ample sujet d'étude. Sa curiosité de savant le portait d'autant plus à scruter le fond des choses, que, d'une part, les faits lui paraissaient insuffisamment élucidés, et que, de l'autre, notre province ayant été le théâtre de ce

(1) *Lettres sur l'histoire de France.* Avertissement.

dramatique débat, un intérêt d'histoire locale venait se joindre à l'intérêt scientifique. N'est-ce pas, en effet, à quelques lieues de notre ville d'Orléans, à Beaugency, que se vida ce procès retentissant dont la procédure nous est fidèlement représentée par le narrateur ? On trouve rarement dans une seule période historique tant de variété dans les événements, une péripétie aussi émouvante, un tableau plus coloré des mœurs et des caractères, une physionomie plus accentuée d'une époque. On rencontre difficilement un champ plus large aux conjectures, à l'étude philosophique des rapports existant entre les causes et les effets, et aux leçons que peuvent tirer les gouvernements de ces crises où les intérêts en lutte influent si puissamment sur la politique.

Certes, l'union du fils de Louis-le-Gros avec la fille de Guillaume X duc d'Aquitaine était un brillant coup de fortune pour la monarchie française ; il était difficile de rêver une plus heureuse combinaison pour accroître le domaine de la couronne plus que doublé par l'adjonction de ces riches provinces, dot opulente de la jeune Reine, mais qui devait, quinze années après, devenir l'apanage d'un rival puissant et redoutable. Tout semblait sourire à cette alliance, et l'on pourrait appliquer à la France d'alors, ce que, deux siècles et demi plus tard, Jean Hunyade disait de l'heureuse maison d'Autriche dans un dystique célèbre :

Bella gerant alii, tu, felix Gallia, nube ;
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus (1).

Cependant ce prestige et ces belles espérances devaient bientôt faire place à une triste réalité. L'influence de deux éducations diamétralement opposées, la divergence des caractères et des goûts, amenèrent de la froideur dans les

(1) Le 1er vers de Jean Hunyade porte.... *Austria.*

relations des époux, et de cette froideur à l'éloignement, de l'éloignement au dédain et à l'oubli des devoirs, la pente était glissante et rapide.

L'auteur nous initie à toutes les misères de ce ménage royal si mal assorti. Il nous montre d'une manière saisissante ce contraste entre cette princesse au caractère frivole et léger, élevée au milieu d'une cour dissolue, près d'un père sur lequel les scandales et l'impiété de sa vie avaient attiré les foudres de l'Église, et dont la conversion tardive n'avait pu réparer les funestes exemples; et le fils du roi de France dirigé par des moines, habitué au travail et à la méditation, sobre, réservé dans ses mœurs, et adonné aux pratiques d'une piété rigide.

Il n'en fallait pas tant pour entrevoir les conséquences d'une pareille alliance. On pouvait prédire, sinon la séparation, du moins l'indifférence des époux; et cependant, déjà, dès 1144, saint Bernard avait fait allusion à ce fameux prétexte de consanguinité exploité plus tard avec tant d'à-propos et de succès, pour amener la dissolution d'un lien dont personne n'avait soupçonné le vice, pas plus l'archevêque de Bordeaux Godefroy qui avait béni les fiancés, que l'abbé Suger lui-même, le guide et le conseiller intime du jeune Roi.

C'est ici que M. Guerrier, envisageant la question au double point de vue théologique et civil, la traite en fait et en droit, et se montre à la fois docte et versé *in utroque jure*. Il nous expose l'obscurité qui régnait sur ces matières et la difficulté de constater d'une manière exacte ces degrés de parenté qui permettaient de rompre les liens du mariage; il nous fait toucher du doigt ces expédients mis à la disposition de la politique et de la passion, pour tourner l'écueil et calmer, par la garantie illusoire du serment et du consentement mutuel, les scrupules d'une conscience timorée, et sauvegarder les apparences de la légalité.

L'incompatibilité d'humeur ne devait pas, néanmoins, suffire pour amener ce divorce dont les causes et les conséquences ont animé tant de controverses. Sans le séjour d'Eléonore à Antioche, sans les scandales de la cour de son oncle Raymond, sans la mort de Suger enfin, Louis VII ne se fût peut-être jamais décidé à donner le spectacle de cette rupture qui publiait, à la fois, ses malheurs domestiques et compromettait sa puissance.

Cependant il se décida non à une simple séparation, mais à cette mesure extrême permettant aux deux époux de contracter de nouveaux liens ; encouragé par le Pape, l'évêque de Langres et saint Bernard, il s'arrêta à ce parti du divorce, solution qu'Eléonore appelait de tous ses vœux.

Mais quelle fut la véritable cause de cette décision ; était-ce réellement l'inconduite de la Reine, n'était-ce pas plutôt l'inquiétude morale, le trouble qu'éprouvait le pieux monarque se croyant uni à une personne qu'un empêchement dirimant devait tenir éloignée de sa couche nuptiale ? C'est le problème que M. Guerrier n'a pas craint d'aborder et qu'il discute au moyen des preuves les plus irrécusables.

La consanguinité hypothétique, en tous cas difficile à établir, ne fut qu'un prétexte ; on n'en saurait maintenant douter. Les auteurs les plus recommandables n'ont pas hésité à le proclamer, et les termes dans lesquels l'évêque de Langres engagea le débat au Concile de Beaugency, assemblé pour trancher le litige, suffiraient à eux seuls pour justifier la solution de M. Guerrier.

C'est ce qu'atteste également après Pierre Pithou, l'historien orléanais Lemaire ; le *roi Louis VII, dit le Jeune*, rapporte l'auteur des Antiquités de notre ville, *après son voyage de la Terre-Saincte, sur le soupçon qu'il eust de la lubricité de sa femme Eléonore qu'il avait amenée*

au dict voyage, prit le prétexte de parenté pour dissoudre leur mariage. Symphorien Guyon est encore plus explicite. Non-seulement il fait allusion aux scènes de la cour d'Antioche où *la reine Aliénor fut soupçonnée d'avoir quelques conversations au préjudice de la chasteté conjugale;* mais il dit que le *Roi dissimula ce soupçon et fascherie qui lui rongeait l'esprit, et que de retour en France, il fit assembler le Concile de Beaugency.* Ce n'est pas tout, le curé de Saint-Victor nous reproduit le discours de l'évêque de Langres, véritable acte d'accusation; *le Roi,* dit ce prélat, parlant des infidélités de la Reine, *en a conçu un tel desdain, et avec raison, qu'il ne peut plus se fier aucunement à elle, et voudrait bien la quitter si cela se pouvait faire sans offenser Dieu ; car, au reste, il dit qu'il ne pourrait jamais croire que les enfants qu'elle pourrait avoir fussent légitimes.* Puis, ajoute Symphorien Guyon, *la séparation ne remplit pas le but, on trouva le motif de parenté, le Roi s'en resjouist; il pouvait se remarier, ce que le Pape approuva, bien qu'il pust les dispenser, mais il ne le voulut pas, parce que le Roy avait, d'ailleurs, assez d'occasion de procurer ce divorce.*

Le Père d'Orléans (1) et Augustin Thierry partagent cette opinion et n'y apportent aucune réserve. Sans prendre parti pour ou contre Eléonore, l'auteur de l'histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, écrit que le *Roi, pendant son séjour en Palestine, persuadé, soit à tort, soit à raison, que la Reine le trompait pour un jeune Sarrasin, sollicita et obtint le divorce.* Pour l'éminent historien, le motif de cette rupture est clair et évident, il le trouve dans le langage non équivoque de l'évêque de Langres ; *le Roi ne se fiait point en sa femme,*

(1) *Histoire des Révolutions d'Angleterre*, t. I, p. 190.

et jamais ne serait assuré de la lignée qui viendrait d'elle (1).

M. Guerrier nous pardonnera d'avoir ajouté ces témoignages à ceux qu'il discute, il n'y verra que le désir de corroborer ses preuves et de mettre en relief la justesse de sa solution.

Nous ne suivrons pas notre collègue dans la discussion de la date précise du Concile de Beaugency; critique sérieux et logicien serré, il rapproche des concordances ingénieuses et parvient à fixer cette date d'une manière tellement concluante que le débat peut être considéré comme clos et terminé.

Restent à examiner les conséquences politiques de l'événement et à déterminer la responsabilité que le roi Louis VII a encourue devant l'histoire et devant la nation française.

Un fait certain et que l'auteur s'est bien gardé de laisser dans l'ombre, c'est que le Roi fut profondément attristé de ce divorce; peut-être espérait-il, si l'on en croit le Père d'Orléans (2), *que bien que libre, Eléonore ne trouverait pas d'homme assez hardi pour épouser une princesse répudiée par lui et assez peu délicat pour prendre une femme décriée*, mais il ne pouvait se fier au caractère de celle qu'il avait renvoyée, et d'ailleurs, qu'allait devenir son brillant apanage?

Les effets politiques de la rupture de ce lien matrimonial furent désastreux sans doute, et M. Guerrier les met en lumière dans toute leur vérité. Louis VII a été blâmé par la plupart des historiens. Il est certain que, par le nouveau mariage d'Eléonore avec Henry Plantagenet, les rois d'Angleterre virent leurs possessions s'accroître à tel point qu'elles cernaient de toutes parts celles du roi du France;

(1) Augustin Thierry, t. II, p. 45.
(2) *Histoire des Révolutions d'Angleterre*, t. I, p. 191.

mais si cette perte des riches provinces de l'héritière de Guillaume X tourna au profit de la Grande-Bretagne, si des querelles et des luttes sanglantes retardèrent pendant trois siècles le développement de notre indépendance, il ne faut rien exagérer. Un mariage bien autrement funeste devait peser sur les destinées de notre pays ; ce fut celui de la fille de Philippe-le-Bel qui, en 1308, devint la femme d'Edouard II. N'est-ce pas de cette fatale alliance que datent les prétentions des rois d'Angleterre à la couronne de France, source de tant de malheurs et de ces interminables guerres qui, pendant un siècle, désolèrent notre patrie?

Juge impartial, l'auteur aborde aussi l'autre face de la controverse. Pour apprécier sainement la question du divorce, dit-il, il faut se reporter par la pensée au milieu où la résolution a été prise; rien n'a été fait à la hâte, la patience de Louis VII a été de longue durée, mais le mal était devenu intolérable, un grand intérêt patriotique était en jeu, non moins qu'un profond sentiment de dignité de race. Si Suger avait raison de s'opposer au divorce, le Roi n'eut peut-être pas tort de s'y décider.

Il est, en effet, un côté de la question trop négligé peut-être par ceux qui n'ont point assez de colère pour flétrir la conduite de Louis VII ; on oublie que ce monarque n'avait eu que des filles de la princesse d'Aquitaine ; qu'il perdait l'espoir d'avoir un héritier d'elle, et que de toute manière, les splendides possessions constituant sa dot devaient, à un moment donné, se séparer du domaine royal.

D'ailleurs, l'acquisition de la Guienne et du Poitou ne fut pas si favorable aux souverains d'Angleterre qu'on a l'habitude de le répéter ; dès que ceux-ci furent assez forts pour se faire redouter des seigneurs français, ces derniers se rapprochèrent de leur Roi et lui devinrent plus dévoués ; c'est ce qui explique pourquoi Louis VII et son fils, pendant son long règne, résistèrent plus que leurs prédéces-

seurs aux monarques anglais qui ne tardèrent pas à perdre leurs plus beaux apanages de France, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. L'alliance que Louis VII contracta avec la fille du comte de Champagne lui acquit les services d'une famille puissante, et la naissance de Philippe-Auguste, en assurant la continuation de la dynastie, réservait à la France des jours de gloire et l'éclat d'une grandeur qui avait son prix.

M. Guerrier a largement rempli sa tâche; fidèle à son programme, il s'est efforcé de répandre la lumière sur les points où le débat avait laissé quelqu'obscurité; il a pleinement réussi. Remercions-le, Messieurs, de cette étude où la clarté du récit est soutenue par un style vigoureux auquel ne manquent ni le trait, ni la couleur. Chercheur infatigable, il a feuilleté les chroniques; Guillaume de Tyr, Gervaise de Cantorbery, Guillaume de Newbridge lui ont fourni ces détails pleins d'un piquant intérêt; Baronius, Labbe, Noël-Alexandre animent la controverse qui, sous sa plume, prend ce tour ingénieux et persuasif dont l'effet est de désarmer la critique et de satisfaire la raison.

Votre section des Lettres a donc l'honneur de vous proposer l'impression du travail de M. Guerrier.



DU GIVRE DANS LES BOIS

En 1882

Par M. PAULMIER,

Séance du 17 février 1882.

En me voyant prendre la parole pour vous parler des bois, vous vous demanderez quelle compétence un magistrat peut avoir en pareille matière. Passe encore s'il s'agissait de questions se rattachant au domaine judiciaire, si je devais vous entretenir d'amende, d'emprisonnement, de délits forestiers, voire même des bois de justice, mais oser parler des bois et des forêts dans une assemblée comme la vôtre, qui compte tant de sylviculteurs éminents, n'est-ce pas une grande témérité de ma part ? Ces réflexions, je me les suis faites, et comptant sur votre bienveillance accoutumée, je vous livre ces quelques observations.

Mon excuse, c'est que j'aime les bois. Je les aime pour bien des raisons, pour leur beauté, pour l'air pur qu'ils répandent, pour le charme qu'ils inspirent, pour l'intérêt qu'on prend à les voir pousser, grandir, pour les plaisirs qu'ils procurent au chasseur et aussi, je le confesse, pour le profit qu'on en retire, ce qui n'est pas indifférent, surtout quand à côté de ces bois se trouve une grande exploitation agricole qui, tout en procurant beaucoup d'ennui, ne donne pas toujours les résultats heureux sur lesquels on croyait pouvoir compter. Vous jugez de l'impression pénible que

j'ai éprouvée quand, au mois de janvier dernier, en visitant une coupe en exploitation, je remarquai une déviation générale dans les jeunes arbres. Tous les baliveaux, au lieu de se maintenir droits, étaient plus ou moins courbés et je constatai avec peine que les plus vigoureux, les plus feuillus étaient ceux dont la cime était la plus penchée. Une couche épaisse de givre avait produit ce résultat. Ma pensée se reporta de suite à trois ans en arrière. Le verglas de 1879 avait imprimé aux arbres une courbure semblable. Je me rappelai le travail si remarquable de M. Duchalais, vous signalant les désastres causés aux forêts de pins maritimes, et je revoyais cette gravure due au burin d'un de nos collègnes qui nous transporte au milieu d'un bois de pin et nous fait voir l'amoncellement de branches cassées, de troncs brisés et nous permet ainsi de juger que les appréciations du rapport de M. Duchalais ne sont nullement exagérées.

Mais si le dommage était aussi considérable dans les plantations de pins, il ne faut pas croire que les essences non résineuses aient été épargnées. Il n'en a pas été ainsi. Les arbres isolés comme ceux réunis en massifs ont été plus ou moins atteints.

Les avenues étaient deshonorées, les peupliers, les blancs de Hollande, les tilleuls, les ormes étaient tous découronnés, de grosses branches, souvent celles de la cîme, gisaient à terre et l'on voyait dans le tronc la trace de profondes blessures.

Dans les bois, les chênes mêmes n'avaient pu supporter impunément la masse de glace qui les recouvrait. Si les chênes séculaires entourés de taillis plus ou moins élevés n'avaient pu résister, si même un certain nombre de brins de taillis, notamment les plus élancés, avaient été brisés, l'on comprend que les baliveaux dans les jeunes ventes aient été encore plus éprouvés que ceux qui, réunis en massifs,

se protégeaient mutuellement en se servant l'un à l'autre de tuteur.

Nous constatons chaque jour les effets de ce verglas en voyant dans les coupes de bois les plus beaux sujets, ceux qui auraient été marqués comme baliveaux, condamnés à être mis en corde, parce qu'ils ont eu la cime brisée en 1879.

A trois années de distance le même fait vient de se reproduire et dans les mêmes régions. Si en 1879 le département du Loiret a été le pays le plus maltraité, je crois pouvoir dire qu'en 1882 c'est encore dans notre pays que le givre s'est transformé en glace avec le plus d'intensité.

Depuis 1879, que de désastres constatés dans nos bois ! A peine avait-on pu faire disparaître les dégâts causés par le verglas que le froid glacial de l'hiver 1870-1880 détruisait tous les pins maritimes et frappait de mort un grand nombre de nos arbres, ne respectant ni les fruitiers, ni les arbres d'agrément et étendant ses ravages jusque dans les forêts.

L'hiver 1881-1882 se différencie de tous les autres. Au commencement et à la fin du mois d'octobre une gelée assez forte se manifeste. Depuis, à peine si le thermomètre descend à un ou deux degrés au-dessous de zéro. Au mois de janvier, sur les côtes de la Norwége, dans le golfe de Bothnie, il était au-dessus de zéro, et il gelait en Italie et en Espagne.

Dans le Loiret, pendant 55 jours il n'est pas tombé une goutte d'eau, pas de neige ; la température est généralement douce, et cependant nous n'apercevons pas le soleil. Nous vivons dans une atmosphère de brouillard d'une opacité quelquefois extraordinaire. Le baromètre atteint des hauteurs inconnues et s'y maintient pendant des semaines. L'état météorologique du Loiret est à peu près celui de toute la France.

Partout on constate l'élévation considérable de la colonne barométrique et la nébulosité de l'atmosphère.

Aux observatoires du Puy-de-Dôme et du Pic-du-Midi on remarque, dans le mois de janvier, que la température est plus élevée que dans la vallée, et le général Nansouty a observé, du 8 au 20 janvier, jusqu'à + 26 degrés, et dans cette période le minimum de la température n'a été que de — 5°. Dans ces hautes régions, le ciel a conservé une sérénité anormale.

Quelle était l'épaisseur de cette nuée opaque qui cachait complétement le soleil à une bonne partie de la France ? Un savant, M. W. de Fontvielle, a eu la pensée de percer en aréostat cet écran brumeux, et il a constaté que cette nuée n'avait pas plus de 300 mètres d'épaisseur. Au-dessus d'elle le soleil brillait de tout son éclat. La température de la nuée était de 5 degrés au-dessous de zéro et le guide rope fut surchargé de givre dans toute la portion immergée dans la nuée.

C'est dans ces circonstances que, la température s'étant abaissée et le thermomètre étant tombé au-dessous de zéro, le givre a fait son apparition et est venu se déposer sur les arbres.

Le temps était calme. Le vent était nord, mais à peine si la brise se faisait sentir, c'est du côté du nord que les arbres ont commencé à être imprégnés de givre, le brouillard persistant, la température restant toujours la même, les arbres en sont chaque jour plus couverts. Dès le 19 janvier, dans la forêt d'Orléans, les arbres étaient aussi blancs du côté du midi que du côté du nord ; mais ce n'était plus du givre qui les recouvrait, c'était de la véritable glace dont le poids faisait plier les cimes des arbres et surchargeait déjà plus d'une branche.

Une remarque. Le verglas de 1879 a commencé le 22 janvier et s'est terminé le 26. Le temps était couvert. Il a plu

pendant trois jours presque sans interruption. En 1882, il ne pleut pas, mais un brouillard très-intense existe; c'est vers le 15 que les arbres commencèrent à être chargés de givre, le 19 ils en sont complétement couverts et cette couche ne fait qu'augmenter jusqu'au 26, jour où le soleil, se montrant dans toute sa splendeur, fait disparaître, en quelques heures, toute cette masse blanche.

Comme en 1879, le thermomètre ne descend pas à plus de 4 à 5 degrés, et dans le jour il n'y en a que 2 ou 3. Le temps est calme et le vent, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les arbres brisés, était du nord également. La zone du givre semble plus étendue que celle du verglas de 1879. On le constate dans le Cher, dans le Loir-et-Cher, dans le Loiret, dans l'Indre-et-Loire, dans Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et même dans l'Oise.

Cependant, si les résultats sont à peu près les mêmes, l'aspect est bien différent.

En 1879, les arbres, la terre, les murs des maisons, tout était couvert d'une couche de glace variant de 3 à 4 centimètres d'épaisseur. Cette couche, d'une transparence extrême, permettait de distinguer chaque brin d'herbe ou de blé. Dans les bois on pouvait se croire dans un palais de cristal. En 1882, au contraire, tout disparaît sous une couche uniforme d'une blancheur admirable. Les arbres, les grilles, les fils télégraphiques, sont tout blancs. Cette couche se dépose d'abord du côté nord. Une partie du tronc est blanc, l'autre reste intacte, puis le givre gagne le côté du midi, et enfin les arbres en sont, dans toutes leurs parties, aussi couverts qu'ils l'avaient été trois ans auparavant par la glace. La couche de givre est si épaisse que toutes les aiguilles des pins en sont revêtues et l'on n'aperçoit plus la moindre verdure.

A côté des bois, qui ne présentent plus qu'une masse immense d'une éblouissante blancheur, les prés, les blés,

la terre, sont restés avec leur couleur ordinaire. Comment expliquer cette différence, si ce n'est par la chaleur de la terre qui a fait dégeler le givre qui se déposait sur elle ? De là, ce contraste de la verdure se détachant au milieu de toute cette masse blanche. La neige ne produit pas de semblables effets. Dans les arbres, dans les sapins surtout, quelques parties restent vertes. Ici, le givre a tout enveloppé. L'effet est féérique.

Si, pour l'artiste, le coup d'œil est charmant, pour les forestiers la question est de savoir ce qui résultera de la persistance du givre, de son accumulation sans cesse croissante.

Ce n'est jamais impunément que les arbres ont à supporter un poids énorme. Ceux qui sont courbés se relèveront-ils ? Ne porteront-ils pas les traces d'une flexion trop grande ?

En effet, le givre a duré dix jours. La première partie déposée s'est changée en glace, et sur cette couche de glace, une nouvelle couche de givre est venue s'ajouter, se transformant également en glace et ainsi de suite jusqu'au moment où le dégel a tout enlevé. Mais chaque jour ajoutait un nouveau poids à celui qui venait déjà charger l'arbre, et il est arrivé, comme trois ans auparavant, que la force de résistance, étant inférieure à la charge énorme qu'ils avaient à supporter, certains arbres ont commencé par courber la cime, puis le tronc et le poids de la glace s'augmentant toujours, la courbure est devenue aussi grande que possible et alors un certain nombre d'arbres ont été brisés, d'autres ont perdu seulement quelques branches. Ce qui, en les soulageant d'un poids plus ou moins considérable, les a sauvés.

L'épaisseur de la couche glacée a été à peu près la même que celle du verglas de 1879.

On pouvait parfaitement s'en rendre compte sur les fils

télégraphiques. Ils avaient tous au moins la grosseur d'une bougie, et auprès d'Orléans on a constaté, sur un fil, une circonférence de 13 à 14 centimètres.

Ce qui est certain, c'est que sur les lignes arrivant du Nord à Orléans, des fils télégraphiques ont été brisés par l'effet de la charge énorme qu'ils supportaient, et cependant l'administration avait pris de suite toutes les mesures pour les débarrasser de la masse de glace qui les surchargeait.

On avait commencé par les secouer avec un bâton. Mais cette manœuvre ne produisait aucun résultat. Car ce n'était pas seulement du givre qui les couvrait, mais de la véritable glace. L'administration prescrivit alors l'usage d'un crochet en fer qui promené sur les fils permettait de détacher imparfaitement une partie de la glace qui les entourait. Ce procédé employé pendant plusieurs jours a suffi pour conserver intacts les fils télégraphiques.

En voyant les arbres fruitiers, les jeunes arbres des avenues, peupliers, tilleuls, ormes courbés sous cette couche glacée, plusieurs propriétaires, et j'avoue que je suis du nombre, ont eu l'idée de faire secouer ces arbres espérant ainsi les débarrasser du poids qui les accablait. Mais par la même raison que pour les fils télégraphiques le résultat a été tout à fait nul, et quand on a voulu se servir d'un bâton l'emploi de cet instrument ne détachait pas la moindre parcelle de glace, mais en revanche le choc sur les branches les brisait immédiatement. Il a donc fallu renoncer à un moyen aussi radical et attendre avec patience le dégel.

Combien de temps a duré ce givre ? Dès le 15 janvier, dans la forêt d'Orléans, tous les arbres étaient couverts de givre qui s'est en partie transformé en glace et dans les jeunes ventes on remarquait que les baliveaux, surchargés par un poids considérable, étaient plus ou moins courbés.

Il en était de même pour les arbres isolés. Le 26 a eu lieu le dégel. Il était grand temps. Car déjà des branches de peupliers, d'ormes, de blancs de Hollande jonchaient le sol. Des bouleaux, des baliveaux étaient cassés par le milieu. Dans les bois de chêne, sur les bordures notamment, de nombreuses branches étaient brisées. Dans les massifs, des anciens et des modernes avaient quelques branches supérieures cassées.

Le dégel a eu lieu le 26, le vent était nord. Le lendemain, pour la première fois depuis près d'un mois, il souffle du sud et se maintient pendant quelques jours dans cette direction.

Quel a été le dommage causé ? Dans les ventes chez moi, dans la commune de Chanteau,j e constatai environ 2 0/0 des baliveaux brisés et à peu près autant qui ont été atteints par une flexion trop grande. Les fibres du bois sont fendues et ces arbres ont conservé une courbure qui ne se relèvera pas. Au printemps, ces arbres ne pourront supporter le poids des feuilles. Il vaut mieux les abattre de suite. Quelques gros chênes ont eu des branches cassées — beaucoup de bouleaux ont été brisés ou pliés.

Le mal est plus grand pour les arbres en avenues. Chez moi, tous les peupliers ont perdu la flèche ; de nombreuses branches sont tombées sur le sol, plusieurs mesuraient 50 centimètres de tour ; les blancs de Hollande ont mieux résisté, cependant quelques-uns ont aussi perdu *la tête*. — Les ormes que le verglas avait tant éprouvés ont encore eu quelques branches cassées. Le dommage eût été bien plus grand si, à la suite du verglas de 1879, ils n'avaient pas subi un élagage radical.

Partout les bouleaux ont été atteints surtout, ceux qui se trouvaient isolés dans les jeunes coupes. Ils devront presque tous être abattus. Des pins sylvestres dans le Loir-et-Cher ont eu la cime brisée, quelques-uns même le tronc.

Il est probable, certain même, que le dommage eût été très-grand dans les forêts de pins maritimes, et c'est presque un bonheur que la gelée de 1880 les ait anéantis. Car sans cela les propriétaires auraient eu à subir un nouveau désastre.

Du chemin de fer d'Orléans à Paris on voit parfaitement que, sur la route de terre, toutes les cimes des ormes ont été atteintes par ce verglas et, malgré la rapidité du trajet, on apercevait sur le sol quelques grosses branches provenant du tronc.

En comparaison des désastres causés par le verglas de 1879 et par la gelée de l'hiver 1879-1880, nous devons considérer comme minimes les conséquences du givre de 1882.

Pour certains arbres, ce sera un retard de deux ou trois ans dans leur croissance. Le nombre des arbres brisés : bouleaux, chênes, peupliers, est peu élevé. Il sera facile de les exploiter et d'en tirer parti.

Nous pouvons donc, en terminant, dire que nous en avons été quittes pour la peur.



RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. GAULTIER

Séance du 17 mars 1882.

Messieurs,

Le vieux Caton avait coutume de dire que le père de famille, soucieux de mettre son patrimoine à l'abri de la colère des dieux, ne devait posséder que des étangs et des bois. En effet, les champs, les vignes et les pâturages ont tout à craindre des intempéries des saisons : la peste, qui décime les troupeaux ; la grêle, qui dévaste les moissons et détruit les espérances du vigneron et du laboureur. Mais l'heureux propriétaire de bois est à l'abri de tous ces fléaux et peut dormir paisiblement, certain d'échapper aux vengeances des divinités ennemies.

Tel était le précepte de la sagesse antique. Mais, si le vieux Caton avait raison et pouvait être assuré de conserver ses forêts sous le ciel clément de l'Italie, nous avons appris, à nos dépens, qu'il n'en est pas de même dans nos tristes climats. Le sylviculteur, pas plus que les autres humains, n'échappe à l'adversité ; nul ne peut se soustraire à la condition des mortels ; toute richesse est fragile, et si la grêle détruit les moissons déjà mûres, si les troupeaux pé-

rissent par la contagion, les forêts ne sont pas plus à l'abri de la gelée que les vignes et les vergers :

Il faut qu'avril jaloux brûle de ses gelées,
Le beau pommier trop fier de ses fleurs étoilées,
Neige odorante du printemps.

On en avait pris son parti depuis longtemps pour les pommiers, mais personne n'avait cru, jusqu'à ces derniers temps, que décembre ou janvier pussent, *de leurs gelées*, brûler des forêts entières,sous leur souffle glacé. Il semblait impossible qu'un verglas persistant et épais, changeant nos bois en palais de rubis et de diamants, à la grande joie de l'artiste, mais à la désolation du forestier ruiné, pût remplir nos forêts de branches cassées, de troncs brisés, amoncellement de ruines, que le burin d'un de nos collègues a si fidèlement reproduit.

C'est là ce que M. Paulmier, dans une lecture fort intéressante, nous aurait rappelé, si nous avions pu l'oublier. J'ai reçu la mission de le suivre dans son étude sur le verglas de 1882. Il faut donc, à l'exemple de l'éminent magistrat, sylvicuteur distingué, vous entretenir de nos forêts. Tâche délicate, puisque je dois en parler devant tant d'hommes expérimentés.

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

Je ne saurais vous parler des dégâts, peu importants du reste, causés par le givre de cet hiver, sans reporter ma pensée aux malheureuses années qui ont précédé. Il faut donc rouvrir des plaies toujours saignantes. En somme, le mal, en 1882, n'a pas été grand, M. Paulmier le constate :

« En comparaison des désastres de 1879 et de 1880, dit-il, les conséquences du verglas de 82 sont minimes. » Et il

ajoute que, pour certains arbres, il y aura seulement retard dans leur croissance, et qu'on pourra facilement tirer parti de ceux qui ont été endommagés et dont le nombre est peu considérable.

Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle!

Autrement dit, nous en serons quittes pour la peur ; mais il faut avouer que la crainte est bien permise à des gens si cruellement traités.

En 1879, la couche de glace était de 3 à 4 centimètres d'épaisseur, et le verglas a duré du 22 au 26 janvier. En 1882, nous étions entourés d'une atmosphère chargée d'humidité ; le thermomètre se maintenait assez élevé ; il n'est pas descendu à plus de 2 degrés au-dessous de zéro. Mais nous étions comme enveloppés d'une vapeur épaisse, tous les arbres, saturés d'humidité, disparaissaient sous une couche d'une uniforme blancheur. Ce n'était plus la glace transparente et étincelante, au soleil de 1879, tout était d'un blanc neigeux. Le givre a duré 10 jours ; il était temps qu'un vent du Sud vînt, de sa chaude haleine, faire fondre tous ces frimas. Quelques jours de plus et au lieu des minces dégâts qui ont été signalés, nous aurions eu à enregistrer un désastre de plus.

Cette nouvelle alerte doit-elle nous inspirer un sentiment de crainte exagéré, et faut-il déserter la sylviculture? Ce n'est pas la pensée de M. Paulmier, ni celle, j'en suis convaincu, d'aucun des planteurs qui m'écoutent. L'utilité des bois est trop bien démontrée pour qu'on puisse s'abandonner au découragement.

Contrée boisée, contrée prospère, contrée déboisée, contrée pauvre ; il est fort peu d'exception à cette règle. La culture forestière, bien loin d'être l'ennemie de la culture agricole, en est, au contraire, la compagne obligée. Pas

plus qu'elle, certainement, elle n'échappe aux rigueurs atmosphériques, mais si le précepte de Caton n'est plus d'une exactitude complète, il est encore vrai, d'une vérité relative, et les bois ont moins à craindre de l'influence climatérique que toute autre production de la terre. Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, dans un pays que la nature semble avoir destiné aux productions forestières ? D'un côté, les massifs de la forêt d'Orléans, dont le sol argileux et froid se prête mal à la culture des céréales ou des plantes fourragères. D'un autre côté, la Sologne, autrefois bien boisée et qui était devenue, en se défrichant, pauvre et fiévreuse, si bien que c'est aujourd'hui en la reboisant, qu'on lui rend sa vieille prosperité.

Puisque j'ai parlé de la Sologne, cette contrée familière à beaucoup d'entre vous et qui a tant souffert du verglas de 1879 et de l'hiver 79-80, je ne puis m'empêcher d'y insister un peu. Je n'ai pas à y recommander les plantations. Malgré toutes les gelées et tous les verglas, c'est depuis longtemps cause gagnée. Mais je veux préconiser la culture du pin sylvestre, le pin sauvage de Linné, que les facilités de la plantation du pin maritime ont malheureusement relégué à un plan secondaire. On ne saurait trop recommander l'adoption de cette essence, qui est relativement fort rustique. Il est peu d'arbres qui couvrent en Europe d'aussi vastes surfaces. On le trouve en massifs considérables, en France, en Allemagne, en Russie, en Norwège, dans toute la région du Nord et de l'Est de l'Europe. Le climat du centre de la France lui convient à merveille, tandis que le pin maritime y est dépaysé, n'y atteint presque jamais les proportions qu'il a dans le midi et n'y donne que très-peu de résine. Le pin sylvestre redoute peu le froid, vient pour ainsi dire partout et réussit dans tous les terrains, sauf, peut-être, dans les terres calcaires. Il n'a qu'une véritable infériorité sur le pin maritime, c'est qu'il

faut le planter et non le semer, et la plantation qui souvent ne réussit pas, coûte toujours beaucoup plus cher que le semis.

« *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre* », a dit Beaumarchais ; aussi, il ne faut pas hésiter, si l'on veut, malgré une dépense un peu plus considérable, créer du bois ayant de l'avenir et arriver à un sérieux reboisement.

Mais on n'a pas besoin de prêcher, sur ce point, M. Paulmier ; c'est un converti de longue date, un partisan du pin sylvestre, dont il fait un remarquable usage pour combler le vide de ses taillis. Ce résineux est, en effet, le bois qui arrive le plus sûrement à tuer la bruyère et c'est sous son abri protecteur que les plants de chêne peuvent s'élever le plus facilement.

M. Paulmier, d'ailleurs, aime tous les bois, sauf, cependant, les bois de justice, dont il n'a pu s'empêcher, vieux souvenir de président d'assises, de parler en passant. Mais, qui songe maintenant aux bois de justice ? L'usage en est si rare et l'utilité si contestée, qu'ils ne tarderont pas à être relégués dans les musées d'antiquités et prochainement, sans doute, ils deviendront le sujet d'une savante monographie, comme nos collègues de la Société d'Archéologie savent les faire.

Je le répète, M. Paulmier aime les forêts et il nous dit ce qui les lui fait affectionner. Il les aime, en artiste, pour le charme profond qui les environnent ; pour le calme religieux qu'on y respire. — De tout temps, en effet, elles ont semblé à tous les peuples jeunes, le sanctuaire révéré de la divinité, les chênes de Dodone et les épaisses forêts de la Gaule chevelue en sont le témoignage assuré. Il les aime encore en chasseur et peut-être un peu aussi en gourmet, pour le gibier qu'elles nourrissent, à qui elles fournissent un abri protecteur. Il les aime aussi, non-seulement en

chasseur, artiste ou gourmet, mais encore en propriétaire, pour les bons revenus qu'elles assurent. L'agriculteur, refroidi par les mécomptes d'une exploitation agricole, revient aux bois et il y trouve des produits rémunérateurs, malgré les rigueurs de nos hivers. Le conseil de Caton ne lui paraît pas, j'en suis convaincu, dépourvu de toute autorité et comme l'Allédius de Juvénal, il s'écrierait volontiers :

« *Tibi habe frumentum........,*
O Lybye, disjunge boves, dum tubera mittas. »

« Dételle tes bœufs, garde tes moissons, pourvu que tu nous envoies des truffes. »

Voilà encore une production forestière que j'allais oublier et que M. Paulmier cependant est loin de mépriser. Aussi, maintenant qu'il dételle ses bœufs et laisse là les moissons, reviendra-t-il, j'en suis certain, plus décidé que jamais, à ses bois aimés, à ses chères forêts, que la chaste Diane couvre de sa protection puissante,

Montium custos nemorumque......

Il faut en finir, Messieurs, et en terminant je ne puis que répéter encore, à tous ceux qui possèdent les terres sablonneuses de la Sologne, ou les argiles compactes qui se trouvait au Nord d'Orléans. Il faut reboiser sans hésitations ni découragement.

Mais on me dira, comment créer des bois avec l'instabilité des héritages ? Qui peut être assuré que ses enfants viendront un jour s'asseoir à l'ombre des arbres plantés par ses soins ? Rien n'est moins certain, en effet, et les nécessités de la vie moderne, les difficultés de l'existence, la lutte pour la vie, ce que les Américains appellent : « *struggle for lif* », tout cela rend les fortunes instables et fait que

les propriétés changent souvent de main. Cependant il faut planter sans hésiter. A ce propos, il me revient pour terminer, une anecdote de la fin du siècle dernier qui porte bien le cachet de son temps.

Un gentilhomme, philosophe, avait pour voisins les moines d'une abbaye de Bénédictins. L'abbé plantait et voulait transformer en forêts les terres incultes de son monastère. « Pourquoi plantez-vous, disait le philosophe, dans dix ans il n'y aura plus de moines. « Cela peut être, répondait l'abbé, mais il y aura toujours des hommes. »

RAPPORT

Sur un mémoire de M. le docteur Charpignon

INTITULÉ :

ÉTUDE SUR LE SERMENT D'HIPPOCRATE

Par M. A. BAILLY

Séance du 3 mars 1882

MESSIEURS,

Notre collègue, M. le docteur Charpignon, a récemment offert à la Société une brochure intitulée : *Étude sur le serment d'Hippocrate*. L'examen de ce travail ayant été confié simultanément à la section de Médecine et à la section des Lettres, je viens vous donner lecture du Rapport dont cette dernière m'a chargé.

Il paraîtra sans doute étonnant que la section des Lettres soit saisie d'une étude si étrangère à ses travaux habituels. Mais la question traitée par M. Charpignon est fort complexe, et, bien qu'elle intéresse directement l'histoire de la médecine dans l'antiquité, on peut dire qu'elle est avant tout grammaticale ; car il est impossible de la résoudre sans une discussion préalable du texte. En effet, bien que le titre du Mémoire annonce une étude sur le Serment d'Hippocrate, l'auteur ne s'occupe guère, en réalité, que d'une phrase de ce texte célèbre, phrase obscure, dont le sens demeure incertain, dont les mots même ont paru suspects à d'excellents juges. Il s'agit du passage où le ré-

cipiendaire s'exprime ainsi : « οὐ τεμέω δὲ οὐδὲ μὴν λιθιῶντας. » Ce sont ces six mots, bien simples en apparence, qu'on n'a pu réussir encore à interpréter d'une manière satisfaisante. Les uns comprennent (j'emprunte la traduction du plus autorisé d'entre eux, M. Littré) (1) : « Je ne pratiquerai pas l'opération de la taille. » Comme on s'étonnerait peut-être que les médecins hippocratiques se soient interdit une opération dont la nécessité devait être alors, comme aujourd'hui, si fréquente, les partisans de cette opinion expliquent que les procédés de taille usités au temps d'Hippocrate avaient un caractère d'empirisme en contradiction avec la pratique rationnelle et prudente des médecins de cette école ; de là la défense édictée par le maître. Cette opinion a pour elle de graves autorités : l'abbé Barthelémy n'a pas peu contribué à la répandre (2); M. Littré s'y est rallié avec réserve dans son édition d'Hippocrate (3) ; M. le docteur Briau, bien connu par ses travaux sur la médecine dans l'antiquité, l'a soutenue résolument (4), et l'on peut dire qu'elle est aujourd'hui accréditée ; non-seulement des recueils destinés aux gens du monde, comme la *Biographie universelle* de Michaud, l'admettent sans réserve (5) ; mais on la retrouve jusque dans les publications savantes les plus récentes, par exemple dans l'article Chirurgie du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio (6), article dû, il est vrai, à la plume de M. Briau, dont le nom vient d'être cité.

(1) Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. IV, p. 167.

(2) *Voyage d'Anacharsis*, chap. LXXIII.

(3) *Œuvres d'Hippocrate*, t. IV, p. 167.

(4) Voy. particulièrement la brochure intitulée : *Hippocrate et la Lithotomie*, Paris, Masson.

(5) Article Hippocrate.

(6) *Passim* dans l'article.

D'autre part MM. les médecins Moreau, A. Gauthier, Malgaigne (1), ont proposé une traduction fort différente. Selon eux, la phrase signifierait : « Je ne ferai pas la castration, même sur ceux qui ont la pierre. » Les partisans de cette opinion s'autorisent de la place qu'occupe dans le Serment la phrase controversée : Hippocrate vient de faire un certain nombre de prescriptions morales; il a défendu de procurer du poison, de favoriser les avortements ; il a recommandé d'*exercer* dans l'innocence et la pureté ; il a fait jurer à ses adeptes de n'entrer dans les maisons que pour le bien des malades, en se gardant de tout méfait, surtout de la séduction des femmes ou des jeunes garçons, libres ou esclaves. C'est ici que se place notre phrase : comment admettre qu'au milieu de considérations purement morales et qui ne touchent en rien à la doctrine scientifique de l'école, Hippocrate insère tout à coup une prescription sur l'opération de la taille ? N'est-il pas naturel, au contraire, qu'après ses recommandations sur la pureté des mœurs, sur le respect dû aux femmes, aux jeunes hommes, aux enfants, il ajoute une défense formelle de la castration ? N'est-ce pas le complément des instructions qui précèdent? et ne s'explique-t-on pas que le maître, originaire d'une île ionienne, témoin des mœurs de l'Asie, et qui a vu de près les marchés où affluaient de tous les points de l'Orient des eunuques de toute nation ait songé à cette interdiction d'une pratique abominable? Que s'il ajoute « même à l'égard de ceux qui ont la pierre, » quoi d'étonnant? Pour ceux-là l'opération étant pour ainsi dire inoffensive, selon la croyance du temps (2), pouvait paraître licite ; mais si grand est le respect d'Hippocrate

(1) Cités par M. Charpignon, p. 4.

(2) Voyez sur ce point les explications de M. Charpignon, p. 11 et suiv.

pour la dignité de l'homme qu'il ne craint pas, même en ce cas, de défendre cette pratique.

Tels sont, et j'espère ne les avoir ni altérés, ni affaiblis, les arguments principaux sur lesquels s'appuient les deux opinions contraires. M. Charpignon a pris parti pour la seconde. Invitée non à trancher le différend (qui l'oserait, lorsque des savants tels que M. Littré, à la fois helléniste et médecin, se récusent ?) du moins à donner son avis sur le sens littéral du texte, votre section des Lettres ne peut que confesser son embarras ; car s'il est facile de montrer l'inexactitude des deux traductions proposées, il l'est moins d'y substituer une interprétation certaine et qui ne laisse aucun doute possible. Du moins peut-on chercher à se rendre compte du sens précis des mots, asseoir ainsi peut-être la discussion sur un terrain solide, et, si l'on ne parvient pas à ce qui est la vérité, écarter du moins des erreurs évidentes.

Je ne m'arrêterai pas à examiner l'authenticité du texte. Qu'il soit ou non d'Hippocrate, on admet généralement qu'il est conforme à l'esprit bien connu de la doctrine hippocratique. Je n'insisterai pas non plus sur le membre de phrase qui suit la déclaration principale « et je laisserai cela à ceux qui s'en occupent, » l'intention dont témoignent ces mots pouvant s'appliquer aussi bien aux médecins qui pratiquent la taille qu'à ceux qui font la castration.

Littéralement « οὐ τεμέω δὲ οὐδὲ μὴν λιθιῶντας » signifie : « de plus, je ne couperai pas, même, je le déclare, des « gens ayant la pierre. » La phrase contient donc un double engagement : le récipiendaire jure de ne pas « couper, » et cette déclaration générale, absolue, il la confirme et la précise en vue d'un cas particulier, celui où la personne qu'il déclare ne pas consentir à « couper, » serait atteinte de la pierre. L'opération indiquée par le verbe « couper » est donc proscrite d'abord sans réserve ;

cependant l'auteur du Serment paraît craindre que, même ainsi défendue, elle ne semble permise dans le cas où une personne aurait la pierre, et, pour mettre le récipiendaire en garde contre cette interprétation, il lui fait jurer de ne la point pratiquer même sur une personne malade de la pierre. Remarquons de plus (rien n'est à négliger en un texte si obscur) que l'auteur ne dit pas τοὺς λιθιῶντας, mais simplement λιθιῶντας ; la défense n'est donc pas faite en vue d'une classe de malades, qui seraient « *les calculeux* » ; elle prévoit seulement le cas où les gens soumis à l'opération qu'indique le mot τέμνειν se trouveraient, par une rencontre fortuite, avoir la pierre.

Qu'est donc l'opération marquée par le verbe τέμνω ? Ou ce verbe a ici son sens général et habituel de « couper, » ou il a une signification particulière et technique. Qu'il puisse avoir, même comme terme de médecine, son sens général, cela est hors de doute : c'est avec cette acception indéterminée qu'il entre dans la locution usuelle τέμνειν καὶ καίειν, couper et brûler (1), quelquefois καίειν καὶ τέμνειν, brûler et couper (2), par laquelle on désigne en grec les deux grandes sortes d'opérations qu'un médecin peut faire, de même que τομὴ καὶ καῦσις, « coupure et brûlure, » καῦσις καὶ τομή, « brûlure et coupure » (3), se trouvent d'ordinaire également appariés. Est-ce ainsi que doit s'entendre notre texte ? Il faudrait alors admettre qu'Hippocrate a défendu à ses disciples toute opération à l'aide d'un instrument tranchant, supposition contredite par tout ce qu'on sait de l'école hippocratique. Le Serment ne peut avoir fait une pareille défense, et tous les traducteurs s'accordent, en effet, à repousser cette version.

(1) Aux exemples nombreux cités par le *Thesaurus*, v° τέμνω, on peut ajouter ceux que fournit l'*Index aristotelicus* de Bonitz, v° τέμνω.

(2) Voy. les mêmes Dictionnaires.

(3) Voy. le *Thesaurus* et le *Lexicon Platonicum*, v° τομή.

Restent donc les significations spéciales de « faire l'opération de la taille » et de « châtrer. » Contre la première, la principale objection est qu'on ne rencontre jamais τέμνειν en ce sens. Ni le *Thesaurus,* ni les lexiques spéciaux n'en fournissent un seul exemple. Même, si l'on parvenait à en découvrir, que signifierait une phrase ainsi conçue : « Je ne ferai pas l'opération de la taille, même sur des calculeux ? » Mais peut-être veut-on dire que τέμνειν a ici la signification ordinaire de « couper, » et qu'on le traduit par « faire l'opération de la taille, » parce que, joint à λιθιῶντας, il implique ce sens. « Je ne couperai pas des calculeux, » n'est-ce pas dire : « Je ne ferai pas l'opération de la taille »? Il faut bien que ceux qui arrivent à cette conclusion raisonnent ainsi, car on ne voit pas sur quel autre argument ils pourraient s'appuyer; mais alors que fait-on de οὐδὲ μήν? Le texte ne dit pas : « Je ne couperai pas de calculeux; » mais « je ne couperai pas, même, je le déclare, des calculeux, » ce qui montre bien que τέμνειν a d'abord un sens absolu, indépendant de λιθιῶντας, par conséquent sans relation avec l'idée de « pierre », sens qu'il conserve ensuite quand on à joint le λιθιῶντας. Ceux qui traduisent « faire l'opération de la taille » n'arrivent donc à ce sens qu'en supprimant les mots mêmes qui font difficulté, la locution οὐδὲ μήν, qui marque la distinction entre les deux termes de la défense. M. Littré a bien senti la force de cette objection ; gêné par οὐδὲ μήν, il est allé jusqu'à se demander s'il ne fallait pas lire αἰτιῶντας, et traduire : « Je ne châtrerai pas même ceux qui le demanderaient. » Bien qu'il ait reculé devant ce changement du texte, son scrupule prouve quelle valeur il attribuait à οὐδὲ μήν, et même en se ralliant aux partisans de la taille il ne l'a fait qu'avec les plus expresses réserves.

Nous voici donc arrivés au sens de « châtrer ». Bien que cette acception de τέμνειν ne soit pas inconnue en grec,

comme on va le voir, il est certain que le terme habituel en ce sens n'est pas τέμνειν, mais l'un de ses deux composés ἐκτέμνειν ou ἀποτέμνειν, qui marquent, outre l'idée de « couper », celle « d'enlever ». 'Αποτέμνειν est toutefois assez rare en ce sens ; on le rencontre dans le passage bien connu où Hérodote raconte l'atroce vengeance d'Hermotime (1), puis dans plusieurs textes d'Aristote, où il semble n'avoir pas tout à fait la valeur d'ἐκτέμνειν ; car, tandis qu'Aristote emploie d'ordinaire ἐκτέμνειν (2), il lui arrive en quelques endroits seulement d'y substituer ἀποτέμνειν, et dans un passage de l'*Histoire des animaux* ce dernier est même mis en regard d'ἐκτέμνειν, comme pour marquer une des phases de l'opération, peut-être simplement la section qui précède l'ablation complète (3). Quant à ἐκτέμνειν avec le sens de *châtrer*, les exemples en sont tellement nombreux qu'il suffit de renvoyer soit au *Thesaurus*, soit aux lexiques spéciaux, surtout à ceux d'Aristote, de Xénophon ou de Platon (4).

Néanmoins, si les exemples du simple τέμνειν avec cette acception ne sont pas fréquents, il en existe : deux d'abord du poète Hésiode, les seuls que citent le *Thesaurus* et d'après lui le dictionnaire de Pape, au vers 784 des *Œuvres et Jours*, où il s'agit de chevreuils ; au vers 789, où il est question d'un taureau. Le dictionnaire de Jacobitz (5) ajoute au nom d'Hésiode celui de Lucien, et le dictionnaire de Passow (6) se réfère, en outre, à un passage de Phocylide. Ces derniers exemples sont importants ; car l'idée

(1) Hérodote, VIII, 105.

(2) Voy. l'*Index Aristotelicus* de Bonitz.

(3) IX, 50. Voy. en outre le *Thesaurus* au mot ὄρχις, et l'*Index* de Bonitz aux mots ἀποτέμνω et ὄρχις.

(4) V° τέμνω.

(5) V° τέμνω.

de castration s'y applique non à des animaux comme dans Hésiode, mais à des hommes : dans le texte de Lucien (Déesse syrienne, ch. 15), il s'agit de la légende d'Attis, au sujet duquel l'auteur, Lucien, ou tout autre (on doute aujourd'hui que cet opuscule soit de Lucien), emploie le mot τέμνειν. Quant au vers attribué à Phocylide, je le transcris, à cause de la gravité du témoignage ; car il éclaire d'un jour inattendu, et de manière, ce semble, à ne plus laisser place à un doute, le passage d'Hippocrate. Au milieu de considérations morales et de conseils qui semblent avoir inspiré l'auteur du Serment, par exemple, la recommandation de ne pas commettre de viol, de respecter le foyer domestique, etc., le poète ajoute :

Μηδ' αὖ παιδογόνον τέμνειν φύσιν ἄρσενα κούρου (1)

littéralement « ne pas non plus couper la nature mâle du jeune homme qui engendre des enfants » ; en d'autres termes : « ne pas non plus châtrer le jeune homme dont la virilité engendre des enfants. »

On voit l'importance de ce passage qui ne s'applique pas seulement, comme celui de Lucien, à un être humain, mais qui offre avec le texte du Serment une ressemblance telle que ce dernier semble comme la reproduction ou tout au moins l'écho des vers du poète. Aussi peut-on s'étonner que ni le *Thesaurus*, ni les plus récents dictionnaires grecs n'aient justifié le sens de « châtrer » qu'ils attribuent à τέμνειν par la mention d'un texte si précis. C'est qu'en effet ce vers soulève diverses objections : d'abord il est admis aujourd'hui que le morceau d'où il est extrait n'est pas de Phocylide, et qu'il faut peut-être en abaisser la date jusque vers l'époque chrétienne (2). Mais quel que

(1) *Poetæ lyrici*, éd. Th. Bergk, Leipzig, 1866, p. 472, v. 186.
(2) Voy. la dissertation de Bernays : *Über das Phokylideische*

soit le texte original, celui du poète ou celui du Serment, la ressemblance n'est pas moins frappante, et par cela même propre à éclairer le sens du passage hippocratique. De plus, c'est κούρου qu'il faut lire et non κοῦρον, leçon ordinaire, comme le prouve la collation des manuscrits faite par M. Bergk : il en résulte un léger changement d'acception, puisque τέμνειν n'est plus en relation avec un nom de personne, mais avec un nom de chose, ce qui ne laisse, d'ailleurs, aucun doute sur le véritable sens du vers.

Ainsi deux textes d'Hésiode , un de l'auteur de la Déesse syrienne, un du Pseudo-Phocylide, tels sont les seuls exemples que nous fournissent, du mot τέμνειν avec le sens de *châtrer*, les lexiques les plus autorisés de la langue grecque. Malgré l'importance de ces textes, ce serait peu, il faut en convenir, si l'on oppose à ces quatre passages les nombreux exemples où la même idée est exprimée par les composés ἐκτέμνειν et ἀποτέμνειν. Mais ne nous hâtons pas encore de conclure : en effet si l'on rapproche les uns des autres ces quatre exemples, on s'aperçoit qu'ils offrent une rencontre singulière : tous appartiennent non à la langue attique ou au grec commun, mais au dialecte ionien : le poème d'Hésiode est ionien ; ioniennes sont les *sentences* du Pseudo-Phocylide, et le texte même de la Déesse syrienne est iouien, soit que Lucien, s'il en est l'auteur, se soit plu, en un sujet asiatique, à imiter la vieille langue ionienne; soit que l'opuscule vienne en effet d'Ionie. N'est-on pas autorisé à conclure

Gedicht, Berlin, 1856, in-4°. L'auteur attribue ce recueil gnomique à quelque Juif alexandrin, qui aurait vécu entre le règne de Ptolémée Philométor et celui de Néron. Il se pourrait par suite que l'inspiration du passage vînt de la loi mosaïque et non d'Hippocrate, ce qui diminuerait l'importance du rapprochement entre le vers du poète et la phrase du Serment; mais l'exemple n'en serait pas moins probant pour établir le sens de τέμνειν.

que si τέμνειν n'est pas, dans le sens de *châtrer*, le mot usuel de la langue grecque au temps des grands prosateurs de la période classique, il a été originairement et est resté le terme courant employé avec cette acception dans l'idiome plus naïf et plus libre de l'Ionie, où les usages orientaux en avaient multiplié l'emploi ? Ainsi, en français même, disons-nous familièrement « couper » en parlant d'animaux. Ce n'est que plus tard, quand la langue est devenue plus précise, quand les besoins de la science ont exigé un choix de termes plus rigoureusement définis, qu'au mot général, et par cela même un peu vague, τέμνειν, les naturalistes, les savants ont substitué les composés ἐκτέμνειν et ἀποτέμνειν. Ainsi s'expliqueraient à la fois la rareté des exemples qui nous restent de ce sens de τέμνειν et la présence du mot avec cette signification dans le Serment.

Ainsi, pour résumer sommairement les observations qui précèdent, admettre que τέμνειν désignerait dans notre texte une opération chirurgicale quelconque est impossible à cause de la pratique connue des médecins hippocratiques ; admettre que le mot s'applique à l'opération de la taille est impossible à cause du sens de la locution οὐδὲ μήν ; admettre qu'il indique la castration est seulement difficile à cause de la rareté des textes qui confirmeraient ce sens. Cette difficulté s'atténue singulièrement si l'on rapproche des exemples d'Hésiode l'exemple de la Déesse syrienne, surtout le passage du Pseudo-Phocylide qui offre avec le passage controversé du Serment une si étonnante ressemblance.



CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE LA
CASTRATION ET DE LA TAILLE

RAPPORT
Sur la brochure de M. le docteur Charpignon
INTITULÉE :
ÉTUDE SUR LE SERMENT D'HIPPOCRATE
Par le docteur HENRI DESHAYES

Séance du 21 avril 1882.

CHAPITRE PREMIER
Analyse du Mémoire du docteur Charpignon.

MESSIEURS,

Notre laborieux et infatigable collègue, le docteur Charpignon, vous a présenté au mois d'octobre dernier une brochure, qu'il venait de publier, ayant pour titre : *Étude sur le Serment d'Hippocrate*.

La section de Médecine, à l'examen de laquelle elle a été renvoyée, m'a fait l'honneur de me charger de vous faire un rapport sur cet intéressant travail, où notre confrère donne une interprétation neuve et ingénieuse d'une des phrases les plus controversées du Serment d'Hippocrate. Avant d'apprécier, au point de vue médico-chirur-

gical, cette interprétation, il me paraît indispensable de faire une rapide analyse de tout le mémoire et de remettre sous vos yeux les passages les plus importants qu'il contient.

Dans un premier paragraphe, l'auteur nous dit que c'est à la suite de sa *Notice sur l'opération de la Taille à Orléans*, publiée dans vos Mémoires, qu'il s'est demandé pourquoi la taille aurait été proscrite autrefois, et qu'il a été amené à douter qu'Hippocrate l'ait interdite à ses disciples, comme c'est l'opinion généralement reçue, et à croire, au contraire, que c'est la castration que le Père de la médecine a voulu bannir de l'art.

M. Charpignon cite Malgaigne, Gauthier, René Moreau comme ayant admis cette interprétation avant lui.

René Moreau, docteur de la Faculté de Paris au XVIIe siècle, est le premier, au moins dans les temps modernes, qui l'ait proposée ; mais Littré montre que sa façon de traduire, très-peu naturelle d'ailleurs, contient un contre-sens. A. Gauthier, auteur de livres sur le magnétisme animal, me semble une autorité douteuse. Quant à Malgaigne, des recherches sérieuses dans ses œuvres (même dans ses lettres sur l'histoire de la chirurgie publiées dans l'*Union médicale* et dans la *Gazette des Hôpitaux* de 1842 à 1848), n'ont pas permis de retrouver trace de cette opinion. Peut-être Malgaigne n'a-t-il fait qu'adopter la version imaginée par Littré en 1844, version que ce dernier lui-même considère comme une altération inadmissible du texte.

M. Charpignon a en outre été précédé dans cette voie par M. Reinhold, qui dans une édition, texte grec, des *Œuvres choisies d'Hippocrate* (2 vol. in-8°, Athènes, 1864-1866), pour arriver à ce sens, a osé porter témérairement la main sur le texte, plus gravement encore que ne l'indiquait Littré. Après de semblables précurseurs, c'est

donc une thèse presque neuve que soutient M. Charpignon, et il l'appuie en outre d'arguments nouveaux.

Dans le deuxième paragraphe on trouve la transcription du texte du Serment d'après la traduction de Littré, et les réflexions suivantes du docteur Charpignon :

« Or, c'est précisément au milieu de ces préceptes liés entre eux par la même idée, que les traducteurs font dire à Hippocrate : Je ne ferai pas la taille, je laisserai cette opération à ceux qui en font métier. Suivant moi, tel ne peut être le sens du grec : οὐ τεμέω δὲ οὐδὲ μὴν λιθιῶντας ; il y aurait là une opposition d'idées qui est invraisemblable. Quelqu'incertaine, quelque dangereuse qu'ait pu être l'opération de la taille au temps d'Hippocrate, sa pratique n'avait rien d'immoral, rien qui ressemblât à la pratique de l'avortement, à la séduction des femmes et des jeunes garçons. L'auteur a dû dire : Je ne ferai pas la castration ; car c'était bien une pratique immorale, inventée pour servir la corruption. »

Une troisième partie est consacrée à fournir les raisons qui autoriseraient à traduire le mot grec οὐ τεμέω par « je ne châtrerai pas » aussi bien que par « je ne couperai, je ne taillerai pas ». Je n'ai pas qualité pour peser la valeur de ces raisons et de cette traduction ; c'est là la tâche dont notre éminent collègue, M. Bailly, a bien voulu se charger, et qu'il a remplie avec la science et le talent que nous lui connaissons tous ; son travail et les renseignements particuliers qu'il a bien voulu nous fournir nous ont été fort utiles.

Une quatrième partie montre, d'après une intéressante citation d'Hérodote, que si la castration n'était généralement pas usitée en Grèce, elle l'était à cette époque en Asie-Mineure, et qu'Hippocrate devait la connaître et pouvait, par conséquent, la proscrire.

Puis le docteur Charpignon « arrive à la dernière diffi-

« culté. Le texte dit positivement : οὐ τεμέω οὐδὲ μὴν λιθιῶντας ;
« je ne châtrerai pas, pas même ceux qui ont la pierre. Que
« signifie cette addition particulière à la défense géné-
« rale ? » et il répond à cette question dans son cinquième et dernier paragraphe, intitulé : *Considérations chirurgicales*.

C'est ici la partie vraiment originale du mémoire, et celle que je dois discuter, aussi je crois devoir la citer en son entier.

CONSIDÉRATIONS CHIRURGICALES.

« Ainsi donc le texte ne se contente pas d'interdire la castration, il la défend même sur ceux qui ont la pierre. Cette particularité fait supposer que, pour l'auteur du Serment, l'opération de la castration portait moins de préjudice à ceux qui avaient la pierre qu'aux autres, et qu'on était par conséquent plus autorisé à la leur faire subir. Cette manière de voir ne pouvait être fondée que sur l'opinion qu'on avait, et qu'on eut jusqu'en ces derniers temps, que ceux qui subissaient l'opération de la pierre devenaient impuissants à procréer, par suite de la destruction des conduits éjaculateurs par l'opération. Quel mal y avait-il, alors, à enlever des organes dont la fonction n'avait plus son résultat naturel, tout en continuant à provoquer les sensations et les besoins physiologiques ?

« Tout individu ayant la pierre, ne devait-il pas, tôt ou tard, demander l'extraction de son calcul ? et l'impuissance n'était-elle pas le résultat de l'opération (par les procédés égyptien et indien) ? Dès lors, déterminer cette impuissance par l'opération de la taille, ou la déterminer avant, par une autre opération faite pour des motifs particuliers, n'était-ce pas la même chose ? Par conséquent, la castration sur ceux qui ont la pierre ne leur cause pas de préju-

dice, et elle n'est pas immorale, puisqu'elle est une mesure d'ordre social dans les Etats où la polygamie est établie. Tels étaient les raisonnements que les hommes sérieux de l'Orient devaient se faire et se font encore.

« Cette transaction avec la conscience ne fut pas admise par l'Ecole de Cos, et la castration y était défendue, même sur ceux qui pouvaient perdre la faculté génératrice par l'opération de la pierre. L'expérience, d'ailleurs, devait avoir appris que la stérilité n'était pas toujours la conséquence de la taille.

« Les œuvres hippocratiques ne mentionnent pas, il est vrai, la lithotomie, mais on y mentionne trop bien le moyen de reconnaître la pierre dans la vessie, avec la sonde (1), pour que ce moyen de diagnostic restât stérile.

« Il est possible qu'Hippocrate, après avoir reconnu un calcul dans la vessie, n'ait pas voulu l'extraire, et ait conseillé de laisser cette opération aux spécialistes, et dès lors, il n'avait pas besoin de décrire une opération qu'il ne faisait pas; mais il n'est pas admissible que cette abstention et le conseil d'envoyer à des spécialistes, aient été imposés à des disciples avec la forme sacramentelle du serment.

« L'opération de la taille était pratiquée en Grèce avant même Hippocrate, car la Grèce était en communication depuis longtemps avec l'Inde et l'Egypte, où l'opération de la taille était connue depuis une haute antiquité.

« Les procédés Egyptien et Indien étaient différents. Le premier, comme l'a décrit Celse, consistait à faire saillir la pierre sur le périnée au moyen de deux doigts introduits dans le rectum, et à faire une incision transversale et semi-lunaire par laquelle on extrayait ce calcul. La méthode indienne consistait à amener la pierre de la même manière

(1) *De Morbis*, Littré, t. IV, p. 616.

sur le périnée, puis à faire une incision longitudinale à la distance d'un grain d'orge de la ligne médiane et à extraire le calcul. La description de tout le manuel opératoire est donnée par le docteur Briau dans sa brochure : *Hippocrate et la Lithotomie*, et la haute antiquité du livre indien y est parfaitement établie.

« La Grèce était depuis longtemps, avant le siècle d'Hippocrate, en communication avec l'Inde; elle l'était également depuis deux siècles avec l'Egypte, et, sans aucun doute, les médecins grecs devaient avoir appris, avant même Hippocrate, à délivrer les calculeux; mais quel procédé employaient-ils? Quel qu'il fût, chaque procédé avait pour résultat l'impuissance par suite de la destruction des conduits éjaculateurs à leur ouverture dans le verumontanum de la prostate. L'impuissance qui devait presque toujours suivre l'incision transversale était moins fréquente par l'incision longitudinale; par cette méthode, en effet, ou bien le bistouri passait entre les orifices des canaux éjaculateurs, ou bien portant à droite ou à gauche, il n'en blessait qu'un. Aussi bon nombre de modernes ont-ils nié que l'impuissance fût une conséquence de l'opération de la taille. Assurément la puissance éjaculatrice a pu persister après l'opération de la pierre par les procédés primitifs, mais cela ne pouvait être quand des manœuvres longues et difficiles avaient été nécessaires pour extraire un calcul un peu volumineux. Les froissements et déchirements des parties profondes déterminaient une plaie contuse, longue à se cicatriser, laissant même souvent une fistule par où s'écoulaient l'urine et le liquide séminal, et dont le tissu cicatriciel ou les callosités avaient oblitéré ou divisé les orifices des conduits éjaculateurs. Ces accidents, inconnus aujourd hui, par suite de nouveaux procédés opératoires, étaient encore fréquents au siècle dernier, malgré certains perfectionnements opératoires.

« L'enfant et l'adulte qui subissaient ou devaient subir l'opération de la pierre étaient donc regardés comme devant perdre la puissance d'être père. Quel préjudice leur causerait-on donc si, à cette privation survenue ou devant survenir par force majeure et légitime, on ajoutait l'enlèvement d'organes devenus inutiles? Tel est, suivant moi, le point de vue auquel devait se placer le médecin consciencieux, quand il était mis en demeure de pratiquer la castration.

« Eh bien, je le répète, Hippocrate et les médecins de l'Ecole de Cos avaient réglé la conduite à tenir : ils imposaient par serment, à leurs disciples, de ne pas faire la castration, même à ceux qui avaient la pierre. »

Telles sont les considérations qui permettent à notre distingué confrère de lever la difficulté créée par la présence de ces mots : οὐδὲ μὴν λιθιῶντας, que d'autres ont été obligés de métamorphoser. Elles valent incontestablement mieux que cette altération du texte; elles sont au moins partiellement l'expression de la vérité; pourtant, quoique très-séduisantes, sont-elles incontestables, indiscutables? Je n'oserais l'affirmer.

CHAPITRE II

Examen critique des considérations chirurgicales exposées par le docteur Charpignon.

De deux choses l'une, ou bien un pierreux a des accidents apparents qui décèlent à première vue sa maladie, et alors personne ne songera à en faire un eunuque; s'il est esclave, son maître pensera à le faire opérer de sa pierre, ou plutôt à s'en défaire aussi vite et aussi avantageusement

que possible, comme on fait d'un mauvais cheval, en dissimulant ses défauts. Ou bien le calculeux n'a pas d'accidents bien apparents, et le médecin qui, ainsi, n'aura aucune raison pour rechercher chez lui les signes de la pierre, si on le lui présente pour en faire un eunuque, ignorera sa situation et n'aura pas à hésiter, à tergiverser avec sa conscience pour refuser immédiatement la castration. C'est donc là supposer un cas possible à la rigueur, mais en réalité si rare, qu'il ne méritait vraiment pas une mention spéciale dans le serment.

Pourquoi, dira-t-on aussi, cette casuistique? Hippocrate semble s'adresser à des disciples ayant un sens moral aussi large que droit, incapable de pareilles subtilités. Ainsi, pour ce qui est de l'avortement, le serment n'entre pas dans cette distinction de l'époque où l'embryon a ou n'a pas d'âme, qu'on trouve dans Aristote, « il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment et la vie; le crime ou l'innocence de ce fait ne dépend absolument que de cette circonstance » (*Pol.*, liv. VII, ch. IV, BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE), distinction fâcheuse admise même par les Pères chrétiens et jusque dans la théologie morale de nos jours.

Prenez encore la phrase où il défend de donner la mort par le poison. S'il était un cas où le médecin pût être excusable de le faire, pour mettre ainsi un terme aux souffrances qu'il a pour mission de calmer, cas qui s'offre chaque jour dans la pratique de l'art, ce serait celui d'un malade condamné, où il n'y aurait aucun doute sur l'incurabilité et l'issue fatalement mortelle de sa maladie. Néanmoins Hippocrate ne spécifie pas ce cas-là; une défense générale absolue, n'admettant aucune circonstance atténuante, lui suffit et doit suffire à ses disciples. Il ne spécifie que le cas du suicide, et cela pour que le médecin ne s'en rende complice pas plus que de l'homicide.

Mais voici où l'interprétation du docteur Charpignon nous semble plus attaquable. Toute son argumentation repose sur cette idée que la taille, dans l'antiquité, entraînait le plus souvent la perte des facultés viriles. Ici, distinguons d'abord la puissance et la fécondité. Pour la première il est absolument inadmissible, et M. le docteur Charpignon en conviendrait, que la taille ait jamais entraîné à sa suite l'impuissance. Or, les vrais eunuques, ceux qui s'emploient aujourd'hui à la garde du sérail, comme probablement ceux qui se faisaient dans un but analogue aux temps hippocratiques, doivent être aussi impuissants que possible et, pour cela, sont privés de toutes les parties génitales externes; si bien qu'ils ont besoin d'une canule pour uriner commodément. (*Busbecq. epist.*, Belou, Obs., tom. II, cap. 29, — *In Virey*, Dict. en 60, tom. XIII, p. 450). D'autres (*Com. orale* du docteur Maunoury), racontent qu'ils portent, pour recueillir un suintement persistant de la partie mutilée, une éponge dont ils ne se dégarnissent que momentanément. Cette castration par amputation ne se fait guère que sur des enfants noirs dont il ne survit qu'un quart.

S'il n'y a pas d'assimilation possible entre l'eunuque vrai et l'opéré de la taille, celui-ci peut-il être comparé au castrat opéré par excision (ἐκτόμη) ou par froissement (θλάσις) des testicules ou du cordon spermatique? Ce genre de castration n'entraîne pas en effet toujours l'impuissance absolue, comme le témoigne un passage partout cité de Juvénal (*Satire VI*, v. 364-374); au dire de Marc : « Brantôme n'a pas non plus ignoré ces écarts et les a signalés, et Franck assure que dans une ville, qu'il ne nomme pas, quatre castrats pervertirent tellement les mœurs du sexe, que la police fut contrainte d'intervenir pour faire cesser des abus trop scandaleux. »

De graves auteurs, Zacchias entre autres, pensent de

même non-seulement à l'égard du θλαδίας, mais même de l'ἔκτομος; aussi peuvent-ils se marier, même en Orient, comme le fut Puthiphar, eunuque de Pharaon, dit la Genèse (V. son mode de castration, *Bulletin de la Soc. anat.*, 1869-1870), ou le soi-disant père de Pythias, amie d'Aristote (*Suidas lex. in Virey*); et Montesquieu fait écrire par Zelis à Usbeck à Paris : « Jamais passion n'a été plus « forte et plus vive que celle de Cosrou, eunuque blanc » (c'est sur les noirs, avons-nous dit, qu'a lieu la grande castration), « pour mon esclave Zélide; il la demande *en* « *mariage* avec tant de fureur que je ne puis la lui refu- « ser..... Fais-moi savoir si tu veux que le mariage s'ac- « complisse dans le sérail. »

L'opéré de la taille peut-il donc être comparé à ces castrats, quand les deux conduits éjaculateurs ont été touchés par l'incision, ou oblitérés ou déviés par la cicatrisation? Non! la persistance des organes sécréteurs du sperme lui laissera toujours une puissance vénérienne plus grande, sinon intacte, que celle des ἐκτομοὶ, *exsecti*, ainsi qu'une grande supériorité physique et surtout morale. Tout au plus sera-t-il dans les conditions de ceux qui ont eu une double épididymite que le professeur Gosselin croit inféconds; ou dans celles des castrats par compression ou excision du cordon spermatique avec conservation du testicule. Mais ce genre de castration a-t-il jamais été en usage? On peut en douter, car Paul d'Egine ne l'indique même pas, et moins encore que l'excision des testicules, il ne devait satisfaire la jalousie ou la vengeance qui, d'ordinaire, ont poussé les hommes à mutiler ainsi leurs semblables; ce n'était pas non plus celui que, pour d'autres raisons, faisaient pratiquer sur leurs esclaves les Romaines de la décadence, car « *testiculos rapit Heliodorus* », dit Juvénal au passage cité.

Mais examinons si, comme le suppose notre collègue, la

simple infécondité par lésion des conduits éjaculateurs était la conséquence ordinaire de la taille dans l'antiquité.

D'abord, s'il en avait été ainsi, si elle avait été communément observée, Paul d'Egine et Celse n'auraient pas manqué de signaler une conséquence aussi remarquable, aussi fâcheuse de l'opération; or, ni l'un ni l'autre n'en dit le moindre mot. Lanfranc, mais cela au XIIIe siècle, est le premier et le seul, à ma connaissance, qui l'ait dit, et c'est pour cette raison qu'il rejette la taille des calculeux.

En second lieu, l'étude minutieuse des descriptions de l'opération que nous a laissées l'antiquité ne permet pas *à priori* de regarder la stérilité comme devant en être une conséquence fatale, ni même fréquente. Passons-les en revue.

Le procédé indien est peut-être le plus ancien, mais il nous intéresse peu, car il devait être moins connu d'Hippocrate que le procédé égyptien, puisque Hippocrate est postérieur à Hérodote, qui révéla l'Egypte à la Grèce, et antérieur à Alexandre, qui lui révéla l'Inde.

Dans le procédé indien (décrit par Suçruta, et dont nous lisons la description dans la *Chirurgie d'Hippocrate* du professeur Pétrequin), on fait une incision verticale, *à la longueur d'un grain d'orge* du raphé, le plus souvent à gauche, quelquefois à droite. M. Charpignon admet lui-même que l'impuissance en était moins souvent la conséquence que dans les procédés à incision transversale; mais je ne crois pas qu'il en donne la vraie raison; l'incision portée à la longueur d'un grain d'orge du raphé ne passait pas, comme le dit M. Charpignon, entre les canaux éjaculateurs qui sont accolés l'un à l'autre sur la ligne médiane, ni n'en blessait aucun, mais les laissait tous deux intacts en dedans. Pourtant je crois, contrairement à l'opinion de M. Charpignon, que ce procédé, s'il atteignait la pros-

tate, ce que la description succincte que nous en avons ne nous permet pas de savoir, était, même bien appliqué, moins innocent que le suivant.

D'après Prosper Alpin, les Egyptiens auraient été les premiers à tenter l'extraction des pierres de la vessie. Leur procédé consistait à faire une boutonnière au périnée (verticale ou transversale?), en tout cas une uréthrotomie externe, *une taille simplement uréthrale*, puis par cette voie à dilater le col de la vessie et la portion prostatique de l'urèthre. Bien faite, et pour un petit calcul, elle est la plus innocente des tailles (Vidal de Cassis). Aussi la voyons-nous ressuscitée au XVI[e] siècle par Jean des Romains, qui n'ajoute à l'antique procédé que l'emploi du cathéter, utile seulement pour tomber juste dans l'urèthre et qui lève ainsi une difficulté réelle, mais une difficulté qui ne devait pas arrêter les opérateurs habiles de l'antiquité ; aussi la voyons-nous reparaître de nos jours dans le procédé Dolbeau, complétée simplement dans son appareil par un dilatateur prostatique spécial. Poussée trop loin pour l'extraction de gros calculs, cette dilatation prostatique peut se compliquer de déchirures graves, peut-être entraîner l'infécondité ou plus souvent la mort. Mais nous n'avons pas de raison de penser que les bons opérateurs se livraient à cette dilatation violente, pas plus dans ce procédé, par exemple, que dans celui de Celse qui s'en rapproche beaucoup, d'où elle est soigneusement proscrite, et où l'auteur latin signale ses dangers plus grands que ceux de l'incision même large du col de la vessie.

Le procédé de Celse, le premier décrit en détails dans l'antiquité classique, était, au contraire, quelquefois une taille non plus seulement uréthrale, mais encore prostatique, et Celse fait bien voir qu'il connaît la plus grande gravité de celle-ci, quand on n'a pu engager le calcul dans le col de la vessie et qu'il faut inciser cet orifice pour lui

faire jour. C'est une taille bilatérale ou transversale, comme celle de Dupuytren, ou la taille prérectale de Nélaton; elle n'en diffère que par l'absence du cathéter et des instruments improprement appelés lithotomes, instruments qui rendent l'opération accessible à la grande majorité des chirurgiens instruits tandis que dans l'antiquité elle réclamait une expérience spéciale chez l'opérateur. Mais l'usage de ces instruments ne change pas la nature de l'opération elle-même.

M. Charpignon pense que cette incision transversale devait presque toujours amener l'infécondité par lésion des canaux éjaculateurs. Nullement; cette lésion est ici bien moins à craindre que dans les procédés à incision verticale, moins que dans notre taille oblique unilatérale, moins même que dans la prérectale. En effet, autrefois comme aujourd'hui, la double incision prostatique ne se faisait qu'après l'ouverture préalable de l'urèthre et par l'intérieur de ce canal, et de là s'étendait sur les côtés, tandis que les conduits éjaculateurs sont en arrière. En outre, les cornes de l'incision semilunaire de Celse ne se dirigeaient pas en arrière comme dans la taille prérectale actuelle, mais en avant et en haut vers les aines; direction qui, si elle ne permet pas, sans sortir des limites de la prostate, de donner à l'incision profonde autant de largeur que dans les procédés modernes, diminue mieux qu'eux le danger de toucher le rectum et les organes génitaux situés en arrière.

Bien que M. Charpignon n'en parle pas, et qu'il soit peu probable qu'Hippocrate le connût, nous croyons devoir encore examiner une dernière méthode de tailler les calculeux appartenant, comme les précédentes, à l'antiquité. Elle a été longtemps et est encore quelquefois décrite comme méthode de Celse, mais elle diffère totalement de celle de cet auteur. Elle devrait sans doute porter le nom

d'Antyllus, chirurgien du IIIe siècle de notre ère; elle nous est connue par les descriptions d'Oribase et de Paul d'Egine; c'est celle que connaissaient Albucasis et Guillaume de Salicet; celle que restaura Guy de Chauliac, d'où son nom de *Methodus Guidoniaca*; celle qui fut en usage jusqu'au XVIe siècle, où l'on revint à l'uréthrotomie avec Jean des Romains.

Ce procédé d'Antyllus, d'après Velpeau (*méd. op.*) et Vidal de Cassis, consistait en une *cystotomie pure* sans section de l'urèthre ni de la prostate, c'était une taille vésicale où l'on incisait largement le bas-fond et la face latérale gauche (le côté du col et du trigone) du réservoir urinaire, à l'aide d'une incision oblique, parallèle à la branche de l'ischion gauche. C'était une méthode bien inférieure à celle de Celse, aussi Velpeau lui reproche-t-il d'exposer aux épanchements péritonéaux, aux fistules urinaires consécutives, à la blessure des vaisseaux spermatiques gauches, sans mettre à l'abri des lésions du rectum et des vaisseaux du périnée. C'était donc une opération des plus graves, où la facilité d'extraction de la pierre, grâce à une très-large ouverture de la vessie, était compensée par une mortalité énorme des opérés par hémorrhagies, épanchements d'urine, gangrène, phlegmons ou péritonite. Quand, par hasard, on lui survivait, on n'était ni impuissant, ni infécond, puisque les vaisseaux spermatiques droits étaient intacts dans toute leur étendue, même dans leur portion intraprostatique.

Donc l'interprétation présentée par M. le docteur Charpignon ne se trouve justifiée par aucun des trois ou quatre procédés de taille connus dans l'antiquité.

CHAPITRE III

Objections capitales à opposer à ceux qui voient dans le serment une défense de faire la taille (urethrotomie) aux calculeux, ou de pratiquer toute incision en général.

Malgré cette critique que nous sommes obligés de faire de ces considérations chirurgicales destinées uniquement à expliquer la présence du ὀυδέ μὴν λιθιῶντας, nous sommes au moins aussi éloignés que le docteur Charpignon de la pensée que c'est la taille des calculeux qu'Hippocrate a voulu proscrire. Ni les arguments de René Briau, qui s'est fait le défenseur de cette opinion (*Hipp. et la Lithotomie*), ni ceux de M. le professeur Pétrequin qui l'adopte (*Chirurgie d'Hippocrate*), n'ont pu nous convaincre. Le danger qu'on faisait courir aux malades en les opérant ne pouvait suffire à une pareille défense ; Hippocrate n'était-il pas très-favorable à la trépanation du crâne, opération sans doute aussi redoutable que la taille et rejetée comme telle par Lanfranc. Le gros argument de Pétrequin, c'est l'aphorisme 18 de la sect. VI, où il est dit que les plaies de la vessie sont funestes; mais nous avons vu que la taille, dans le procédé égyptien primitif aussi bien que dans celui de Celse, était uréthro-prostatique et non pas vésicale, tandis que, les plaies dont il s'agit dans l'aphorisme cité sont celles de l'abdomen atteignant le corps de la vessie, car à côté il est parlé de la même manière de celles des intestins. René Briau, de son côté, affirme à l'appui de sa thèse, que les trois procédés de Suçruta, de Celse et de Paul d'Egine sont identiques, et que ce n'est qu'au XVIe siècle que la taille a été perfectionnée; mais après l'étude de ces procédés nous ne pouvons souscrire à cette affir-

mation ; la seule chose identique qu'ils présentent, c'est le premier temps de l'opération, la recherche du calcul par les doigts introduits dans le rectum ; autant vaudrait dire que tous les procédés modernes de taille sont identiques et de valeur égale parce que dans tous on se sert du cathéter. On ne peut nier non plus que la taille ait été l'objet de perfectionnements importants ; ils sont évidents au contraire et signalés par Celse. La méthode d'Ammonius, *le lithotomiste*, qui est identique à la lithotritie périnéale de Dolbeau, n'a pu être inventée que par des chirurgiens aussi expérimentés que soucieux de leur art, et ne peut être considérée comme l'œuvre d'un empirique, surtout quand on remarque les raisons, indiquées dans Celse, qui ont conduit à cette méthode.

Remarquons maintenant que, d'après la traduction vulgaire, dans le Serment se trouverait proscrite l'extraction de toutes les pierres, indépendamment de leur siége, car λιθιῶντας désigne aussi bien ceux qui souffrent de pierres rénales ou uréthrales que ceux qui souffrent de calculs vésicaux, aussi bien les femmes que les hommes. Or, au dire de Meïbonnius (*Comm. du Serment d'Hippocrate*), Hippocrate, au traité *de Morbis*, conseille l'extraction des pierres rénales, véritable taille rénale, néphrotomie, aussi hardie que la prostatomie ou la cystotomie, et sans doute aussi grave qu'elles. De même, nous n'avons pas de raison de croire qu'Hippocrate ignorât la possibilité d'extraire les calculs vésicaux de la femme et ceux de l'urèthre de l'homme par des opérations, décrites par Celse, qui n'ont pas la gravité de la taille périnéale et qui, malgré cette bénignité relative, se trouveraient ainsi également proscrites dans le Serment, suivant la traduction vulgaire.

Ce serait plutôt la taille périnéale bien plus compliquée dans sa manœuvre qu'Hippocrate aurait pu ne pas connaître, car il n'en parle pas dans ses ouvrages ; d'ailleurs,

Suçruta l'a décrite dans un livre qui lui est contemporain si même il ne lui est postérieur (Pétrequin) ; et peut-être que le procédé égyptien lui-même ne remonte pas à une très-haute antiquité, car Hérodote (cité par Meïbonnius) signalant qu'en Égypte chaque maladie ou chaque partie du corps a des médecins spécialistes, ne nomme pas les médecins de la pierre ou de la vessie, spécialité importante pourtant.

Enfin, et ceci me paraît capital, Celse et Paul d'Egine devaient connaître le serment hippocratique et le mieux comprendre que nous ; s'ils y avaient vu la défense de la taille des calculeux, ils n'auraient pas manqué, avant de décrire cette opération en même temps qu'ils en indiquent la gravité, de rappeler cette défense et d'expliquer que, s'il est permis de n'en plus tenir compte, c'est grâce aux progrès accomplis depuis l'Ecole de Cos, par l'Ecole d'Alexandrie ou ailleurs. S'ils n'en font pas mention, comme il n'est guère admissible que ce serment leur fût inconnu, c'est qu'ils n'y lisaient pas cette défense. Concluons donc, qu'au point de vue médico-chirurgical et historique, il est impossible de croire que la taille soit défendue par la phrase en discussion. D'autre part, au point de vue du texte, M. Bailly vous a montré que la traduction : *Je ne taillerai pas les pierreux*, est fautive, parce qu'elle ne tient pas compte de la présence de μην et de l'absence de τους devant λιθιῶντας; choses importantes pour le sens, et qui ne paraissent pas avoir frappé MM. Briau et Pétrequin malgré leur compétence en la langue grecque.

Il y a une troisième traduction littérale de la phrase discutée, tenant compte du οὐδέ μὴν et de l'absence de l'article τους, et donnant à τέμνειν son sens ordinaire de tailler, couper, inciser : « *Je n'inciserai pas, pas même des calcu-« leux*. Autrement dit, *je ne ferai pas de section, serait-« ce même pour l'extraction d'une pierre*. » Ce qui

entraînerait une distinction entre les médecins et les chirurgiens.

Entr'autres auteurs ayant admis cette distinction nous pouvons citer H. Meïbonnius, auteur d'un long et savant commentaire du Serment. Il n'y voit pas, du reste, une séparation profonde, dans l'antiquité, entre la médecine et la chirurgie, il montre, au contraire, leur intime liaison dès l'origine de l'art ; mais il voit là une interdiction pour le chirurgien-clinicien, comme pour le médecin, de descendre aux œuvres manuelles, indignes de l'artiste.

Parmi les témoignages de divers auteurs que Meïbonnius cite à l'appui de son interprétation, le plus important est celui de Galien : « *Multi imperatores sæpe et arcu uti, et jaculare, et pugnare gladio hastaque sciunt, et faciunt, et Reges pariter, sed non ut rex, ut imperator erat Alexander Macedo, aut ejus pater Philippus, sed per alias artes, imperatoriæ atque regiæ subservientes, hæc militaria munera obibant. Ita et nos, ut Medici, cujusque auxilii qualitatem, quantitatem, occasionem et utendi modum cognoscimus : ut ministri vero venam rescindimus, et cucurbitulas admovemus, et reliqua manibus operamur.* » (Galenus, lib. VI, *Epidem. comm. V.* Text. I). Mais il est impossible de voir dans ce passage une interdiction formelle des œuvres manuelles comme celle qui existerait dans le Serment. Meïbonnius dit encore qu'au *Traité de l'Officine du Médecin*, relatif aux opérations manuelles, Hippocrate : « *Ministrum addit, qui ipsum sublevet, atque ea quæ a medico fieri artis dignitas non admittit exsequatur.* » Mais si on se reporte à l'ouvrage cité, on n'y trouve rien de ce dédain pour les œuvres manuelles ; on y remarque seulement que l'opérateur n'y est nulle part désigné par ὁ ἰητρός (le médecin) mais par ὁ δρῶν (l'agent).

Ce n'est donc là qu'un bien faible argument, car s'il est

admissible que le clinicien confiât dans son officine le rôle de δρων, à ses élèves (cela est positivement indiqué dans le livre *du Médecin*, pour la petite chirurgie) ou à un spécialiste opérateur, cela n'implique pas qu'il ne dût jamais être lui-même ὁ δρων. Aussi, après avoir longtemps penché vers le sens admis par Meïbonnius, nous avons fini par trouver ses arguments insuffisants et nous nous sommes rangés à l'opinion de Littré qui rejette catégoriquement cette manière de voir. D'ailleurs, si le médecin ne devait pas couper, pourquoi aurait-il pu brûler, réduire hernies ou luxations, faire toutes les autres opérations manuelles non interdites par le Serment ?

Nous trouvons encore une objection à faire à ceux qui croient qu'Hippocrate a défendu spécialement la taille des calculeux ou la chirurgie en général, dans la divergence de leurs traductions du second membre de la phrase, divergence persistante depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Ainsi Meïbonnius termine son commentaire de ce passage par cet aveu :

« *Cœterum duplex videtur esse in verbis illis Hippocratis* ἐκχωρήσω δὲ ἐργάτησιν ἀνδράσι πρήξιος τῆσδε *quod etiam observavit Jo. Obsopæus in comm. vel enim hoc dicit, se cessurum* ἐργάτησῖν πρῆξιος τῆσδε, *sive magistris ejus operationis : vel se* εκχωρήσειν πρῆξιος τῆσδε, *seu cessurum hoc munere, sive operaiione, operatoribus, locumque calculi secandi et facultatem daturum.* »

En général, les traductions latines (celle de Meïbonnius et celle de Duval, œuvres de Chopart) portent : « *Magistris, ejus rei peritis id cedam* ou *permittam* » ; mais inversement, nous lisons dans l'ouvrage tout récent de Pétrequin, p. 185, note 30e :

« J. Heurn. ne rend pas le sens avec *permittam* et Daremberg encore moins en traduisant : « *Je les adresserai* « à ceux qui s'occupent de cette opération. » L'initié, en

« *leur adressant* les calculeux, serait devenu complice « d'une pratique qu'Hippocrate condamne. Le verbe grec « exprime *une idée d'éloignement* (comme on le voit dans « Platon), ὑπεκχωρῆσειν αὐτῷ, *se retirer de lui*,(Phæd. p. 173, « édit. Tauchnitz), et..... τῷ θανάτῳ se retirer devant la « mort, (ibid. p. 180), comme l'établit fort bien la glose sui- « vante : ἐκχωρήσω ἀντῖ τοῦ αποστησομαι, *In marg. Cornarius* « a mis *locum dabo.* »

Et plus loin, dans le même auteur, p. 195 :

« Ce sont des gens infimes avec qui on ne doit avoir au- « cun commerce, ἐκχωρήσω. Quand Hippocrate traite de « l'homme de l'art, il le qualifie *artiste* τεχνίτης, (*Vet. Med.* « § 4) ; ici il ne veut voir que des manœuvres, ἐργάτησιν. »

N'est-il pas bien plus naturel de faire bénéficier de la citation de Platon, non pas l'opinion de Pétrequin, partisan de la défense de la taille, mais celle des partisans de la défense de la castration? Alors, plus de doute, évidemment le médecin honorable ne doit avoir aucun commerce avec ceux qui la font, et cela a assez d'importance pour qu'il s'y engage par serment.

Meïbonnius cite encore cette phrase d'Avenzoar, qui dit la taille « *Tam turpem rem, et abominabilem miseramque, ut non tantum non exerceri, sed ne adspici quidem ab honorato viro debeat.* » Combien cela n'est-il pas plus vrai de la castration que de la taille des calculeux? La confusion entre ces deux opérations a été, du reste, d'autant plus facile qu'elles *portaient le même nom* et étaient faites par *les mêmes empiriques* parcourant le monde, *taillant de la pierre et du boyau.* (MARC ET DELPECH, *Dict.* en 60) ; *cette taille du boyau*, n'était autre que la castration appliquée à la cure radicale de la hernie ! En quoi consistait, au contraire, *leur taille de la pierre ?*

CHAPITRE IV

Hippocrate et Phocylide.

Nous croyons avoir prouvé qu'il ne s'agit dans le Serment ni de la défense de la taille des calculeux ni de celle des incisions en général ; mais cela ne suffit pas. Pour y voir la défense de la castration, il nous fallait un argument positif à ajouter à ceux de M. Charpignon. Enfin, le 28 mars dernier, nous avons eu la satisfaction d'en trouver un qui nous paraît tel. Il nous a été fourni par le livre du professeur Pétrequin, qui, partisan de l'opinion contraire, ne fait que l'indiquer et en méconnaît, je crois, la valeur. C'est un rapprochement à établir entre Hippocrate et Phocylide. Que le ποιήμα νουθετικόν, soit réellement de Phocylide, antérieur de 150 ans à Hippocrate, ou qu'il ait été composé dans les premiers siècles de notre ère par un juif ou par un chrétien, comme on l'a dit (Michau, *Biog. univer.*), cela importe peu pour notre thèse. Sa concordance avec le Serment hippocratique n'en est pas moins des plus remarquables ; et, si l'un n'a pas été l'inspirateur de l'autre, ils sont certainement tous deux inspirés d'une même source, d'une même morale écrite ou traditionnelle.

Il n'y a pas seulement entre ces deux textes concordance dans les idées, il y a similitude dans les mots. Et si le poëme date de l'ère chrétienne, il nous montre qu'à cette époque faire la castration en général, abstraction faite du procédé opératoire, se disait encore τέμνειν, et non exclusivement ἀποτέμνειν ou ἐκτέμνειν, qui indiquent un mode particulier de l'opérer. Aussi nous demandons-nous si Hippocrate, qui devait défendre la castration en général, n'a

pas intentionnellement employé le mot dont le sens est le plus large.

Pour rendre cette parfaite concordance évidente, nous transcrivons ci-dessous en regard du Serment hippocratique le ποιημα νουθετικόν en négligeant toutefois les lourds développements qu'il contient sur les préceptes de morale et les conseils de sagesse applicables à la généralité des hommes et dont Hippocrate n'avait pas à s'occuper.

Nous devons des remerciements particuliers à M. A. Genty, ancien professeur au Lycée, pour l'obligeance avec laquelle il nous a expliqué le passage nous intéressant, omis dans la traduction de Lévesque.

PHOCYLIDE	HIPPOCRATE
(Les cinq premiers vers indiquent sommairement le sujet qu'on va traiter).	
V. 6. « Que tes premiers respects soient pour les Dieux, les seconds pour tes parents. »	Aussitôt après l'invocation des dieux : « Je mettrai mon maître de médecine au même rang que l'auteur de mes jours. »
Du v. 7 au v. 137, préceptes variés de morale, convenables pour tous en général (défense du vol, du mensonge, etc., etc.)	Après des engagements divers, spéciaux à l'homme de l'art : « Je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice.
V. 133. « Ne compose pas de poison, ne consulte pas les livres de magie. »	« Je ne remettrai de poison à personne si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion.
V. 139-170. Autres préceptes s'adressant à la généralité des hommes.	

V. 171-179. « Qu'une femme ne détruise pas [φθειρῃ] l'enfant qu'elle porte dans son sein ; et qu'après son accouchement elle ne le jette pas en pâture aux chiens et aux vautours. Que personne ne porte la main sur son épouse enceinte.

« Semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif [φθόριον]. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté. »

V. 174. « Ne châtre pas [τέμνειν] le jeune garçon capable d'avoir des enfants.

V. 175. Μηδ'αλόγοις ζώοισι βατήριον ἐς λέχος ἐλθεῖν.

V. 176. Ne viole pas une femme sur une couche honteuse.

V. 177. Ne te livre pas dans une union contre nature à un amour illicite.

V. 178. Οὐδ'αὐτοῖς θηρεσσὶ ἄρσην συνέυαδεν ες ευνήν.

V. 179. Μηδέτι θηλύτεραι λχέος ἀνδρῶν μιμήσαιντο. »

« Je ne châtrerai pas, même des pierreux ; et je ne me mêlerai pas aux gens qui se livrent à cette pratique. Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de toute œuvre vénérienne sur les femmes ou les hommes, libres ou esclaves. »

V. 180-214. Conseils sur le choix d'une épouse, l'éducation des enfants, la conduite vis-à-vis des serviteurs, etc.

[Prescription de la discrétion professionnelle.]

V. 215-216. « Telles sont les lois de la justice, conformes-y ta conduite, le bonheur t'accompagnera jusqu'à la dernière vieillesse. »

« Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes ; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire. »

Ainsi dans les deux morceaux, mêmes idées au commencement, mêmes idées à la fin, et dans le passage qui nous intéresse particulièrement, d'un côté comme de l'autre, une seule prescription est intercalée entre celles qui sont relatives à la conservation du produit de la conception et celles qui concernent les amours infâmes ; l'ordre et l'enchainement des idées sont identiques de part et d'autre; donc de part et d'autre l'idée intercalée est la même ; c'est dans Phocylide sans aucun doute la proscription de la castration, c'est donc aussi cette défense qui doit se trouver et se trouve réellement dans Hippocrate.

CHAPITRE V

Pratiques et doctrines médicales montrant l'utilité pour certains cas d'une défense spéciale de la castration.

Maintenant, pour arriver à résoudre la difficulté créée par la présence de ὀυδὲ μὴν λιθὶῶντας, voici sans doute la voie où il faut porter les recherches, voici le raisonnement qu'il faut faire :

Si Hippocrate ajoute une défense particulière à la défense générale, ce ne peut être que pour un cas ou des cas où la castration répondait ou paraissait répondre à une indica-

tion thérapeutique plus ou moins fondée, mais où lui-même considérait ce remède comme pire que le mal auquel on l'opposait.

Par exemple (V. Delpech et Marc. *Dict.* en 60), la castration a été pratiquée dans toute l'Europe dans le but de guérir radicalement ou même de prévenir sûrement les hernies inguinales. Il n'y avait sans doute que de misérables charlatans qui exploitaient ainsi la crédulité publique et la crainte que ce genre d'infirmité inspire à beaucoup de personnes ; mais ils étaient nombreux, et chacun pratiquait son art sur une vaste échelle.

A Breslau deux cents individus avaient été opérés par la même main ; les femmes s'en mêlaient, et l'une d'elles se vantait d'avoir opéré dans le diocèse de Reims plus de cinq cents sujets ; Haller assure que dans son pays on voyait quantité d'hommes privés d'un testicule pour la même cause ; enfin Dionis cite un charlatan qui nourrissait son chien des testicules qu'il enlevait (V. Velpeau, *Méd. opér.*). Aussi les gouvernements s'en émurent plus d'une fois : Constantin décréta la peine de mort contre les coupables de cette chirurgie barbare ; c'est pour le même fait que Housse fut envoyé aux galères en 1710, que Prosse fut fustigé à Reims en 1735. Enfin, en 1676, le gouvernement français d'alors, effrayé des exemptions au service militaire que cette mutilation entraînait, saisissait de cette grave question la Société royale de Médecine de Paris, et recevait de cette savante Compagnie, pour faire cesser ces abus, l'avis de remettre en vigueur les anciens édits contre l'exercice illégal de la chirurgie et, en outre, d'interdire même aux chirurgiens régulièrement reçus de faire cette castration sans en avoir fait au préalable la déclaration à l'Intendant de la province, et probablement aussi sans en avoir obtenu de ce haut fonctionnaire l'autorisation pour chaque cas.

Pour nous, c'est évidemment un abus analogue que vise Hippocrate quand il proscrit la castration, même dans un cas déterminé, spécial.

Quel est ce cas? Ce n'est pas sans doute celui de la hernie inguinale, λιθιῶντας ne pouvant désigner les hernieux.

S'agirait-il là du cas des affections des testicules eux-mêmes? seul cas où aujourd'hui nous fassions la castration. Si Hippocrate ne parle pas de cette indication de la castration dans ses œuvres, cela pourrait peut-être se soutenir. On peut penser, en effet, qu'Hippocrate n'ait pas voulu, même dans un but utile, faire une opération considérée unanimement, à son époque au moins, comme avilissante pour un homme; de nos jours encore ce n'est qu'à regret, même sur une indication positive, que nous faisons la castration chirurgicale; et M. le professeur Gosselin n'invoque-t-il pas à l'appui de son procédé de décortication dans l'hématocèle de la tunique vaginale, l'avantage qu'il a, en conservant un testicule même atrophié et inutile, de laisser au malade les apparences de la virilité et des illusions sur son propre état!

Examinons d'autre part le texte grec : Si j'ai bien compris M. Bailly, dans la phrase le complément direct est sous-entendu : Je ne couperai pas... lors même qu'ils seraient pierreux; qui ne couperai-je pas? sous-entendu les hommes ou les garçons, τους ανδρας ou τους κουρους, lors même qu'ils seraient λιθιῶντας. Ce mot sans l'article n'est qu'un qualificatif; par suite, au lieu de sous-entendre τους κουρους, on pourrait sous-entendre τους διδυμους, les testicules, — et comprendre : je ne couperai pas les testicules, même indurés, pierreux, squirrheux. Mais peut être que les Hellénistes trouveraient que c'est là torturer le texte. Cette interprétation, au point de vue médical même, serait en outre peu satisfaisante ; car si Hippocrate ne décrit pas la castration chirurgicale, ce qui serait à voir, Paul d'E-

gine la décrit et en pose les indications dans le sarcocèle et le porocèle. (V. édit. de René Briau, p. 274.)

Cherchons donc mieux.

Il y a d'autres maladies que les affections des testicules et que la hernie scrotale, dont les castrats sont ou ont paru être préservés, et contre lesquelles on a pu vouloir faire la castration à titre de traitement curatif ou préventif.

Hippocrate lui-même a cru à cette immunité des castrats à l'égard de certaines affections, comme le témoignent les aphorismes 28, 29, 30 de la sect. VI :

« Les eunuques ne deviennent ni goutteux ni chauves, « y est-il dit. Une femme n'a pas la goutte avant que ses « règles n'aient cessé. Un jeune garçon n'a pas la goutte « avant l'usage du coït. » Et cette opinion se perpétue dans l'antiquité comme une chose indubitable, puisque nous lisons dans Celse (liv. IV, chap. XXI ou XXIV, *Mal. des art. des pieds et des mains*) :

« *In manibus pedibusque articulorum vitia frequen-* « *tiora longioraque sunt; quæ in podagris chiragrisve* « *esse consuerunt. Ea raro vel castratos, vel pueros* « *ante feminæ coïtum, vel mulieres nisi quibus mens-* « *trua suppressa sunt, tentant.* »

Conformément à ces doctrines, il est aussi naturel de tirer de l'absence de la goutte chez les eunuques l'indication de la castration dans le traitement de cette maladie, que de l'absence chez les mêmes sujets des hernies scrotales celle de la même opération pour leur cure radicale. Ce qui a été fait dans un cas a pu l'être dans l'autre. Or, peut-être pourrait-on traduire λιθιῶντας, par goutteux. En effet, dans le *Dictionnaire grec-français* d'Alexandre on trouve : « λιθιάω-ῶ fut. άσω, avoir la maladie de la pierre: être noué par la goutte, en parlant des articulations. » Et dans le *Thesaurus* il y a un exemple de ce sens : « λιθιωντων τῶν αρθρων — jointures goutteuses. » Le même

qualificatif applicable aux jointures malades, ne peut-il pas s'appliquer au malade lui-même? λιθιάω ne peut-il pas signifier avoir la pierre, la gravelle d'une manière générale, voire même aux jointures? Mais c'est là une acception qu'il ne nous est pas permis d'adopter sans l'avis des Hellénistes. Conservons donc à λιθιῶντας son sens le plus habituel, et demandons-nous si la maladie de la pierre n'est pas de celles dont les castrats sont ou ont passé pour être préservés.

Y a-t-il, en effet, beaucoup de maladies dont l'affinité étiologique soit mieux établie, plus évidente que celle de la gravelle et de la goutte? Peut-on supposer qu'elle ait échappé à l'observation dans l'antiquité, aux larges vues synthétiques d'Hippocrate ? La double acception de λιθιάω, n'indique-t-elle pas que cette affinité était reconnue? En conséquence ceux qui croyaient que les eunuques comme les femmes n'ont pas la goutte, devaient croire aussi que les eunuques comme les femmes ont rarement la gravelle et plus rarement encore la pierre. Je ne sais si, en cherchant dans la collection des œuvres d'Hippocrate, on trouverait explicitement exprimé que les eunuques sont préservés de la pierre, mais en l'absence d'une affirmation contraire, nous pouvons admettre que c'était une opinion reçue de son temps comme elle l'a été plus tard, comme on la voit encore admise par Virey (*Dict. en* 60, t. XIII, p. 453). Sans avoir besoin pour notre thèse de contrôler ces théories médicales (car il nous suffit de savoir qu'elles ont régné fort longtemps), sans vouloir les justifier (ce que l'observation seule peut faire), nous ne voyons pas qu'elles soient plus irrationnelles, plus inadmissibles *à priori* que celle qui attribue à la castration un effet curatif sur la hernie. En effet, la formation des pierres des voies urinaires, ne dépend que de deux ordres de causes : 1° la crase du sang et consécutivement la compo-

sition de l'urine; 2° les conditions d'évacuation de la vessie. Or la castration, d'après les théories humorales de l'antiquité qui lui font attribuer une vertu préservatrice de la goutte et de la calvitie, modifie (*V. Virey, loc. cit.*) la crase du sang et la composition de l'urine et les rend analogues à ce qu'elles sont chez les femmes, et peut donc ainsi supprimer une des causes de la formation des graviers. La castration, d'autre part, est capable de modifier les conditions d'évacuation de la vessie et cela toujours en conformité d'idées avec ce qu'on lit dans Hippocrate (*Traité des airs, etc., passim, p. 39-43 de l'éd. Littré*) : « Soumis à l'usage de certaines eaux, tous les « hommes n'ont pas indistinctement la pierre et en voici la « raison : Ceux dont le ventre est libre et sain, dont la « vessie n'est pas brûlante, ni le col de cet organe trop « resserré, rendent facilement l'urine et rien ne se condense « dans leur vessie ». Et plus loin, « les filles ne sont pas « aussi sujettes que les garçons à la pierre ; chez elles « l'urèthre est court et large, de sorte que l'urine est ex- « pulsée facilement ; l'urèthre s'ouvre directement près du « vagin, tandis que chez l'homme ce canal n'est pas direct « et est moins large. » La castration par amputation rend évidemment ce canal moins long et plus direct ; de plus l'ablation seule des testicules doit entraîner une absence ou une diminution de congestion, de chaleur et de constriction dans la région du col, tant à cause de l'atrophie probable de la prostate ou de son défaut de développement quand la castration est précoce, que de la suppression au moins partielle des phénomènes de l'érection qui entraînent la fermeture du col vésical et qui existent même chez les tout petits garçons comme le montre l'observation la plus vulgaire.

Conclusion.

De ces considérations historiques et physiologiques, nous conclurons que la présence dans la défense de la castration formulée dans le Serment hippocratique des mots οὐδὲ μὴν λιθιῶντας, laisse conjecturer qu'en des temps d'ignorance et chez des peuples barbares, avant la propagation de la connaissance des procédés d'extraction de la pierre de la vessie par l'urèthrotomie ou taille périnéale, les calculeux, jeunes ou vieux, soit d'une façon tout empirique soit en raison de doctrines plus ou moins justes, mais dont on retrouve la trace, ont été quelquefois soumis dans un but thérapeutique à la castration ; mais que cette thérapeutique barbare, cette taille identique à celle du boyau, pratiquée par les mêmes charlatans qui taillaient aussi de la pierre, Hippocrate, qu'il la crût inutile ou au moins plus grave que la maladie à laquelle on l'opposait, Hippocrate l'interdisait à ses disciples aussi bien que la castration faite dans un but non médical.

Telle est, parmi toutes les interprétations auxquelles nous avons été logiquement conduit par cette pensée que le cas spécial prévu par Hippocrate concernait un abus thérapeutique, celle qui, en somme, nous paraît la plus près du texte comme la plus naturelle, la plus admissible, la plus conforme à l'histoire de la pratique et des doctrines médicales. C'est une interprétation absolument neuve, je le crois ; trop neuve, je le crains ; et j'aimerais mieux pouvoir m'appuyer sur une autorité antérieure que d'avoir le mérite de la priorité et de l'invention. Néanmoins je m'y arrêterai provisoirement, jusqu'à ce que d'autres en aient montré les défauts et proposé une meilleure. Par contre, je ne crois pas non plus avoir épuisé les arguments en sa faveur,

et on pourrait peut-être en trouver de plus précis par de nouvelles fouilles dans les monuments si riches et aujourd'hui si peu fréquentés de la médecine antique, fouilles que ni ma faible érudition, ni mes loisirs trop courts ne me permettent d'entreprendre.

M. le docteur Charpignon a eu l'incontestable mérite, on doit l'en féliciter et l'en remercier, de ramener l'attention sur un point obscur et très intéressant de l'histoire dela médecine; j'ai tâché de continuer et de compléter son œuvre, je souhaite à d'autres d'y mettre heureusement la dernière main, et d'apporter dans ce sujet une lumière décisive.



MONTAIGNE — MONTESQUIEU (1)

Par M. Eugène BIMBENET.

Séances des 31 mars et 5 mai 1882.

Tous ceux qui considèrent les œuvres de Montaigne et de Montesquieu comme les aliments les plus substantiels et les plus attrayants de l'esprit sont, certainement, frappés de l'analogie que les doctrines de ces deux grands moralistes ont entre elles.

Ce rapprochement s'impose à ce point que les écrivains qui se sont occupés de ces deux intelligences, quelque séparés qu'ils soient par les dates de leurs publications, sont entraînés à constater les rapports saisissants qui les unissent.

Depuis longtemps j'avais le projet de consacrer à cette observation une étude spéciale, lorsqu'un dernier ouvrage sur Montesquieu, dans lequel, comme en quelques autres, ces analogies sont signalées, mais toujours très-accidentellement, a mis fin à mon hésitation.

(1) En ce qui concerne Montaigne, cette étude a fait de nombreux emprunts aux biographes et à tous ceux qui se sont occupés de sa vie et de ses œuvres : entre autres : Mlle de Gournay, Grün, Villemain et Leclerc; et, surtout, au texte de ses *Essais* et de sa *Correspondance*.

En ce qui touche Montesquieu : à Dalembert, Auger, et plus particulièrement, à un mémoire du plus haut intérêt biographique et littéraire, dû aux recherches précieuses de M. Louis Vian, publiées par le *Correspondant*, depuis le 10 février jusqu'au 10 juin de l'année 1877; et, aussi, aux textes des œuvres de Montesquieu,

Ce qui suit n'a pas d'autre but : la tâche de justifier ou de combattre les doctrines émises dans ces théories morales et politiques des sociétés étant trop périlleuse pour que je me permisse la témérité de l'entreprendre.

Cependant, comme il arrive toujours, le cadre de ces recherches s'est agrandi, et non-seulement je me suis trouvé en présence de doctrines identiques, mais aussi en présence de deux personnalités dont les existences individuelles, du berceau à la tombe, ont été et sont restées identiques, comme ont été et sont restées identiques leurs puissantes intelligences et, aussi, les faiblesses dont ne peuvent s'affranchir ceux-là mêmes qui, par leur génie, s'élèvent dans les régions que le génie, seul, peut atteindre.

Montaigne écrit au chapitre *de l'Amitié : Lui c'est moi*, il aurait pu le dire, avec plus d'exactitude, s'il eût connu Montesquieu.

Ce dernier a transmis à la génération à laquelle il appartenait les théories de son devancier, en les réunissant dans un corps de doctrines d'un style métallique, concis, noble et dogmatique, accidenté, cependant, d'une phraséologie recherchée jusqu'à l'afféterie et, par conséquent, du goût le plus douteux.

Le premier les avait offertes à la génération à laquelle il appartenait dans un langage grave et léger, s'élevant quelquefois jusqu'à l'éloquence, s'abaissant plus souvent encore jusqu'à la trivialité.

Tous les deux suivaient, en cela, la même voie; rien n'était changé, mais le temps avait marché.

C'est ainsi que cet examen comparatif exige qu'il soit fait en se plaçant à un double point de vue : 1° Montaigne et Montesquieu, dans les circonstances les plus intimes de leur vie ; 2° dans leurs œuvres.

Naissances.

Michel Eyquem est né au château de Montaigne, en Périgord, le 28 février 1533.

Il dit au chapitre de *l'Expérience* : « Le bon père que Dieu me donna m'envoya, dès le berceau, nourrir à un pauvre village des siens; il m'y tint tant que je fus en nourrice et encores au delà, me dressant à la plus basse et commune façon de vivre. »

Le père de Montaigne en usa ainsi, sans doute, afin de lui assurer une grande indépendance, par la santé, en lui inspirant une grande frugalité, car Montaigne cite, à ce sujet, un passage de la correspondance de Sénèque : « *Magna pars libertatis est bene moratus venter*. La plus grande partie de la liberté de l'homme est de savoir régler son estomac. »

Il ajoute : « Son humeur visait encores à une aultre fin : de me rallier avecques le peuple, et cette condition d'hommes qui a besoing de nostre ayde et estimant que je fusse tenu de regarder plustôt vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me tourne le dos; et feust ceste raison pourquoy il me donna à tenir sur les fonts à des personnes de la plus abjecte fortune pour m'y obliger et attacher. »

Charles-Louis Secondat est né au château de la Brède, bourg situé près de Bordeaux, le 18 janvier 1689.

Il fut tenu sur les fonts par un mendiant nommé *Charles*, à cette fin que son parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont ses frères.

Première éducation.

Au chapitre de *l'Institution des enfants*, Montaigne dit : « En nourrice et avant le premier desnouement de ma

langue, mon père me donna en charge à un Allemand qui, depuis, est mort fameux médecin en France, du tout ignorant de nostre langue et très-bien versé en la latine ; cettuycy qu'il avait fait venir exprès et qui estoit bien chèrement gagé, m'avait continuellement dans les bras ; il en eust aussy, avecques luy, deulx aultres moindres en savoir pour me suyvre et soulager le premier ; ceulx-ci ne m'entretenaient d'autre langue que latine ; quant au reste de la maison, c'estait une règle inviolable que ny luy-mesme, ny ma mère, ny vaslet, ny chambrière ne parloient, en ma compaignie, qu'aultant de mots latins que chascun avoit apprins pour jargonner avecques moy.

« Quant à moy, j'avoy plus de six ans avant que j'entendisse non plus de françois et de périgourdin que d'arabesque ; et sans art, sans livres, sans grammaire ou précepte, sans fouet et sans larmes, j'avais apprins du latin tout aussy pur que mon maistre d'escholes le savoit, car je ne le pouvais avoir meslé ni altéré. »

Charles-Louis Secondat resta, jusqu'à l'âge de quatre ans, dans le moulin où il avait été en nourrice, où il ne parla que le gascon jusqu'à sa rentrée sous le toit paternel.

Montaigne, au chapitre de *la Présomption*, prend soin de rétablir l'assimilation la plus parfaite entre ces deux éducations du premier âge.

« Mon langage français, dit-il, est altéré en la prononciation, et ailleurs par la barbarie de mon creu ; je ne vis jamais homme des contrées de deçà qui ne sentit bien évidemment son ramage et qui ne blesceat les aureilles pures françaises. »

Il ajoute : « Il y a bien au-dessus de nous, vers les montagnes, un Gascon que je treuve singulièrement beau, sec, bref, signifiant et, à la vérité, un langage masle et militaire plus qu'aultre que j'entende, aultant nerveux, puis-

sant et pertinent comme le Français est gracieux, délicat et abondant. »

Aussi cette distinction qui devient une assimilation entre l'éducation du premier âge de tous les deux, en produit une autre; on remarque chez l'auteur des *Essais* un latinisme qui, se confondant avec le *langage de son creu*, ajoute, dans un grand nombre d'occasions, à la difficulté d'en saisir, de prime abord, le sens; et chez l'auteur de tant d'autres œuvres admirables, quelques incorrections qui lui ont été vivement reprochées.

Éducation classique.

Cette différence peu sensible, si on a égard au changement survenu dans le cours des 136 ans séparant la naissance de Montaigne de la naissance de Montesquieu, disparaît par la parfaite similitude qu'on remarque dans l'éducation classique que tous les deux ont reçue.

Au chapitre de *l'Institution des enfants,* on lit : « Le bon homme (il parle de son père) ayant l'extrême peur de faillir en choses qu'il avait tant à cœur, se laissa, enfin, emporter à l'opinion commune qui suyct toujours ceulx qui vont devant, comme les grues, et se rangea à la coustume, m'envoya, environ mes six ans, au collège de Guyenne, très-florissant pour lors et le meilleur de France; et là il n'est possible de rien adjouter au soing qu'il eust à me choisir des précepteurs de chambre suffisants et à toutes les aultres circonstances de ma nourriture; mais tant y a que cestait toujours le collège : mon latin s'abastardit incontinent, duquel depuis, par de laccoustumance, j'ai perdu tout usage; et ne me servit cette mienne inaccoutumée institution que de me faire enjamber d'arrivée aux premières classes, car à treize ans que je sortis du col-

lège, j'avais achevé mon cours et, à la vérité, sans aulcun fruict que je pense à présent mettre en compte. »

Charles-Louis Secondat entra en l'année 1700 au collège de Juilly, qui passait alors, dans la noblesse, pour offrir les plus sérieuses garanties d'instruction et d'hygiène.

Il ne paraît pas qu'il fit des études classiques très-fortes. « Le prieur doit vous écrire pour ses études, disait-on dans une lettre nouvellement éditée; tout le monde croit qu'il doit doubler sa rhétorique, n'ayant point le jugement assez formé pour la philosophie, on croit même qu'il y aurait du danger; aimant l'étude comme il le fait, il se roidirait contre une science qu'il ne comprendrait pas, ce qui le mettrait hors d'état de *rien faire le reste de ses jours.* »

Montaigne, au chapitre de *l'Institution des enfants*, se présente comme : « Si poisant, mol et endormy, qu'on ne pouvoit l'arracher de l'oysiveté. »

A celui de *l'Affection des pères aux enfants*, comme « le plus lourd et le plus plombé, le plus long et le plus desgousté en sa leçon, non-seulement de tous ses frères, mais que tous les enfants de sa province »; et cependant, ajoute-t-il au premier de ces chapitres : « Ce que je veoyois je le veoyois bien, et soubs cette complexion lourde nourrissois des imaginations hardies et des opinions au-dessus de mon âge.

« Dès l'âge de sept ou huit ans je me dérobais à tout aultre plaisir pour lire les fables d'Ovide; je me rendais plus nonchalant à mes leçons prescrites; par là j'enfilay, tout d'un train, Virgile et l'Énéïde, et puis Térence et Plaute, et des comédies italiennes, leurré toujours par la doulceur du subject; si mon professeur eust esté assez fol de rompre ce train, j'estime que je n'eusse rapporté du collège que la haine des livres, comme faict quasi toute notre noblesse. »

Charles-Louis Secondat semble bien avoir préféré les récréations à la classe : « notre cher disciple, dit la lettre

déjà citée, est en bonne santé; j'ai donné ordre à la corde pour qu'il puisse s'y brandiller; s'il ne tient qu'à cela pour le faire grandir, je vous réponds qu'il sera d'une belle taille. »

Ses études littéraires, dit-on il est vrai, avaient été très-solides, et si ses études élémentaires ont été négligées, il a, cependant, étudié les génies d'Athènes et de Rome, et son commerce avec eux, avait empreint son esprit de théories démocratiques et de la philosophie stoïcienne.

Indépendamment de ce démenti donné aux oratoriens, ses professeurs, par ses graves études en contradiction avec la nature apparente de son esprit, on peut dire, de lui, ce que Montaigne disait de lui-même : « *Qu'il voyait bien ce qu'il voyait, et qu'il commençait à avoir des imaginations hardies et au-dessus de son âge.* «

Il composait au collège un petit écrit en forme épistolaire qu'il publiait au moment où il en sortait, dans lequel il réfutait cette opinion : que la plupart des payens méritoient la damnation éternelle, et cela, en se plaçant sous l'autorité de quelques pères de l'Église, et des philosophes ses contemporains (cet ouvrage est entré dans les *Lettres persanes*).

Rang dans l'ordre social.

Ainsi ces deux illustrations appartenant à la même région sont unies par les mêmes mœurs, les mêmes institutions, Bordeaux étant, alors, la métropole du Périgord ; leur entrée dans le monde religieux a été signalée par la même singularité, leur entrée dans le monde social a été soumise aux mêmes conditions matérielles et d'éducation, et les aptitudes de leur génie se sont manifestées dès leur enfance et leur jeunesse de la même manière.

Nous allons les voir tous les deux appartenant au même genre d'origine, c'est-à-dire à une noblesse douteuse ou, du moins, de l'ordre le plus inférieur.

La noblesse de Montaigne, au dire de Grün, l'un de ses principaux historiens, est très-mal constatée; les biographes ne remontent pas l'échelle de sa généalogie au-delà de son père.

Lui-même donne, en parlant fréquemment de ce dernier et de sa propre personne, une idée assez exacte de la modestie de sa position sociale en gardant le silence sur l'origine de sa famille et de sa fortune, et même sur sa qualité de membre du Parlement de Bordeaux, qu'il trouva dans la succession paternelle par la réunion de la Cour des Aydes, siégeant à Périgueux, où son père avait acheté une charge de conseiller, ainsi qu'il sera dit au paragraphe *de la Magistrature*.

Aux deux chapitres *d'un Desfault de nos polices* et de *la Vanité*, il représente son père « comme n'ayant esté aydé que de l'expérience et du naturel; et cependant, ajoute-t-il, il parlait peu et bien et si meslait son langage de quelque ornement de livres vulgaires, surtout espagnols. »

Au chapitre de *la Présomption*, il nous dit : « Je suis nay et nourri aux champs dans le labourage; j'ay des affaires et du mesnage depuys que ceulx qui me devançaient en la possession des biens que je jouys m'ont quitté leur place. — Au-delà de cent ans je n'ay, particulièrement, aulcun bien que je doive à la libéralité de la fortune. »

Au chapitre *de Mesnager sa volonté*, à l'occasion de son élection au mairat de Bordeaux (1581), il nous apprend que son père avait rempli cette fonction.

Il n'y attache pas grande importance, « le marbre eslevera, dit-il, vos titres tant qu'il vous plaira pour avoir fait rapetasser une muraille ou descrotter un ruisseau publicque, mais non pas les hommes qui ont du sens; c'est une pipe-

rie d'appeler les offices de nostre estat par les titres superbes des Romains, encores qu'ils n'ayent aulcune ressemblance de charge et encores moins d'authorité et de puissance. »

Ces détails nous donnent le tableau d'une existence sociale honorable, mais n'ayant rien de commun avec le sens du mot noblesse au XVI[e] siècle.

Les premières mentions de la famille Secondat se rencontrent dans le registre des finances des rois et des reines de Navarre, dont le royaume, eu égard aux monarchies et aux grands fiefs dont il était entouré, à l'aridité de son sol, à la misère de ses habitants, n'avait pas beaucoup plus d'importance que le royaume d'Yvetot.

Ce n'est qu'en l'année 1542 que cette famille apparaît dans ce registre, à l'occasion d'une gratification de 200 fr. accordée à Jean Secondat, pannetier de la maison de Marguerite d'Angoulême, grand'mère de Henri IV.

Son fils Jacob ou Jacques lui succéda dans ses fonctions; il épousa une dame, propriétaire du fief de Montesquieu, qui ne semble pas avoir alors une désignation nobiliaire.

Jacques Secondat suivit, dans la mesure de sa modeste fonction, la fortune de ses illustres maîtres; on le représente, en l'année 1606, obtenant de Henri IV, dont il était de venu le valet de chambre, l'érection de la terre de Montesquieu en baronnie.

Il eut un fils, Jean-Baptiste-Gaston, qu'on dit être né en 1652 et mort après avoir acheté une charge de conseiller au bureau des finances d'Agen, bientôt réuni au Parlement de Bordeaux, où il aurait acheté une charge de président à mortier, et laissant neuf enfants.

De ses neuf enfants, l'aîné, Jean-Baptiste, auquel on donne le titre de baron de Montesquieu, qu'il tenait de son ayeul Jacob, succéda à son père dans sa fonction de président à mortier.

Il n'eut qu'un fils qu'il perdit, on ne dit pas en quelle année; il mourut lui-même en l'année 1716, laissant à son neveu, fils aîné de son frère cadet, c'est-à-dire Charles-Louis, qui n'est autre que l'auteur de l'*Esprit des lois*, sa charge de conseiller au Parlement de Guienne et son fief de Montesquieu, et qui, cependant, jusqu'à l'année 1713, où mourut son père, ne porta que le nom de *la Brède*.

Ce frère Cadet, né en 1654, et dont on ne donne pas les prénoms, s'était marié en l'année 1686 à une dame, propriétaire de ce fief de la Brède, tombé ainsi *en quenouille*, comme l'était le fief de Montesquieu, lorsqu'il entra dans la famille Secondat.

Ainsi l'arrière-petit-fils de Jean Secondat, pannetier de Marguerite d'Albret, le petit-fils du pannetier de Jeanne d'Albret et du valet de chambre de Henri IV, devenu, il est vrai, par la vénalité des offices de judicature, conseiller d'un grand Parlement, grâce au testament de son oncle et à cet acte de la bienveillance royale, put s'intituler : baron de la Brède et de Montesquieu.

Ces détails assez indifférents, lorsqu'ils se rattachent à deux existences comme celles de Montaigne et de Montesquieu, acquièrent quelqu'intérêt ici, de ce qu'ils leur sont communs.

Et d'ailleurs, en se plaçant à un point de vue purement scientifique, ils ont un intérêt qui n'est pas sans importance : ils nous présentent, par la marche ascendante de la bourgeoisie, les premières atteintes portées à la Constitution féodale.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les fiefs ne pouvaient être possédés que par les nobles et les anoblis; bientôt ils purent l'être par les roturiers, pourvu *qu'ils fissent profession des armes;* en l'année 1579 et en vertu de l'ordonnance de Blois, une modification importante fut ajoutée à

celle-ci ; les fiefs *tombèrent dans le commerce;* les roturiers purent les acheter en payant au roi le droit de franc-fief; ils purent même tomber en *quenouille,* c'est-à-dire être possédes par les filles, à titre héréditaire, qui purent associer à cette possession leurs maris roturiers et les transmettre à leurs enfants, roturiers comme leurs pères.

Ceux-ci jouissaient des franchises de la noblesse, mais seulement *tant qu'ils étaient levants et couchants au fief.*

L'entrée et le séjour dans le cercle aristocratique n'étaient, pour eux, que temporaire; ce n'étaient pas eux qui étaient nobles, c'était la terre qu'ils possédaient, et quand, par une circonstance quelconque, ils s'en séparaient, ils perdaient le droit de conserver les titres et les noms que la possession du fief leur avait conférés, d'après ce principe que *le nom, les armes et le rang des familles ne tombent point dans le commerce*, c'est-à-dire ne peuvent être vendus et aliénés.

Ce qui précède offre à notre attention Montaigne et Montesquieu occupant cette position que la vénalité des fiefs et des offices a créée, connue seulement en France, et qui constitue un état mitoyen participant, tout à la fois, de la roture et de la noblesse et n'étant ni l'une ni l'autre.

C'est, sans doute, sous l'influence de cette position qu'on les voit traiter la distinction, prenant sa source dans l'aristocratie de naissance, avec autant de sévérité que s'ils ne s'y étaient pas rattachés, et lui accorder, cependant, une importance telle qu'aucun des membres de cet ancien ordre n'oserait en tirer une telle vanité.

Mais avant de les mettre en présence sur ce terrain, il est une autre coïncidence analogue sur laquelle il faut insister, celle des armoiries, symbole d'une grande éloquence à qui sait l'observer et le comprendre.

Pour sainement apprécier la relation de ces signes avec les familles qui en ont été ou qui se les sont attribués, il est indispensable de savoir s'ils sont allusifs à une action remarquable ou au nom patronymique des anciens chefs de ces familles ; en un mot, s'ils appartiennent à la classe de ceux appelés *chantant ou parlant.*

Pour cela, en ce qui concerne Montaigne, il faudrait connaître son origine et le sens de son nom Eyquem, d'une nationalité et d'une orthographe douteuses.

Mais Montaigne qui avait, sans doute, ses raisons pour en agir ainsi, en décrivant ses propres armes, par le peu de cas qu'il manifeste en faire, a pris soin de nous dispenser de cette recherche.

Cela n'est pas nécessaire en ce qui concerne Montesquieu; les armes de la Brède, sculptées au-dessus de la porte d'entrée de ce château, timbrées du tortil de baron, supportées par deux griffons, entourées du cordon de Saint-Michel et portant d'azur à deux coquilles d'or avec un croissant d'argent en pointe, ne peuvent lui appartenir, cette seigneurie n'étant entrée dans la possession d'un membre de sa famille, dont aucun n'a fait partie de l'ordre de Saint-Michel, que comme propre de sa femme.

Cependant cette appropriation s'explique par une application ultérieure de cet écu au château de la Brède, depuis son élévation au titre de baronnie, supposition justifiée par cette devise qui l'accompagne : *Virtutem fortuna secundat.*

Allusion évidente au nom patronymique de son nouveau possesseur.

Tout ce qui précède touchant les francs-fiefs et les armoiries est justifié par les qualifications que Montesquieu se donnait à lui-même : écuyer, baron de la Brède et de Montesquieu, et, même, seigneur de : *Baron entre deux mers*, domaine dont on ne connaît ni le caractère, ni l'origine dans cette famille, ni la situation.

Or, cette qualification d'*écuyer* distingue le titre nobiliaire personnel du titre nobiliaire acquis et précaire.

Cette justification prend une nouvelle force de cette circonstance que le petit-fils de Montesquieu, qui a suivi le général Rochambeau à la guerre de l'Indépendance d'Amérique, à son retour, dut se faire autoriser par Louis XVI à conserver le titre de baron qu'avait porté son père.

Il en est de même des Eyquem; il est peu probable que le premier d'entre eux qui s'est fixé en France, ait apporté ses armes de son pays ; il est plus probable que, devenant possesseur, peut-être par mariage, du fief de Montaigne, il se les soit attribuées comme les membres de la famille Secondat se sont attribué celles de la Brède et de Montesquieu.

Enfin il n'est pas jusqu'aux noms de ces fiefs qui ne se réunissent pour opérer un rapprochement entre leurs possesseurs.

Le mot Montaigne, faible altération idiomatique du mot Montagne, nom qu'il a longtemps conservé et signé, est un emprunt fait aux dialectes des provinces romanisées : la *Provence*, le *Languedoc,* la *Guienne*, le *Béarn* et l'*Espagne*.

Il est, comme nous l'apprend M. Littré, un dérivé du mot *Montaneus*, qu'il qualifie d'*adjectif fictif*, dérivé lui-même du mot *mons*.

Cet adjectif fictif, expression d'un sens peu défini, semble être la résultante implicite des mots *Montanha*, *Montagna*, *Montanya*, *Montaina*, exprimant, dans les contrées du patois latin, le mont Montagne.

C'est, d'ailleurs, ce que dit Montaigne au chapitre *des trois Commerces :* « Ma maison est juchée sur un tertre, *comme dit son nom*. »

Et dans l'œuvre nouvelle sur Montesquieu, on enseigne que le mot Montesquieu, Montesquiou, ce dernier que Mon-

tesquieu a longtemps conservé et signé, désignait une ancienne forteresse située entre l'Agenais et le Condomois, et quoiqu'elle ait été détruite pendant les guerres du xvi° siècle, dont on a pu dire : « *Qu'aucune n'était si bien placée au sommet d'une colline escarpée.* »

Voyons, maintenant, quels sentiments ces distinctions sociales, ces noms, ces qualifications aristocratiques inspiraient à ces grands esprits.

Au chapitre des *Noms*, Montaigne écrit : « C'est un vilain usage de mauvaise conséquence de nostre France, d'appeler chascun par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose du monde qui fait le plus mesler les races. Un cadet de bonne maison ayant en son apanage une terre sous le nom de laquelle il est connu et honoré, ne peult aultrement l'abandonner, dix ans après sa mort la terre s'en va à ung estrangier qui faict de mesme; où en sommes-nous de la cognoissance de ces hommes? »

Au surplus, celui qui a été élevé chez des paysans parce qu'il devait regarder vers celui qui lui tend les bras plus que vers celui qui lui tourne le dos, et nous donne ainsi la mesure des quartiers de sa noblesse, ne s'inquiète guère de son nom aristocratique.

Au chapitre de *la Gloire* il dit : « Je n'ai point de nom qui soit assez le mien; de deux que j'ay, l'un est commung à toute ma race et à bien d'aultres. » Il cite plusieurs familles portant le nom de Montagne, Montaigne, de la Montagne; il ajoute : « Le mouvement d'une syllabe meslera nos fusées, de sorte que j'aurai part à leur gloire et eulx, par adventure, à ma honte; et si les miens se sont aultresfois surnommés Eyquem, surnom qui touche encore une maison cogneue en Angleterre; quant à mon aultre nom, il est à qui aura envie de le prendre, ainsi j'honorerai peut-être un crocheteur à ma place. »

Les armoiries n'ont de sûreté non plus que les surnoms;

« je porte d'azur semé de fleurs d'or, à une patte de lyon de mesme, armé de gueulles mise de fasce; quel privilège a cette figure pour demeurer en ma maison. Un gendre la transformera à une aultre famille; quelque chétif acheteur en fera ses premières armes, il n'est chose qui rencontre plus de mutation et de confusion. »

Au chapitre des *Récompenses d'honneur :* « La forme propre et la seule essentielle de noblesse en France, c'est la vocation militaire. »

A celui des *Vers de Virgile :* « La noblesse est une belle qualité et introduite avec raison, mais d'aultant que c'est une qualité despendante d'aultruy et qui peut tomber en ung homme de néant, elle est en estimation bien loing au-dessous de la vertu; dépendant du temps et de la fortune, diverse en forme selon les contrées, vivante et mortelle; sans naissance non plus que la rivière du Nil; généalogique et commune, de suite et de similitude, tirée par conséquence et de conséquence bien faible; la science, la force, la beauté, la bonté, la richesse et toutes les qualités tombent en communication et commerce, celle-là se consomme en soy, de nulle exploite au service d'aultruy. »

Montesquieu s'adressant à son fils : « Vous êtes assez heureux pour n'avoir pas à rougir ni à vous enorgueillir de votre naissance; la mienne est tellement proportionnée à ma fortune, que je serais fâché que l'une ou l'autre fussent plus grandes.

« Je disais à un homme : Fi donc! vous avez les sentiments aussi bas qu'un homme de qualité.

« Le corps des laquais est plus respectable en France qu'ailleurs, c'est un séminaire de grands seigneurs; il remplit le vide des autres États. Ceux qui le composent prennent la place des grands malheureux, des magistrats ruinés, des gentilshommes tués dans les fureurs de la guerre, et quand ils ne peuvent pas suppléer par eux-

mêmes, ils relèvent toutes les grandes maisons, par le moyen de leurs filles qui sont une espèce de fumier qui engraisse les terres montagneuses et arides (1). »

Dans ses *Pensées* on lit : « Les disproportions qu'il y a entre les hommes sont bien minces pour être si vaines ; les uns ont la goutte, d'autres la pierre ; les uns meurent, les autres vont mourir ; ils ont une même âme pendant l'éternité, elles ne sont différentes que pendant un quart d'heure, et c'est pendant qu'elles sont jointes au corps.

« La vanité des gens est aussi bien fondée que celle que je prendrais sur une aventure arrivée aujourd'hui chez le cardinal de Polignac où je dînais. Il prit la main du duc d'Elbeuf et, après le dîner, quand le prince n'y a plus été, il me la donne ; il l'a prise au prince, c'est une marque d'estime, il me la donne à moi, c'est du mépris ; » appréciation certainement incompatible avec le sentiment d'une position nobiliaire, à quelque degré qu'elle puisse remonter.

Au chapitre de *la Constitution d'Angleterre*, on lit : « Le corps des nobles doit être héréditaire ; il l'est premièrement par sa nature, et, d'ailleurs, il faut qu'il ait un grand intérêt à conserver ses prérogatives odieuses par elles-mêmes et qui, dans un État libre, doivent toujours être un danger. »

Telle est l'opinion des deux philosophes sur l'institution nécessaire à l'existence même du gouvernement sous lequel ils sont nés et ont vécu, à ce point que Montesquieu, au chapitre *des Lois dans leur rapport avec le Gouvernement monarchique*, dit de la noblesse : « Elle entre en

(1) Pour adoucir cette amère et virulente boutade. il faut se reporter au temps où les *Lettres persanes* ont été publiées et, par conséquent, au temps de la déplorable banque de Law.

quelque façon dans l'essence de la monarchie dont la maxime fondamentale est : Point de Monarquo, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque. »

Or, la vie de Montaigne s'est passée au plus fort des troubles qui, du côté du parti catholique, avaient pour cause la *prépotence* de l'autorité pontificale plus que l'intégrité des droits prétendus de la maison de Valois, représentée par l'infante d'Espagne, petite-fille de Henri II; et du côté du parti protestant, pour mobile le principe démocratique, plus que l'autorité très-douteuse de la loi salique, représentée par Henri de Bourbon, roi de Navarre, et surtout plus que la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, comme on disait alors.

Les théories des *Essais* n'étaient pas, il est vrai, destinées à être répandues dans la masse des populations, mais elles étaient très-familières aux Universités, aux Parlements, aux Prévôtés, à leurs Barreaux et à la Bazoche, multitude jalouse et turbulente.

Tous avaient reçu les impressions qui se sont manifestées au moment même de la mort de Montaigne.

Cet événement est arrivé en 1592; la *Satire Ménippée*, écrite en 1593, a paru en 1594; et on est d'accord pour considérer ce pamphlet modèle comme l'œuvre collective de plusieurs légistes.

Les *Essais* et la *Satire* semblent avoir été écrits sous la même dictée.

Au chapitre de *la Présomption*, Montaigne reproche, à ce qu'il appelle *son langage*, « de n'avoir rien de facile, d'estre âpre et desdaigneux, d'avoir des dispositions libres et desréglées. »

Si on jette un regard critique sur la *Satire*, on y trouve, comme dans les *Essais*, l'ironie poussée jusqu'à l'offense ; la violence et l'hésitation ; l'attaque empreinte d'un reste de respect; la verve contenue par le dédain et, parfois, une haue

éloquence s'affaissant dans la vulgarité la plus grossière.

Montesquieu, né en 1689, devait prendre sa part de ce genre littéraire, déjà, il est vrai, singulièrement modéré par l'assouplissement des caractères, résultat de la pacification des partis et de la prédominance du pouvoir royal; il dut en être ainsi de ceux qui l'ont suivi dans la carrière ouverte par Montaigne.

Aussi les *Lettres persanes* ont été publiées en 1721; l'*Esprit des lois* en 1748; l'*Encyclopédie* en 1750; le *Dictionnaire philosophique* en 1770; la première édition des *Œuvres de Voltaire* en 1771.

Déjà, en 1752, J.-J. Rousseau avait publié l'*Origine de l'inégalité des conditions;* au cours de la même année, le *Contrat social*, et *Émile* en 1762.

La prépotence politique pontificale a succombé en l'année 1589 par l'avènement de Henri IV au trône de France, et le pouvoir d'un seul a succombé en 1789, deux siècles, année pour année, après l'avènement de Henri IV au trône; un siècle, année pour année, après la naissance de Montesquieu.

Dans la première période, le protestantisme et le gallicanisme religieux ont appliqué les théories de Montaigne.

Dans la seconde, le gallicanisme, doublé des ennemis de l'autorité d'un seul, se sont placés sous les auspices de Montesquieu.

Son dernier historien dit de l'Assemblée constituante : *Qu'elle semble l'avoir pris pour oracle.*

Elle proposa de mettre ses cendres au Panthéon avec celles de Voltaire et de Jean-Jacques; elle réimprima ses œuvres complètes, et un journal fut publié sous le titre de *Lettres persanes.*

Cet enthousiasme, il est vrai, ne dura pas longtemps; les

orateurs et les écrivains de la Convention le traitèrent de robin, d'imbécile et d'aristocrate.

Les deux premières qualifications ne méritent pas qu'on s'y arrête, mais la troisième pouvait, à quelques égards, entrer dans le vocabulaire oratoire et littéraire de cette époque, même alors qu'elles étaient adressées à Montesquieu et pouvaient remonter à Montaigne.

Les ouvrages de tous les deux nous les montrent dans une allure nobiliaire assez hautaine.

Le premier, au chapitre de *l'Institution des enfants*, écrit : « C'est un grand ornement que la science, et un utile de merveilleux services, notamment aux personnes élevées au tel degré de fortune comme vous êtes (il s'adresse à une grande dame, Diane de Foix), à la vérité elle n'a point son vray usage aux mains viles et basses; elle est bien plus fière de prester ses moyens à conduire une guerre, à pratiquer l'amitié d'un prince, qu'à dresser un argument dialectique, ou à plaider un appel, ou à ordonner une masse de pilulles.

« Allant un jour à Orléans, je trouvay dans la plaine, en deça de Cléry, deux régents qui venaient à Bourdeaux, environ à cinquante pas l'un de l'autre; plus loing je voyais une troupe et un maistre en teste qui estoit feu M. le comte de La Rochefoucault. Un de mes genst s'enquist au premier qui estoit ce gentilhomme qui venoit après luy; luy qui n'avoist pas vu ce train qui le suyvoit, pensoit qu'on luy parlast de son compaignon, respondit plaisamment : Il n'est pas gentilhomme, c'est un grammairien, et moy je suis logicien; et nous qui cherchons ici, au rebours de former non un grammairien ou un logicien, mais un gentilhomme, laissons les abuser de leur loisir, nous avons affaire ailleur. »

Ici le dédain du propriétaire de franc-fief se montre en face; un grand tenancier de la Monarchie n'aurait pas

tenu ce langage qui se continue quand il parle de *ses paysans*, de *ses serviteurs* et de *son prestre*. »

Montesquieu aimait tout ce qui flatte les familles vraiment aristocratiques.

« Quoique mon nom ne soit ni bon ni mauvais, n'ayant que 250 ans de noblesse constatée (et on a vu à quelle exagération il se livre sous cette apparente simplicité), cependant j'y suis attaché et je serais homme à faire des substitutions. »

Il ajoute avec la même affectation de bonhomie : « Je fais une assez sotte chose, c'est ma généalogie. »

Il a, en effet, substitué ses biens et dressé sa généalogie, ce que, sans doute, il n'avait pas fait encore lorsqu'il se donnait 250 ans de noblesse prouvée; et on a retrouvé une lettre à lui adressée le 1er décembre 1733, de laquelle il résulte qu'il avait eu l'intention de faire ériger la baronnie de Montesquieu en marquisat; et, malgré l'insuccès de cette démarche, il souffrait qu'on le qualifiât de marquis.

Au chapitre de *l'Amitié*, Montaigne s'élève avec une grande vivacité contre le droit d'aînesse; « ce meslange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela destrampe merveilleusement et detasche la souldure fraternelle. »

Montesquieu, à la 19e *Lettre persane*, écrit : « C'est un esprit de vanité qui a establi chez les Européens l'injuste droit d'aînesse si défavorable à la propagation, en ce qu'il porte l'attention d'un père sur un seul de ses enfants, et détourne son attention de tous les autres; en ce qu'il l'oblige pour rendre solide la fortune d'un seul, de s'opposer à l'établissement de plusieurs ; enfin, en ce qu'il détruit l'égalité des citoyens qui en fait toute l'opulence. »

Et cependant il maria son fils et ses filles à des enfants de familles nobles, ce qui, dans sa joie, ou peut-être dans

son ironie, lui faisait dire : « Il y a furieusement de baronnes dans notre famille. »

Enfin, dans son testament (26 novembre 1750), il donne une somme de 210,000 fr. à son fils aîné, il le fait son héritier universel, il substitue son domaine de la Brède à son petit-fils et, en cas du décès de celui-ci sans postérité, aux enfants mâles de sa fille puînée.

Et dans une lettre inédite, il enseigne que l'égalité des partages est convenable pour les roturiers, mais qu'il faut conserver le droit d'aînesse, pour les familles nobles.

Quant à Montaigne, il a échappé à ce reproche ; il n'eut que des filles.

Allons plus loin : accompagnons-les tous les deux dans les relations qu'ils se firent avec les grands.

Montaigne fut reçu par Henri II; il fit partie de la cour de ce prince se rendant à Bar-le-Duc, il obtint de lui d'être nommé dans l'ordre de Saint-Michel.

Il entra dans la familiarité de Catherine de Médicis dont il fut, temporairement, le secrétaire. Ce fut le roi Charles IX qui lui délivra le brevet de l'ordre de Saint-Michel.

Il devint l'hôte de Madame Marguerite de France, et il allait se rendre auprès de Henri IV quand la mort le surprit.

Les temps étaient changés, la cour du roi Louis XIV était moins accessible qu'aux temps des règnes troublés de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Mais une compensation se présenta pour Montesquieu; il fréquenta Chantilly, alors siège de la cour brillante du prince de Condé, tenue par Madame Anne de Bourbon, autrement Mademoiselle de Clermont, et aussi par la fameuse Madame de Prie.

On va jusqu'à faire entendre, comme on l'a dit de Montaigne au regard de Madame Marguerite de France, que

Montesquieu était *du dernier bien* avec Mademoiselle de Clermont, et qu'il faisait des madrigaux pour amuser Madame de Prie.

Étude du droit. — Magistrature.

Parvenus à l'âge de leur entrée dans la vie active, on doit faire remarquer que tous les deux se présentent comme destinés à la haute magistrature.

On s'est demandé si, dans cette intention, ils avaient suivi les cours d'une Université de droit et obtenu le grade de licencié qui paraissait, aux biographes, nécesssaire pour entrer dans une compagnie judiciaire.

Ceux-ci, et particulièrement Grün, ont recherché l'Université à laquelle Montaigne aurait étudié, il croit que c'est à celle de Bordeaux.

Mais il semble que ces biographes ne se soient pas suffisamment préoccupés de ce fait historique, que l'accomplissement de cette formalité n'était pas exigée avant l'année 1566, date de l'ordonnance de Moulins, et même avant l'ordonnance de 1669 ; encore est-il douteux que ces deux actes législatifs aient été universellement observés dans toutes les circonscriptions des Parlements de la Monarchie.

Comme lorsqu'il s'agit de Montaigne, on dit de Montesquieu qu'il a fait ses études de droit; mais de même que les premières recherches, celles-ci sont restées sans résultat.

Les renseignements obtenus et récemment publiés sur Montesquieu apprennent qu'il a été instruit dans la science du jurisconsulte par son père. « Au sortir du collège, dit-il, on me mit dans les mains des livres de droit. J'en cherchai l'esprit. » Il s'était même tracé, à ce sujet, un plan

d'étude, portant ce titre : *Manière d'apprendre ou d'étudier la jurisprudence.*

Mais comme les fonctions de la magistrature ne cessèrent pas d'être héréditaires et qu'il n'apparaît d'aucun document que Montesquieu ait jamais été gradué en droit, on est autorisé à croire que même en 1714, où il a été nommé conseiller laïc, il a été exempté de l'accomplissement de cette formalité.

En ce qui concerne plus particulièrement Montaigne, on n'a, sur sa qualité de conseiller au Parlement, aucun renseignement positif.

Cependant la tradition est très-affirmative pour le faire considérer comme membre du Parlement, quoique lui, qui entre dans les détails les plus minutieux sur lui-même, à ce point qu'il craint, non sans quelque raison, d'en importuner son lecteur, garde le silence le plus absolu tant sur ses études de droit que sur sa qualité de membre de la Cour des Aydes ; et, cependant, M. Villemain, analysant *la vie de Montaigne*, par Grün, cite un passage du discours de M. de Thou, prononcé à la clôture de la Chambre de Justice de l'année 1582, dans lequel il le cite parmi ceux qu'il appelait : *les lumières de la Cour.*

Grün ajoute que Montaigne tenait cet office de son père qui l'ayant acheté, sans doute pour le lui transmettre, se trouva, par la réunion de cette Cour des Aydes au Parlement de Guyenne, en l'année 1557, membre de cette Compagnie.

Enfin on rapporte une quittance de 93 fr. qu'il aurait donnée, dans laquelle il prend la qualité de conseiller du roi en la Court de Parlement de Bordeaux et auparavan en la Court des *généraux*, c'est-à-dire des *Aydes*.

Et d'ailleurs cette tradition est confirmée par plusieurs considérations qui ne laissent aucun doute dans l'esprit.

Au chapitre *du Pédantisme,* il critique l'abus que fai-

saient les Parlements des procédures en instruction par écrit remettant ainsi le sort des procès aux lumières et à la conscience d'un seul magistrat.

Au chapitre de *la Physionomie,* il dit : « Je suis si lâche à offenser que pour le service de la raison mesme, je ne le puis faire ; et lorsque l'occasion m'a convié aux condamnations criminelles, j'ai plus tôt manqué à la justice. »

Et d'ailleurs tout ce qui, dans les *Essais*, se rapporte au droit criminel et au droit civil, dont il appelle de tous ses vœux et indique avec une pénétration prophétique les réformes, atteste une connaissance de ces deux législations qui ne peut appartenir qu'à un légiste expérimenté.

En 1554, Montaigne avait atteint sa 22e année ; en l'année 1557, au moment où la Cour des Aydes était réunie au Parlement de Bordeaux, il était dans sa 25e année ; après avoir succédé à son père dans sa fonction de conseiller il le perdit en l'année 1569 ; alors, libre de toutes les considérations qui le lui avaient fait accepter, il vendit cet office l'année suivante.

Ainsi il ne fit partie de l'ordre judiciaire que pendant treize années tout au plus.

On a beaucoup parlé de son mérite, comme membre du Parlement, ainsi qu'il a été dit déjà ; mais Montaigne, que son expérience avait appris à s'apprécier, avouait qu'il n'entendait rien aux *plaids.*

Au chapitre de *la Présomption*, il déclare que « le délibérer, voir ès choses plus legières, l'importune et qu'il sent son esprit plus empesché à souffrir le bransle et les secousses diverses du doubte et de la consultation, qu'à se rasseoir et résouldre à quelque pratique que ce soit, après que la chance est livrée. »

Il ajoute : « l'incertitude de mon jugement est si équalement balancée en la pluspart des circonstances que je compromettrais volontiers à la décision du sort des dez. »

Si Montaigne est entré au Parlement de Guyenne par l'acquisition que son père avait faite d'une charge à la Cour des Aydes, siégeant à Périgueux, nous savons que Montesquieu y est entré par l'acquisition qu'avait faite, l'un de ses oncles paternels, d'une charge semblable à la Cour des Aydes d'Agen.

Montesquieu fut installé dans cette fonction comme Montaigne l'a été, à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

Comme Montaigne, il se plaint de son peu d'aptitude à cette fonction.

Ce qui m'a donné une assez mauvaise opinion de moi, dit-il, au chapitre de ses *Pensées* intitulé : « *Portrait de Montesquieu par lui-même*, c'est qu'il y a fort peu d'états dans la République auxquels j'eusse été véritablement propre ; quant à mon métier de président, j'ai le cœur droit, je comprenais *assez bien* les questions en elles-mêmes ; mais quant à la procédure, je n'y entendais rien. »

Il ajoute : « Ma machine est tellement composée que j'ai besoin de me recueillir dans toutes les matières un peu abstraites, sans cela mes idées se confondent. »

Une réflexion se présente ici à l'esprit : les grands penseurs sont plus théoriques que pratiques ; les détails d'un droit spécial les fatiguent et leur échappent. Aussi voit-on Montesquieu suivre l'exemple de Montaigne et ne rester que le même espace de temps dans cette fonction ; en l'année 1726, il la quittait après dix ans d'exercice.

Les biographes qui d'ordinaire se constituent les panégyristes de ceux dont ils consacrent le souvenir, rappellent le compliment d'une forme assez banale, que le premier président de Thou a fait à Montaigne ; pour nous il doit rester ce que sont ces actes : une simple formalité de pure convenance observée après une mort ou une démission ; en tous cas il ne saurait infirmer le jugement que Montaigne porte de lui-même ; sa franchise quelque peu

cynique, ne permet pas de révoquer en doute le sentiment équitable qui le lui fait exprimer.

Il en est de même de Montesquieu : Sa retraite précoce du Parlement est un témoignage de la sincérité du jugement qu'il exprime sur sa propre aptitude.

On prétend aussi qu'il jouissait d'une haute estime comme magistrat et qu'on opposa de vives résistances à l'intention qu'il manifesta de se retirer ; mais enfin il se retira, et on rapporte qu'on publia, à cette occasion, un petit pamphlet dans lequel on disait de lui ce qu'on avait dit du président Hesnault : qu'il quittait son métier pour aller l'apprendre.

Etude sur la femme.

Montaigne et Montesquieu se sont soumis à la loi du mariage, mais c'est à peine si le premier fait mention de la femme qu'il a épousée ; quant au second, il s'est abstenu de parler de la sienne ; ce n'est que longtemps après qu'on a pu les connaître toutes les deux.

Ce silence s'explique : ils se sont mariés sous l'empire d'un sentiment commun.

Mais ce sentiment étant la conséquence de l'opinion qu'ils se sont faite de l'influenee que la femme peut exercer et du bonheur qu'elle peut apporter dans le partage de la vie conjugale, avant de rechercher ce qu'ils pensent de l'institution du mariage, il convient de les interroger sur ce qu'ils pensent des qualités et des faiblesses du caractère de la femme.

Dans son chapitre des *Trois bonnes Femmes*, Montaigne écrit : « Il n'en est pas à la douzaine, comme chacun sait, et notamment aux debvoirs du mariage, car c'est un mar-

ché plein de tant d'épineuses circonstances qu'il est malaysé que la volonté d'une femme s'y maintienne longtemps ; en notre siècle elles réservent plus communément à estaler leurs bons offices et véhémence de leur affection envers leurs maris perdus ; elles preuvent plustôt par là qu'elles ne les aiment que morts, la vie est pleine de combustions et le trépas d'amour et de courtoisie... leur rechigner est odieux aux vivants et vain aux morts. »

Au chapitre de *l'Affection des pères aux enfants*, il dit : « Il est toujours proclive aux femmes (conforme à leur caractère) de disconvenir à leurs maris, elles saisissent à deux mains toutes couvertures de leur contaster... nul maniement leur semble avoir assez de dignité s'il vient de la concession du mary, il fault qu'elles l'usurpent ou finement ou fièrement et toujours *injurieusement*, pour lui donner de la grâce et de l'autorité.

« C'est raison de laisser l'administration des affaires à la mère pendant que les enfants ne sont pas en l'aage ; mais le père les a bien mal nourris s'il ne peut espérer qu'à leur maturité ils auraient plus de sagesse et de suffisance que sa femme veu l'ordinaire faiblesse du sexe. »

Il craignait les liens du cœur à ce point de se séparer des liens de la famille. Au chapitre de *la Solitude*, on lit : « Il faut avoir femme, enfants, biens et, surtout santé qui peult, mais ne pas s'y attacher à manière que nostre heur en despende ; il faut se réserver une arrière-boutique toute nostre, toute franche ; en cette cy faut-il prendre nostre ordinaire entretien de nous à nous mesme, discourir et y rire comme sans femme, sans enfants et sans biens, sans train et sans valets, afin que quand l'occasion adviendra de leur perte il ne soit pas nouveau de nous en passer, *in solis sit turba locis*. Aux solitaires lieux sois un monde à toi-même. »

Au chapitre de *la Vanité* : « Je me console aysément de

ce qui adviendra icy quand je n'y serai plus, les choses présentes m'embarrassent assez.

« Aussi n'ai-je point cette forte liaison *qu'on dict* attacher les hommes à l'advenir de leurs enfants qui porte leur nom et leur honneur, et je n'ay jamais estimé qu'estre sans enfants fut un desfault qui dust rendre la vie moins complette et moins contente; la vacation stérile a bien aussi, ses commodités. »

Si on interroge les œuvres de Montesquieu pour connaître son opinion *sur la femme*, on est étonné du profond silence qu'il garde à cet égard.

Dans sa *Correspondance* non plus que dans ses *Pensées*, il n'est rien qui puisse s'élever même au soupçon de son opinion; s'il parle de la femme dans cette dernière très-instructive partie de ses œuvres, ce n'est que pour publier la légèreté de sa propre conduite privée.

On regrette que l'auteur de l'*Esprit des lois*, des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains;* de l'*Entretien de Sylla et d'Eucrate;* et du touchant Épisode : *Lysimaque*, nous dise : « Dans ma jeunesse j'ai été assez heureux pour m'attacher à des femmes qui m'aimaient; dès que j'ai cessé de le croire, je m'en suis détaché soudain, — à l'âge de 35 ans j'aimais encore; — quand on a été femme à Paris on ne peut pas être femme ailleurs; l'amour a des dédommagements que l'amitié n'a pas. — J'ai assez aimé à dire des fadeurs aux femmes et à leur rendre des services qui coûtent si peu. »

Si on consulte la seule de ses œuvres qui ait comporté des opinions sur le rôle des femmes dans les sociétés civilisées, on remarque qu'il les traite avec une indifférence telle qu'il les relègue dans la plus extrême infériorité.

Cela s'explique : on va jusqu'à dire qu'il fesait peu de cas de leur beauté et qu'il préférait les laides, celles, dit

son dernier historien, qu'il pensait être d'autant plus empressées de recevoir des hommages qu'elles en recevaient plus rarement.

Mais il s'exprime, abondamment, sur le rôle de la femme en l'envisageant dans les diverses sociétés dont il caractérise la constitution politique, c'est-à-dire suivant que ces constitutions appartiennent à la République, à la Monarchie et au despotisme.

Quoique la constitution actuelle de la France soit démocratique, comme il n'y a pas assez longtemps pour que les mœurs et les usages du principe monarchique n'y aient pas laissé des traces profondes, on se bornera ici à examiner ce qu'il dit de *la femme* considérée sous l'empire d'une constitution de cet ordre.

« Les femmes, dit-il au chapitre de *la Condition des femmes dans les divers gouvernements*, ont peu de retenue sous les Monarchies, parce que la distinction des rangs les appelant à la cour, elles y vont prendre cet esprit de liberté qui est à peu près le seul qu'on y tolère; chacun se sert de leurs agréments, de leurs passions pour avancer sa fortune; et comme leur faiblesse ne leur permet pas l'orgueil, mais la vanité, le luxe y règne toujours avec elles. »

Ici on voit un esprit tellement soumis aux mœurs aristocratiques qu'il ne considère la femme qu'à la cour des rois; toutes les autres sont des travailleuses, des mercenaires dont il ne s'occupe pas; à moins qu'il n'attribue à la cour l'influence de réfléchir sur les mœurs même de la bourgeoisie et, celles de la bourgeoisie sur les classes populaires, d'après ce principe qu'il exprime au chapitre *des Lois somptuaires : « Quidquid principes faciunt præcipere videntur*, les princes semblent ordonner tout ce qu'ils font. »

Au chapitre : *Liaison du gouvernement domestique*

avec la politique, examinant l'état de la femme dans le gouvernement despotique, où l'on demande surtout la tranquillité, où la subordination s'appelle la paix, il dit : « Supposons, un moment, que la légèreté d'esprit et les indiscrétions, les goûts et les dégoûts de nos femmes, leurs passions grandes et petites se trouvassent transportés dans un gouvernement d'Orient, dans l'activité et cette liberté où elles sont parmi nous, quel père de famille pourrait être un moment tranquille ? partout des gens suspects, partout des ennemis ; l'État serait ébranlé ; on verrait couler des flots de sang. »

Au chapitre de *l'Humeur sociable :* « La société des femmes gâte les mœurs et forme le goût ; » et dans celui *des Manières et des Mœurs dans l'État despotique :* « dans les pays où les femmes vivent avec les hommes, l'envie qu'elles ont de plaire et le désir que l'on a de leur plaire font que l'on change continuellement de manières ; les deux sexes se gâtent, ils perdent l'un et l'autre leur qualité distinctive et essentielle ; il se met un arbitraire de ce qui était absolu, et les manières changent tous les jours, la communauté de biens est très-convenable, dans le gouvernement monarchique parce qu'elle intéresse les femmes aux affaires domestiques et les rappelle, *comme malgré elles*, au soin de leur maison. »

C'est dans cette communauté de dispositions que Montaigne et Montesquieu se sont mariés ; on ne sera donc pas surpris de ce qui va suivre.

Mariages.

Au chapitre *de quelques vers de Virgile*, on lit : « Peu de gents ont épousé des amies qui ne s'en soient repentis ; et jusques en autre monde, quel mauvais ménage a fait Jupiter avecques sa femme qu'il avait premièrement

pratiquée et jouie par amourettes. » Ici le texte est d'une telle crudité qu'il faut l'abandonner et passer bien vite à un autre.

Au chapitre de *l'Amitié*, il dit : « Quant au mariage, oultre que c'est un marché qui n'a que l'entrée libre, sa durée estant contraincte et forcée, despendant d'ailleurs que de nostre vouloir, et marché qui se fait à aultres fin que celle de l'amitié il y survient mille fusées estrangières à desmesler parmy, suffisantes à rompres le fil et troubler le cours d'une vive affection.

« Un bon mariage, s'il en est, refuse la compagnie et conditions de l'amour, il tasche à représenter celles de l'amitié, c'est une doulce société de vie, pleine de constance, de fiance et d'un nombre infini d'utiles et solides offices ; aulcune femme qui en savoure le goût ne vouldroit tenir lieu de maîtresse à son mari, si elle est logée en son affection comme femme.

« Ce qui s'en veoid si peu de bons est digne de son prix, nous ne nous en pouvons passer et allons l'avilissant, il en advient ce qui se veoid aux cages, les oiseaux qui en sont dehors désespèrent d'y entrer, et d'un pareil soin en sortir ceulx qui sont au dedans. »

Cependant, au chapitre de *l'Affection des pères aux enfants* « il nous apprend qu'il a suivi le conseil de Platon qui ne veut pas qu'on se marie avant les 30 ans ; il épousa Mlle de la Chassaigne, fille d'un conseiller du parlement de Bordeaux. »

Il paraît qu'elle n'était pas assez séduisante pour vaincre les répugnances que lui inspirait l'union conjugale ; « de mon dessein, dit-il au chapitre *de quelques vers de Virgile*, j'eusse fuy d'espouser la sagesse mesme, s'y elle m'eut voulu ; mais nous avons beau dire, la coustume nous emporte, j'y fus porté par des occasions estrangères ; car non-seulement les choses incommodes, mais il n'en est

aulcune si laide et si vicieuse et évitable qui ne puisse devenir acceptable par quelque condition et accident, tant l'humaine posture est vaine. »

Nous avons dit que Montesquieu gardait le silence sur l'opinion personnelle qu'il avait de l'institution du mariage ; ce silence atteste le peu de cas qu'il en faisait ; il faut donc, tout en prenant en grande considération qu'il ne parle comme écrivain qu'en se plaçant au point de vue du publiciste et même du législateur, rechercher cette pensée dans ses œuvres.

Voici comment l'auteur sur : *Montesquieu, sa vie et ses œuvres d'après des documents nouveaux* raconte l'histoire de son mariage : « Près la baronie de Montesquieu, à Clairac, était une jeune fille, Mlle Jeanne Lartique qui avait une dot, alors très-considérable (100,000 fr.).

« Son père avait été lieutenant-colonel, il était chevalier de Saint-Louis.

« Le père et la fille étaient calvinistes zélés. »

On fait remarquer, pour expliquer ce qui s'est passé entre les deux familles, que celle de Montesquieu avait été *de la religion*, comme on disait alors ; on comprit qu'il fallait éluder les lois très-rigoureuses qui proscrivaient le protestantisme, et comme on poussait la haine de la religion réformée à ce point qu'il était passé à l'état légal qu'elle n'existait plus, *qu'il n'y avait plus de protestants ;* le 30 avril 1715, assisté de quatre témoins dont l'un ne savait pas signer, Montesquieu se présenta à la paroisse de Saint-Michel de Bordeaux ; ni son oncle ni son père n'assistèrent à cette cérémonie, et le prêtre les maria sans difficulté, suivant le rite catholique.

On dit qu'il n'aima pas sa femme ; et d'ailleurs, comme Montaigne, il se déclare impropre au mariage qui, dit-il, n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'innocence.

C'est ainsi qu'on explique les regrets exprimés dans les *Lettres persanes,* de l'abolition du divorce, et comment il a pu écrire dans ses *Pensées :* « j'ai assez aimé ma famille pour faire ce qui allait au bien dans les choses essentielles, mais je me suis affranchi des menus détails, » et on sait ce qu'il entendait par ces derniers mots.

Et, maintenant, si nous recherchons dans ses œuvres (1), ce qui caractérise son opinion personnelle sur l'institution du mariage, nous lisons au chapitre *des Filles :* « Les filles que l'on ne conduit que par le mariage, qui ont un esprit qui n'ose penser, des yeux qui n'osent voir, des oreilles qui n'osent entendre, qui ne se présentent que pour se montrer, stupides, condamnées sans relâche à des bagatelles et à des préceptes, sont assez portées au mariage ; ce sont les garçons qu'il faut encourager. »

Au chapitre : *Ce qui détermine un mariage* : « Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage ; la nature y porte assez lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. »

A celui *des lois des Romains sur la propagation de l'espèce,* on lit : « Les censeurs eurent l'œil sur les mariages et, selon les besoins de la République, ils y engagèrent et par la honte et par les peines. »

Il rapporte à ce sujet, cette harangue de Metellus Numidicus : « S'il était possible de n'avoir point de femme, nous nous délivrerions de ce mal ; mais comme la nature a établi qu'on ne peut vivre heureux avec elles, ni subsister sans elles, il faut avoir plus d'égards à notre conservation qu'à des satisfactions passagères. »

Examinant les différents modes usités chez tous les peuples pour former l'union du mariage, même chez les

(1) *Esprit des lois.*

peuples les moins avancés en civilisation, et au chapitre : *Belle coutume des Samnites*, il exprime, à ne pas s'y tromper, la préférence qu'il lui donne sur toutes les autres: « elle devait, dit-il, produire d'admirables effets : on assemblait tous les jeunes gens, on les jugeait ; celui qui était déclaré le meilleur prenait pour sa femme celle qu'il voulait, et ainsi de suite »; « il était admirable, ajoute-t-il, de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités et les services rendus à la patrie.... l'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, la richesse même, tout cela était pour ainsi dire la dot de la vertu. » Il n'y a que deux choses dont Montesquieu ne parle pas, c'est le choix et la liberté de la jeune fille.

Ainsi, chez Montesquieu comme chez Montaigne le mariage est une charge, il n'est qu'une nécessité pour l'homme ; pour la femme une conséquence de son infériorité, que la satisfaction donnée à l'instinct, qu'un mode de régulariser l'accomplissement de sa mission ; aussi le devoir de l'homme ne lui impose pas le respect de la décence *dans les détails*.

Tous les deux ont bien montré dans la pratique quelle était la portée de leur théorie ; leurs œuvres portent, également, le témoignage de la licence de leurs mœurs, et cela avec les mêmes hardiesses d'expression, si on fait la part des époques auxquelles tous les deux écrivaient.

Voyages.

Montaigne a quitté, au moment où il abandonnait la magistrature, le château de ce nom le 22 juin de l'année 1580 ; il se dirigea sur la Touraine, s'arrêta aux eaux de Plombières, de là se rendit en Allemagne, puis en Suisse et enfin en Italie en passant par le Tyrol ; sa première visite

fut pour le maréchal de Matignon faisant le siège de La Fère.

Montesquieu aussi, en se retirant de la magistrature, s'est mis en voyage le 5 avril 1728, il visita également l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Hongrie il s'étendit à la Hollande et l'Angleterre ; sa première visite fut pour le prince Eugène qui terminait sa vieillesse daus la ville de Vienne.

La facilité déjà réalisée des communications et l'état de l'Europe occidentale à la fin du XVIIIe siècle, comparés à la viabilité et aux troubles politiques et religieux à la fin du XVIe siècle rétablit l'assimilation entre les deux voyages.

Montaigne était recommandé par la réputation que lui avait faite la publication des premiers livres des *Essais*, et par ses relations avec la cour de France.

Montesquieu l'était par son titre d'académicien alors nouveau et donnant une haute considération, et par le retentissement qu'avaient encore les *Lettres persanes*.

Montaigne « se recommandait » d'ailleurs, lui-même, à l'attention et aux égards des populations qu'il visitait, par une brillante escorte composée de son frère et de quelques gentilshommes dont il semblait être le plus considérable et le chef.

Montesquieu avait pris le soin de se munir de lettres des personnages les plus influents ; il était accompagné de Lord Waldegrave, neveu du maréchal de Berwick, lui-même fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II, et neveu de Marlborough.

Montaigne et Montesquieu dans ces voyages fréquentèrent la plus haute aristocratie et la cour des souverains.

Montaigne, par l'étalage de grandeur qu'il affectait, reçut les hommages les plus flatteurs, tels par exemple, que : le

vin d'honneur et les harangues des autorités auxquelles il répondait.

Il faisait peindre ses armoiries et les déposait dans toutes les hôtelleries et habitations où il faisait quelque séjour avec la plus pressante recommandation de les conserver, disant que ce n'était pas au maître de la maison qu'il les donnait, mais à *la maison elle-même*.

Il plaça dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette un *ex voto* en argent où il avait fait ciseler, à côté de la figure de la Vierge, la sienne et celle de sa femme.

Enfin il sollicita du Sénat le titre de citoyen romain ; et comme il rencontra une assez grande hésitation dans cette illustre assemblée, il employa pour la vaincre la haute influence du Pape au moyen de celle qu'exerçait sur l'esprit du Souverain-Pontife Philippe Masoti, son *maggior domo*, qui, dit-il, l'avait pris en singulière amitié.

Il prévient le reproche de vanité qu'il craint, avec raison, devoir lui être adressé à ce projet, en reconnaissant qu'il l'a mérité.

Au chapitre de *la Vanité*, où il transcrit les lettres que la chancellerie du Pape lui avait délivrées, on lit : « n'estant bourgeois d'aulcune ville, je suis bien ayse de l'estre de la plus noble qui feust oncques ; si les aultres se regardaient attentifvement ils se trouveraient comme je le fois pleine d'inanité et de fadeze ; de m'en d'esfaire je ne puis sans me desfaire moi mesme ; nous en sommes confitz tant les uns que les aultres. »

Il n'échappe pas cependant, malgré cette précaution rhétoricienne, à la critique qu'il voulait prévenir ; on y a ajouté celle qu'on prétend lui mériter sa visite faite au pape, dont il baisa les pieds, action que, dans la relation de son voyage, il blâme, lui-même, en mettant en opposition avec cet hommage l'impression qui lui avait fait éprouver la vue du trophée des enseignes gagnées sur les Huguenots, par

le roi de France, et garnissant l'intérieur de Saint-Pierre de Rome.

Montesquieu, on l'a dit, parcourut l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Hollande et l'Angleterre où il rejoignit lord Chesterfield qu'il avait rencontré à Rome.

Il est inutile de le suivre dans ces diverses contrées où tout se passa, pour lui, ainsi que tout s'était passé pour Montaigne : visite chez les grands, chez les princes, à la cour des rois et dans le palais du Souverain-Pontife. Il suffira d'ajouter à ce rapprochement celui de rapports qui s'établirent entre Montesquieu et le pape Benoist XIII.

Montesquieu lui fut présenté et au moment de quitter l'Italie et la ville de Rome il lui fit une visite d'adieu.

Le Pape, au moment où Montesquieu se retirait, lui exprima l'intention de lui donner une marque particulière de son amitié en lui accordant la permission, pour lui et tous les membres de sa famille, de faire gras pendant le cours de leur vie.

Montesquieu accepta pour lui et les siens ; mais, disent tous ses historiens, et, particulièrement, le dernier, il refusa les lettres de la chancellerie du Pape à la délivrance desquelles était attaché un droit de sceau qui effraya son économie ; il dit au camérier qui les lui présentait : « Je remercie sa Sainteté de sa bienveillance ; mais le Pape est si honnête homme que sa parole me suffit, j'espère que Dieu en fera autant. »

On se demande lequel des deux, du Pape ou de l'auteur des *Lettres persanes*, fut le plus ironique dans cette entrevue qui devait clore leurs relations ; et lequel des deux a le plus méconnu sa dignité l'un à l'égard de l'autre et, tous les deux, à l'égard de soi même.

Rapports physiques entre Montaigne et Montesquieu.

Montaigne a fait son portrait physique ; on a fait celui de Montesquieu ; il résulte de ces deux descriptions qu'il existe entr'eux, si ce n'est une très-grande ressemblance par la conformation des traits , au moins une très-grande ressemblance physionomique.

Montaigne, au chapitre de *la Présomption*, en se plaignant de sa taille qui est un peu au dessoubs de la moyenne, semble se décrire lui-même lorsqu'il ajoute : « où est la petitesse ni la longueur et largeur du front, ny la blancheur et la douceur des yeux, ny la médiocre forme du nez, ny la petitesse de l'aureille ou de la bouche, ny l'ordre et la blancheur des dents, ny l'espaisseur bien unie d'une barbe brune à escorce de chastaignier, ny le poil relevé, n'y l'air du visage agréable, ny le corps sans senteur, ny la proportion légitime des membres, peuvent faire un bel homme. »

Ainsi, sous cette modestie apparente qui consiste à se représenter comme n'ayant rien de ce qui constitue la beauté, Montaigne se dépeint lui-même d'une manière assez flatteuse.

Montesquieu n'a pas dépeint ses traits, il s'est borné à nous donner une idée assez complète de son caractère ; mais l'art du peintre a suppléé à ce silence et l'un de ses biographes en donne l'image suivante à l'aide de laquelle on peut faire un heureux rapprochement entre le caractère de leurs traits principaux :

« Il était, nous dit-il, d'une taille moyenne, le caractère dominant de sa physionomie très-mobile est la finesse ; chaque trait est aiguisé et dénote un esprit pénétrant et même subtile ; le front dénote un grand penchant à l'analyse et une sérénité superbe ; la circonspection est em-

preinte sur sa lèvre supérieure et l'enjouement porté à la raillerie sur l'autre ; enfin ce qui rend cette tête extraordinaire, quoique la vue soit extrêmement basse, c'est l'œil ; il est si beau avec un peu de hauteur et la paupière supérieure est si large, qu'on sent l'homme de génie dans ce regard qui lance des éclairs (1). »

Si, se séparant du *visé à l'effet* qu'on peut remarquer dans cette description, on la rapproche par les détails de celle que Montaigne , obligé de mettre une feuille de verre sur les textes pour les lire sans fatigue, fait de lui-même, on pourra attribuer à ce dernier tous les signes de haute pensée, de profonde observation qui manifestent le sentiment de la définition et l'ironie renfermée dans le vaste cerveau de Montesquieu.

Sentiments du cœur.

SENSIBILITÉ. — MODESTIE.

Montaigne, au chapitre de *la Cruauté*, s'exprime ainsi : « Je me passionne fort tendrement des afflictions d'aultruy, il n'est rien qui tente mes larmes que les larmes ; — les morts je ne les plains guères, et les envierois plustôt ; mais je plains fort les mourants ; les exécutions de la justice, pour raisonnables qu'elles soient, je ne puis les voir d'une vue ferme. »

Montesquieu nous dit : « Je n'ai jamais vu couler des larmes sans en être attendri — je pardonne aisément par la raison que je ne suis pas haineux ; il me semble que la

(1) Buffon reprochant au style de Montesquieu quelques défauts, dit qu'ils tenaient à son physique : « Le Président était presque aveugle, et il était si vif, que la plupart du temps il oubliait ce qu'il voulait dicter. » AUGER.

haine est douloureuse — lorsque quelqu'un a voulu se réconcilier avec moi, j'ai senti ma vanité flattée; et j'ai cessé de regarder comme un ennemi celui qui me rendait le service de me donner bonne opinion de moi. »

Montaigne s'est rendu célèbre par l'exquise expression du sentiment de l'amitié déposé dans le chapitre *des Essais* portant ce titre; et par le lien qui l'unissait à Estienne de la Boétie : « Je l'aymois, dit-il, parce que c'estoit lui, c'estoit moy. — Nos âmes ont charié si uniement ensemble, elles se sont considérées de si ardente affection, et de pareille affection descouvertes jusqu'au fin fond des entrailles l'une de l'autre, que non-seulement je cognoissois la sienne comme la mienne; mais je me fusse certainement plus volontiers fyé à luy de moy qu'à moy. »

Montesquieu a été plus concis mais non moins complet lorsqu'il a dit : « Je suis amoureux de l'amitié. »

Montaigne était dédaigneux de la réputation que peuvent donner les œuvres de l'esprit; au chapitre de *la Présomption* il dit : « Mes ouvrages, il s'en fault qu'ils me rient; qu'aultant de fois que je les retaste, aultant de fois je m'en despiste. »

Quum relego, scripsisse pudet quia plurima cerno,
Me quoque qui feci, judice, digna lini. (OVIDE.)

« Quand je les relis j'en ai honte, car j'y vois bien des choses qui, même aux yeux d'un lecteur indulgent, méritent d'être effacées. »

Montesquieu a écrit : « Je suis, je crois, le seul homme qui aie mis des livres au jour, sans être touché de la réputation de bel esprit. — J'ai eu la maladie de faire des livres et d'en être honteux quand je les ai faits. »

Derniers moments.

La vie de ces deux hommes illustres commencée, passée et terminée dans les mêmes contrées, dans les mêmes conditions sociales, sous l'empire des mêmes impressions, le second reproduisant, en les élevant à la dernière hauteur, les doctrines du premier; cette vie aussi remarquable lorsqu'on la considère au point de vue de ses accidents les plus familiers que lorsqu'on la considère au point de vue de ses théories les plus hardies, devait finir de la même manière.

Tous les deux sont morts à peu près au même âge; Montaigne, né en l'année 1533, est mort en l'année 1592, c'est-à-dire à l'âge de 59 ans.

Montesquieu, né en l'année 1589, est mort en l'année 1655, et, par conséquent, à l'âge de 66 ans, et tous les deux en pleine possession de leur intelligence.

La gravité de leur état au début même de leur dernière maladie a été tel qu'elle n'a duré que trois jours.

Montaigne se voyant près de mourir pria sa femme, par *un bulletin*, de faire venir quelques gentilshommes de son voisinage; aussitôt qu'ils furent auprès de lui, il fit dire une messe dans sa chambre.

Montesquieu, si on adopte le témoignage de Mad. Dupré de Saint-Maur, consigné dans une lettre après les derniers moments de Montesquieu auxquels elle a assisté, a été administré par le curé de Saint-Sulpice.

Montaigne et Montesquieu n'ont, dans ce grand jour, *Magna dies*, laissé aucun doute sur leur obéissance aux lois de l'Eglise et même exprimé leurs sentiments religieux, le premier en *s'élançant éperdu*, au moment de l'Élévation, *le moins mal qu'il put sur son lit*, *les mains jointes*.

Le second en faisant, sur l'invitation du prêtre, un acte d'adoration qui a consisté à confesser qu'il croyait que l'hostie *était son Dieu*, à s'asseoir sur son lit, à se découvrir et à recevoir l'hostie en *levant les yeux et la main droite vers le ciel.*

On a, il est vrai, rapporté autrement ces dernières scènes de la vie; mais ici on reproduit les témoignages de ceux de leurs parents et de leurs amis qui les ont assistés à ce moment suprême.

Dans tous les cas, chose très-remarquable : quelque récit qu'on adopte, on rencontre dans l'une comme dans l'autre version une similitude qui semble ne pouvoir échapper à toutes les phases de leur vie.

Toutefois, la négation de ces actes religieux n'est pas absolue.

Les biographes se contentent de voir, dans ce qui s'est passé, un reste de croyance, un effet d'habitude, un acte de prudence en vue de l'opinion publique et même des rigueurs de la législation sur ce que l'on appellerait, de nos jours, des *enterrements civils;* et le plus grand nombre d'entre eux n'en considère pas moins Montaigne comme ayant exclu de sa vie et de sa mort tout sentiment religieux, et comme ayant éconduit à ses derniers moments la religion; avec beaucoup d'égards, il est vrai.

En ce qui touche Montesquieu, ils rapportent les dernières paroles échangées entre lui et l'ecclésiastique : « Vous comprenez, lui aurait dit ce dernier, mieux que tout autre, Monsieur de Montesquieu, combien Dieu est grand! » A quoi celui-ci aurait répondu : « Oui, et combien l'homme est petit. »

Ainsi ces biographes attribuent à Montaigne et à Montesquieu le même sentiment d'indifférence, et à leurs actes le caractère de convenance et de respect que l'on doit aux institutions de son pays.

Ils s'autorisent à ce sujet de quelques passages de leurs œuvres pour adopter la version contraire à celle que les membres de leurs familles et leurs amis ont présentée comme étant l'expression de la vérité.

Ici, où il ne s'agit d'aucune discussion sur les doctrines de l'un et de l'autre, mais où il s'agit seulement de l'étude d'une singularité saisissante consistant dans l'identité de tous les éléments qui constituent l'existence matérielle, sociale et intellectuelle de ces deux grands hommes, il ne sera rien ajouté à ce qui a été dit, cette tâche nous semblant accomplie.

Il reste à opérer ces rapprochements comparatifs entre les doctrines de l'auteur des *Essais* et celui des *Lettres persanes;* ce sera l'objet d'un travail auquel nous donnerons tous nos soins.

ERRATA.

Page 322, ligne 6 : N'avoir aucun égard au mot : *cependant.*

Page 331, ligne 12 : *util*, au lieu d'*utile.*

Page 339, ligne 12 : *contraster*, au lieu de *contaster.*

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. L. GUERRIER.

Séance du 2 Juin 1882.

Il ne s'agit point ici d'un parallèle superficiel et banal de ces deux grands écrivains ; mais d'une étude comparative, faite avec beaucoup de complaisance et de soin.

Le mémoire de notre savant collègue aura deux parties. Dans la première, Montaigne et Montesquieu sont envisagés au point de vue des conditions extérieures et des incidents de leur vie ; la seconde sera entièrement consacrée à la comparaison des doctrines.

Par la place qu'il occupe au milieu de nous, par son expérience, par ses qualités d'esprit et de cœur, l'auteur est de ceux dont on aime à partager les vues et les préférences ; on voudrait toujours penser comme eux ; on s'en veut de les contredire. Mais nos esprits sont ainsi faits qu'il leur est presque impossible, quelque bonne volonté qu'on y mette, d'être d'accord sur tous les points. C'est de près que vous regardez les choses ; celui-là voit mieux d'un peu loin ; il s'attache à l'ensemble, vous aux détails ; et encore choisissez-vous dans les détails : ceux que vous avez négligés, je les préférais peut-être. Puis viennent notre

éducation, nos occupations, nos préjugés, nos joies et nos douleurs, qui nous enveloppent comme d'un nuage épais ou léger, rose ou noirâtre : chacun de nous, si vous l'aimez mieux, a devant les yeux des lunettes, et nos verres ne sont pas de la même couleur. C'est au même objet que s'adressent nos regards ; mais nous ne le voyons pas du même point, ni sous le même angle, ni à travers le même milieu : l'aspect, les proportions, l'éclat, la couleur, tout diffère. Faut-il s'étonner, après cela, de la diversité qu'il y a dans les goûts et les jugements des hommes ? Ces jugements ont chacun leur part de vérité ; ils se redressent, ils se complètent l'un par l'autre ; ils feraient, si nous étions sages, le charme et l'harmonie de la société ; comme l'infinie diversité des tons, des mouvements, des formes et des couleurs fait le charme de la nature.

Faisons-nous donc une critique large et bienveillante ; accueillons toutes les idées, exposons les nôtres avec modestie ; donnons-les pour ce qu'elles valent, non comme bonnes, mais comme nôtres, pour parler comme l'auteur des *Essais ;* et discutons en nous aimant toujours.

J'avouerai franchement, dès l'abord, que si j'avais eu à comparer Montesquieu et Montaigne, c'est à leurs écrits, c'est à leurs doctrines que je me fusse presque uniquement attaché. J'aurais relevé sans doute, dans les incidents de leur existence, ceux qui ont eu quelque influence sur le développement de leur génie ; le reste, je l'aurais négligé. M. Bimbenet a pensé autrement. Frappé des nombreuses et singulières analogies qu'il y a dans la vie de ces deux écrivains, il les a notées, signalées, avec abondance et en détail. Car notre savant collègue se rattache, par quelque côté, à l'école de M.me de Sévigné et de Montaigne : il ne lui déplaît pas de laisser à sa plume la bride sur le cou. Et comme elle est ardente, toujours jeune et infatigable, sa plume trotte, court, saute et galoppe : il y a plaisir à la

voir. Que si vous croyez apercevoir, de loin en loin, je ne sais quel mouvement un peu brusque, quelques écarts, même un peu de vagabondage, il ne faut pas vous en étonner ; car il n'y a rien de si naturel. Ce n'est pas impunément que l'on sait tant de choses ; surtout s'il se trouve que l'on soit en même temps vif, communicatif et aimable. Il faut bien avoir un peu le défaut de ses qualités ; et ce n'est pas sans raison que l'Écriture nous recommande de mettre de la sobriété jusque dans la sagesse : on serait presque insupportable, à vouloir être trop parfait.

Mais s'il arrive à notre savant collègue de pécher par excès d'abondance, d'autres fois, en revanche, je l'ai trouvé court. Quand, à propos des mariages de Montesquieu et de Montaigne, il expose la concordance de leurs idées sur les femmes et le mariage, évidemment il ne dit pas assez. Aussi a-t-il l'intention de revenir sur ces grands objets, et d'y consacrer dans la seconde partie de son mémoire, une place proportionnée à celle qu'ils occupent dans les *Essais* et dans l'*Esprit des lois*. Mais il est aisé de voir, dès à présent, que Montaigne et Montesquieu s'accordent assez à ne pas bien parler des femmes. Le beau mérite que de répéter ce qu'avaient déjà dit tant d'autres ! Et la belle gloire que d'accabler ainsi qui ne se défend pas ! Le temps n'est pas éloigné, peut-être, où les femmes écriront à leur tour. Même elles sont capables, si elles s'y mettent, de savoir le latin, quand les hommes ne le sauront plus. A quoi il n'y a aucun mal, pourvu qu'elles n'oublient pas leur ménage, et qu'elles ne laissent pas brûler la bouillie des petits enfants. Mais La Bruyère serait inconsolable : il trouvait que les femmes ont sur nous tant d'avantages, que c'est bien le moins que nous conservions celui-là. Et en effet, si les femmes veulent, à leur tour, piquer et mordre ; si elles veulent rire et se venger, que leur manquera-t-il, entre nous ? Ce n'est pas la matière ; ce n'est pas

la parole ; est-ce le coup d'œil, la finesse, ou l'esprit? Non, rien ne leur manquera de tous ces avantages, que la volonté de s'en servir. Si elles se vengent de notre sexe, ce sera comme quelques-unes l'ont déjà su le faire, en lui donnant des repentirs ; en lui témoignant une générosité et des égards que nous n'avons pas eus pour elles.

En attendant que M. Bimbenet nous fasse connaître tout entière la pensée de ses deux auteurs sur les femmes et sur le mariage, qu'il nous soit permis d'admirer la superbe indifférence, je dirais presque le dédain, qu'ils ont manifesté pour leurs propres écrits. Cela du moins n'est pas un lieu commun; c'est même original, et très-rare. C'est si rare qu'il est permis de croire qu'ils ont un peu forcé la note de la modestie, et qu'ils seraient fâchés qu'on les prît au mot. Et puis, sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait pas, dans leur attitude, quelque chose de commandé? « La fureur de la plupart des Français, écrit l'auteur des *Lettres persanes* (1), c'est d'avoir de l'esprit ; et la fureur de ceux qui veulent avoir de l'esprit, c'est de faire des livres. Cependant il n'y a rien de si mal imaginé : la nature semblait avoir sagement pourvu à ce que les sottises des hommes fussent passagères ; et les livres les immortalisent, etc. » Or, quand on a ainsi traité les écrits des autres, quelle décence y aurait-il à paraître faire cas des siens? Oui, les livres immortalisent les sottises et la folie des hommes ; mais ne servent-ils pas, plus encore, à immortaliser les leçons de la sagesse et du génie? Montesquieu et Montaigne ont dû s'en douter.

Nous attendons que M. Bimbenet aborde la comparaison des doctrines. Il sera fort intéressant de voir, grâce à une étude approfondie, en quoi les deux grands écrivains se rassemblent, et aussi en quoi ils diffèrent ; quelle est

(1) Lettre LXVI.

l'origine et la filiation de leurs idées ; ce qu'il y a d'original dans leurs livres, et ce qu'il y a d'emprunté. Nul n'est mieux que notre honoré vice-président préparé pour ce grand travail : Montaigne et Montesquieu sont ses vieux amis ; il les connaît à fond, il les aime de cœur ; il possède le précieux et rare privilège d'associer à tous les avantages d'une longue vie d'études, les forces et l'ardeur d'une jeunesse qui ne finit pas.



CLÉOPATRE

FILLE DE

PTOLÉMÉE ÉPIPHANE

ET FEMME DE

PHILOMÉTOR & D'EVERGÈTE II

Par M. Aug. BAILLET.

Séance du 5 novembre 1880.

Moins célèbre que l'amante de César et d'Antoine, que cette fameuse Cléopâtre, dont elle porte le nom et qui vécut cent ans plus tard, la fille de Ptolémée Epiphane n'eut pas une destinée moins agitée, une figure historique moins étrange, selon nos idées modernes. Les principes du droit public égyptien, et les circonstances politiques lui ont fait jouer dans sa famille un rôle tel que n'a jamais eu princesse au monde.

On sait bien que Cléopâtre, fille de Ptolémée Epiphane et de la première Cléopâtre, épousa successivement ses deux frères Philométor et Evergète II. Ce n'est pas, toutefois, comme a pu le croire Brunet de Presle, par suite de la dissolution des mœurs de la cour d'Alexandrie « devenue étrangère à toute idée de morale », mais bien par application du droit public égyptien. En effet, d'après la

coutume égyptienne qui donnait aux filles des rois l'hérédité du trône aussi bien qu'à leurs frères, le mariage d'une princesse royale avec un prince étranger eût pu créer de grandes difficultés ou au moins de sérieuses appréhensions aux souverains de l'Egypte. Ils cherchèrent sans doute un moyen de se débarrasser de toute crainte, et il faut bien dire qu'ils trouvèrent une solution moins barbare que ne firent les sultans ottomans. Au lieu de mettre à mort, au début de leur règne, des sœurs dont l'existence pouvait être dangereuse pour leur règne, ils se contentèrent de les épouser. C'est ainsi qu'agirent les rois de la XVIII[e] dynastie, et leur exemple fut imité par leurs successeurs : nous en avons la preuve à l'époque de plusieurs des dynasties suivantes. Il faut qu'aux yeux des Egyptiens ce droit des filles ait eu une bien grande importance, car nous savons que le grand Ramsès, le second prince de sa dynastie, jugea si dangereux l'existence des droits de ses filles, qu'il épousa les deux aînées. Les Ptolémées, race nouvelle en Egypte, eurent les mêmes craintes que leur illustre prédécesseur, et sans aller jusqu'à l'inceste du père et de ses filles, aucun d'eux ne négligea d'épouser sa sœur, et, dans quelques circonstances, sa nièce.

C'est ainsi que Ptolémée Philométor, succédant à son père Epiphane, associa à son trône et à son lit sa sœur Cléopâtre, deuxième du nom. Mais lorsque Philométor eût été fait prisonnier par Antiochus IV, Epiphane, roi de Syrie, la douzième année de son règne, en 171, les Alexandrins proclamèrent son frère, qui reçut le surnom d'Evergète déjà porté par son bisaïeul. Evergète II devint, en même temps, le mari de sa sœur, la femme de Philométor.

En 166, Philométor parvint à s'échapper, à rentrer en Egypte, s'établit à Memphis pendant que son frère était à Alexandrie, et resta seul roi en 164.

Après sa mort, en 164, son frère Evergète redevint roi.

Que devint Cléopâtre au milieu de cette compétition entre ses deux frères ?

Des contrats démotiques, si longtemps attendus (1), que vient de publier M. Révillout (2), je crois pouvoir tirer des conclusions propres à éclairer bien des points obscurs de l'histoire de ces deux règnes et de la vie de la reine Cléopâtre.

Il se passera sans doute encore bien des années avant que l'égyptologie soit dotée des beaux recueils bibliographiques qui sont à la disposition de ceux qui étudient Rome et la Grèce, et comme préliminaire indispensable de mon travail, je dois mettre sous les yeux du lecteur la nomenclature des actes publiés jusqu'à ce jour, appartenant aux quatre règnes de Philométor Ier et d'Evergète II.

Le Recueil publié par M. Révillout contient douze actes appartenant à ces deux règnes. Les divers recueils de Papyrus grecs nous en fournissent encore plusieurs autres. En prenant dans ces derniers les principales dates, en y ajoutant toutes celles que donnent les papyrus démotiques, on peut dresser le tableau suivant :

PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR Ier.

Ans 1 à 12 (181 à 170 av. J.-C.).

* An VI, 19 (?) paophi (en 176). Quittance et acte de vente (RÉVILLOUT, *Nouv. chr. dém.*, p. 134).

(1) « Il faut espérer que la publication des contrats démotiques viendra bientôt compléter les notions qui résultent de l'étude des actes grecs, » disait, en 1866, M. Brunet de Presle en publiant avec M. Egger, les *Papyrus grecs du Louvre*, préparés plus de vingt ans auparavant par Letronne (*Les Papyrus grecs du Louvre*, p. 225).

(2) RÉVILLOUT, *Nouvelle chrestomathie démotique*, dont l'apparition fait d'autant plus regretter le retard apporté à la publication de la *Chrestomatie démotique* de cet érudit champion de l'égyptologie.

AN VI, 21 tobi (février 175). Vente de maisons, etc. (*Louvre* 3440, RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 375).

** An XI, 28 thot (novembre 171). Contrat de mariage (RÉVILL. *Zeitsch.* 1879, pl. V).

** An XII, 9 paope ou méchir (en 170). Acte de naissance (*Ibid.* pl. IV, n° 19 et *Revue ég.* 1880, pl. III *bis*.)

PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE II.

Ans 1 à 7 (170 à 164).

AN VI, 24 mésoré (en 165). Première lettre d'Hérodès à Théon (LETRONNE, *Pap. grecs*, Louvre n° 63, p. 361).

An VII, 20 thot (en 164). Deuxième Lettre à Théon (*Ibid.* p. 368).

« An VII, 3 (?) thot » (en 164). Pétition de Ptolémée, fils de Glaucias au roi (*Ibid.*, n° 24, p. 271).

« An VII » autre (*British museum* n° 3).

PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR (2e fois).

Ans 16 à 36 (166 à 146, seul le 19 épip. 164).

An XVI, 29 phaménoth (en 166). Prêt de blé. (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre* n° 7, p. 172).

An XVIII, 25 mésoré (en 164). — Décret d'amnistie (*Ibid.* n° 63, p. 373).

An XIX (en 163). Pétition des Jumelles du Sérapéum « au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors » (*Ibid.* n° 22, p. 265).

(Ici se placent de l'an XIX à l'an XXIX toutes les pièces relatives aux Jumelles du Sérapéum :)

* AN XXI, pamenot (en 160). Acte de vente (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 113).

* An XXVIII, 18 pachons (juin 153). Actes de vente (Louvre 2416-2417. RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 243 et 351).

* An XXXI, 19 tobé (en 150). Quittance et acte de vente (*Ibid.*, p. 46 et 53).

* An XXXVI, 18 athyr (décembre 146). Actes de partage (Berlin. — Bibliothèque nat. de Paris, n° 218. Pap. grec GREY, de Londres. — RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 62).

** An XXXVI (en 146). Contrat d'échange (RÉVILLOUT, *Zeitschr.*, 1789, pl. III, fragments).

PTOLÉMÉE EVERGÈTE II (2ᵉ fois).

An 25 à 54 (146 à 117).

An XXV, 16 épip (en 146). Récompense promise pour un esclave fugitif (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, n° 10, p. 178).

* An XXIX, 19 parmouté (en 142). Vente sous forme de transaction (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 79).

* An XXX, 18 mésoré (en 141). Quittance et acte de vente (*Ibid.*, p. 32).

An XXX, 16..... Arrêt rendu par l'épistate Dionysios (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, n° 16, p. 226. — Turin, VIII, IX et XIV).

An XXIX, 9 phaménoth. — Enregistrement grec du Pap. du Louvre IV, 2416 (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, p. 225).

* An XXXVII, 21 mésoré (en 134). Déclaration de bail (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 156).

* An XL, paophi (novembre 131). Contrat de mariage (Musée de Leide, RÉVILLOUT, *Revue égyptol.*, 1880, pl. III *bis*).

An XLI ou XLII (130 ou 129). Plainte à l'occasion d'un prêt de blé (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, 8, p. 174).

An XLIV (en 127). Pétition d'Apollonios « au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, sa femme, dieux Evergètes » (*Ibid.* n° 14, p. 212).

* An XLIV, 1er mésoré (25 août 127). Prêt d'argent (Louvre n° 2420, RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 358).

** An XLIV, 20 mésoré. — Quittance pour remboursement d'un prêt d'argent (Turin 174, 14. — *Zeitschr.* 1879, pl. II, 11. et *Chrest. dém.*, p. 308).

** An XLV, 26 épip (en 126). Acte de vente (Turin 174, 24. — *Ibid.* pl. IV, 18).

An XLIV, 25 mésoré. — Acte de désistement par Ptolémée, frère d'Hermias (Pap. Turin IV, cité *ibid.* p. 214 et 216).

* An XLIV, 28 mésoré. — Acte de vente par Antigone, fille de Petnoferhotep-Hermias, à son frère Psamont-Apollonios (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 103).

Enregistrement du 3 épagomène (LETRONNE, *Pap. gr.*, p. 115. — RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 108).

An XLIV. — Plainte d'Osoroeris, fils d'Hor, contre Poeris et Ptônis, en violation de sépulture (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, n° 6, p. 161).

* An XLVI, 10 tobi (janvier 124). Quittance de part de succession (RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 303).

* An XLVI, 20 payni (juillet 124). Partage de succession (Pap. de Berlin. — RÉVILLOUT, *ibid.*, p. 314).

* An XLIX, 18 choiak (en 122). Partage entre Chonnopris, etc. et le pastophore Hor (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 87).

An L, méchir (mars 120). Vente de maison (Louvre 2418, 2410. — RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 85).

An L, 10 phamenoth et 1[er] payni (en 121). Enregistrement grec d'une vente faite à Sachpéris la jeune (Pap. du Louvre dém., 2410, LETRONNE, *Ibid.*, p. 225).

An LI, 8 paoné (en 120). Jugement pour Hor et consorts contre Hermias (LETRONNE, *Pap. grecs du Louvre*, n° 15, p. 218).

* An LI, 10 paone. — Bail de biens ruraux par le pastophore Hor au cultivateur Aufanch (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 148).

* An LII, 3 pachons (en 119). Vente par Imout au pastophore Asarouer (*Ibid.* p. 59).

* An LIII, 9 épip. (en 118). Acte d'adjuration (RÉVILLOUT, *Zeitsch.* 1879, pl. IV, 17).

* An LIV, 19 tobe (en 117). Acte de partage entre le pastophore Hor et ses enfants (RÉVILLOUT, *Nouv. Chrest. dém.*, p. 7).

* An LII (!). — Bail par le tarichente Amenhotep au cavalier Chonsthot (RÉVILLOUT, *ibid.* p. 150 et *Zeitsch.* 1879, pl. II, 12. — Turin, 12).

s. d. — Bail d'une vigne et de ses dépendances (RÉVILLOUT, *ibid.*, p. 149 — et *Zeitsch.* 1879, pl. III, n° 13. — Pap. Turin, n° 21).

Cléopâtre, fille de Ptolémée Epiphane.

Abordons maintenant plus particulièrement la biographie de la reine Cléopâtre.

Il n'y a pas à douter que Cléopâtre ne fut fille d'Epiphane et sœur des deux rois. Les auteurs grecs et latins l'ont dit et au besoin les actes démotiques le démontreraient surabondamment. Ainsi le contrat de vente de l'année 160,

est daté, « l'an 21 des rois Ptolémée et Cléopâtre, les enfants (*na s'erû*) de Ptolémée et Cléopâtre les dieux Épiphanes, » sous le règne de Philométor (1) ; celui de 150 : « l'an 31 des rois Ptolémée et Cléopâtre, SA SŒUR (*taf sont*), « les enfants (*na s'erû*) de Ptolémée et de Cléopâtre les « dieux Épiphanes (2). »

De même, sous le règne d'Evergète II, on trouve en 141 : « L'an 30, du roi Ptolémée l'Evergète, fils de Ptolémée et « de Cléopâtre les dieux Epiphanes, et de la reine Cléo- « pâtre, SA SŒUR SA FEMME (*taif sont, taif hime*) (3). »

Selon l'historien Josèphe (*Antiquités*, lib. XII, p. 4), les villes de Syrie envoyèrent en 187 à Epiphane des présents à l'occasion de la naissance d'un enfant. Champollion-Figeac en fit Philométor. Brunet de Presle, s'appuyant sur les convenances historiques, y vit la naissance d'Evergète (*Papyrus Louvre*, p. 40 et sv). Philométor serait alors né en 190, l'année qui suivit le mariage de son père ; Cléopâtre aurait pu naître un ou deux ans après, en 189 ou 188, et Evergète en 187.

Nous sommes donc assez mal renseignés sur la date de naissance de Cléopâtre et de ses deux frères. Il n'est pas impossible qu'elle fut l'aînée et qu'aux yeux des Egyptiens ses droits ne primassent ceux de ses frères. C'est en vertu de ce droit d'aînesse que Thotmès Ier avait associé au trône sa fille Hatshopou ; c'est contre ce droit que paraissent s'être élevés ses deux frères en mutilant ses légendes sur les monuments qu'elle avait élevés, en y substituant leurs noms aux siens (4).

(1) RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 113.

(2) *Ibid.*, p. 46 et 53.

(3) *Ibid.*, p. 32.

(4) Cela se fit quelquefois avec si peu de soin que tous les pronoms du texte qui suit les t[illegible]es royaux sont restés au genre féminin.

Premier mariage de Cléopâtre.

L'époque du mariage de Philométor est une question controversée. Champollion-Figeac et Letronne ne la placent qu'en 165.

Cette date, comme nous allons le voir, est inadmissible.

Deux actes (les papyrus démotiques de Berlin 111 AB et 111 CD) dumême jour, appartiennent au premier règne de Philométor. En voici le protocole.

Renpû ses, paopi met-psit, suten Ptlums, se Ptlums au Kluptra, ne neteru Nteper, au puab Aleksentrus, ne neteru Sonu, ne neteru Ntarnofer, ne neteru Mert-at, ne neteru Nteper, n suten Ptlums p Mermut-ef, etc., c'est-à-dire : « L'an VI, 19 paope, du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et de Cléopâtre les dieux Epiphanes, et sous le prêtre d'Alexandre, des dieux Frères (Philadelphes), des dieux Evergètes, des dieux Philopators, des dieux Epiphanes, du roi Ptolémée Philométor, etc. (suivent les sacerdoces des reines, puis les sacerdoces royaux au nome Thébain (*en ptos' en Tep*).

On voit dans ces premiers actes que Cléopâtre n'était pas encore mariée ni associée à son frère. En effet, même dans le cas le plus favorable, la naissance de Philométor en 190, il n'eût eu encore que treize ou quatorze ans et sa sœur douze ou treize. Le nom de celle-ci comme reine, ne pouvait donc figurer dans le protocole de l'an VI.

On remarquera aussi que Ptolémée n'avait pas encore reçu par décret sacerdotal la déification : il n'est associé aux dieux ses ancêtres qu'avec le titre de roi (1).

Bien plus Philométor qui n'était pas encore associé complétement à la divinité de ses aïeux à Alexandrie,

(1) Cf. Révillout, *Décrets de Rosette*, etc., p. 7.

fonda à Thèbes un sacerdoce particulier, pour lui et pour SA MÈRE, dont Kinéas, fils de Dosithéos, fut l'un des premiers titulaires, sinon le premier « étant Kinéas, fils de Dosithéos, prêtre de Ptolémée et de Cléopâtre sa mère (1). » S'il eût été marié, il eût partagé avec sa sœur et femme Cléopâtre ce nouveau sacerdoce comme le fit Evergète redevenu roi après son frère (2).

Un autre acte daté du 21 tobi an VI (février 164), offre le même protocole (3).

La seconde date que nous rencontrions du règne de Philométor n'est pas moins intéressante que la première. C'est celle du contrat de mariage de l'an XI. Elle est ainsi conçue :

« *Renpe XI, thot zut s'mun, n suten Ptlumis, sa Ptlumis au Kleopatra, ne neteru Nteper, au uab Aleksentrus, ne neteru Nohem, ne neteru Sonu, ne neteru Ntarnefer, ne neteru Mert-atu, ne neteru Nteper, ne neteru Mertmut*, (suivent les sacerdoces des reines, et, après le sacerdoce de Soter, la mention de) *Ketas, sa Thositheos, uab sutten Ptlumis, au Kluptra tas sont, au ta uabt n sutent Kluptra, au ta fi ten nub mbah Arsina ta Mertson,* » c'est-à-dire : « L'an XI, le 28 thot, du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et de Cléopâtre, les dieux Epiphanes, et sous le prêtre d'Alexandre, des dieux Soters, des dieux Philadelphes, des dieux Evergètes, des dieux Philopators, des dieux Epiphanes, des DIEUX PHILOMETORS, et sous l'athlophore de Bérénice Evergète, et la canephore devant Arsinoé Philadelphe, et la prêtresse d'Arsinoé Philopatre, comme ils sont établis à Racoti (Alexandrie). Hippalos, fils de Sas, étant

(1) *Au Kinas sa Dusthus uab Ptlumes au Kluptra, taf mut.* (RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 136.)

(2) V. ci-après, p. 377.

(3) RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 375.

prêtre dans la province de Thèbes de Ptolémée Soter et du roi Ptolémée le dieu Epiphane Eucharistе ; Cétas, fils de Dosithéos, étant prêtre du ROI PTOLÉMÉE ET DE LA REINE CLÉOPATRE, SA SŒUR, et sous la prêtesse de la reine Cléopâtre, et sous la canéphore devant Arsinoé Philadelphe. »

De ce protocole, ressortent deux faits intéressants. Premièrement, Philométor qui, en l'an VI, n'avait pas encore épousé sa sœur, était marié avec elle au commencement de l'an XI (fin 172 avant notre ère). Champollion-Figeac place en 165, au retour de Philométor, prisonnier du roi de Syrie Antiochus, le mariage de ce prince, et Letronne a adopté la même date. Il peut paraître étonnant que deux auteurs si souvent en désaccord aient admis tous les deux une hypothèse aussi peu probable. En effet, d'après les habitudes de la cour des Ptolémées, il n'était guère vraisemblable que Philométor, né en 190 selon le calcul de Brunet de Presles, ou même en 187 selon Champollion-Figeac, ait attendu pour se marier sa vingt-deuxième ou vingt-cinquième année. Il était à peu près certain que Ptolémée Philométor avait dû épouser sa sœur dès son premier règne.

Il y avait même contre la date adoptée par les deux savants une grande objection : c'est que, comme nous allons le voir, d'après deux textes positifs et suivant le témoignage de Tite-Live, en l'an VI et en l'an VII d'Evergète II, qui correspondent aux ans XVII et XVIII de Philométor et aux années 165 et 164, Cléopâtre était femme d'Evergète II et résidait avec lui à Alexandrie. L'opinion de Champollion-Figeac d'un mariage en 165 pouvait donc paraître inadmissible, même si le texte du protocole de l'an XI ne nous avait pas appris positivement que le mariage avait eu lieu avant cette année.

Il s'ensuivra que trois enfants de Ptolémée Philométor n'ont pu naître de 164 à 160, mais vraisemblablement à la

fin du premier règne de leur père ou peut-être encore avant et après sa captivité, partie dans le premier règne partie dans le second. J'ai pour moi l'autorité du texte de l'an VI qui parle des deux rois et de leurs enfants (1). Les enfants de Philométor ne pouvaient être nés que de son mariage avec Cléopâtre pendant son premier règne.

En second lieu, on voit encore que, dès l'an XI, le culte de Ptolémée et de sa sœur et femme Cléopâtre était déjà établi tant à Alexandrie (Racoti) qu'à Psoï ou Ptolémaïs en Thébaïde.

Enfin, le troisième acte de ce premier règne de Philométor, la note de naissance des fils du paraschiste Amenhotep, malgré sa briéveté, nous fournit encore une notion précieuse à recueillir, la date extrême de cette première période du règne. Les signes qui expriment le nom du mois sont assez douteux, mais il reste assez pour qu'on lise nécessairement « le 9 paope » ou plutôt « le 9 méchir ; » j'incline donc à croire que Philométor était encore roi au sixième mois de 180, sa douzième année.

Vers cette date se place un grave événement dans la vie de Cléopâtre. Une guerre s'éleva entre l'Egypte et le roi de Syrie Antiochus Epiphane, et Philométor y fut fait prisonnier (2).

Second mariage de Cléopâtre.

M. Brunet de Presle (*Papyrus Grecs*, p. 41) a conjecturé que Cléopâtre était devenue, pendant la captivité de son frère Philométor, femme de son second frère Ptolémée Evergète II. Son hypothèse me paraît appuyée sur d'assez fortes raisons : 1° puisque Ptolémée, fils de Glaucias, dans sa

(1) Page 373.
(2) Justin, l. xxxiv, 2.

pétition de « l'an VII, 3 thot (1) » supplie les dieux Evergètes : Διὸ δέομαι οὖν ὑμῶν τῶν μεγίστων θεῶν Ευεργετῶν ; 2° puisque Tite-Live (l. XLV, c. II. raconte que Cléopâtre suivit Evergète à Alexandrie, pendant que Philométor ayant fait la paix avec Antiochus, était avec lui à Memphis. J'ajouterai, comme je l'ai déjà dit, que la conduite de Cléopâtre n'avait rien que de conforme au droit égyptien. Mais ce mariage, qui est le premier pour M. Brunet de Presle, n'est, pour moi, que le second d'après ce que les plus fortes vraisemblances pouvaient faire admettre, d'après ce que l'acte de l'an XI a formellement démontré.

Bien plus il est probable que Cléopâtre, après le retour de son frère aîné en Egypte, ne redevint pas immédiatement sa femme.

Ici les deux historiens Justin et Diodore ne sont pas d'accord. Selon celui-ci (2), Philométor s'étant emparé de son frère, l'épargna et lui donna la Cyrénaïque pour royaume. Selon Justin (3), Philométor, chassé du trône, se réfugia auprès de son frère cadet à Alexandrie et partagea le pouvoir avec lui, tous deux remettant leur querelle à l'arbitrage du Sénat romain.

Ce dernier récit paraît le plus probable puisqu'en effet, au témoignage des papyrus, les deux frères régnèrent en même temps, même en Egypte. En effet la lettre d'Hérode à Théon, du 24 mesoré an VI, qui ne peut, comme l'a déjà établi Brunet de Presle, être que l'an VI d'Evergète II, nomme les deux rois et leur sœur comme co-régnants : Ἔρρωται μὲν βασιλεὺς Πτολεμαῖος και βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ ἀδελφὸς καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφὴ καὶ τὰ τέκνα, « le roi Ptolémée

(1) Louvre, n° 24, l. 3, τοῦ ZL θωὺθ υ. — Comme il ne peut y avoir un Y de thot, je conjecture I (10) ou plutôt Γ (3) qui se rapproche encore plus par sa forme de l'Υ qu'on a cru déchiffrer.

(2) Liv. XXXIII, 33.

(3) Liv. XXXIV, 2.

« [Philométor] et le roi Ptolémée [Evergète] son frère et la « reine Cléopâtre, sa sœur, se portent bien, ainsi que les « enfants. »

Je vois clairement dans ce texte trois choses : 1° que les deux rois ont véritablement régné ensemble, 2° que cette co-royauté existait dès 165, 3° qu'Hérode nomme Cléopâtre seulement « sœur » du roi, comme si elle se fût trouvée alors dans une position ambiguë vis-à-vis de ses deux frères.

Mais Cléopâtre en réalité était restée avec Evergète. Le fait n'est pas douteux d'après la lettre de Ptolémée fils de Glaucias, citée plus haut, qui leur donne l'année suivante, en l'an VII, le nom de Θέοι Εὐεργεται, et d'après le témoignage de Tite-Live.

Peu de temps après (en 164), par décision du Sénat romain, Evergète dut quitter l'Egypte, et devenir roi de Cyrène. Il est fort possible que Cléopâtre ne reprit pas immédiatement auprès de Philométor ses droits d'épouse et de reine d'Egypte.

Troisième mariage de Cléopâtre.

Dans l'acte d'amnistie qui parut au début du second règne de Philométor (1), et qui est daté de l'an XVIII (L ΙΗ περιτίου Δ μεσορὴ ΚΕ) le roi paraît seul : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Διονυσίῳ probablement parce que Cléopâtre était encore avec son second mari.

Mais il n'en est plus de même, l'an XIX ; Cléopâtre est redevenue reine d'Egypte, et dans une pièce que M. Brunet de Presle rapporte à cette année, les jumelles du Sérapéum s'adressent : Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ βασιλίσσῃ Κλεο-

(1) Un mois environ après sa restauration qui est du 19 épip, selon la remarque de Brunet de Presle, *Pap. grecs du Louvre*, p. 37.

πάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ, θεοῖς Φιλομήτορσι. Cléopâtre avait donc changé de mari pour la troisième fois.

Malgré l'autorité de Brunet de Presle, le fait pourrait paraître douteux puisqu'après tout cette pétition ne porte pas de date certaine.

Mais ici les documents égyptiens viennent apporter de nouvelles lumières sur ces faits étranges. Un acte de vente d'une maison sise à Memphis entre la rue du *Sont* et le mur du Sérapéum est daté : *Renpû* (*meh*) *zed na, Pamenot, en na suteniu Ptulmis au Kluptra na neteru Per ; uab Aleksantres au na neteru Nte-lek-kab, au na neteru Sonu, au na neteru Nte-ar-nofru, au na neteru Mert-atu, ou na neteru Per, au* NA NETERU MER-MUTU (suivent les sacerdoces des reines). « L'an 21, pamenot, des rois Ptolémée et Cléopâtre, « enfants de Ptolémée et de Cléopâtre dieux Epiphanes, « sous le prêtre d'Alexandre, et des dieux Soters, et des « dieux Philadelphes et des dieux Evergètes et des « dieux Philopators et des dieux Epiphanes et des « DIEUX PHILOMETORS... »

Ainsi donc Cléopâtre, abandonnant Evergète II, était bien redevenue la femme et l'associée au trône du roi, son premier mari.

Cet acte ne date que du milieu de l'an 21 (160 avant notre ère), c'est-à-dire de la quatrième année depuis que Philométor était redevenu seul roi, et encore la première ne compte-t-elle que pour six semaines.

Dix ans plus tard rien n'était encore changé dans la position de la reine Cléopâtre, à cela près que des sacerdoces royaux avaient été établis à Thèbes, notamment pour la reine Cléopâtre Philométor et pour sa mère Cléopâtre ; nouvel honneur pour la reine trois fois mariée :

« L'an 31, le 9 tybi, des rois PTOLÉMÉE et CLÉOPATRE SA

« sœur (1), les enfants de Ptolémée et Cléopâtre les dieux « Epiphanes, et sous le prêtre d'Alexandre, des dieux « Soters (*nte nohem*), des dieux Philadelphes, des dieux « Evergètes, des dieux Philopators, des dieux Epiphanes, « du dieu Eupator (2), des dieux Philométors. »

Il ne nous reste plus, pour achever le second règne de Philométor, le troisième de Cléopâtre, qu'à constater la date de la mort de ce roi. On voit par la pièce grecque bien connue sous la désignation de « Récompense promise pour un esclave fugitif », objet d'un beau mémoire de Letronne, que Philométor ne régnait plus le 16 épip, c'est-à-dire au dixième mois de l'année égyptienne ou au mois d'août du calendrier Julien proleptique.

Deux actes de partage (3) entre Ounnofré et ses frères sont datés du « 18 athyr an 36 (décembre 146), des rois « Ptolémée et Cléopâtre sa sœur, les enfants de Ptolémée « et Cléopâtre, les dieux Epiphanes, et sous le prêtre « d'Alexandre et des dieux Soters, des dieux Adelphes, « des dieux Evergètes, des dieux Philopators, des dieux « Epiphanes, du dieu Eupator et des dieux Philométors, etc. »

Ainsi Philométor vivait encore au milieu du mois de décembre 146.

D'autre part, M. Révillout a signalé (*Zeitschrift*, p. 87) un contrat d'échange de l'an 36 de Philométor dont il

(1) Même formule dans les contrats du 18 pachons au xxviii, juin 153. (Louvre, 2416 et 2417, Révillout, *Chrest. dém.*, p. 343 et 351.)

(2) Encore une conquête de la science hiéroglyphique. Il est nommé dans le protocole de presque tous les rois ses successeurs. Sa place est mal connue ; j'y reviendrai dans une notice spéciale.

(3) Papyrus de Berlin et papyrus de la Bibliothèque nationale de Paris, pap. 218 ; antigraphe Grey à Londres. Ces deux derniers, publiés et traduits, Révillout, *Chrest. dém.*, p. 62.

publie des extraits sans date ni souscription de notaire. Le quantième, quand il sera connu, donnera une limite approximative de la fin du règne de Philométor.

Quatrième mariage de Cléopâtre.

Ptolémée Philométor mourut en 146 ou 145 et, à part un court règne d'un an que l'on attribue à son fils Eupator, son frère Evergète lui succéda et, selon l'usage égyptien, dut dater cette année de l'an 25 de son règne. En effet, après l'an VII (164 av. J.-C.), la plus ancienne pièce publiée jusqu'à présent est l'acte de l'an 29 (142 av. J.-C.).

« L'an XXIX, le 12 (?) pharmouthi, du roi PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE, fils de Ptolémée et de la reine Cléopâtre, et de CLÉOPATRE, sa femme, et sous le prêtre d'Alexandre et des dieux Soters (*nte nohem*), des dieux Frères, des dieux Evergètes, du dieu Philométor, du dieu Eupator, du dieu [Philopator] et l'athlophore de Bérénice Evergète, etc. »

On voit dans ce protocole figurer une reine Cléopâtre, femme d'Evergète. Or, elle n'est pas autre que Cléopâtre, fille d'Epiphane, changeant pour la quatrième fois de mari. La preuve s'en tire du titre de « dieu Philométor » qui paraît avant celui d'Eupator. Si le dernier roi décédé est nommé seul ici sous le nom de « dieu Philométor », où l'on eût attendu la mention « des dieux Philométors », c'est que sa femme Cléopâtre, continuant de régner et changeant de mari pour la quatrième fois, était redevenue la femme de son frère Evergète et devait reprendre avec lui le nom de « dieux Evergètes. » Plus loin, dans l'énumération des sacerdoces de Thèbes, est mentionné son sacerdoce entre ceux de son mari et de sa mère : « et le « prêtre du roi Ptolémée et la prêtresse de Cléopâtre, sa « femme, et la prêtresse de Cléopâtre la mère, la déesse « Epiphane. »

Le fait de ce quatrième mariage est encore plus explicitement attesté dans le protocole d'un double acte de vente de l'année suivante (1) : « L'an 30, le 18 mésoré, du roi « PTOLÉMÉE L'ÉVERGÈTE, fils de Ptolémée et de Cléopâtre, « les dieux Epiphanes, et de la reine CLÉOPATRE SA SŒUR, « SA FEMME, la déesse EVERGÈTE, et sous le prêtre d'A- « lexandre des dieux Soters, des dieux Frères, des dieux « Evergètes, des dieux Philopators, des dieux Epiphanes, « du dieu Eupator, du dieu Philométor, des DIEUX ÉVER- « GÈTES. »

Ici 1° Cléopâtre est dite « sœur et femme » de Ptolémée Evergète, et 2° par suite leur prédécesseur est seul « dieu Philométor » tandis qu'eux-mêmes deviennent « dieux Evergètes ».

Ainsi le fait de ce quadruple mariage est rendu indiscutable par les termes des protocoles de la chancellerie ptolémaïque. Mais la politique qui avait uni deux fois Cléopâtre à chacun de ses frères, allait la faire répudier par le dernier. C'est ce que nous apprend une déclaration de bail faite en l'an 37, le premier acte en date après celui qui vient d'être cité.

Évergète II répudie Cléopâtre.

En effet, auprès du trône grandissait une troisième Cléopâtre, fille de Philométor. Il y avait en elle des droits à la couronne égyptienne qu'il fallait éteindre ou confisquer. La reine Cléopâtre, alors âgée de cinquante ans, dut céder la place à sa fille, et la jeune Cléopâtre devint l'épouse de son oncle Evergète, dont elle eut un fils qui fut son successeur sous la tutelle de sa mère.

Ptolémée n'imita pas, en cette circonstance, celui de ses

(1) RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 32.

prédécesseurs qui avait mis à mort sa mère en montant au trône : il laissa la vie à Cléopâtre. Bien plus, elle garda ses honneurs et ses titres de reine, à côté de la nouvelle reine sa fille. Voici ce que nous atteste le protocole de l'acte dont il est question (1) : « L'an 37, le 21 mésoré, « du roi PTOLÉMÉE, le dieu ÉVERGÈTE, fils de Ptolémée et « de Cléopâtre, les dieux Epiphanes, et de la reine CLÉO- « PATRE SA SŒUR, et de la reine CLÉOPATRE SA FEMME. »

Depuis lors on dut voir ainsi paraître en tête de tous les actes les noms des trois souverains de l'Egypte, jusqu'au jour (en 131 de notre ère) où les Alexandrins se révoltèrent au nom de Cléopâtre, fille d'Epiphane. Evergète, devenu cruel, lui envoya, dans une corbeille, les membres du fils qu'il avait eu d'elle.

Aussi dès lors le nom de la reine Cléopâtre, *sœur* du roi, disparaît des protocoles. Ainsi ceux de l'an XLIV portent avec une variante dans le titre du roi : « L'an XLIV, mé- « soré, du roi Ptolémée, le dieu Evergète, fils de Ptolémée « et de la reine Cléopâtre, sa femme ; les dieux Evergètes « et le prêtre d'Alexandre, etc. (2) »

La même formule est usitée en l'an XLV (3) et en l'an XLVI (4).

Mais la reine reparaît dans deux actes de cette même année, datés du 20 paoné : « L'an XLVI, paoné 20, du roi « Ptolémée, le dieu Evergète, fils de Ptolémée et de Cléo- « pâtre les dieux Epiphanes, et de LA REINE CLÉOPATRE, SA « SŒUR, et de la reine Cléopâtre sa femme, les dieux « Evergètes, et sous le prêtre d'Alexandre, etc. (5)

(1) RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 155, note 2.

(2) Actes du 1er mésori (RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 358); — du 20 mésori (*Ibid.*, p. 308) ; — du 28 mésori (RÉVILLOUT, *Nouv. chrest. dém.*, p. 103).

(3) Acte du 26 épiphi (RÉVILLOUT, *Zeitschrift*, 1879, pl. 4, nº 18).

(4) Acte du 10 tobé (RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 303).

(5) Papyrus de Berlin (RÉVILLOUT, *Chrest. dém.*, p. 312).

On trouve la même formule en tête d'un acte de partage de l'an XLIX (1), d'une vente de maison en méchir an L (2), et d'un bail du 10 paoné de l'an LI (3).

On ne peut en conclure autre chose, sinon que, entre les dates du 10 tobé an XLVI (janvier 124) et du 20 paoné (14 juillet 124) Cléopâtre rentra en grâce et reprit son rang et ses prérogatives de reine perdus en 131 par sa participation à la révolte des Alexandrins, et les conserva au moins jusqu'en l'an LI (juillet 119).

Au contraire en 52, elle disparaît de la formule initiale des actes. En effet un acte de vente de cette année a pour date : « an 52, pachons 3, du roi Ptolémée, le dieu Evergète « fils de Ptolémée, et de la reine Cléopâtre sa femme, les « dieux Evergètes »..... (4)

Faut-il supposer qu'en cette année la reine Cléopâtre mourut âgée d'environ soixante dix ans ? C'est ce qui me paraît le plus probable, car dans les actes de date postérieure, elle ne paraît plus selon moi.

L'acte grec par lequel Hor le choachyte partage ses maisons et ses liturgies entre ses enfants (Papyrus-Louvre n° 5) est daté βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, ἔτους Δ, ἐφ' ἱερέως βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Φιλομήτορος Σωτῆρος, Ἀλεξάνδρου, etc.

« Il s'agit ici de *Cléopâtre*, *veuve de Ptolémée Philométor et de Ptolémée Evergète II*, et de son fils aîné Ptolémée Soter II qui monta sur le trône en 117 avant J.-C., et fut désigné sous le double titre de Ptolémée Philométor-Soter » (Brunet de Presle, *Pap. grecs du Louvre*, p. 152).

L'acte de partage est donc de l'année 114.

Or, si l'on adopte, comme je l'ai dit, les données de

(1) Révillout, *Nouv. chrest. dém.*, p. 87.
(2) Révillout, *Chrest. dém.*, p. 85 ; Pap. du Louvre, 2418 et 2410.
(3) Révillout, *Nouv. chrest. dém.*, p. 148.
(4) Révillout, *Nouv. chrest. dém.*, p. 59.

Brunet de Presle sur la naissance des enfants d'Epiphane, c'est-à-dire l'année 192 pour Philométor, 188 pour Evergète et l'une des années intermédiaires pour Cléopâtre, on aurait 190—114=76, ce qui serait un âge très-possible pour Cléopâtre.

Mais il y a contre cette attribution plusieurs graves objections :

1° Un roi et une reine portant le même surnom sont, d'après une règle sans exception, le roi et la reine régnants. Donc Κλεοπάτρα καὶ Πτολεμαῖος, θεοὶ Φιλομήτορες Σωτῆρες ne peuvent être que Ptolémée Philométor II Soter II et sa femme Cléopâtre, nommée sans doute la première parce qu'elle était sa sœur ainée; et il s'agit de leur quatrième année (en 114) depuis la mort de leur père Evergète II ;

2° Cléopâtre, *mère* de Soter II et de son frère Alexandre Ier, fut mise à mort par ce dernier en 89. Si cette Cléopâtre était la veuve de Philométor Ier et d'Evergète II, comme le veut Brunet de Presle, née vers 190, elle aurait eu près de cent ans et assez de force de corps et d'esprit pour disputer le gouvernement à ses fils et les renverser, ce qui cette fois devient tout à fait invraisemblable. En effet je pense qu'il ne faut pas voir dans les événements du règne des deux frères, la fille d'Epiphane, mais la petite-fille de ce roi, la fille de son fils Philométor Ier, épouse d'Evergète II, son oncle, et mère des deux jeunes princes et de leur sœur Cléopâtre.

Ainsi, je vois dans toute cette dynastie, dans le cours du second siècle, quatre reines Cléopâtre :

Cléopâtre I, femme d'Epiphane;

Cléopâtre II, sa fille, femme de ses deux frères Philométor et Evergète II, morte probablement en l'an 52 = 117;

Cléopâtre III, fille de Cléopâtre II et de Philométor, 2e femme d'Evergète II, mise à mort en 89;

Cléopâtre IV, fille de Cléopâtre III et d'Evergète II et femme de son frère Soter II.

Bien plus je puis démontrer que mon système cadre bien avec les énonciations des protocoles de tous les actes originaux parvenus jusqu'à nous :

1° Un contrat de prêt de blé par le pastophore Osorouer à un Grec nommé Psémont, est daté de « l'an IV, 30 thot, « de la reine Cléopâtre et du roi Ptolémée Philométor le « Soter et sous le prêtre d'Alexandre, etc...... des dieux « Evergètes et du (1) Philométor le Soter (2) ? »

« La reine Cléopâtre » est Cléopâtre III, régente de son fils Ptolémée Philométor II Soter II.

Ce roi est nommé seul parce qu'il n'a pas encore épousé sa sœur.

La date du contrat est le 30 thoth, 21 octobre 114.

2° L'acte de partage fait par Hor à ses enfants, daté Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου, θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, ἔτους Δ, ἐφ' ἱερέως βασιλέως Πτολεμαίου Φιλομήτορος Σωτῆρος, Ἀλεξάνδρου, etc..... καὶ θεοῦ Εὐεργέτου καὶ θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, etc..... μῆνος ἐπὶφ θ, ἐν Ερμωνθει, etc.

La reine Cléopâtre ici est Cléopâtre IV, qui n'était pas encore mariée au 30 thot, premier mois de l'année, selon l'acte précédent, mais qui est devenue épouse de son frère avant le 9 épiph (onzième mois de l'année) et est honorée d'un culte avec lui sous le nom de Θεοὶ Φιλομήτορες Σωτῆρες.

La date de ce contrat est 9 épiph ou 1er août 113.

En cette année Ptolémée Alexandre Ier devint roi en même temps que son frère, et alla régner en Chypre.

(1) Mot passé : *dieu* ou *roi*.

(2) Révillout, *Nouv. chrest. dém.*, p. 59.

(3) *Pap. grecs du Louvre*, n° 5, p. 130.

Puis, en 107, Cléopâtre III renversa Soter II et lui substitua Alexandre Ier.

Ici l'on rencontre parmi les papyrus démotiques deux actes de vente dont les dates sont des plus instructives, en voici le libellé:

« An XIV qui fait XI, le 17 phaménoth, de la reine « Cléopâtre Evergète et du roi Ptolémée qu'on surnomme « Alexandre son fils, [sous le prêtre d'Alexandre], des dieux « sauveurs (*sic*) etc. »

Et « l'an XI, le 30 méchir, de la reine Cléopâtre et du roi « Ptolémée surnommé Alexandre, et sous le prêtre « d'Alexandre, des dieux sauveurs, etc. »

S'il était question de Cléopâtre II Evergète, en l'an XI d'Alexandre, c'est-à-dire en 104 (114 — 10 = 104), la reine, née en 188, aurait eu 84 ans; or, comme Soter II était mineur en 117, on se demande à quel âge Cléopâtre eût eu ses trois enfants: en supposant à Soter II une douzaine d'années lors de son avénement, il serait né en 129, Cléopâtre ayant près de la soixantaine, ce qui n'est pas admissible.

Donc la reine « Cléopâtre Evergète » de ce contrat est Cléopâtre III, et Ptolémée Alexandre étant nommé *son fils*, il s'ensuit que la mère de Soter II n'est pas, comme l'a cru Brunet de Presle, Cléopâtre II, fille d'Epiphane, mais bien Cléopâtre III, fille de Philométor et deuxième femme d'Evergète II.

Cléopâtre III eût dû compter ses années de règne depuis son mariage avec Evergète II, que je soupçonne avoir eu lieu vers 131, c'est-à-dire quand Evergète ayant fait mettre à mort ses deux fils, chercha dans sa famille une femme qui pût lui donner des enfants, (1) et épousa sa nièce Cléopâtre, dont, par le fait même, il confisquait les droits au nom de ses futurs enfants, c'est-à-dire à son profit. Cléopâtre eût donc dû dater cet acte de l'an XXIV (et non XIV) = l'an XI d'Alexandre qui était roi de Chypre depuis 114.

Mais comme dans l'écriture démotique il ne peut y avoir confusion entre le chiffre / 10 et le chiffre ۶ 20, on ne peut faire d'autre supposition que de dire que Cléopâtre Evergète, tutrice de ses fils, data à nouveau son règne de la mort d'Evergète II. L'acte de l'an XIV de Cléopâtre est de 104 (117—13=104); et, comme Alexandre ne commença à régner qu'en 114, son an XI (114—10=104) concorde bien avec l'an XIV du règne de Cléopâtre Evergète.

Si je voulais refaire ici, en ce qui concerne les règnes de Philométor et d'Evergète II, le tableau chronologique dressé par Letronne dans ses *Inscriptions d'Egypte*, on pourrait apprécier ce que la chronologie des Lagides doit déjà à la publication de quelques contrats démotiques. Mais ce travail serait nécessairement incomplet; M. Révillout tient en réserve bien d'autres documents: il saura les mettre en œuvre avec l'autorité qu'il s'est acquise en ces matières. Ce que j'en ai dit, d'après les textes qu'il a livrés au public, suffit à montrer combien l'histoire s'est enrichie par sa brillante découverte.



L'EGYPTE

PENDANT

LES PREMIÈRES ANNÉES DU ROI EPIPHANE

Par M. Aug. BAILLET.

Séance du 3 décembre 1880.

M. Révillout, à la page 12 de son *Etude sur les décrets de Rosette et de Canope* (1), a fort bien mis en lumière les faits qui accompagnèrent la mort de Philopator. Le jeune Epiphane commença son règne au milieu de la guerre civile et de la guerre étrangère. Les tuteurs du prince étaient mis à mort; les Grecs divisés en deux partis s'égorgeaient dans Alexandrie ; des dynasties indigènes se fondaient dans toute l'Egypte. Les Alexandrins appelaient l'intervention de Rome ; Antiochus enlevait la Syrie et la Phénicie au roi Lagide, et s'avançait contre l'Egypte. C'était une entière révolution, comme la nomment les documents contem-

(1) Le décret de l'an IX d'Evergète a été rendu à Canope et le monument qui nous l'a conservé a été trouvé à San, l'ancien Tanis des Grecs; le décret de l'an IX d'Epiphane a été rendu à Memphis et trouvé à Rosette. Il faut donc dire pour exact : Les décrets de Canope et de Memphis et la pierre ou la stèle de San (Tanis), la pierre ou la stèle de Rosette.

porains. Selon l'expression de Diodore de Sicile, cité par M. Révillout, « Epiphane se vit sur le point de perdre complétement la couronne, si ce n'est la vie elle-même, et de n'avoir plus un pouce de territoire en Egypte. »

Il y a toutefois, selon moi, quelque exagération dans cette dernière appréciation. Il est bien vrai que dès l'avénement d'Epiphane, il y eut en Egypte, comme il était déjà arrivé plusieurs fois aux siècles précédents, un soulèvement national (1) contre la dynastie étrangère. Alors Thèbes chassa sa garnison grecque et proclama roi indépendant Horemhou (2); il est certain que d'autres villes imitèrent cet exemple, Polybe nous a transmis les noms des rois Athinis, Pausiras, Chésouphos et Irobatès qui vinrent à Saïs faire leur soumission au roi Ptolémée, après la prise de Lycopolis. Mais je suis disposé à penser que le soulèvement ne fut pas aussi général qu'on a pu le croire. Il y eut entre les villes des diverses provinces des rivalités qui les jetèrent dans des partis opposés. Il n'est pas sûr que Memphis, par exemple, rivale de Thèbes sa voisine, ait fait défection à Epiphane. Car il me semble résulter de l'intitulé de plusieurs actes notariés qu'Epiphane ne cessa pas d'être reconnu dans cette ville.

Le premier en date, est daté « an 2, athyr, du roi Ptolé-
« mée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, les dieux Philopators,
« Aristomachos, fils de Mennas, étant prêtre d'Alexandre,
« des dieux Soters, des dieux Adelphes, des dieux Ever-
« gètes, des dieux Philopators, Didymé, fille de Ménander,

(1) Les documents grecs ptolémaïques désignent cette révolution par l'expression de « ἡ ταραχή » (Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, p. 246; Décret de Memphis, ligne 20 du texte grec.) Les textes hiéroglyphiques l'appellent KHENEN. (Inscription d'Edfou, V. Brugsch, *Zeitschrift*, 1877, p. 45.)

(2) V. Révillout, *Décrets*, et ma notice sur le roi Horemhou.

« étant athlophore devant Bérénice Evergète ; Hiréné, « fille de Cléon, étant canéphore devant Arsinoé Philadelphe (1). »

L'autre est daté : « l'an 8, pharmouthi 8 (?), du roi Ptolé« mée , [hieroglyph] de Ptolémée et d'Arsinoé dieux Philopa« tors ; étant prêtre d'Alexandre et des dieux frères et des « dieux Evergètes et des dieux Philopators et du roi Ptolé« mée, le maître du khopesch Démétrios, fils de Sitaltès ; « Aria, fille de Diogène, étant athlophore devant Bérénice « Evergète ; Nicias, fille d'Apellès, étant canéphore devant « Arsinoé Philadelphe ; Hiréné, fille de Polémée, étant « prêtresse devant Arsinoé Philopâtre (2).

Ce fils de Ptolémée et d'Arsinoé Philopator est Epiphane. S'il ne porte pas encore ici ce surnom, c'est qu'il ne lui fut donné que par le décret de Memphis en l'an 9 de son règne.

Quant à la localité où l'on datait ainsi de l'an II et de l'an VIII du règne d'Epiphane, les actes entre particuliers, il ne peut y avoir de doute. Les caractères paléographiques des actes (3), les titres (4) et les

(1) Papyrus de Leyde, n° 373, publié par M. LEEMANS, *Monuments de Leyde*, 2e partie, pl. 187 à 193 ; traduit par M. Révillout, *Revue égypt.* 1880, p. 128.

(2) Papyrus du Louvre, publié par M. RÉVILLOUT, *Revue égypt.*, 1880, pl. 6 et 7, et traduit *Ibid.*, p. 124. Champollion-Figeac en avait publié le protocole dans sa *Notice de deux Papyrus égyptiens.*

(3) La forme et l'emploi de certaines lettres et de certains mots, comme le □ dans les noms de Ptolémée — comme l'orthographe [hieroglyphs] pour *fille*, [hieroglyphs] pour *femme* — la terminaison [hieroglyphs] du mot [hieroglyphs] PES'I, *moitié*, toujours écrit [hieroglyphs] dans les actes thébains.

(4) [hieroglyphs] SAHUNETER (?) traduit en grec ἀρχενταφιαστης, titre spécial à Memphis. (RÉVILLOUT.)

noms (1) des témoins, la mention répétée de Memphis, de la nécropole de Memphis, du chemin appelé l'*Avenue d'Anubis*, nous donnent toute certitude sur leur provenance.

Ainsi il est avéré qu'en l'an 2 et en l'an 8 de son règne Epiphane était reconnu roi à Memphis. De sorte qu'on peut affirmer que cette ville ne se révolta pas comme Thèbes dès les premières années du nouveau roi. Il est vrai qu'on ne pourrait affirmer d'une manière absolument certaine que Memphis ne s'est pas révolté après l'an 2 et n'a pas été soumis avant l'an 8. Des papyrus datés des années intermédiaires pourront seuls nous donner pleine certitude à cet égard. Cependant il faut remarquer qu'en l'an 8 Aristomachos, le général d'Epiphane, faisait le siège de Lycopolis, qu'Epiphane ne disposait que de peu de troupes et n'aurait pu faire le siège des deux villes en même temps; en second lieu que l'année suivante Epiphane se faisait couronner solennellement à Memphis (2) et j'imagine avec assez de vraisemblance qu'elle dut cet honneur à sa fidélité.

Bien plus je pense que Memphis pourrait bien n'être pas la seule ville à nous connue comme étant restée sous l'obéissance du jeune roi. Dans son procès contre les Choachytes, Hermias fait mention de son séjour à Ombos (3). Nous savons maintenant pourquoi Hermias en garnison à Thèbes avait été obligé de résider à Ombos. La révolution avait surpris le corps de troupes auquel il appartenait et l'avait

(1) IMHOTEP, Ἰμώθης, PTAHMA. PETIMHOTEP, PTAH-HOTEP, noms composés avec ceux des dieux adorés à Memphis.

(2) Décret de Memphis.

(3) Χωρισθέντος δέ μου εἰς τὸν Ὀμβίτην, (LETRONNE, *Papyrus*, p. 219.

forcé à remonter le Nil ; il parvint à se maintenir à Ombos, qui resta ainsi, au moins quelque temps, dans l'obéissance nominale d'Epiphane.

On sait encore qu'Edfou, pendant cette révolution, fut occupé par l'armée nationale. Le texte de la *Chronique de la fondation du temple d'Edfou*, écrite sous le règne de Ptolémée Alexandre I, dit expressément : « Lorsque « survint la révolte, alors il arriva que d'abominables fac- « tieux pénétrèrent dans le sanctuaire et s'embusquèrent « dans la demeure des dieux quand [le roi] fondit sur le « Sud (1).

Mais le roi Ptolémée Epiphane qui avait déjà obtenu la soumission de la Basse-Egypte en l'an 8 de son règne, après la prise de Lycopolis (2), et s'était fait couronner l'année suivante à Memphis, se rendit maître de Thèbes et d'Edfou, et il réunit, en l'an 19 (3), l'Egypte entière sous son sceptre.

(1) (J. Dumichen, *Bauurkunde des Tempelanlagen von Edfu*, dans la *Zeitschrift*, 1870, pl. II, l. 23-24). Mot à mot : survint une révolte, fut ensuite l'abomination des rebelles dans le sanctuaire, se cachant dans le siége des dieux, dans le s'élancer (le dieu bon) dans la direction du Midi. M. Dümichen traduit : « Da brach eine Revolution aus und es ereignete sich nun das die Bande der Empörer sich dort befand in ihrem Versteck, im Innern des Tempels, als es drünter und drüber ging auch im Süden. »

(2) Ce fut sans doute à cette occasion qu'on lui décerna le surnom de *pneb s'opek'* « le maître du glaive » qu'il échangea l'année suivante contre le titre, officiel, consacré par le sacerdoce, de NTIPER, Επιφανης.

(3) Comme le prouvent l'édit de *philanthropie* et le texte d'Edfou cité plus haut.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 janvier 1881.

Présidence de M. Baguenault de Viéville, Président.

M. Guerrier, Président de la section des Lettres, fait part à la Société d'une réclamation de M. Loiseleur, à propos de la disjonction de l'une d'entre les pièces de vers, dont l'insertion dans les Mémoires a été votée dans une séance précédente. Il propose qu'un nouvel examen de cette pièce de vers, corrigée par M. Loiseleur, soit fait par la section et soumis ensuite à la Société. Après quelques observations sur la régularité de cette communication, la section des Lettres est autorisée à revoir la pièce de vers intitulée : *Messaline.*

La parole est donnée à M. Baillet qui fait un rapport sur la poésie de M. Czajewski, intitulée : *Sainte Cécile.* Cette pièce de vers est renvoyée à l'auteur.

M. Sainjon fait ensuite un rapport sur la *Pomologie naturelle*, par M. Eudoxe de Morogues.

L'impression du mémoire et du rapport est votée.

La parole est donnée à M. Léon Dumuys, qui lit un travail sur un *Chant de la Passion de N. S. J.-C. répandu dans la Sologne.* Ce mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

M. le Président prévient la Société que la prochaine réunion sera une séance administrative, pour le renouvellement d'une partie du bureau et la lecture des comptes du Trésorier.

Séance du 21 janvier 1881.

Présidence de M. Baguenault de Viéville, Président.

M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Charpignon, Secrétaire particulier, envoyant sa démission, motivée par son état de santé et la difficulté qu'il éprouve à assister régulièrement aux séances de la Société.

M. le Président accepte cette démission et rend un juste hommage au dévouement et à l'exactitude du démissionnaire qui a rempli ses fonctions durant treize années consécutives.

Séance administrative.

M. le docteur Patay, Trésorier, lit son rapport sur la situation financière de la Société.

Les comptes sont approuvés et arrêtés par le bureau.

M. le Président prend la parole et explique qu'en vertu de l'art. 1er du règlement, les élections qui devaient avoir lieu dans la précédente séance sont remises en raison du nombre insuffisant des Membres présents.

La Société décide qu'il y a lieu de porter à la connaissance du public, d'après les règles ordinaires, les vacances qui se sont produites dans les rangs de la Société. Elles sont au nombre de sept, savoir : 2 dans la section d'Agriculture, 1 dans la section des Lettres, 2 dans la section de Médecine, 2 dans la section des Sciences et Arts.

Séance du 5 février 1881.

Présidence de M. Baguenault de Viéville, Président.

Séance administrative.

M. le Président demande aux Présidents des sections à combien de places il faudra pourvoir dans chaque section.

Après quelques observations de plusieurs Membres sur l'opportunité de présenter au scrutin toutes les vacances d'une section, il est reconnu qu'il est préférable de ne pas ouvrir toutes les places, sauf l'avis contraire de la section intéressée.

Cinq places seulement sont déclarées ouvertes aux candidatures et seront annoncées dans les journaux : une dans la section de Médecine, deux dans la section d'Agriculture, une dans la section des Lettres et une dans la section des Sciences et Arts.

Il est ensuite procédé au renouvellement des Membres du bureau dont les fonctions triennales sont expirées.

Malgré le désir qu'il avait manifesté de se retirer, M. le Président Baguenault de Viéville est réélu.

M. Bimbenet, Vice-Président, est réélu.

M. Charpignon, Secrétaire particulier, dont la démission a été acceptée, est remplacé par M. Davoust.

Des remerciements sont votés à M. Charpignon, pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il a rempli ses fonctions pendant treize années.

M. le docteur Patay, Trésorier, est réélu.

Séance ordinaire.

La parole est donnée à M. Jarry, qui fait un rapport sur le mémoire de M. Dumuys, intitulé : *Chant de la Passion dans la Sologne*. Il conclut à l'impression de ce travail. La proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. E. Bimbenet lit ensuite un *Essai sur le culte du lundi*. Le mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 18 février 1881.

Présidence de M. Baguenault de Viéville, Président.

Parmi la correspondance se trouve une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, dont M. le Secrétaire général fait la lecture : le Ministre, désireux de venir en aide aux savants de la province, décide la création d'une Revue où seront données la bibliographie ou

l'analyse de toutes les publications intéressant l'histoire, la philologie et l'archéologie. Les Membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ont bien voulu se charger de la direction de cette Revue, et examineront avec le plus grand soin les Bulletins et les Mémoires. Pour atteindre ce but, il serait nécessaire dorénavant d'envoyer au Ministère cinq exemplaires des mémoires au lieu de deux.

La proposition est soumise à la Société qui accède à cette demande.

M. le Président donne alors connaissance à la Société, dans l'ordre où elles lui furent adressées, des lettres des candidats aux places vacantes dans les différentes sections ;

1° Lettre de M. Daniel Bimbenet, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix, candidat pour la section des Lettres ;

2° Lettre de M. Albert Didier, candidat pour la section des Arts ;

3° Lettre de M. Gaultier, avocat général près la Cour d'appel d'Orléans, candidat pour la section d'Agriculture ;

4° Lettre de M. le docteur Deshayes, chirurgien de la Maternité, candidat pour la section de Médecine ;

5° Lettre de M. Rocher, docteur-médecin, auteur de la *Folie puerpérale,* brochure qu'il offre à la Société, candidat pour la section de Médecine ;

6° Lettre de M. Cuissard, professeur, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie dunoise, candidat pour la section des Lettres. M. Cuissard offre à la Société une brochure dont il est l'auteur et ayant pour titre : *Documents inédits sur Abeilard ;*

7° Lettre de M. Edouard de Laage, propriétaire-sylviculteur, candidat pour la section d'Agriculture.

M. le Secrétaire général fait observer que, conformément à l'article 22 des statuts et règlements de la Société, concernant les présentations et admissions, il est nécessaire de former au scrutin secret la liste des candidats qui se sont présentés pour les prochaines élections.

La Société procède immédiatement au vote à la suite duquel tous les candidats sont déclarés admissibles.

La parole est donnée à M. Mazure. L'honorable membre de la section d'Agriculture fait connaître à la Société qu'il a l'intention de présenter, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, un mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur les influences exer-*

cées par les différents éléments des terres arables sur l'évaporation de l'eau qu'elles contiennent.

La Société entend la lecture de la première partie de ce travail.

Séance du 4 mars 1881.

Présidence de M. Baguenault de Viéville, Président.

Séance Administrative : élections.

M. le Président de la section d'Agriculture présente MM. Gaultier et Edouard de Laage.

M. Gaultier est élu à l'unanimité des trente-huit membres présents.

M. Edouard de Laage obtient trente-six voix sur trente-sept votants et un bulletin blanc.

MM. Gaultier et Edouard de Laage sont proclamés membres titulaires.

M. le Président de la section de Médecine, présente MM. Deshayes et Rocher candidats à l'unique place vacante.

Au premier tour de scrutin M. le docteur Deshayes obtient trente et une voix, M. le docteur Rocher 6 voix. Un bulletin est annulé sur la proposition de plusieurs membres de la Société.

M. le docteur Deshayes ayant obtenu trente et une voix sur trente-huit votants est proclamé membre titulaire pour la section de Médecine.

M. le Président de la section des Lettres présente MM. Daniel Bimbenet et Cuissard, candidats à l'unique place vacante dans la section.

Au premier tour de scrutin M. Daniel Bimbenet obtient l'unanimité des voix. En conséquence il est proclamé membre titulaire pour la section des Lettres.

M. le Président de la section des Sciences et Arts présente M. Albert Didier. M. Didier est élu à l'unanimité et proclamé membre titulaire pour la section des Sciences et Arts.

Les élections ainsi terminées, la séance ordinaire est reprise.

La parole est donnée à M. Mazure qui continue la lecture de son

mémoire *Sur les Influenees exercées par les différents éléments des terres arables sur l'évaporation de l'eau qu'elles contiennent.*

L'honorable membre expose que la deuxième partie de ce mémoire contient principalement des exposés de chiffres et des tableaux qui résument les expériences décrites dans la première partie ; il demande à la Société de vouloir bien considérer comme entièrement terminée la lecture du mémoire en question, et en autoriser la présentation à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il explique ensuite que, désirant faire à cette même réunion une seconde communication, qu'il considère comme plus importante, il devient nécessaire que la Société entende la lecture de ce nouveau mémoire dans la présente séance, afin que l'envoi du manuscrit au ministère puisse être fait dans le délai fixé par le règlement.

La Société ayant accédé sans discussion à ces demandes, M. Mazure fait un exposé verbal, tel qu'il a l'intention de le présenter, aux réunions de la Sorbonne, d'un travail intitulé : *Nouvelles recherches sur l'évaporation de l'eau et la transpiration des plantes.* Les résultats des expériences sont exprimés en une série de grands tableaux, par des courbes qui parlent clairement aux yeux et à l'esprit et permettent de suivre facilement l'auteur dans le développement oral de ses recherches.

La Société autorise la présentation de ce mémoire à la Sorbonne.

M. le docteur Lorraine est, sur sa demande, envoyé comme délégué de la Société à la réunion des Sociétés savantes en 1881.

Séance du 18 mars 1881.

Présidence de M. E. Bimbenet, Vice-Président.

M. le Secrétaire général donne lecture à la Société des lettres adressées par MM. Gaultier, E. de Laage, Deshayes, Daniel Bimbenet et Didier, pour la remercier de les avoir admis comme membres titulaires.

La parole est donnée à M. l'abbé Desnoyers.

L'honorable membre de la section des Lettres lit un rapport sur un

travail de M. Dufaur de Pibrac, concernant l'Abbaye de Voisins près Saint-Ay. Ce travail présenté à la Société, il y a quinze ou seize ans, avait été renvoyé à l'examen de la section des Lettres, et le rapporteur d'alors, M. de Torquat, avaitdemandé à l'auteur plusieurs modifications. Mais des circonstances particulières ne permirent pas à M. Dufaur de Pibrac de satisfaire de suite aux vœux de la section. M. l'abbé Desnoyers expose alors que M. de Pibrac lui a confié son mémoire, depuis la mort du regretté M. de Torquat, et que des modifications ont été apportées au travail ; il demande à la Société qu'elle veuille bien autoriser une seconde lecture de l'histoire de l'abbaye de Voisins.

Cette proposition est adoptée.

La parole est alors donnée à M. Dufaur de Pibrac qui lit la préface et les premiers chapitres de son *Histoire de l'abbaye de Voisins*.

Séance du 1er avril 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

M. Dufaur de Pibrac continue sa lecture sur l'Abbaye de Voisins, par le deuxième et le troisième chapitre de son travail. La première partie du mémoire comprenant l'histoire de l'abbaye au point de vue extérieur est ainsi terminée.

La communication de la deuxième et de la troisième partie aura lieu dans des séances ultérieures.

Séance du 12 avril 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

Parmi les envois de la quinzaine se trouvent deux brochures : 1° *De la rédaction des coutumes et de son influence sur l'unité de notre*

législation civile. (Discours de M. D. Bimbenet, Substitut du Procureur général, à l'audience de rentrée de la Cour, le 3 novembre 1863). (Don de l'auteur). — 2° *Etude sur Jacques Delalande*, docteur, régent en l'Université d'Orléans, 1622-1703. — (Extrait des mémoires de l'Académie de Sainte-Croix). Hommage de l'auteur. Cette étude est accompagnée d'un portrait de Jacques Delalande, dessiné et lithographié par l'auteur, M. D. Bimbenet.

Des remercîments sont votés à notre collègue.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. Vallot, botaniste à Paris : M. Vallot croyant avoir connaissance de l'envoi d'un explorateur orléanais au Sénégal, demande qu'on veuille bien le charger de recueillir une collection des plantes de ce pays, dont il se rendrait acquéreur au retour du voyageur. M. le Président se charge de répondre à l'honorable correspondant qu'aucune mission de ce genre n'a quitté Orléans.

M. Dufaur de Pibrac continue la lecture de son mémoire sur l'abbaye de Voisins. Cette deuxième partie comprend les faits relatifs à la vie intérieure du monastère et la nomenclature chronologique des abbesses.

La communication de la 3e partie est remise à la prochaine séance.

Séance du 6 Mai 1881.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIEVILLE, Président.

M. le Président annonce à la Société que trois de ses membres ont été admis au Salon de 1881: M. Didier, dans la section de Sculpture ; M. Chouppe, dans celles des Aquarelles ; et M. Emile Davoust, dans celle du Dessin et de la Gravure.

M. Dufaur de Pibrac termine la lecture ds son histoire de l'Abbaye de Voisins par la communication de la troisième partie, consacrée à l'étude archéologique de la question.

Le mémoire de M. Dufaur de Pibrac est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 20 Mai 1881.

Présidence de M. E. Bimbenet, Vice-Président.

M. l'abbé Desnoyers communique à la Société un rapport verbal sur le mémoire intitulé : *Histoire de l'abbaye de Voisins*, par M. Dufaur de Pibrac.

L'honorable rapporteur rend hommage à l'auteur dont le mémoire est venu compléter la série des études sur nos abbayes locales, après les histoires de Fleury, de la Cour-Dieu, de Micy, et conclut à l'impression du mémoire et des dessins qui l'accompagnent, en supprimant tout ce qui concerne la vie religieuse dans l'abbaye de Voisins, ces détails étant les mêmes que partout ailleurs dans les autres abbayes, généralement connus, et n'offrant aucune particularité.

M. le Président fait observer, qu'en l'absence de M. Dufaur de Pibrac il serait bon d'ajourner le vote, et propose en outre de soumettre à l'auteur les conclusions du rapport de M. Desnoyers, ajoutant que M. de Pibrac ne s'était soumis qu'avec peine, et après un long délai, aux modifications qui lui avaient été imposées antérieurement.

M. le Secrétaire général insiste pour que la suppressipn de l'Introduction soit réclamée toute entière.

M. le Président opine qu'il n'est point possible à un membre isolé, de faire en séance une proposition de ce genre.

Après quelques objections sur les motions précédentes, les conclusions du rapport de M. Desnoyers sont mises aux voix et adoptées.

Différents membres croient devoir expliquer, que l'impression du mémoire de M. de Pibrac, telle qu'elle vient d'être votée, n'est que conditionnelle, et n'aura lieu qu'autant que l'auteur s'inclinerra devant les conclusions du rapport.

M. Mazure, membre de la section d'Agriculture, rend compte de la lecture qu'il a faite à la Sorbonne, à la dernière réunion des Sociétés savantes.

M. le Président le remercie d'un travail dont les comptes-rendus de ces réunions font le plus grand éloge, et qui honore la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

M. le Secrétaire général fait alors observer que les ouvrages ainsi lus en Sorbonne, doivent être imprimés dans les mémoires sans subir l'épreuve du vote.

L'honorable M. Mazure dit qu'il n'entend point profiter de cette faveur, qu'à la réunion des Sociétés savantes, il n'a fait qu'exposer un simple résumé de son mémoire, et qu'il désire, après lecture intégrale, présenter son manuscrit à la section compétente.

M. le docteur Patay lit son *Essai de statistique médicale à Orléans, en 1879*, lecture retardée jusqu'à ce jour par les communications importantes faites successivement à la Société.

Ce mémoire est renvoyé à la section de Médecine.

M. Daniel Bimbenet présente un travail intitulé : *Essai de littérature étrangère*, et divisé en deux parties : 1° *Washington Earding ;* 2° *une visite à l'auteur de Waverley*. Lecture est faite de la première partie.

Séance du 3 Juin 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

M. Davoust, Secrétaire particulier, absent et excusé, est remplacé au bureau par M. Léon Dumüys.

M. de Morogues communique à la Société un mémoire intitulé : *Classification naturelle des êtres organisés.*

La lecture en est faite par M. Bailly.

Ce travail est renvoyé à la section des Sciences.

Séance du 16 Juin 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

M. le Vice-Président prend la parole pour réparer une omission qui a eu lieu en la séance précédente dans la communication des ouvrages

reçus et de la correspondance, et fait connaître à la Société une demande d'échange de publication entre le Musée national de Rio de Janeiro, et la Société, demande qui accompagnait les volumes publiés par cet établissement sous le titre : *Archives du Musée national de Rio Janeiro*, et reçus à la dernière séance.

L'échange de publication est mis aux voix et adopté.

M. Daniel Bimbenet fait la lecture du deuxième et dernier Chapitre de son travail intitulé : *Essai de littérature étrangère.*

Le mémoire de M. Bimbenet est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 1er juillet 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

M. le docteur Lorraine rend compte à la Société que la section de Médecine s'est réunie pour examiner le rapport de M. le docteur Patay, sur la statistique médicale en 1880, à Orléans. Il propose à la Société l'impression de ce travail avec quelques modifications consenties par l'auteur.

La proposition mise aux voix est adoptée.

M. le docteur Lorraine communique ensuite une note du journal *l'Union médicale*, destinée à attirer l'attention des hygiénistes et du public sur le Glycine. Cette plante si répandue dans les jardins, a causé l'empoisonnement d'enfants qui en avaient mâché les feuilles et les sarments. L'absorption de cinq ou six grammes a produit des effets analogues à ceux des narcotiques et des stupéfiants les plus violents.

M. Mazure fait la lecture de la dernière partie de son mémoire intitulé : *Influences particulières des divers éléments des terres arables sur l'évaporation de l'eau qu'elles renferment.* Ce mémoire a fait l'objet d'un résumé communiqué par l'auteur à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Mazure donne pour titre à ce chapitre : Variations dans les divers éléments des terres arables. — Des influences physiques, mécaniques et chimiques que subit l'évaporation de l'eau.

Au cours de cette lecture, en constatant que les dissolutions salines

évaporent plus que l'eau ordinaire, l'honorable membre de la section d'Agriculture rappelle qu'à la Sorbonne, ce passage souleva dans l'auditoire quelques observations, résumées séance tenante par le savant M. Renoux, portant sur la propriété que possède l'eau salée de s'échauffer plus vite que l'eau ordinaire et par conséquent d'évaporer d'avantage.

M. Mazure ayant fait depuis des expériences comparatives sur ce sujet, et les continuant chaque jour, demande à la Société d'ajouter à son travail une note comprenant les résultats de ces expériences avec chiffres à l'appui.

La Société consultée consent à la demande de l'auteur.

Le mémoire est renvoyé à la section des Sciences.

M. Desnoyers rappelle à la Société le récent succès obtenu par notre collègue M. Guerrier, reçu docteur ès-lettres.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de tous les membres présents.

Séance du 15 juillet 1881.

Présidence de M. E. Bimbenet, Vice-Président.

M. Léon Dumuys dépose sur le bureau et offre à la Société, une épreuve avant la lettre d'une gravure à l'eau-forte de M. E. Davoust, destinée à accompagner son mémoire sur un chant de la Passion de N. S. J.-C. Cette planche représente la scène de la Passion d'après une partie de rétable en marbre blanc, du XIVe siècle, provenant de l'église de Lagny-en-Brie et appartenant au musée historique d'Orléans.

M. l'abbé Desnoyers communique à la Société la première partie d'un travail sur la découverte de médailles romaines dans les propriétés de M. Achille de Morogues, à Concire.

Ce trésor comprend 1,450 médailles en cuivre à l'effigie de 15 empereurs et de 6 impératrices, et offre à l'étude une période de 152 ans,

---

Séance du 5 août 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville.

M. le Secrétaire général communique à la Société une circulaire ministérielle exposant aux Sociétés savantes le programme du concours de 1882, pour la vingtième réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le docteur Patay rappelle aux membres de la section d'Agriculture qu'ils trouveront dans le bulletin de l'Académie de Médecine le compte-rendu de tous les travaux et des expériences de M. Pasteur relativement à la vaccination des moutons pour les protéger du virus charbonneux.

M. l'abbé Desnoyers termine la lecture de son travail sur la découverte du trésor de Concire. Il consacre cette deuxième partie de son memoire à l'étude des revers des médailles qui représentent des grandes et des petites divinités, ainsi que des allégories. D'après l'auteur, les divinités révèlent les tendances de la foi religieuse sous les différents règnes, et les allégories au nombre de vingt-deux, sont l'image des pensées, des ambitions, des goûts et des passions du moment.

Le mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 19 août 1881.

Présidence de M. E. Bimbenet, Vice-Président.

Parmi les ouvrages reçus dans la quinzaine, se trouve un mémoire de M. le docteur Charpignon, membre de la Société, ayant pour titre: *Etude sur le serment d'Hippocrate.*

A ce sujet notre honorable collègue expose que son travail ne porte pas seulement sur l'interprétation littérale d'un des passages du

serment, mais aussi et surtout est destiné à appuyer cette interprétation par des arguments médicaux; en conséquence le mémoire est renvoyé à l'examen de la section des Lettres et à celui de la section de Médecine réunies.

M. le Secrétaire général lit une lettre du Président de la Société des sciences naturelles de Luxembourg, demandant d'échanger les publications de cette Société, avec les nôtres, et annonçant l'envoi, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, de plusieurs volumes. Cet envoi n'ayant pas encore été reçu, l'examen de cette proposition est ajourné.

M. le Secrétaire général dépose ensuite sur le bureau, la copie de deux pièces administratives, existant aux Archives du département, et relatives à la fondation de la Société en 1809. Ces deux copies seront déposées aux archives de la Société.

M. le Président remercie M. le Secrétaire général de sa sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts de la Société.

Séance du 4 novembre 1881.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIEVILLE, Président.

M. Guerrier lit un rapport sur le mémoire de M. l'abbé Desnoyers concernant la découverte d'un trésor à Concire. Il rend hommage aux études comparatives et à l'érudition de l'auteur et conclut en proposant l'impression du mémoire et celle de la description des médailles.

La proposition mise aux voix est adoptée.

M. Jarry communique son rapport sur un mémoire intitulé : *Etude de littérature étrangère*, par M. D. Bimbenet. Il constate une fois de plus l'heureuse alliance de la Magistrature orléanaise et des Lettres, et résume en quelques mots l'esprit du travail de l'auteur. Il conclut en proposant à la Société l'impression de ce mémoire.

L'impression est adoptée.

M. le Président de la section des Lettres, se faisant l'interprète de la section tout entière, demande l'impression du rapport de M. Jarry.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Guerrier demande la parole au sujet de pièces de vers lues précédemment par M. Loiseleur.

Il rappelle que l'impression en avait été votée par la Société, en exceptant toutefois l'une d'elles, la *Messaline*, pour laquelle certaines retouches avaient été réclamées. Il expose alors que les changemeuts demandés ont été faits par l'auteur et que rien ne s'oppose plus à l'impression.

M. l'abbé Desnoyers lit un travail intitulé : *Souvenirs d'autrefois à Orléans.*

Dans une rapide esquisse, l'auteur passe en revue d'abord quelques types de la rue, puis il nous montre l'amateur de tableaux, M. Deloynes, le bibliophile M. Leber, le poëte orléanais, le perruquier Garnier. Il termine en accordant un souvenir aux collaborateurs des amis du bibelot, Diot, Bataille et la mère Rousseau.

Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 18 *novembre* 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

M. Daniel Bimbenet lit un rapport sur le travail de M. Desnoyers intitulé : *Souvenirs d'autrefois à Orléans*, et conclut en proposant l'impression du mémoire.

La proposition est adoptée.

L'impression du rapport de M. Bimbenet est également mise aux voix et adoptée.

M. Gaultier lit un mémoire ayant pour titre : *la Colonie de Saint-Maurice à La Motte-Beuvron*, et dans lequel il fait une étude détaillée de cet établissement au point de vue agricole et pénitentiaire, pratique et moralisateur.

Le travail est renvoyé aux sections d'Agriculture et des Lettres réunies.

Séance du 2 Décembre 1881.

Présidence de M. Baguenault de Vieville, Président.

Parmi la correspondance se trouvent une brochure intitulée . *Elections communales d'Orléans du 6 mars 1485*, extrait des registres des comptes d'Orléans par M. Boucher de Molandon, et un mémoire imprimé de notre collègue M. Mazure : *l'horticuture dans le département du Loiret pendant l'hiver 1879-80*, offerts par les auteurs.

Des remerciements sont votés à MM. Boucher de Molandon et Mazure.

M. Daniel Bimbenet lit un rapport snr le mémoire de M. Gaultier : *la Colonie de Saint-Maurice à La Motte-Beuvron.* Il rappelle les points les plus marquants de cette étude philosophique et descriptive et rend hommage au philanthrope, à l'agriculteur pratique et au magistrat érudit. Il conclut en proposant l'impression de ce travail.

Ces conclusions mises aux voix sont adoptées.

L'impression du rapport, mise aux voix, sur la proposition du président des sections d'Agriculture et des Lettres réunies, est votée.

M. le docteur Lorraine demande, au nom de la section de Médecine, que l'ouvrage intitulé : *Nomenclature des êtres organisés*, confié à la section de Médecine, soit reporté à la section des Sciences. La Société est consultée à ce sujet. Mais, au cours de la discussion, M. Lorraine ayant fait observer que le travail en question ne présente point un intérêt direct, la Société considère ce jugement comme tenant lieu du rapport confié à la section de Médecine, et vote le dépôt aux archives.

M. le docteur Patay communique à la Société son étude annuelle ayant pour titre : *Statistique médicale de la ville d'Orléans en 1880.*

Le mémoire est renvoyé à la section de Médecine.

M. l'abbé Desnoyers fait connaître à la Société qu'il a pu se procurer une partie de la musique se rapportant aux anciens cris d'Orléans, qui ont fait l'objet d'une partie de son dernier mémoire dont l'impression a été votée. Il la prie de vouloir bien en même temps autoriser l'impression da ces quelques lignes de musique.

La proposition mise aux voix est adoptée.

Séance du 16 décembre 1881.

Présidence de M. BAGUENAULT DE VIEVILLE, Président.

Parmi la correspondance se trouvent les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs :

1° *Nos devoirs envers la petite patrie.* — Discours de M. l'abbé Cochard ;

2° *Le chant de la Passion daus la Sologne orléanaise*, par M. Léon Dumuys, avec une eau-forte de M. Emile Davoust ;

3° Discours de M. Noblet, Substitut du Procureur général à Orléans, à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1881.

Des remercîments sont votés à MM. Cochard, Dumuys et Noblet.

M. Sainjon, Président de la section des Sciences, annonce à la Société qu'il a trois rapports à communiquer :

Le premier concerne une brochure offerte par son auteur, notre collègue M. Mazure, et intitulée : *Recherches sur l'évaporation de l'eau et la transpiration des plantes.* L'honorable rapporteur résume la série des expériences de M. Mazure, puis rend hommage à la persévérance des observations de notre collègue, en regrettant que ses appareils d'expérimentation n'aient pu lui permettre de se trouver en face des conditions générales de la nature. Il conclut en proposant à la Société de voter des remercîments à l'auteur.

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

Le deuxième rapport a pour objet un mémoire du même auteur intitulé : *Influences des différents éléments des terres arables sur l'évaporation de l'eau qu'ils contiennent.* L'honorable rapporteur constate que les chiffres exposés suivent régulièrement la marche des phénomènes, mais que, vu les conditions particulières où se trouvent, en général, placées les expériences, on ne saurait accorder à ces chiffres une valeur autre que la valeur relative. Il conclut en proposant l'impression du mémoire de M. Mazure.

La Société vote l'impression de ce mémoire.

Le dernier rapport concerne une étude sur l'*Acridium paranense*, et la description de nouveaux *acaricus*, l'*ixocles auricularius*, et le *gamasus insequipes* qui sont les parasites de divers animaux et même

de l'homme, brochure offerte par son auteur, M. Aug. Conil, membre de l'Académie nationale des Sciences de la République Argentine.

« L'étude sur l'*Acridium paranense.* (Sorte de sauterelle qui a de 5 à « 6 centimètres de longueur), dit l'honorable rapporteur, offre l'intérêt « particulier qu'elle signale en même temps ses plus redoutables « ennemis dans deux diptères qui lui font une guerre sans relâche. « Ces insectes, décrits par M. Conil, n'appartiennent pas à nos « contrées européennes, cependant les conclusions de l'auteur ont un « caractère de généralité qui ne doit point passer inaperçu : Il y a « dans la nature des insectes qui luttent avec succès contre d'autres « insectes et qui seraient pour l'homme de puissants auxiliaires, s'il « savait les propager. M. Conil indique les ennemis de l'*Acridium* et « donne à penser qu'on pourrait aussi chercher, parmi les êtres orga- « nisés, les ennemis du phylloxera. »

M. Sainjon propose, au nom de la section, d'adresser des remercîments à M. Conil.

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

Le Secrétaire,

EMILE DAVOUST.



TABLE DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.




3 2044 100 874 221